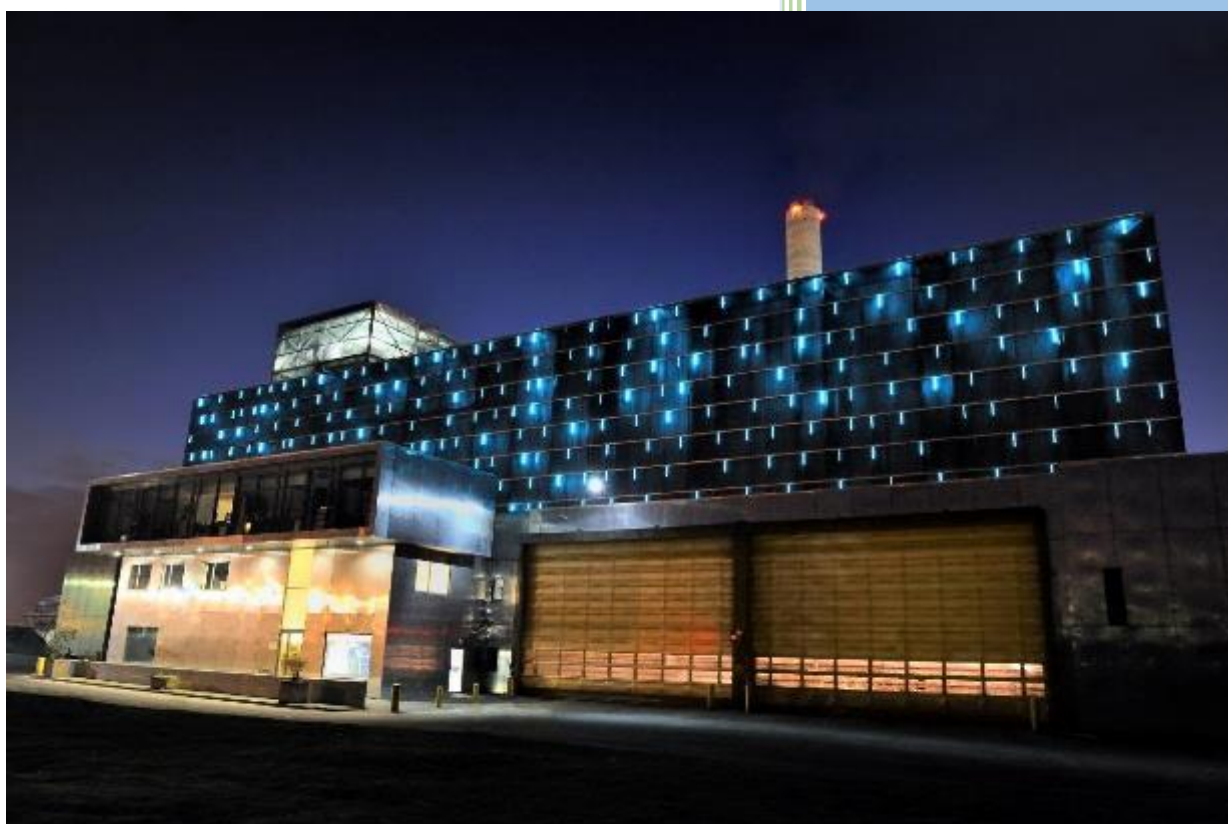




2025

Rapport Annuel DSP - CRISTAL



Rédacteur : C. BRICHE

Valideur : A. DELANGLE

Date : 07/04/2026

Version : 2

CRISTAL ECO VALO

2 rue de l'Union

78 955 CARRIERES-SUR-SEINE

Table des matières

1	Présentation.....	4
2	Ressources humaines.....	5
2.1	Organisation.....	5
2.2	Organigramme	5
3	Bilan d'exploitation.....	6
3.1	Déchets réceptionnés	6
3.2	Déchets traités	7
3.3	Fonctionnement des lignes	8
3.3.1	Disponibilité et cadence annuelles globales	8
3.3.2	Disponibilité et cadence mensuelles L1	9
3.3.3	Disponibilité et cadence mensuelles L2	10
3.4	Valorisation énergétique :.....	11
3.4.1	Production d'électricité.....	11
3.4.2	Production de chaleur (énergie thermique)	13
3.5	Consommables liés au process	14
3.5.1	Consommation électrique.....	14
3.5.2	Consommation de vapeur (autoconsommation).....	15
3.5.3	Consommation de gaz (propane).....	15
3.5.4	Consommation de réactifs	16
3.5.4.1	Traitement des fumées	16
3.5.4.2	Traitement des eaux de chaudière	16
3.5.4.3	Eau déminéralisée	16
3.5.5	Consommation d'eau	17
3.6	Sous-produits de l'incinération	18
3.6.1	Mâchefers.....	18
3.6.1.1	Métaux ferreux et non ferreux issus des mâchefers	19
3.6.1.2	Graves de mâchefers.....	20
3.6.2	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération de Déchets Non Dangereux (REFIDND)	20
4	Bilan environnemental.....	23
4.1	Rejets gazeux	23
4.1.1	Mesures en continu – dépassements des VLE 10/30 minutes (compteurs 60h)	23

4.1.2	Répartition des dépassements.....	24
4.2	Détail des dépassements VLE	25
4.3	Dépassements VLE 30 minutes survenus sur la ligne 1 :	26
4.4	Dépassements VLE 30 minutes survenus sur la ligne 2 :	38
4.5	SUIVI MENSUEL Dépassements VLE journaliers en concentration.....	44
	Nous suivons mensuellement le nombre de dépassements journaliers en concentration. Le tableau ci-dessous récapitule les dépassements en concentration survenus au fil des mois.	44
	<i>SUIVI MENSUEL Dépassements VLE journaliers flux</i> :.....	56
	<i>Bilan des indisponibilités</i> :	57
	<i>Indisponibilité de mesure depuis janvier 2024</i> :	57
4.6	Résultat des mesures par des organismes extérieurs (Kali'air et APAVE)	58
4.7	Analyse annuelle des concentrations/ flux journaliers 2024 :	63
	RAPPORT ANNUEL CONCENTRATIONS (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.18 – Auto surveillance des rejets à l'atmosphère) :	63
	RAPPORT ANNUEL FLUX (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.18 – Auto surveillance des rejets à l'atmosphère) :	64
	RAPPORT ANNUEL mesures semi continu - DIOXINES FURANES (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.18 – Auto-surveillance des rejets à l'atmosphère) :	65
4.8	Surveillance environnementale du site.....	65
	RESULTATS DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE DES REJETS DE L'INSTALLATION (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.26 – Surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation) :	65
4.9	Rejets liquides	69
4.10	Bilan sonore	70
4.11	Bilan des plaintes / Plan d'actions menées	70
5	Maintenance	71
5.1	Bilan GMAO	71
5.2	Principaux travaux réalisés pendant les arrêts techniques des lignes 1 et 2	77
5.2.1	Travaux arrêt Ligne 2 d'avril 2024 (18 avril au 02 mai 2024).....	77
5.2.2	Travaux arrêt Ligne 1 de juin 2023 (24 août au 08 septembre)	83
5.2.3	Travaux arrêt Ligne 2 d'août 2024 (29 août au 21 septembre 2024)	89
5.3	GER.....	94
6	Performances énergétiques de l'usine	109
6.1	Méthode de calcul du rendement énergétique (Pe)	109
6.2	Méthode de calcul de l'efficacité énergétique (R1)	109

6.3	Performance Energétique et Efficacité Energétique 2024 (R1 et TGAP).....	111
7	Système de management.....	112
7.1	Qualité ISO 9 001.....	112
7.2	Environnement ISO 14 001 (version 2015)	113
7.3	Performance énergétique / ISO 50001.....	114
7.4	Sécurité ISO 45 001.....	115
8	Bilan financier DSP.....	118
8.1	Recettes	118
8.2	Coûts.....	118
8.2.1	Achats & variations de stock	118
8.2.2	Services extérieurs	119
8.2.3	Impôts & taxes	119
8.3	GER.....	119
	Annexe 1 : BILAN DES TONNAGES.....	120
	Annexe 2 : CRTM 2024.....	121
	Annexe 4 : TABLEAU DES GARANTIES.....	124
	Annexe 5 : VALORISATION DES MÂCHEFERS.....	125
	Annexe 6 : ATTESTATION DE RECYCLAGE.....	139
	Annexe 8 : LISTE DES ARRETS TECHNIQUES ET ARRETS NON-PROGRAMMES 2024.....	145
	Annexe 10 : ANALYSE SEMESTRIELLE REJETS ATMOSPHERIQUES.....	153
	Annexe 11 : ANALYSE DES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES 1	154
	Annexe 12 : ATTESTATIONS ASSURANCES	155
	Annexe 13 : TRACABILITE DES MACHEFERS SORTIE IME	157
	Annexe 14 : TRACABILITE DES REFIDND Stockage Villeparisis.....	218

1 Présentation

Ce dossier présente le fonctionnement de l'UVE (Unité de Valorisation énergétique) CRISTAL, l'usine d'incinération des déchets ménagers du SITRU pour l'année 2025, avec des comparaisons à l'année 2024.

L'usine est située 2 rue de l'Union, à Carrières-sur-Seine (78). Elle est aujourd'hui totalement intégrée dans un milieu urbain dense.

CRISTAL est exploitée par la société CRISTAL ECO VALO, dans le cadre d'un contrat de Concession de service public entré en vigueur depuis le 28 décembre 2022. Cette concession de service public prendra fin le 28 décembre 2030. Pour cela, Cristal Eco Valo est détenteur d'un arrêté préfectoral d'exploitation en date du 27/06/2011 autorisant le traitement de 123 000 tonnes de déchets par an.

Les apporteurs de déchets de CRISTAL sont le SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains) qui regroupe 14 communes des Yvelines et la ville de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), soit plus de 330 000 habitants, ainsi que d'autres sociétés privées. Les déchets traités sont des déchets ménagers ainsi que des déchets industriels banals assimilés aux ordures ménagères.

L'UVE CRISTAL comporte deux lignes d'incinération (ligne 1 construite en 2007 et ligne 2 construite en 1987) totalisant une capacité de traitement de 17 tonnes de déchets par heure de fonctionnement.

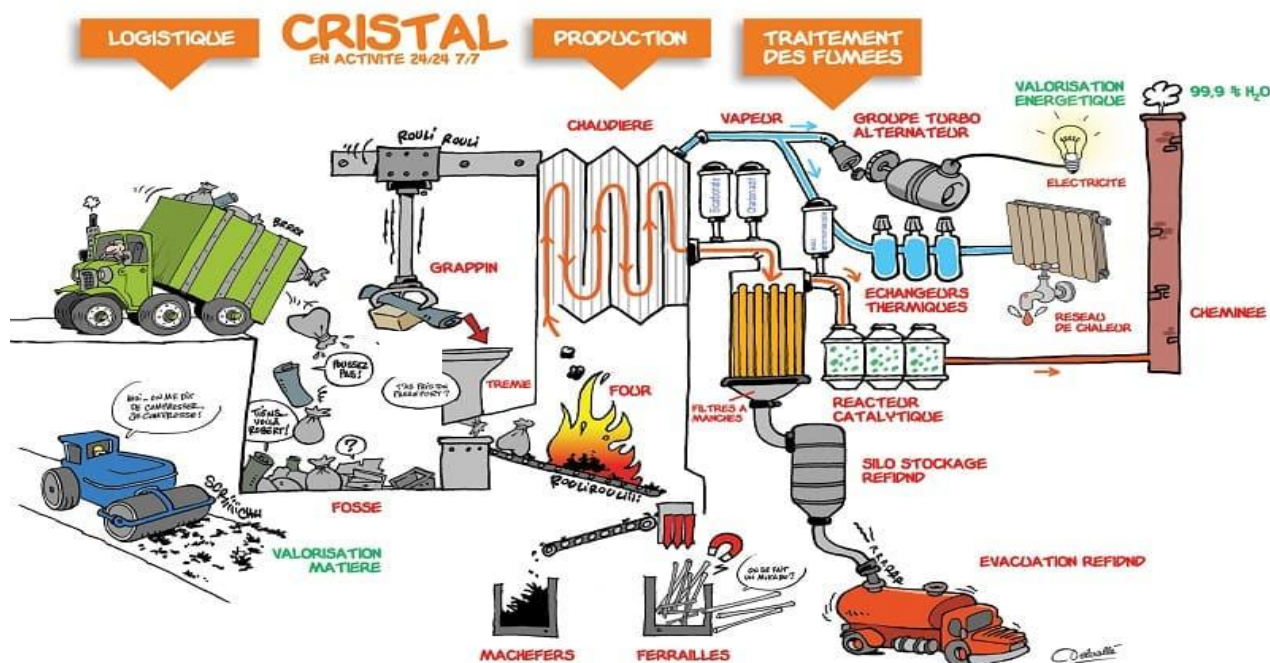
Elle fonctionne 7 jours sur 7 et 24h/24 et compte 34 salariés qualifiés. Des arrêts de four sont programmés deux fois par an pour l'entretien des installations.

CRISTAL utilise un procédé d'épuration des fumées par voie sèche (sans rejet liquide).

Les fumées qui sortent de la chaudière à 240°C sont dépolluées avant d'être rejetées par la cheminée qui culmine à 65 mètres de haut. Le procédé de traitement des fumées consiste à l'injection de bicarbonate de sodium, de Dioxorb (réactif contenant du charbon actif) et de charbon actif (abattement du mercure) avant les filtres à manches. Le processus se poursuit à travers un catalyseur pour terminer le traitement de dépollution des fumées.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité (injectée sur le réseau public) et de la chaleur (fournie au réseau de chauffage urbain du SITRU), équivalent à :

- 9 300 habitants fournis en électricité,
- 9 700 foyers chauffés, avec 38 Km de réseau (RCU)
- 20 300 tonnes de CO₂ évitées.



2 Ressources humaines

2.1 Organisation

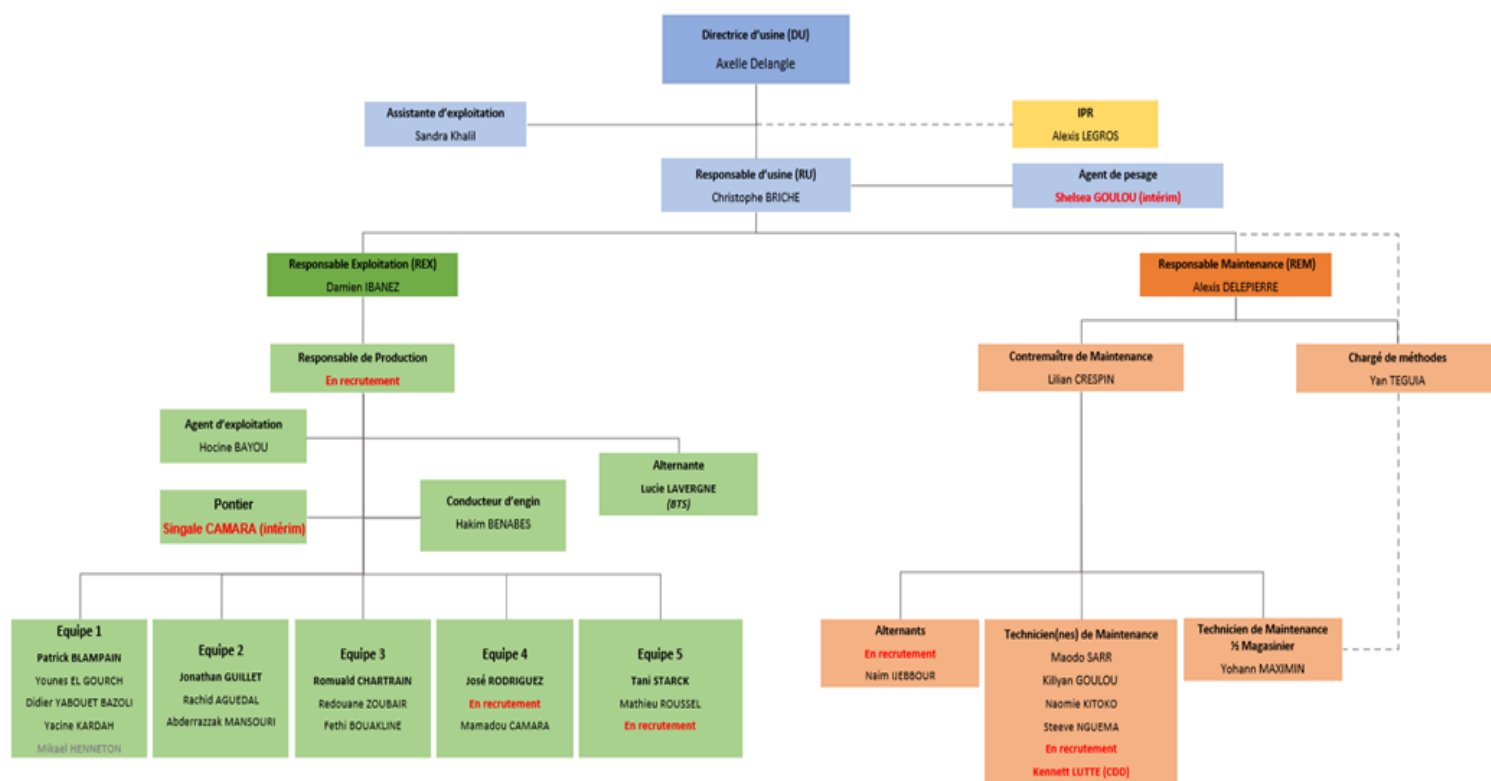
34 postes en CDI + 3 alternants dont :

- 4 CDI non pourvus, en cours de recrutement (1 Responsable Production, 1 Instrumentiste-Automaticien, 1 Adjoint chef de quart, 1 pontier-rondier)
- 2 CDI occupés partiellement par des intérimaires (1 agent de pesage, 1 pontier-rondier)

L'équipe d'encadrement est composée de :

- Directrice d'usine : Axelle DELANGLE.
- Responsable d'usine : Christophe BRICHE.
- Responsable d'exploitation : Damien IBANEZ.
- Responsable de maintenance : Alexis DELEPIERRE (depuis le 1^{er} octobre 2025).

2.2 Organigramme



En 2025, des changements au niveau de la ligne hiérarchique ont été effectués, tant au niveau du Responsable Maintenance (transfert d'Alexis Delepierre), que du Responsable Production (en cours de recrutement). On note également l'arrivée et l'embauche de techniciens Maintenance et d'un Pontier en journée (intérim).

Aucune observation n'a été formulée par l'inspection du travail, ni sur la gestion du personnel, ni sur la responsabilité du syndicat. Celle-ci n'a par ailleurs pas effectué en 2025 de visite sur site.

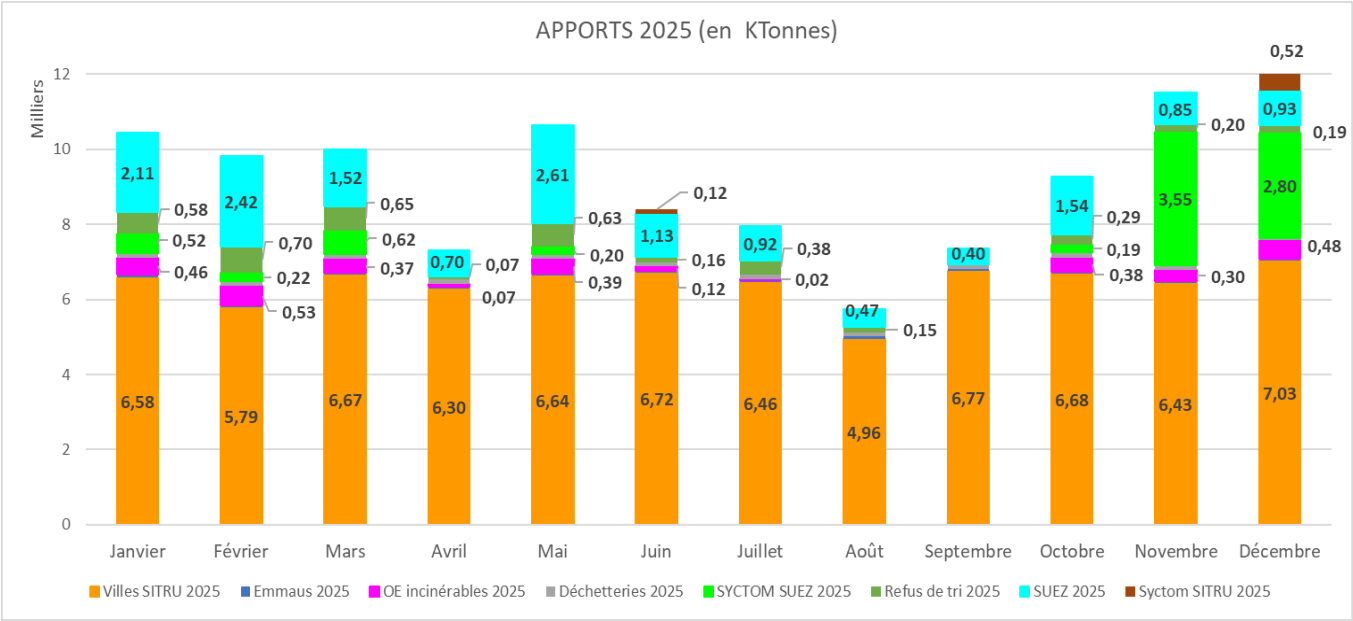
Visite de la CRAMIF en mars 2025 avec un focus sur la prévention des risques de chute en hauteur et la gestion du risque chimique et biologique. Suite aux compléments transmis par nos soins, pas de retour de l'inspection.

3 Bilan d'exploitation

3.1 Déchets réceptionnés

Les chiffres détaillés de l'exploitation sont disponibles dans le tableau « chiffres de l'exploitation » joint en annexe.

Provenance des déchets (tonnes)	2025	2024	Delta 2025-2024 (t)	Delta 2025-2024 (%)
Total villes SITRU	77 020	78 153	- 1 133	- 1,47 %
+ Trivalo 93 (refus de tri)	4 008	6 463	- 2 455	- 61.2 %
+ EMMAÜS	636	725	- 89	- 14 %
+ Encombrants incinérables SITRU	3 107	4 465	- 1 358	- 43,7 %
+ Incinérables Déchetterie	1 422	1 588	- 166	- 11,7 %
+ Syctom Sitru	648	0	+ 648	+ 100 %
= TOTAL déchets SITRU (tonnes)	86 841	91 394	- 4 553	- 5,3 %
+ TOTAL SYCTOM SUEZ (tonnes)	8 100	4 285	+ 3 815	+ 89 %
+ TOTAL des déchets tiers SUEZ ENERGIE (tonnes)	15 591	14 537	+ 1 054	+ 7,3 %
= TOTAL DECHETS RECUS (tonnes)	110 532	110 216	+ 316	+ 0,3 %
- TOTAL DECHETS EVACUES	- 5 050	- 4 087	+ 963	+ 23,6 %
= TOTAL DECHETS A INCINERER (tonnes)	105 482	106 129	- 647	- 0,6 %



⇒ **Les apports ont légèrement augmenté en 2025** par rapport en 2024 (+ 316 T. soit + 0,3 %), en lien avec la disponibilité des installations et du solde des travaux DSP 2023. On note une réduction des apports des villes du SITRU après une année stable en 2024 des apports (- 1,1 kt, soit - 1,5 %), une baisse significative des refus de tri via Trivalo 93 (- 61,2 %). Les apports de SUEZ ont augmenté (+ 4,9 kt soit + 25,9 % vs. 2024), intégrant les apports du SYCTOM (+ 89 %), pour s'ajuster à la disponibilité des installations et aux travaux planifiés en 2025.

- ⇒ La saisonnalité des apports sur 2025 est assez classique, avec un pic de janvier à mai (arrêt fortuit fin juin), lié aux apports en provenance des UVE en arrêts techniques annuel (SYCTOM et SUEZ), et un creux en août dû au départ en vacances des habitants des villes du SITRU. Les évacuations ont été importantes, en lien avec les fortuits liés à la défaillance du fournisseur de Bicarbonate et à la vanne de désurchauffe HS, ainsi que l'indisponibilité induite des lignes avant les arrêts techniques planifiés.

3.2 Déchets traités

La quantité de déchets traités est définie de la manière suivante :

Total réception déchets – (évacuations déchets + variation du niveau de fosse)

- Réception déchets : 110 532 tonnes (+ 316 T. vs. 2024 soit + 0,3 %)
- Evacuation déchets : 5 050 tonnes (+ 963 T. vs. 2024 soit +23,6 %)
- Variation du niveau de fosse : + 469 Tonnes

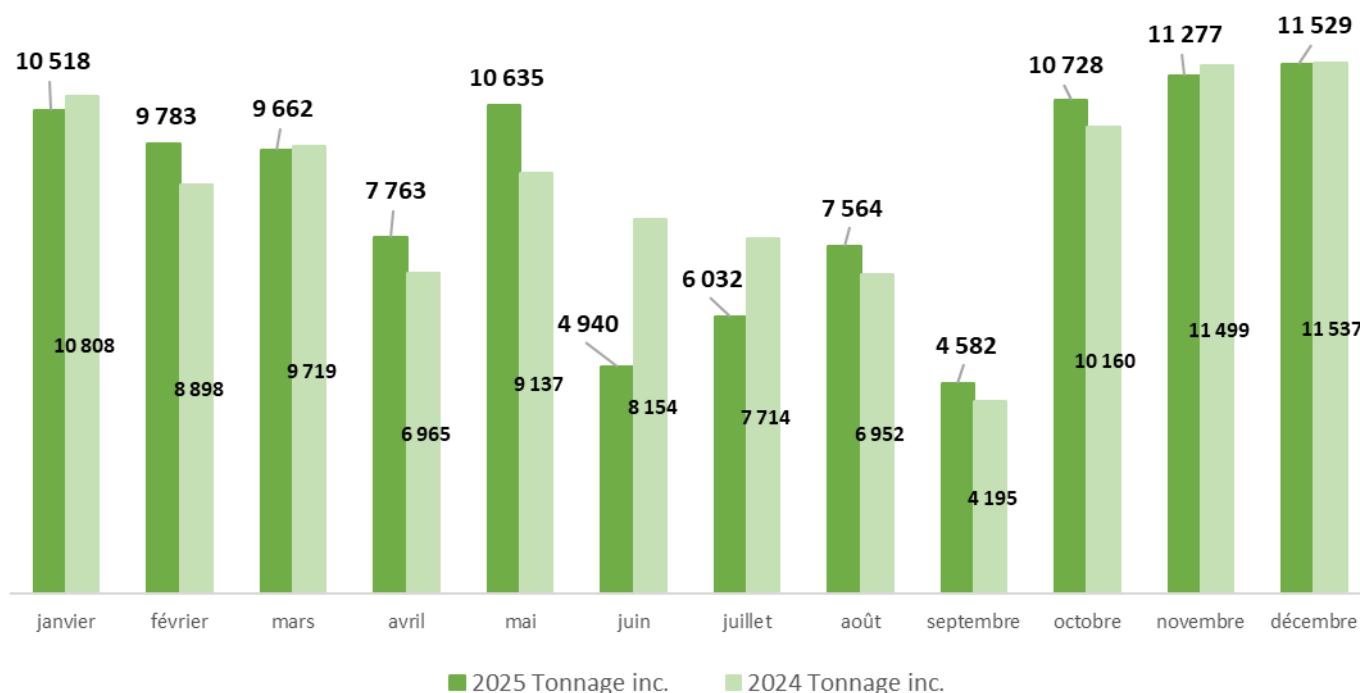
Soit TOTAL Déchets à incinérer = 110 532 – 5 050 = **105 482 tonnes**

TOTAL Déchets incinérés = 105 482 - 469 = 105 013 Tonnes

- ⇒ Le tonnage incinéré est en baisse de **725 tonnes** vs. 2024 (soit – **0,7 %**). Cette légère baisse est directement corrélée à :

- Une disponibilité en baisse des installations (- **1,5 %** pour le four 1 et – **4,5 %** pour le four 2), en lien avec les fortuits (Bicar et vanne de désurchauffe), l'organisation des arrêts techniques (+ 1 semaine pour le four 2 du fait d'un fort endommagement des installations en lien avec les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote).
- Afin d'améliorer la disponibilité de l'installation, deux plans d'actions spécifiques ont été lancés concernant la fiabilité des ponts roulants et l'optimisation du fonctionnement des aérocondenseurs. Ceux-ci se poursuivront en 2026.

Total incinéré (en tonnes)



Réceptions déchets SYCTOM SUEZ



3.3 Fonctionnement des lignes

3.3.1 Disponibilité et cadence annuelles globales

Le taux de disponibilité global brut de l'installation a baissé de 76,8 % à 73,2 % :

- - **1,5 points** de base sur la ligne 1
- - **4,5 points** de base sur la ligne 2

Les baisses de disponibilité des lignes 1 et 2 sont liées aux arrêts fortuits, à la prolongation de l'arrêt technique (1 semaine d'arrêt complémentaire sur la L2) et à la finalisation des travaux DSP.

Concernant la ligne 2 qui date de 1987, celle-ci nécessite 2 arrêts planifiés par an. En 2025, un arrêt a été réalisé en avril pour le four 2. D'autre part, un arrêt groupé four 1 / four 2 avec une semaine d'arrêt complet de l'usine commune début septembre a été réalisé pour optimiser les temps d'arrêts annuels.

		Four 1		Four 2	
		2025	2024	2025	2024
Temps de fonctionnement	heures	7 233	7 345	6 584	6 881
Taux de disponibilité Brut (vs 8760 h)	%	82,6 %	83,6 %	75,2 %	78,3 %
Taux de disponibilité Effectif (hors AT programmé)	%	86,6 %	89 %	79,8 %	85 %
Nb de jours en fonctionnement	jours	301	306	274	287
Nb de jours d'arrêt technique programmé	jours	17	17	29	32
Temps d'arrêts	heures	1 527	1 439	2 176	1 903
Arrêt sur panne / dysfonctionnement	heures	1 128	1 043	1 470	1 129
Arrêt technique programmé	heures	399	396	706	774
Arrêt sur manque de déchets	heures	0	0	0	0

⇒ L'impact des arrêts fortuits a impacté notablement le taux de disponibilité de 2025 sur le four 1 (**1 128 heures, soit 47 jours d'arrêt**) et sur le four 2 (**1 470 heures, soit 61 jours d'arrêt**).

Les principales causes d'indisponibilités des lignes en 2025 sont :

Pour la ligne 1 :

- Un point chaud latéral et la dégradation des réfractaires suite aux explosions des bouteilles de protoxyde d'azote
- La rupture de plusieurs compensateurs au niveau des aérocondenseurs
- La fiabilité des ponts roulants, des guirlandes et des redlers sous grilles
- La défaillance de la vanne de désurchauffe (442h)
- Le défaut de livraison du bicarbonate de sodium (118h).

Pour la ligne 2 :

- Un blackout le 31/12/2024 dont les conséquences se sont poursuivies sur 2025,
- Une fuite chaudière au niveau de la passe 4
- Le perçage de plusieurs manches du FAM
- La rupture de plusieurs compensateurs au niveau des aérocondenseurs
- La dégradation des réfractaires suite explosions
- La fiabilité des ponts roulants
- La défaillance de la vanne de désurchauffe (352h)
- Le défaut de livraison du bicarbonate de sodium (118h)

Par ailleurs, lorsque les lignes étaient disponibles, elles ont fonctionné à une cadence légèrement supérieure à 2024 :

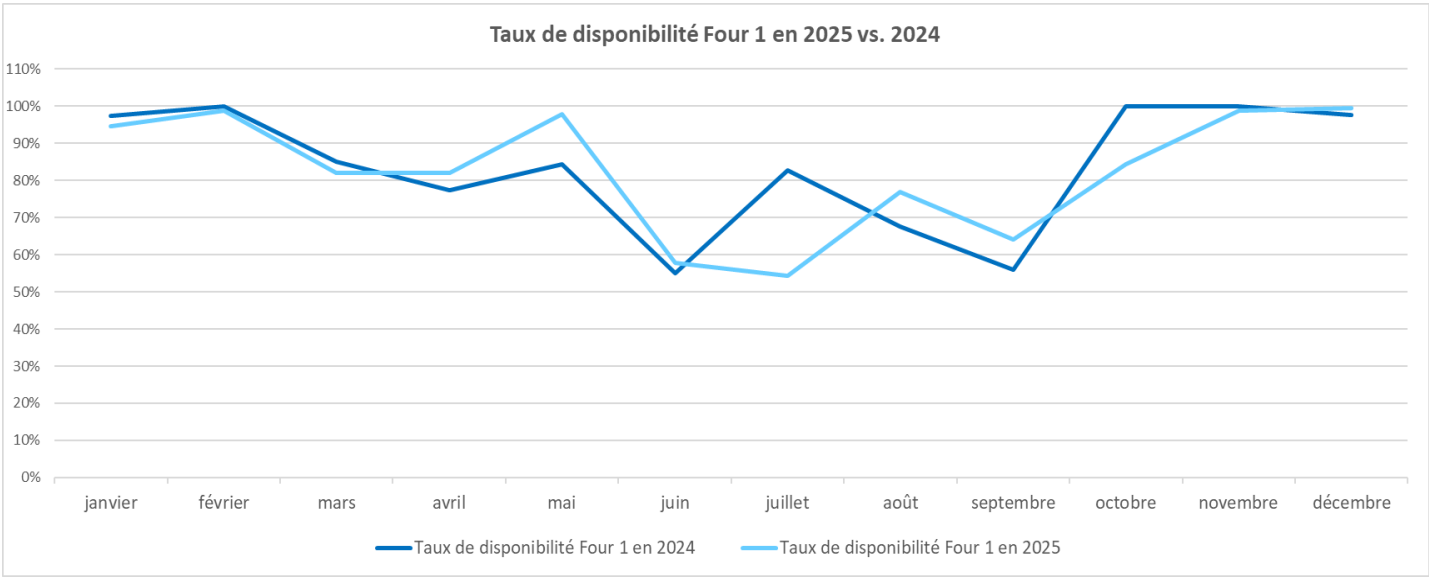
		2025	2024
Débit horaire moyen incinéré (2 lignes)	t/h	15,1	14,9
Débit horaire moyen incinéré ligne 1	t/h	8,1	8
Débit horaire moyen incinéré ligne 2	t/h	7	6,9

Estimation des tonnages perdus liés aux principaux fortuits et dysfonctionnements :

- ⇒ Fuite chaudière L2 passe 4 (1 218 Tonnes),
- ⇒ Perçage des manches FAM ligne 2 (840 Tonnes),
- ⇒ Point chaud latéral réfractaire four 1 (1 008 Tonnes),
- ⇒ Rupture de stock Bicar four 1 (956 Tonnes) et four 2 (833 Tonnes), soit au total 1 789 tonnes,
- ⇒ Guirlande pont OM four 2 (365 Tonnes),
- ⇒ L'éclatement du compensateur sur les aérocondenseurs (1 380 tonnes),
- ⇒ Vanne de désurchauffe four 1 (3 580 Tonnes) et four 2 (2 464 Tonnes), soit au total 6 044 tonnes,
- ⇒ Prolongation AT septembre pour réfection réfractaire sur le four 2 (1 580 Tonnes).
- ⇒ Casse redler sous grilles four 1 (840 Tonnes),
- ⇒ Casse transmission grilles four 2 (370 Tonnes).

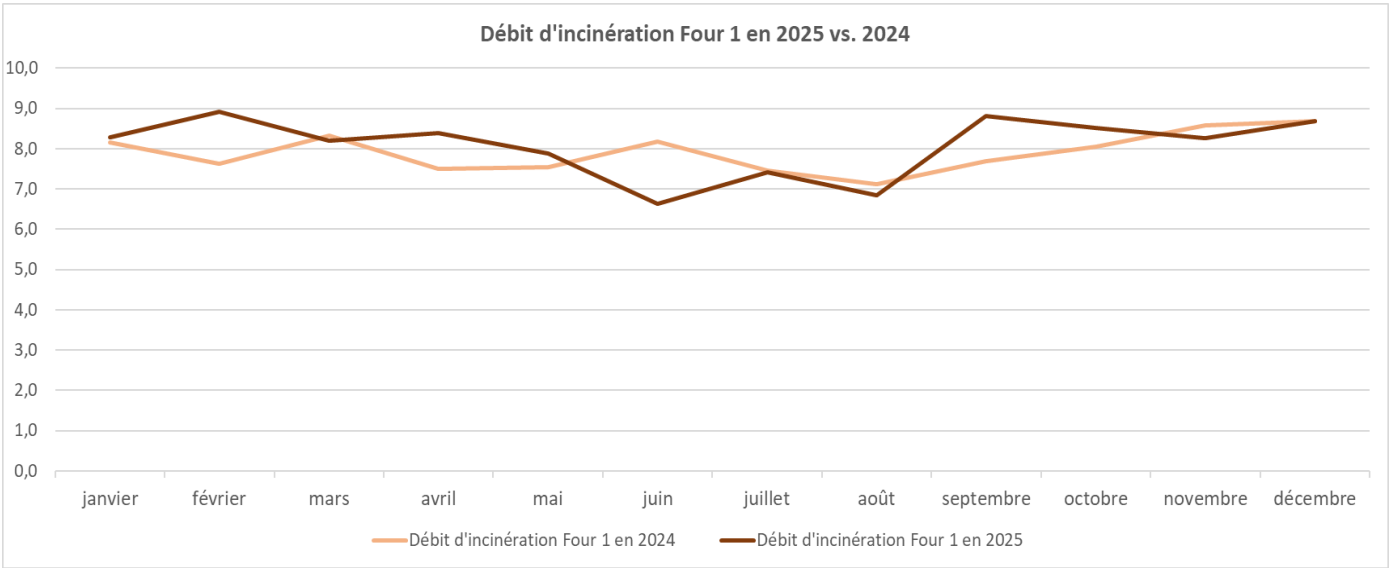
3.3.2 Disponibilité et cadence mensuelles L1

⇒ La disponibilité de la ligne 1 est en baisse de 1,5 % en 2025 vs. 2024 en lien avec les arrêts fortuits et les dysfonctionnements décrits ci-dessus.



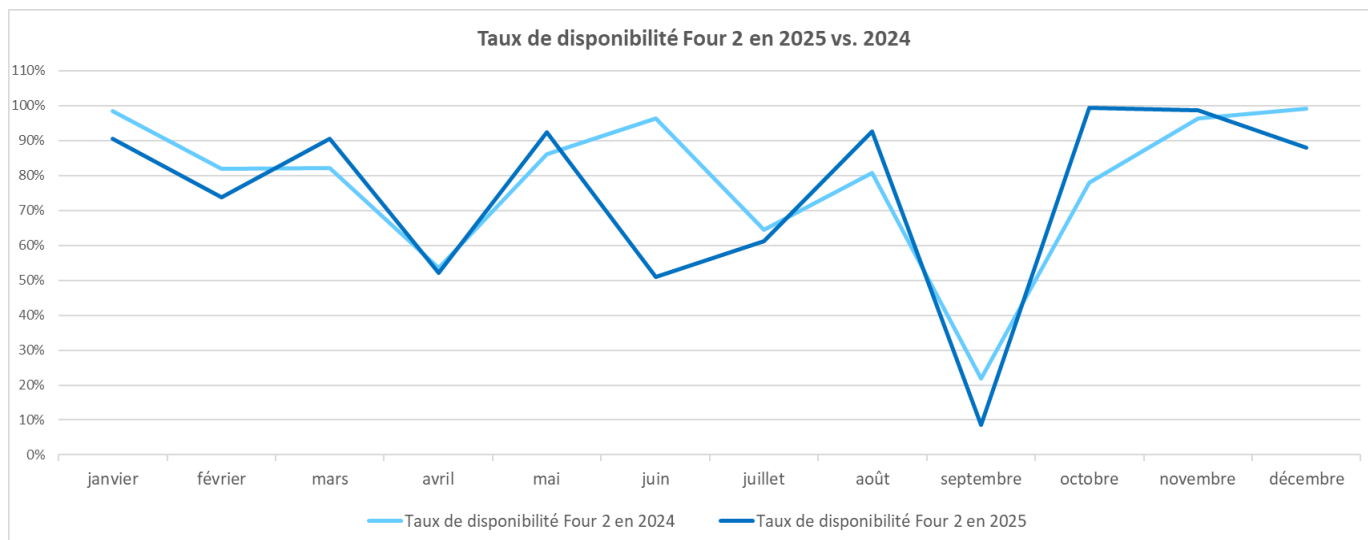
Les principaux arrêts de la ligne 1 et leurs causes sont les suivants :

Mois	Nombre de jours d'arrêt	Causes
Mars	5	Point chaud paroi latéral réfractaire (explosions de bouteilles de protoxyde d'azote)
Avril	5	Défaillance du fournisseur de Bicarbonate de sodium
Juin-juillet	18,5	Vanne de désurchauffe HS
Juillet	4,5	Pompe reprise condensats et rupture des compensateurs des aérocondenseurs
Septembre-Octobre	5	Casse Redler sous grilles

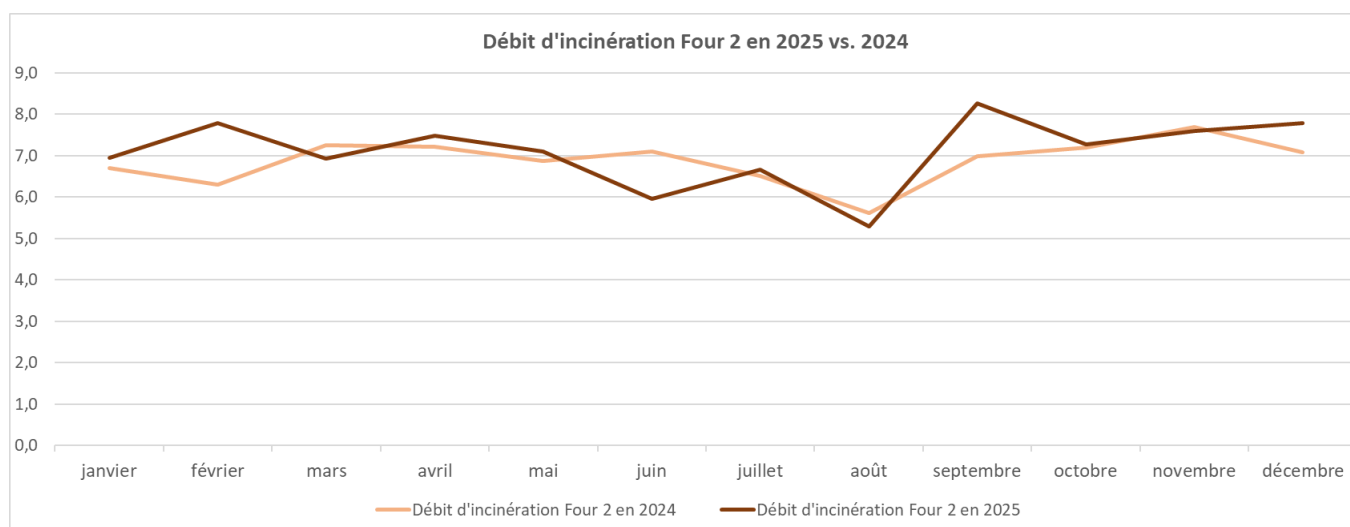


3.3.3 Disponibilité et cadence mensuelles L2

- ⇒ La disponibilité de la ligne 2 est en baisse de 4,5 % en 2025 vs. 2024 en lien avec les arrêts fortuits et les dysfonctionnements décrits ci-dessus.
- ⇒ L'arrêt annuel a dû être prolongé suite à la dégradation du réfractaire causée par les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote. Les principaux arrêts de la ligne 2 et leurs causes sont les suivants :



Mois	Nombre de jours d'arrêt	Cause
Janvier	2,5	Blackout usine alimentation électrique
Février	7	Fuite chaudière passe 4
Mars	2	Remplacement de manches FAM
Avril	5	Rupture de stock Bicarbonate
Mai	2,5	Guirlande pont OM arrachée
Juin	3	Problème automatisme suite orage violent
Juin-juillet	15	Vanne de désurchauffe HS
Juillet	7	Pompe reprise condensats + compensateurs aérocondenseurs
Septembre	9,5	Prolongation AT suite dégradation réfractaire (explosions)
Décembre	2,5	Casse transmission grille 3 + concrétion dans puit mâchefers



3.4 Valorisation énergétique :

La combustion des déchets permet de chauffer l’eau contenue dans les parois de la chaudière. La chaleur à l’intérieur du four (1 100°C) est telle que l’eau est transformée en vapeur à 280°C à une pression de 22 bars. Cette vapeur peut ensuite être utilisée à différentes fins : production d’électricité et de chaleur (notamment pour le RCU).

3.4.1 Production d’électricité

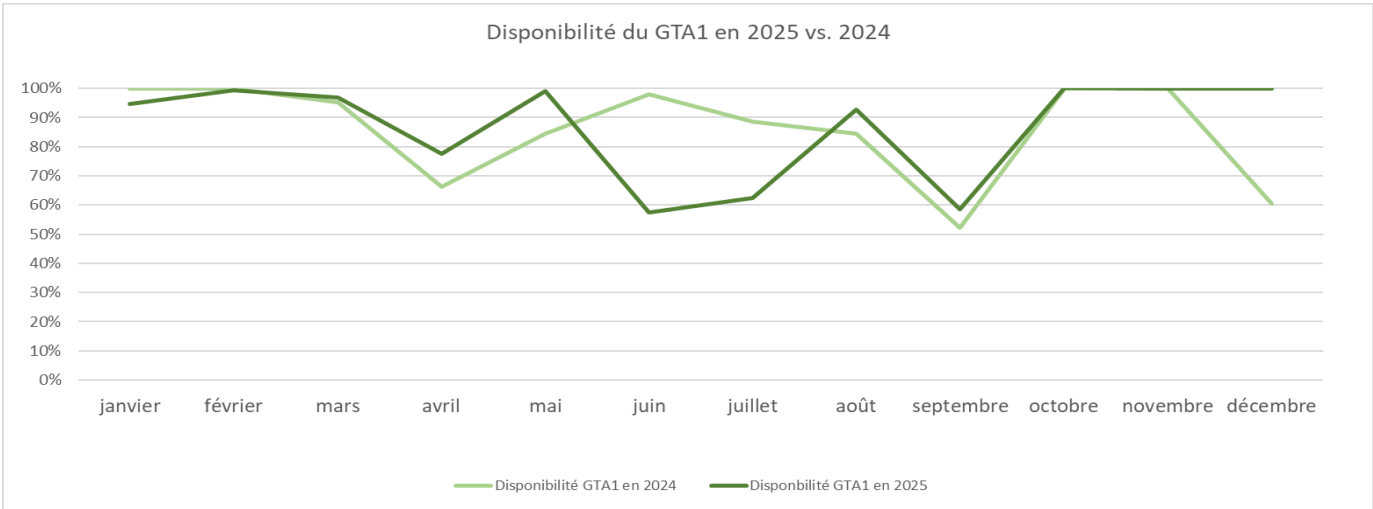
CRISTAL produit de l’électricité grâce à la vapeur haute pression en sortie de chaudière qui fait tourner deux groupes turbo-alternateur (GTA) d’une puissance nominale de 2,9 MW (GTA1) et de 0,6 MW (GTA2).

En 2025, la performance du GTA1 a été impactée par les arrêts annuels planifiés, et par les indisponibilités décrites aux paragraphes 3.3.2 et 3.3.3. Le GTA1 a fonctionné de manière continue en dehors des arrêts des fours. Sa disponibilité est restée stable par rapport à 2024 mais sa production électrique a diminué en attendant le remplacement de l’alternateur défaillant prévu en juin 2026. Le GTA2 a fonctionné à un régime légèrement supérieur à son régime nominal (0,66 MWh) mais est dépendant de la disponibilité des lignes (arrêt en cas de fortuit ou d’arrêt d’une ligne pour maintenir en régulation le GTA1).

Du fait de la baisse de capacité de production du GTA1 (2,3 MW de puissance au lieu des 2,9 MW au nominal), et malgré le fonctionnement toute l’année du GTA2, la production totale est en léger replis par rapport à l’année 2024. Le remplacement de l’alternateur planifié en juin 2026 permettra de retrouver une production électrique optimisée.

		2025	2024
Temps de fonctionnement du GTA1	Heures	7 585	7 538
Taux de disponibilité du GTA1 Brut	%	86,6 %	86 %
Taux de disponibilité du GTA1 Net (Hors arrêts programmés)	%	91,1 %	88,6 %
Temps d'arrêt du GTA1	Heures	1 175	1 246
- Dont arrêts sur dysfonctionnements / pannes	Heures	89	345
- Dont arrêts programmés	Heures	316	465

Courbe de disponibilité du GTA1 :

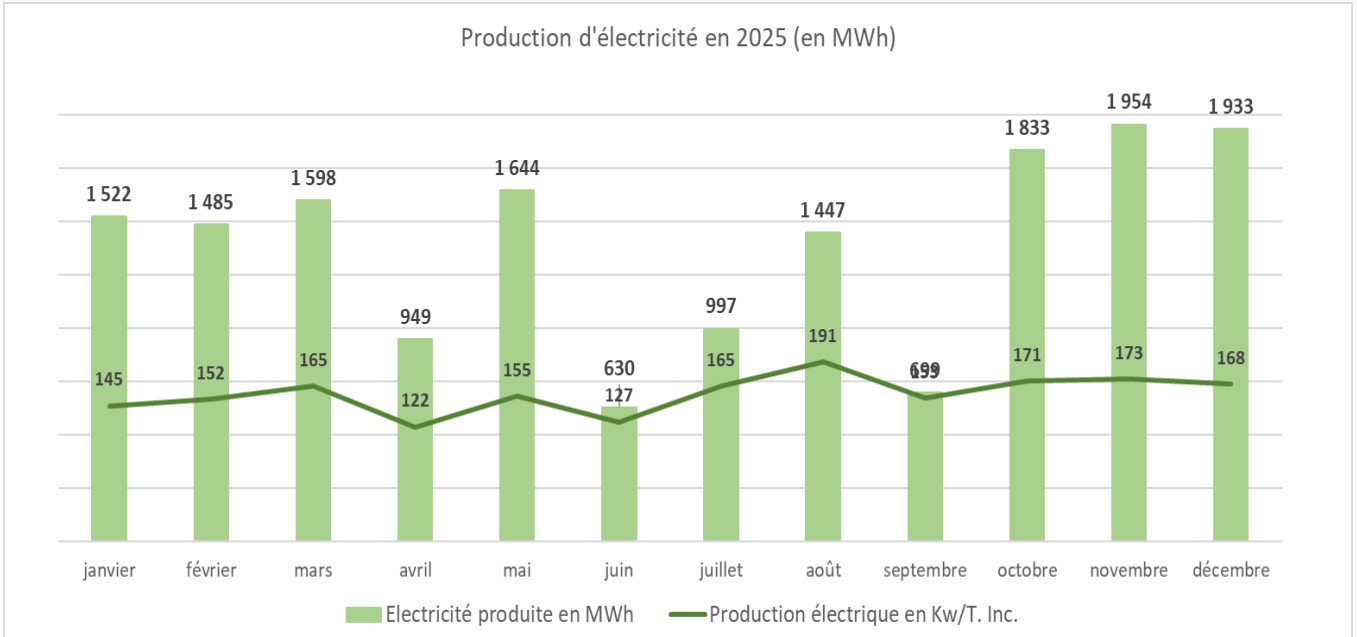


		2025	2024
Temps de fonctionnement du GTA2	Heures	5 513	Mise en service en novembre 2024
Taux de disponibilité du GTA2 Brut	%	62,9 %	
Taux de disponibilité du GTA2 Net (Hors arrêts programmés)	%	72,3 %	
Temps d'arrêt du GTA2	Heures	1 175	
- Dont arrêts sur dysfonctionnements / pannes	Heures	80	
- Dont arrêts programmés	Heures	818	

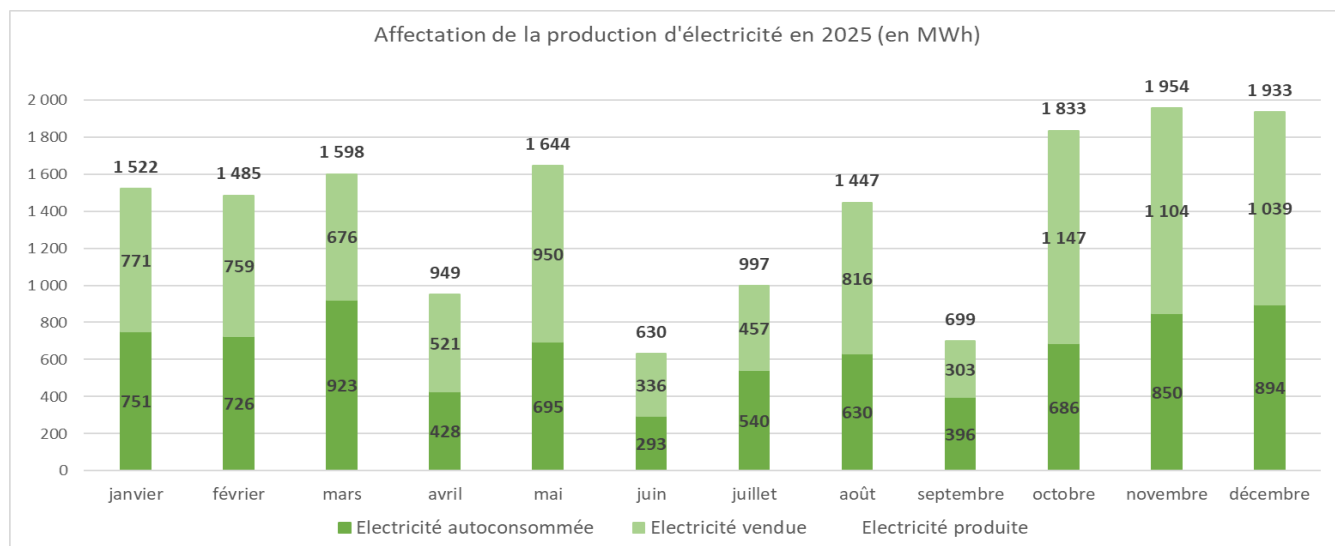
Courbe de disponibilité du GTA2 :



⇒ Malgré une disponibilité stable du GTA1 et un fonctionnement sur toute l’année du GTA2 en 2025, intégrant le problème de l’alternateur qui réduit la production horaire du GTA1, la production totale d’électricité de l’usine est en baisse en 2025 par rapport à 2024, à la fois en valeur absolue et mais aussi ramenée à la tonne de déchets incinérés : **158,9 kWh/t** Vs 163,6 kWh/t en 2024, 160,4 kWh/t en 2023 et 172,7 kWh/t en 2022.



		2025	2024
Energie Active PRODUITE (GTA1 et GTA2 en 2025)		16 692	17 303
- Autoconsommation usine	MWh	7 813	7 827
- Energie Active Injectée (Vendue)	MWh	8 878	9 475



En 2025, **46,8 %** de l'énergie produite par l'usine a été autoconsommée pour ses propres besoins et pour l'alimentation des équipements du réseau de chaleur urbain. La quantité d'électricité excédentaire est vendue sur le réseau public d'électricité.

Lors de l'arrêt des équipements communs ou en cas de l'arrêt fortuit affectant le GTA1, le GTA2 ou les 2 fours en simultané, de l'électricité est achetée au réseau pour assurer le fonctionnement des équipements du site. Celle-ci représente **7 % en 2025** de l'électricité totale consommée par le site (CTVD, SITRU, RCU), en légère baisse par rapport aux 9 % en 2024.

3.4.2 Production de chaleur (énergie thermique)

La vapeur produite par l'usine (récupérée en amont ou en aval des GTA1 et GTA2 selon les besoins) sert également pour :

- Les propres besoins de l'usine : réchauffage de l'air primaire de combustion, préchauffage de l'eau de la chaudière au niveau de la bache alimentaire, etc.
- Alimenter le réseau de chauffage urbain du SITRU (9 700 équivalents logements raccordés) : CRISTAL fournit de la vapeur au délégataire du RCU situé à côté de l'usine. Grâce à un système d'échangeur thermique, la vapeur fournie chauffe l'eau qui est envoyée dans le réseau de chaleur.

La quantité de chaleur vendue au RCU a été plus importante en 2025 (**87 372 MWh**) qu’en 2024 (82 451 MWh), 2023 (69 308 MWh), 2022 (59 581 MWh) et 2021 (53 382 MWh), du fait de l’extension du réseau de chaleur urbain et grâce à l’amélioration de la disponibilité absolue des lignes.

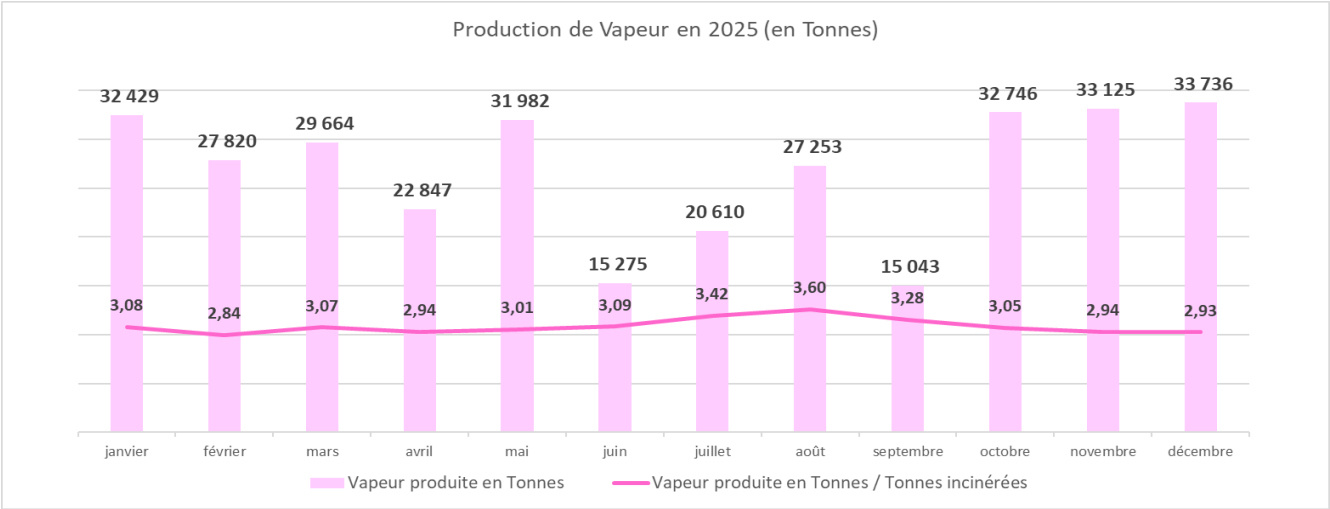
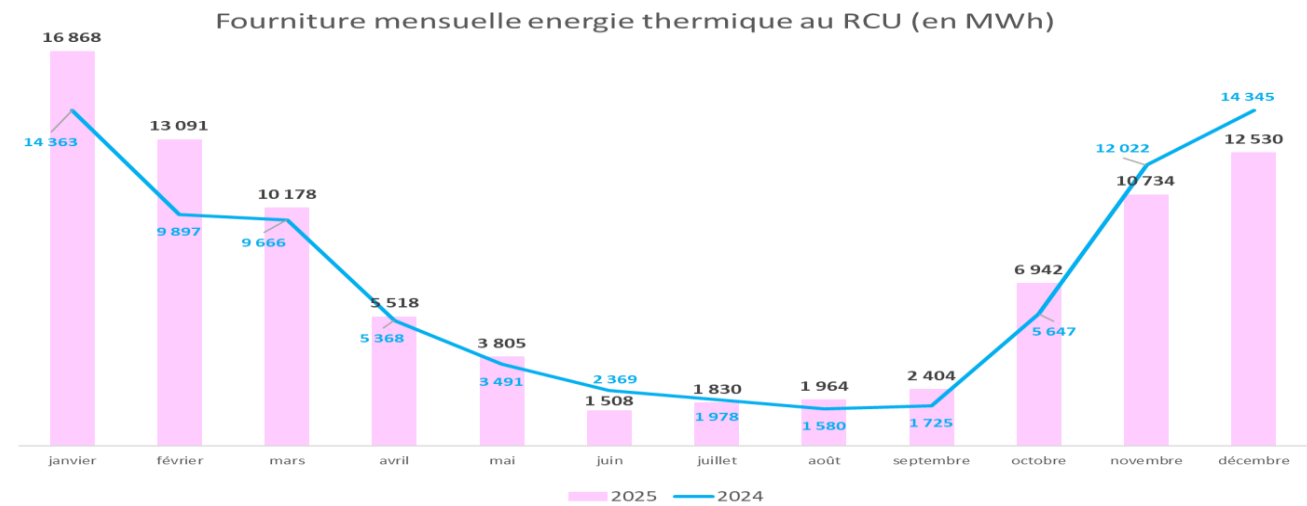


Tableau comparatif pluriannuel 2025 / 2024 de production de chaleur fournie au RCU :

Cumul Production en MWH						Delta 2025 / 2024	Delta 2025 / 2024
2025	2024	2023	2022	2021	2020	en MWH	en %
87 372	82 451	69 308	59 581	53 382	39 808	+ 4921	+ 6 %

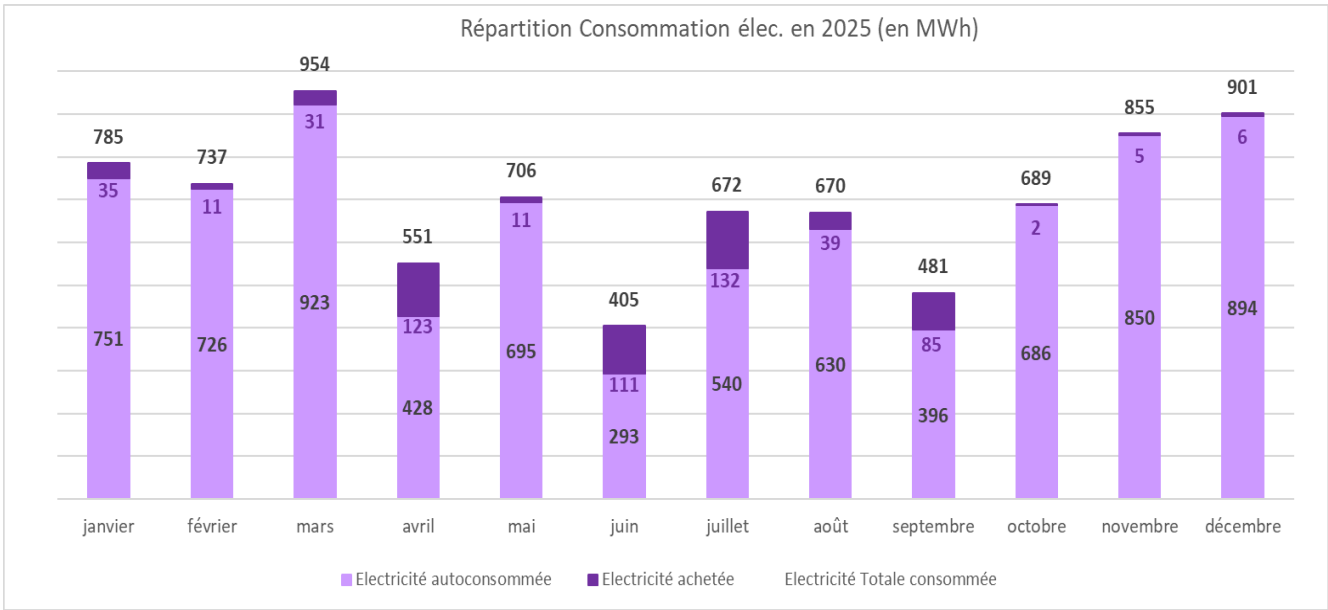
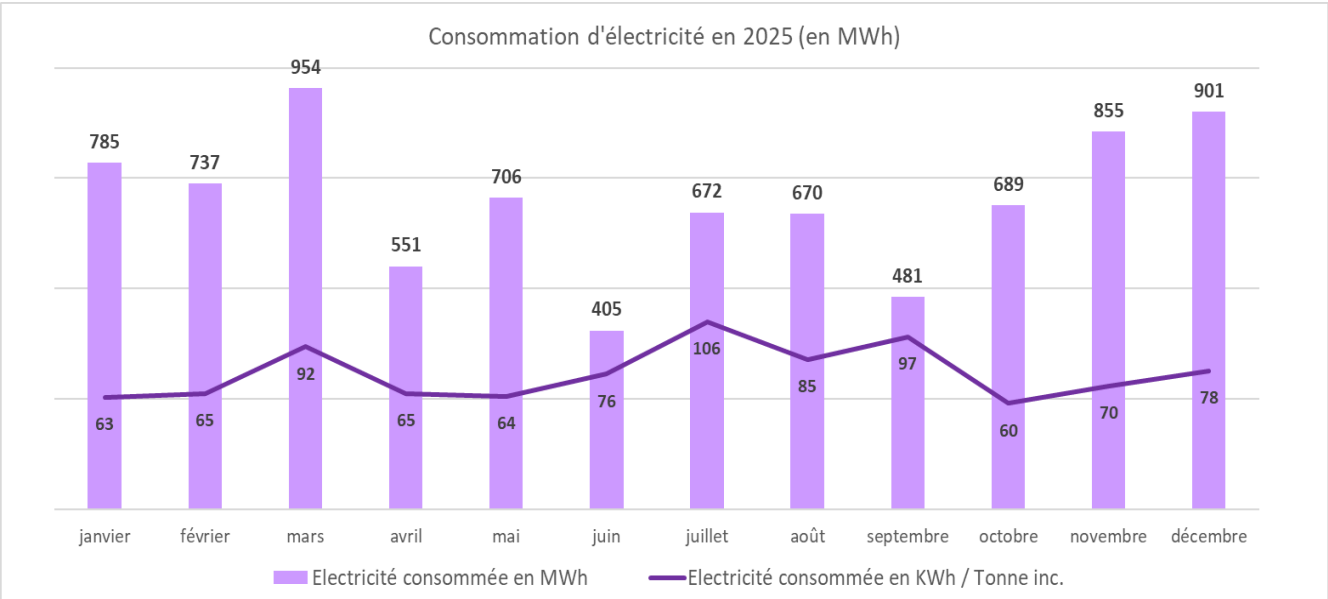


3.5 Consommables liés au process

3.5.1 Consommation électrique

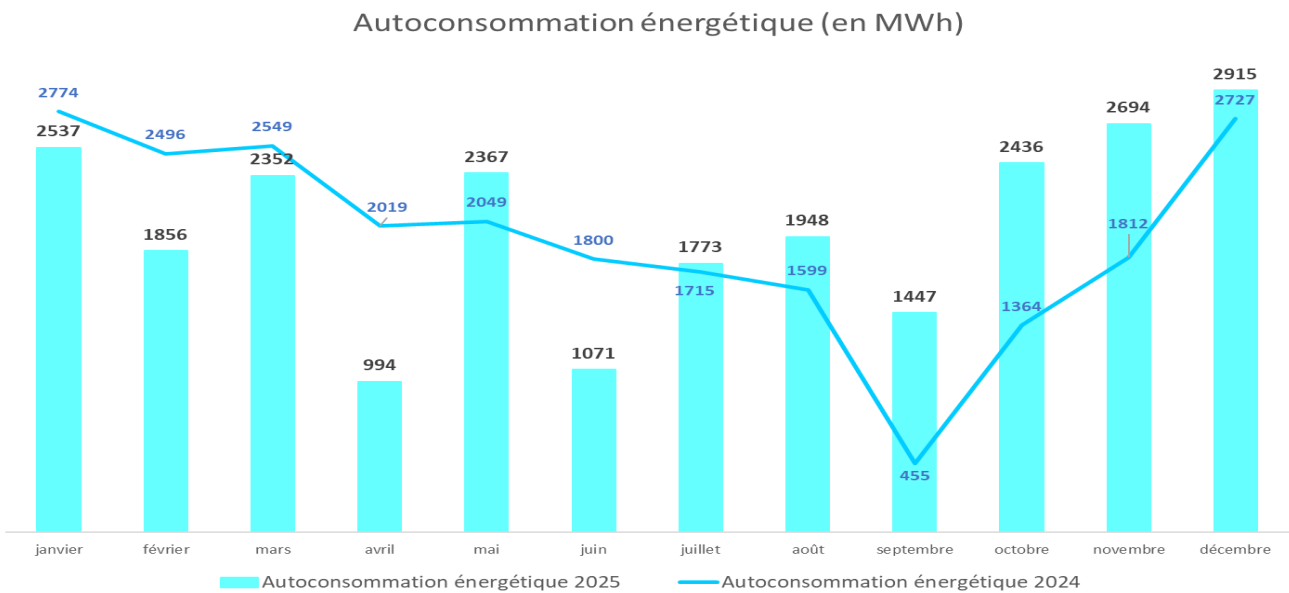
CRISTAL a besoin d’électricité pour fonctionner. L’usine puise l’essentiel de ses besoins dans l’électricité qu’elle produit. De façon ponctuelle, si la production d’électricité est insuffisante (GTA1 et 2 à l’arrêt ou au moins une des deux lignes à l’arrêt), le complément d’électricité requis est acheté auprès d’Enedis. La consommation électrique du site (CEV, CEC et Sitru) a été de **8 405 MWh** en 2025 soit **80 kWh** par tonne incinérée (vs. 81,4 kWh/t en 2024 et 80,4 kWh/t en 2023). Cette consommation est corrélée à l’activité d’incinération, hors période d’arrêt des communs et indisponibilités 2025 des 2 lignes. On note une stabilité de la consommation d’électricité du RCU (**659 MWh** en 2025 Vs 665 MWh en 2024).

Consommation électrique globale (CEV, CEC et Sitru) :



3.5.2 Consommation de vapeur (autoconsommation énergétique)

La mise en place de compteurs totalisateurs pour la vapeur en 2022 et leur certification ont permis dès 2023 de quantifier précisément l’autoconsommation vapeur (travaux inclus dans l’avenant DSP n°7 du précédent contrat DSP).



Cumul Autoconsommation énergétique en MWh				Delta 2025 / 2024 en MWh	Delta 2025 / 2024 en %
2025	2024	2023	2022		
24 390	23 359	23 369	29 183	+ 1 031	+ 4,4 %

3.5.3 Consommation de gaz (propane)

La consommation de propane reste encore élevée (**563 T consommées**), Vs 2024 (557 T.) et 2023 (575 T.) et 2022 (486 T.). Elle est inhérente aux arrêts fortuits rencontrés qui ont engendré des fonctionnements aux brûleurs conséquents (démarrage des lignes ou maintien de la température), aux régénérations des modules de catalyseurs malgré une optimisation efficace de l’isolation. Les achats de propane ont été de 564 tonnes en 2025 (cf. annexe financière), le niveau de la cuve entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre étant resté quasi-identique (48 % → 50 %). Pour convertir les tonnes de propane consommées en MWh consommés, il est pris le PCI du propane soit 12,78 MWh/tonne.

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	TOTAL
34	30	50	67	49	27	117	36	71	38	17	25	563

3.5.4 Consommation de réactifs

3.5.4.1 Traitement des fumées

BICARBONATE

Bicar (T)	janv.	févr.	Mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	TOTAL
Livraison	171	142	113	85	182	84	83	64	77	167	143	196	1 508
Conso.	147	158	89	109	154	68	68	110	56	175	141	168	1 444

La consommation de bicarbonate est stable en 2025 avec une moyenne de **13,75 Kg / tonne incinérée** (Vs 13,03 kg/ T. en 2024, 14,54 Kg/ T. en 2023 et 12,79 Kg/ T. incinérée en 2022). Ce ratio reste satisfaisant pour ce type d'installation. L'injection évolue en fonction des mesures SO₂ et HCL en cheminée et témoigne d'un bon traitement des fumées. Les phases transitoires subies en 2025 ont contribué à l'évolution ponctuelle du ratio (précoating des manches plus fréquent).

DIOXORB

DIOXORB	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total (T)	KG/T inc.
Livraison	0	24	0	0	0	0	0	0	25	0	0	0	49	
Conso. L1	3,1	2,9	2,6	2,4	2,8	1,5	1,8	1,9	1,8	2,9	3,1	3,7	30,45	0,52
Conso. L2	2,5	2	1,9	1,8	3	1,2	1,9	2	0,3	2,9	2,8	2,9	25,06	0,54

Le ratio global à la tonne de **0,53 Kg Tonne incinérée** est inférieur aux 0,57 Kg/ T. de 2024, aux 0,62 Kg / T. en 2023 et aux 0,87 Kg / tonne incinérée en 2022, du fait de l'évolution des typologies de déchets en 2025 lié à la qualité du mix mieux adapté (augmentation des tonnes tierces et meilleur mix).

ALCALI

ALCALI	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
Conso (T)	144	117	151	171	120	147	141
Tonnage	114 087	105 979	109 510	114 041	94 810	105 738	105 013
kg/T.OM	1,26	1,1	1,37	1,49	1,27	1,39	1,34

On note une légère baisse de la consommation d'alcali. Le débit d'alcali est asservi à la mesure de NO_x et reste lié à la combustion générale, impactée notablement par la fréquence de régénération des catalyseurs et la qualité du déchet permettant une homogénéité du mix.

3.5.4.2 Traitement des eaux de chaudière

Le traitement des eaux de chaudière est composé d'un adoucisseur et d'une biosmose.

Les éluats de Biosmose sont rejetées depuis fin Mars 2021 vers le réseau de Montesson (2 514 M3 sur l'année pour une autorisation de 6 000 M3 / an).

3.5.4.3 Eau déminéralisée

Sans objet.

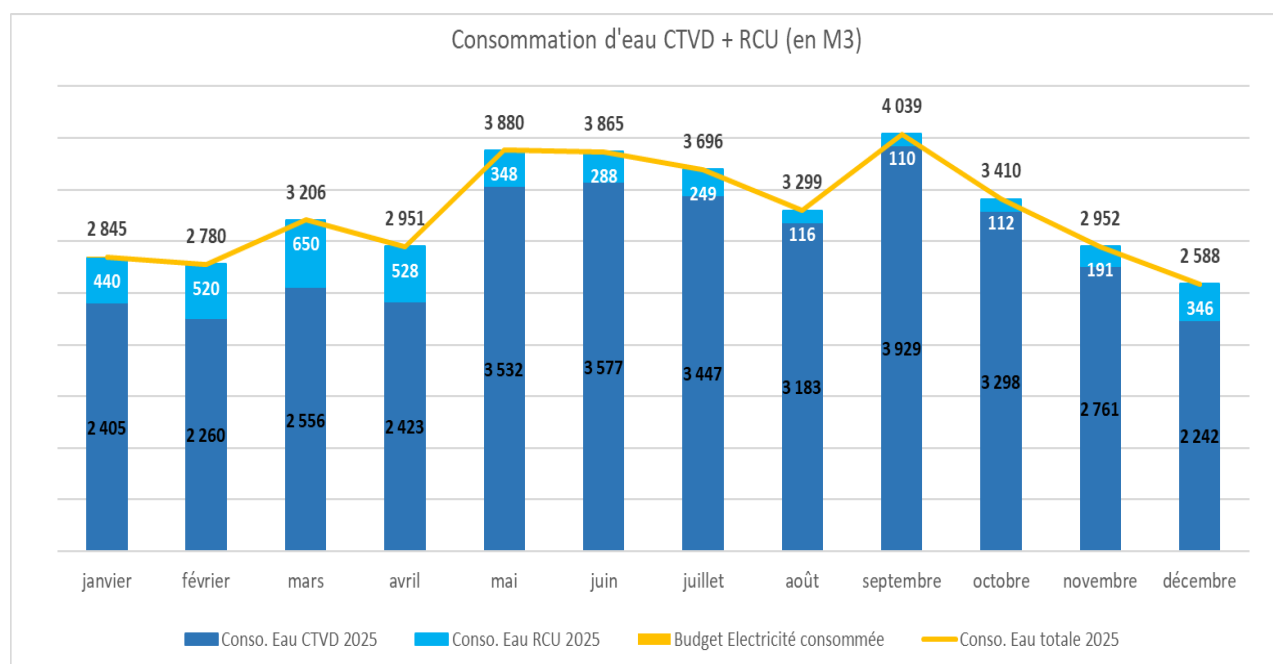
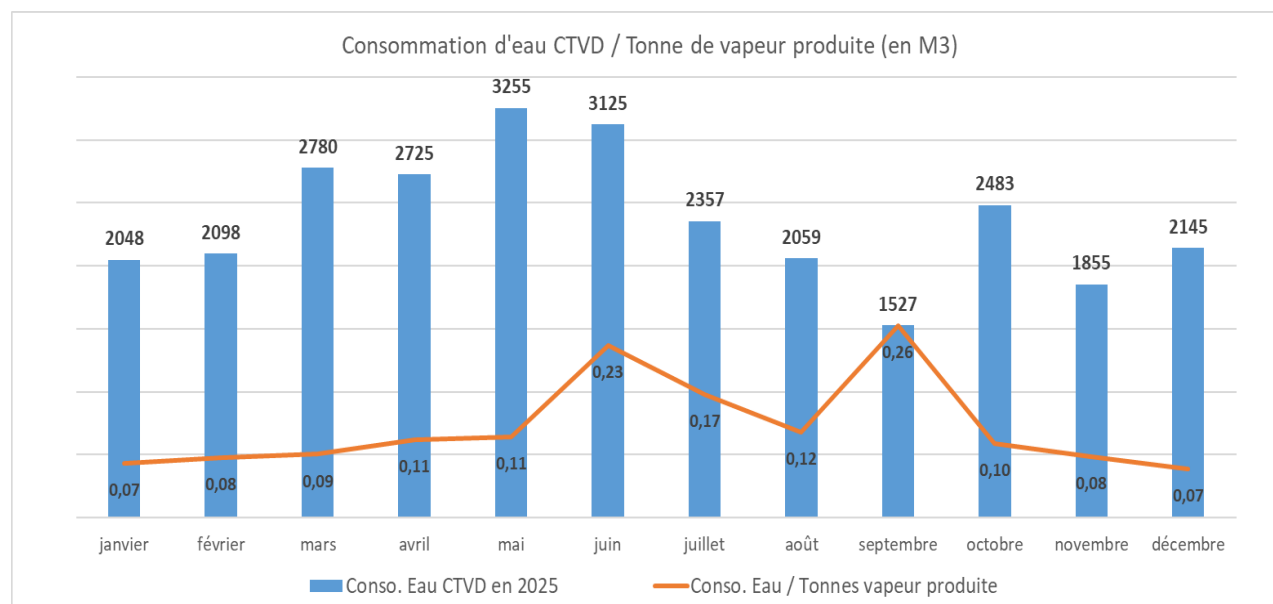
3.5.5 Consommation d'eau

La consommation annuelle d'eau de ville pour l'usine est de **39 511 m3, dont 3 898 m3 pour le RCU** par rapport à une consommation de 29 950 m3 en 2024, dont 1 493 m3 pour le RCU. Celle-ci est **en hausse de 24 %** par rapport à 2024 (soit **+ 9 561 Tonnes consommées**), suite aux arrêts fortuits, aux interventions réalisées sur les fuites chaudière 2 (fuite), aux dysfonctionnements de la vanne de désurchauffe, et à la surconsommation du réseau de chaleur (**+ 261 %**). Au niveau des purgeurs, une campagne a été à nouveau menée en 2025 pour prévenir les fuites.

Ainsi, la moyenne annuelle est **supérieure** par rapport à la moyenne annuelle de 2024 s'élève à **339 litres/tonne d'OM** (par rapport à 269 litres/ T. en 2024 et 237 litres/ T. en 2022 et 2023).

L'objectif recherché est de tendre vers une moyenne annuelle d'environ 220 litres.

Au niveau production vapeur en 2025, il aura fallu consommer **0,11 Tonne d'eau** pour produire 1 tonne de vapeur (ratio supérieur à 2024 (0,088 Litres/ Tonne vapeur)).



3.6 Sous-produits de l'incinération

3.6.1 Mâchefers

Les Mâchefers d'Incinération de Déchets Non Dangereux (MIDND), appelés plus simplement mâchefers, sont les résidus issus de la combustion des déchets qui sont récupérés au bout de la grille du four grâce à un puits d'extraction. La quantité totale produite en sortie des fours en 2025 est de **17 783 tonnes** et représente 16,9 % du tonnage incinéré (16,9 % en 2024, 17,4 % en 2023, 19,1 % en 2022 et 18 % en 2021).

Les mâchefers sont considérés par la réglementation (arrêté ministériel du 18 novembre 2011) comme des déchets non dangereux pouvant faire l'objet (sous certaines conditions précisées dans cet Arrêté Ministériel) d'une valorisation matière en technique routière.

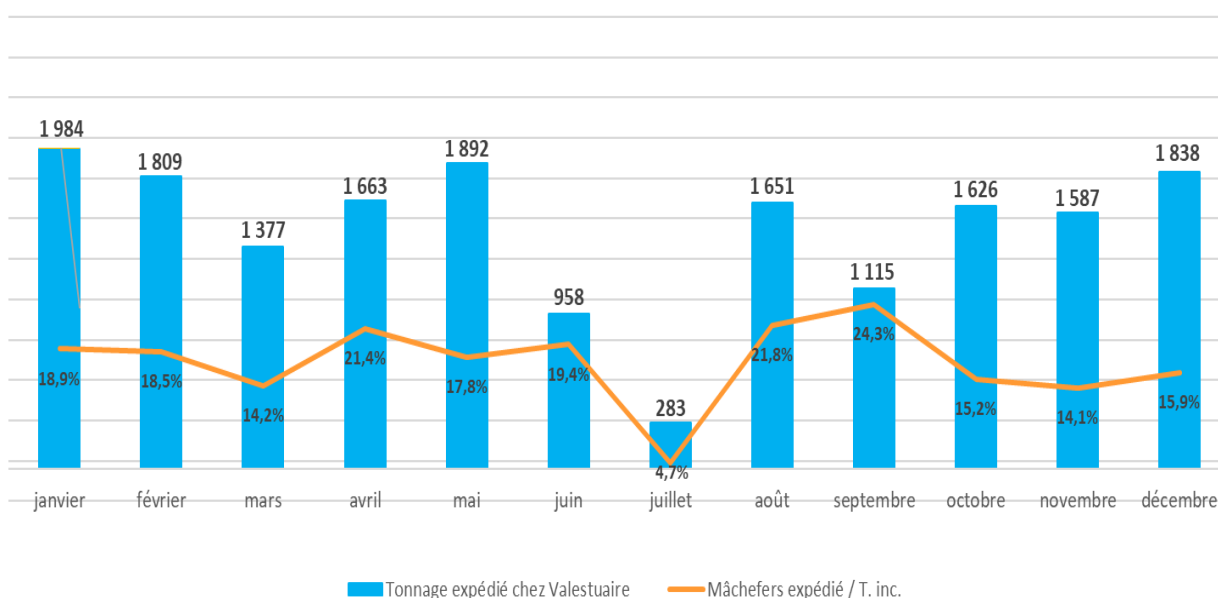
Pour ce faire, les mâchefers de CRISTAL ont été envoyés intégralement en 2025 sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration de mâchefers (IME) de Val'Estuaire, située à Rogerville (76).

Le rôle de l'IME est d'abord de faire mûrir les mâchefers bruts pour stabiliser leur composition. Ensuite les mâchefers sont criblés par une centrale mécanique pour séparer les principales fractions qui la constituent :

- Les graves de mâchefers, qui représentent environ 90% des mâchefers bruts, et qui seront utilisées en technique routière
- Les métaux ferreux et non ferreux (environ 10% des mâchefers bruts), qui seront recyclés (filieres sidérurgiques et métallurgiques)
- Les imbrûlés (~1% des mâchefers bruts) qui seront renvoyés en ISDND ou en UVE.

Remarque : les quantités de mâchefers présentées ci-dessus correspondent aux tonnages évacués chaque mois. Ces quantités ne correspondent pas forcément aux quantités de mâchefers produites chaque mois, les mâchefers produits en fin de mois pouvant être évacués le mois suivant. Cela explique en partie les variations (en % des tonnes incinérées) d'un mois sur l'autre.

Mâchefers bruts évacués en 2025 (en Tonnes)



3.6.1.1 Métaux ferreux et non ferreux issus des mâchefers

CRISTAL réalise un premier tri sur site des mâchefers pour en récupérer les métaux ferreux de grande taille :

- En sortie des fours, à l'aide de scalpeurs vibrant permettant d'extraire les « monstres ».
- Avant stockage, grâce à un overband situé au bout des bandes transporteuses. NB : Toutes les recettes de commercialisation qui en sont issues sont récupérées par CRISTAL qui les valorise en direct auprès d'un repreneur de métaux.

Les mâchefers bruts envoyés sur les IME sont généralement stockés pendant plusieurs mois (phase de maturation) avant d'être criblés. Les mâchefers maturés sont ensuite déferrailés grâce à des cribles, des overbands (pour les métaux ferreux / magnétiques) et des machines à courant de Foucault (pour les métaux non ferreux / amagnétiques)

A l'issue du process de déferrailage, l'IME évacue progressivement les métaux vers des repreneurs finaux. Les évacuations ne se font pas en lien direct avec la mensualisation de la production du site (affrètement au tour). Il n'est donc pas possible d'établir une correspondance parfaite entre les métaux évacués un mois M et le lot de mâchefers duquel ils sont extraits.



- ⇒ La quantité de métaux **ferreux** extraits en 2025 est de **1 535 tonnes** soit 1,46 % des tonnes incinérées (idem 2024, contre 1,66 % en 2023 et 1,36 % des tonnes incinérées en 2022).
- ⇒ La quantité de métaux **non ferreux** extraits en 2025 est de **1 231 tonnes** soit 1,2 % des tonnes incinérées (contre 1,1 % en 2024, 0,54 % en 2023 et 0,17 % des tonnes incinérées en 2022)

Les principales sources de métaux ferreux sont issues des scalpeurs (en sortie des fours) et de l'overband.

3.6.1.2 Graves de mâchefers

Les graves de mâchefers obtenues après déferrailage sont classées en 3 catégories en fonction de leur teneur en polluants :

- **V1** : valorisable en usage routier de type 1, de plus 3 mètres de hauteur en sous-couche de chaussée d'accotement d'ouvrages routiers revêtus.
- **V2** : valorisable en usage routier de type 2, de plus 6 mètres de hauteur en remblai et entre 3 et 6 mètres de hauteur en sous-couche de chaussée d'accotement d'ouvrages recouverts
- **Non valorisable** : dans ce cas les graves de mâchefers doivent être éliminées dans une ISDND.

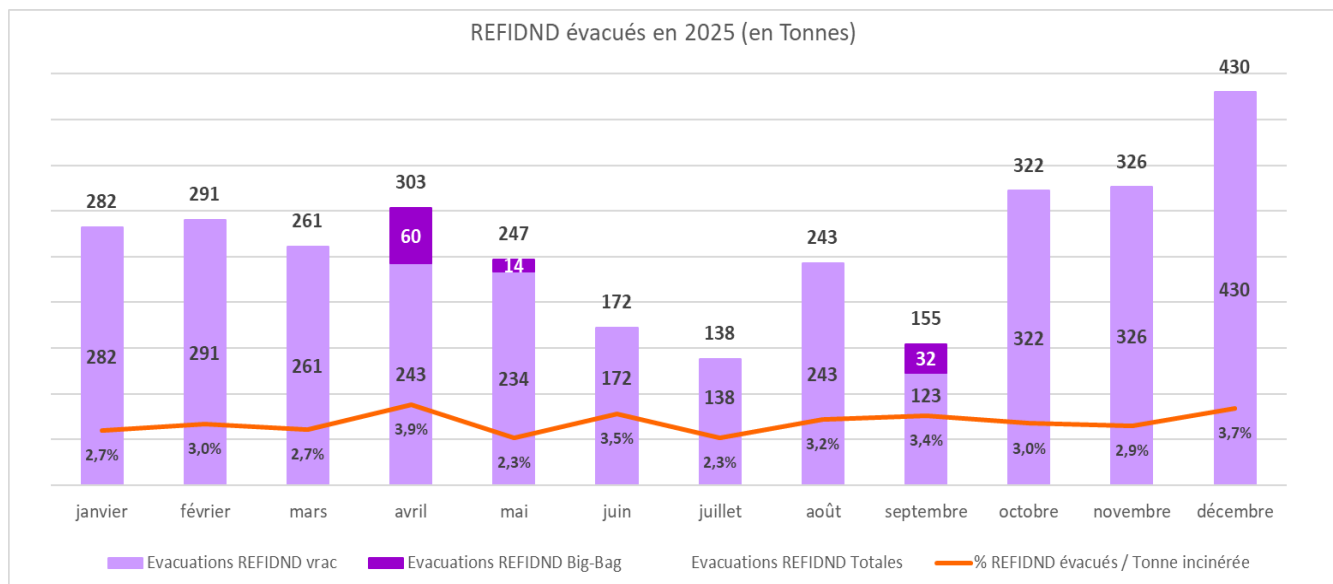
En 2025, tous les lots analysés à date ont été classés en V1 ou V2 (cf. détails en annexe 5) :

3.6.2 Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération de Déchets Non Dangereux (REFIDND)

Compte tenu du mode de traitement des fumées (sec), les REFIDND sont les seuls déchets qui ne sont pas valorisables dans l'incinération. Ils représentent les sels, chlorures et sulfates, les résidus de Bicarbonate, les poussières et matières récupérées lors des différentes étapes du processus d'épuration des fumées.

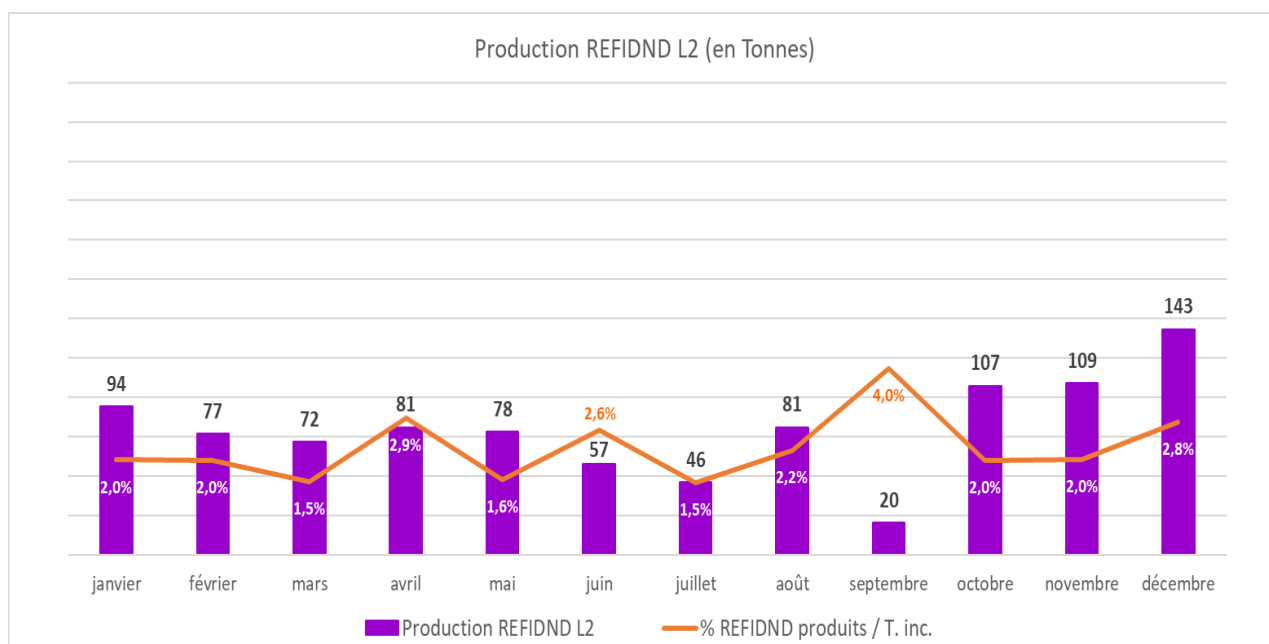
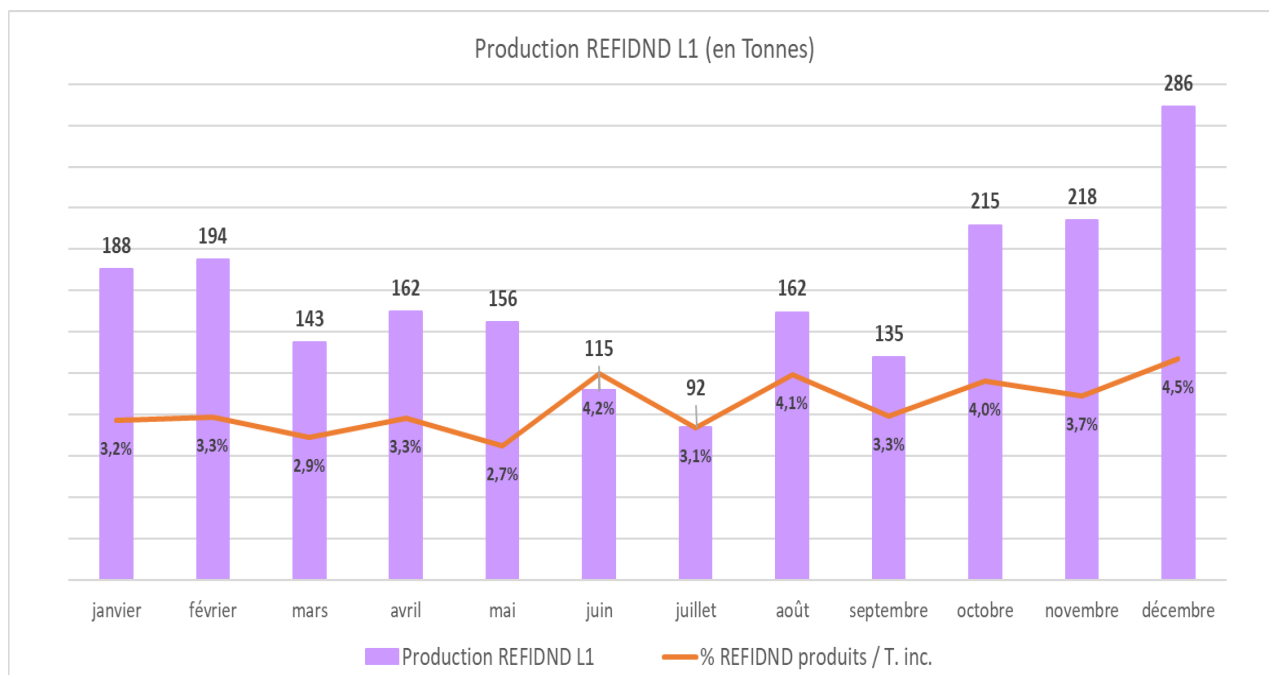
En 2025, 3 031 Tonnes de REFIDND ont été produites et 3 170 tonnes ont été évacuées, soit 3,02 % de la quantité de déchets incinérés (par rapport à 3,12 % en 2024, 3,34 % en 2023 et 3,12 % en 2022) dont :

- 3 065 tonnes ayant transité par les silos et évacués en camion-citerne soit 2,92 % de la quantité de déchets incinérés
- 105 tonnes récupérés en big-bags et évacués en camion-plateau soit 0,1 % de la quantité de déchets incinérés.



La production en REFIDND est significativement différente entre les 2 lignes :

- 2 065 tonnes en provenance de la ligne 1 soit 3,5 % de la quantité de déchets incinérés
- 966 tonnes en provenance de la ligne 2 soit 2,09 % de la quantité de déchets incinérés



On note toujours une différence importante de production entre les deux lignes, liée à la conception même des fours.

Les REFIDND sont envoyé pour élimination dans une installation de stockage de déchets dangereux, située à Villeparisis (77).

4 Bilan environnemental

La réglementation a défini un ensemble de polluants que l'exploitant d'une UIOM doit suivre dans les rejets gazeux (= autosurveillance) :

- De façon continue pour certains polluants (1 mesure toutes les 10 secondes)
- De façon semi-continue pour d'autres (dioxines et furanes)

La réglementation impose également la réalisation régulière (tous les trimestres / semestres) de campagnes de mesures réalisées par des bureaux de contrôle indépendants pour recouper les données issues de l'autosurveillance. Le cas échéant la DRIEE peut déclencher des contrôles inopinés.

D'autres analyses d'impact sont également réalisées à une fréquence définie par la réglementation : retombées atmosphériques, bruit, ...

Un rapport complet concernant les rejets est envoyé mensuellement à la DRIEE.

4.1 Rejets gazeux

4.1.1 Mesures en continu – dépassements des VLE 10/30 minutes (compteurs 60h)

La réglementation impose un suivi strict et en continu des polluants suivants contenus dans rejets gazeux :

- HCl - Acide chlorhydrique
- SO₂ - Dioxyde de soufre
- CO - Monoxyde de carbone
- COT - Composés organiques totaux
- Poussières (particules fines en suspension)
- NO_x - Oxydes d'azote
- NH₃ - Ammoniac
- Hg - Mercure

Les données de fonctionnement suivantes sont également enregistrées en continu :

- Temps de fonctionnement
- Débit sec des gaz à la cheminée
- Température des gaz à la cheminée
- T2S : Température 2 seconde (température moyenne des gaz pendant les 2 premières secondes)
- H₂O à la cheminée (humidité)
- O₂ à la cheminée (Oxygène)
- CO₂ à la cheminée (Dioxyde de carbone)

Pour cela un logiciel informatique (WEX), développé et maintenu par une société indépendante (ENVEA), enregistre ces paramètres en continu.

NB : les analyseurs sont soumis à des procédures normées d'étalonnage (QAL2 et QAL3)

Concernant la mesure en continu l'usine doit respecter pour chaque polluant certains seuils semi-horaires et 10 minutes pour le CO. En cas de dépassement de ces seuils, un compteur s'incrémente (limité à 60h par an et par ligne d'incinération). Si le dépassement dure plus de 4h consécutives, l'installation s'arrête de façon automatique (impossibilité de recharger du déchet dans le four).

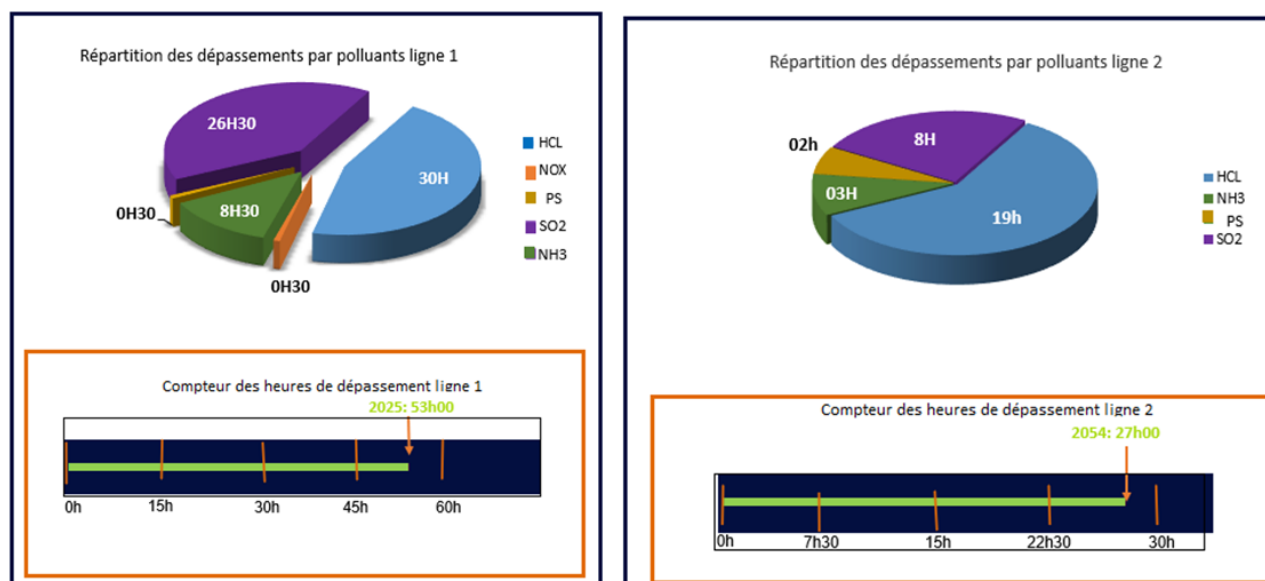
Au 31 décembre 2025, le bilan des rejets gazeux est le suivant :

COMPTEURS	Année 2025		Année 2024	
	LIGNE 1	LIGNE 2	LIGNE 1	LIGNE 2
Dépassements VLE 30 min	53h00	27h00	47h30	25h00
Indisponibilités de mesures	10h10	14h30	47h00	64h30
Indisponibilités des dispositifs de traitement	0h00	0h00	0h00	0h00
Dépassements PCDD/F	0	0	0	0
Dépassements VLE journaliers REOT	15	0	3	5
Dépassements VLE journaliers NOC	6	12	3	5
Compteurs VLE OTNOC	138h00	89h00	61h40	66h00
Indisponibilité Hg	151h30		486h	

4.1.2 Répartition des dépassements

Dans le compteur des 60h, plusieurs polluants sont à l'origine des dépassements 30 min. Ils sont représentés dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le graphique :

	HCL	NOX	NH3	CO	COT	SO2	PS
Ligne 1	29h00	00h30	08h30	00h00	00h00	26h30	00h30
Ligne 2	19h00	06h00	03h00	00h00	00h00	08h00	02h00



Ne considérant pas que les dépassements VLE 10 min CO enregistrés, le seuil des compteurs de dépassements et d'indisponibilités 60h n'a pas été franchi. Nous observons une réduction notable des dépassements gazeux, en particulier sur la ligne 2 dans le compteur VLE 30 min et une réduction significative des indisponibilités. Les données ci-dessus ne tiennent pas compte du non-cumul des VLE 30 mn simultanées qui ne se cumulent pas (données brutes) → Si dépassements simultanés de HCL et SO2 par exemple, prise en compte de 30 mn uniquement.

En 2025, les polluants HCL, SO2, NH3 et NOx sont les principaux polluants présents dans le compteur des dépassements VLE 30 min des deux lignes. Les principales causes sont liées à des problèmes d'injection de bicar (bourrages constatés) et à la nature des déchets (DIB). Les dépassements NOx ont été réduits notablement suite aux travaux menés sur l'isolation des caissons de catalyseurs et sur la reprogrammation des régénérations qui ont permis d'améliorer celles-ci et réduire le temps d'utilisation du gaz (optimisation énergétique).

4.2 Détail des dépassements VLE

L'ensemble des dépassements VLE 30 min constatés sur nos lignes d'incinérations sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous.

4.3 Dépassements VLE 30 minutes survenus sur la ligne 1 :

Ligne 1	
JANVIER 2025 : 09h30	
DATE :	02/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h00 à 11h30 : 60,87 mg/Nm3 De 11h30 à 12h00 : 129,12 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 90,61 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 11h00 à 12h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	02/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h30 à 12h00 : 198,16 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 232,46 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 159,45 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 11h30 à 13h00
CAUSE :	Ligne Bicar sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Entretien préventif BICAR
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 02/01/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 2 heures de dépassement	
DATE :	02/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 16h30 à 17h00 : 123,48 mg/Nm3 De 17h00 à 17h30 : 234,08 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 16h30 à 17h30
CAUSE :	Ligne Bicar sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Entretien préventif BICAR
DATE :	03/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	80,35 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 00h30 à 01h00
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	03/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	37,26 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 12h00 à 12h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	16/01/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 19h30 à 20h00 : 46,99 mg/Nm3 De 20h00 à 20h30 : 37,93 mg/Nm3 De 20h30 à 21h00 : 21,01 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 19h30 à 21h00
CAUSE :	Défaut suite essai régénération caisson catalyseur
ACTION CORRECTRICE :	Remise en service 4 caissons
DATE :	22/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3

VALEUR :	De 15h30 à 16h00 : 75,48 mg/Nm3 De 16h00 à 16h30 : 123,01 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 15h30 à 16h30
CAUSE :	Ligne Bicar sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Entretien préventif BICAR
DATE :	27/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	75,87 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h00 à 17h30
CAUSE :	Ligne Bicar sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Entretien préventif BICAR
DATE :	29/01/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 17h00 à 17h30 : 31,53 mg/Nm3 De 17h30 à 18h00 : 40,53 mg/Nm3 De 18h00 à 18h30 : 22,04 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 17h00 à 18h30
CAUSE :	Régénération caisson catalyseur
ACTION CORRECTRICE :	Revoir fréquence des régénérations
DATE :	30/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 20h00 à 20h30 : 64,21 mg/Nm3 De 20h30 à 21h00 : 64,15 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 20h00 à 21h00
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
FEVRIER 2025 : 06h30	
DATE :	06/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	31,52 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h00 à 13h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	06/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	126,15 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h00 à 13h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 06/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	06/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	70,06 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h30 à 16h00
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation

DATE :	06/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	187,17 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h00 à 15h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 06/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	07/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	106,47 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h00 à 15h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	07/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	133,24 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h00 à 15h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 07/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	07/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	49,67 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h30 à 16h00
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	15/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	54,58 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 02h00 à 02h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	15/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	66,59 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 02h00 à 02h30
CAUSE :	bouchageligne BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Débouchage
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 15/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	

DATE :	25/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 07h30 à 08h00 : 32,71 mg/Nm3 De 08h00 à 08h30 : 72,32 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 07h30 à 08h30
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	25/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 07h30 à 08h00 : 62,95 mg/Nm3 De 08h00 à 08h30 : 96,94 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 07h30 à 08h30
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 25/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1 heure de dépassement	
DATE :	25/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	65,36 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 08h30 à 09h00
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	25/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	64,68 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h00 à 13h30
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	26/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 13h00 à 13h30 : 36,59 mg/Nm3 De 13h30 à 14h00 : 38,46 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 13h00 à 14h00
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	27/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	33,33 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h30 à 14h00
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	28/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	63,25 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h00 à 14h30
CAUSE :	dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation

MARS 2025 : 04h30	
DATE :	05/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	32,5 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	05/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 19h00 à 19h30 : 66 mg/Nm3 De 19h30 à 20h00 : 68,52 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 19h00 à 20h00
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage SAS
DATE :	05/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 20h30 à 21h00 : 52,51 mg/Nm3 De 21h00 à 21h30 : 42,18 mg/Nm3 De 21h30 à 22h00 : 33,79 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 20h30 à 22h00
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage SAS
DATE :	05/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 20h30 à 21h00 : 192,69 mg/Nm3 De 21h00 à 21h30 : 147,39 mg/Nm3 De 21h30 à 22h00 : 121,54 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 20h30 à 22h00
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage SAS
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 05/03/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 90 min, ce qui a induit en tout 1h30 de dépassement	
DATE :	06/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	33,72 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h00 à 16h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	08/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	137 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h00 à 09h30
CAUSE :	Mauvais mélange déchets, quantité importante DIB
ACTION CORRECTRICE :	Mix en fosse, réduction air primaire
DATE :	12/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	72,12 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h00 à 13h30
CAUSE :	Mauvais mélange déchets, quantité importante DIB
ACTION CORRECTRICE :	Mix en fosse, réduction air primaire

AVRIL 2025 : 09h30	
DATE :	10/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	52,62 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 00h00 à 00h30
CAUSE :	Bourrage vis BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage
DATE :	10/04/2025
PARAMETRE :	PS
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	40,05 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h30 à 17h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	15/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	78,27 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h30 à 15h00
CAUSE :	Bourrage vis BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage
DATE :	15/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	80,96 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h30 à 15h00
CAUSE :	Bourrage vis BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 15/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	15/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	37,43 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h00 à 16h30
CAUSE :	Dysfonctionnement SAS ligne 2, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	16/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	63,82 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h30 à 16h00
CAUSE :	Dysfonctionnement SAS ligne 2, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation

DATE :	16/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	74,44 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h30 à 17h00
CAUSE :	Dysfonctionnement SAS ligne 2, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	16/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	45,04 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h30 à 18h00
CAUSE :	Dysfonctionnement SAS ligne 2, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	19/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	91,15 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h30 à 16h00
CAUSE :	Niveau très bas, silo colmaté
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour descente produit
DATE :	20/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	92,07 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 06h00 à 06h30
CAUSE :	Niveau très bas, silo colmaté
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour descente produit
DATE :	20/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	71,14 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 06h00 à 06h30
CAUSE :	Niveau très bas, silo colmaté
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour descente produit
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 20/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	25/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	68,88 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h00 à 10h30
CAUSE :	Fuite broyeur BICAR, en aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation

DATE :	25/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h30 à 12h00 : 122,12 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 107,27 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 113,44 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 11h30 à 13h00
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage SAS
DATE :	25/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h30 à 12h00 : 112,24 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 120,65 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 83,02 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 11h30 à 13h00
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage SAS
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 25/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 90 min, ce qui a induit en tout 1h30 de dépassement	
DATE :	27/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	48,16 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 11h00 à 11h30
CAUSE :	Mauvais écoulement sous vis BICAR 1
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	27/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	69,08 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 11h00 à 11h30
CAUSE :	Mauvais écoulement sous vis BICAR 1
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 27/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	27/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	81,67 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h00 à 14h30
CAUSE :	Mauvais écoulement sous vis BICAR 1
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	27/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	40,93 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 22h00 à 22h30
CAUSE :	Mauvais écoulement sous vis BICAR 1
ACTION CORRECTRICE :	

DATE :	29/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	43,4 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 06h30 à 07h00
CAUSE :	Mauvais écoulement sous vis BICAR 1
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	29/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 15h30 à 16h00 : 33,73 mg/Nm3 De 16h00 à 16h30 : 52,43 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 15h30 à 16h30
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne
ACTION CORRECTRICE :	Débourrage SAS
MAI 2025 : 01h30	
DATE :	09/05/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	38,66 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h30 à 18h00
CAUSE :	Explosion importante avec baisse des feux
ACTION CORRECTRICE :	Relance de la ligne
DATE :	09/05/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	82,37 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h30 à 18h00
CAUSE :	Explosion importante avec baisse des feux
ACTION CORRECTRICE :	Relance de la ligne
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 09/05/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	13/05/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	93,53 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 21h00 à 21h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	30/05/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	62,06 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h00 à 17h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

JUIN 2025 : 03h00	
DATE :	03/06/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	44,08 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h00 à 15h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	09/06/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	30,6 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 04h00 à 04h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	09/06/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	62,81 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 04h00 à 04h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 09/06/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	15/06/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	24,18 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	15/06/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	31,28 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 20h30 à 21h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	17/06/2025
PARAMETRE :	NOx
SEUIL REGLEMENTAIRE :	160 mg/Nm3
VALEUR :	161,01 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 02h30 à 03h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	18/06/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	43,95 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h00 à 09h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

JUILLET 2025 : 10h00	
DATE :	08/07/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	20,59 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h00 à 17h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	10/07/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	21,65 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 22h00 à 22h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	11/07/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h30 à 12h00 : 43,74 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 44,03 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 41,24 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 11h30 à 13h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	12/07/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 15h00 à 15h30 : 39,63 mg/Nm3 De 15h30 à 16h00 : 38,51 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 15h00 à 16h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	12/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	35,14 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 20h30 à 21h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	13/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	34,59 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h00 à 17h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	24/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 11h30 à 12h00 : 66,89 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 48,43 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 11h30 à 12h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

DATE :	26/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 13h00 à 13h30 : 118,91 mg/Nm3 De 13h30 à 14h00 : 118,27 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 13h00 à 14h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	26/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 13h00 à 13h30 : 118,91 mg/Nm3 De 13h30 à 14h00 : 118,27 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 13h00 à 14h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	26/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 14h00 à 14h30 : 100,86 mg/Nm3 De 14h30 à 15h00 : 84,5 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 14h00 à 15h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	26/07/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 14h00 à 14h30 : 65,67 mg/Nm3 De 14h30 à 15h00 : 86,84 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 14h00 à 15h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 26/07/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1h de dépassement	
DATE :	27/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	41,94 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 04h30 à 05h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	27/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	124,46 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h00 à 10h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	28/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	52,35 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h30 à 17h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

DATE :	28/07/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 18h30 à 19h00 : 27,85 mg/Nm3 De 19h00 à 19h30 : 34,57 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 18h30 à 19h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
AOUT 2025 : 00h30	
DATE :	20/08/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	50,88 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	20/08/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	89,12 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 20/08/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
SEPTEMBRE 2025 : 00h30	
DATE :	11/09/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	86,27 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h00 à 09h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
OCTOBRE 2025 : 06h00	
DATE :	06/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 18h00 à 18h30 : 107,31 mg/Nm3 De 18h30 à 19h00 : 72,11 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 18h00 à 19h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	16/10/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 01h30 à 02h00 : 49,73 mg/Nm3 De 02h00 à 02h30 : 42,74 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 01h30 à 02h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	16/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 01h30 à 02h00 : 148,45 mg/Nm3 De 02h00 à 02h30 : 122,4 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 01h30 à 02h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 16/10/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1h de dépassement	

DATE :	16/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	79,24 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 20h30 à 21h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	22/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 14h00 à 14h30 : 124,65 mg/Nm3 De 14h30 à 15h00 : 65,49 mg/Nm3 De 15h00 à 15h30 : 84,6 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 14h00 à 15h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	24/10/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	37,62 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 08h00 à 08h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	27/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	66,76 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 08h30 à 09h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	27/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	93,12 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	29/10/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	88,91 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
NOVEMBRE 2025 : 00h30	
DATE :	21/11/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	68,17 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h00 à 10h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DECEMBRE 2025 : 01h00	
DATE :	31/12/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 16h30 à 17h00 : 116,99 mg/Nm3 De 17h00 à 17h30 : 88,36 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 16h30 à 17h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

4.4 Dépassements VLE 30 minutes survenus sur la ligne 2 :

Ligne 2	
JANVIER 2025 : 06h30	
DATE :	03/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	44,33 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h30 à 11h00
CAUSE :	Relance ligne
ACTION CORRECTRICE :	Revue consignes de suivi des rejets au démarrage
DATE :	09/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	32,67 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h00 à 10h30
CAUSE :	Défaut sélecteur, perte injection
ACTION CORRECTRICE :	Revue consignes de suivi des rejets au démarrage
DATE :	20/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	78,34 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 00h30 à 01h00
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
DATE :	20/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 17h30 à 18h00 : 43,03 mg/Nm3 De 18h00 à 18h30 : 60,11 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 17h30 à 18h30
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
DATE :	20/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 17h30 à 18h00 : 281,98 mg/Nm3 De 18h00 à 18h30 : 245,42 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 17h30 à 18h30
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 20/01/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1 heure de dépassement	

DATE :	20/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	63,37 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 18h30 à 19h00
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
DATE :	20/01/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	161,89 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 18h30 à 19h00
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 20/01/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	30/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	56,32 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 00h30 à 01h00
CAUSE :	Fuite BICAR, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	31/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	58,37 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 06h30 à 07h00
CAUSE :	Fuite BICAR, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	31/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 10h30 à 11h00 : 52,06 mg/Nm3 De 11h00 à 11h30 : 203,59 mg/Nm3 De 11h30 à 12h00 : 244,35 mg/Nm3 De 12h00 à 12h30 : 58,19 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	02h00
HEURE :	De 10h30 à 12h30
CAUSE :	Défaut surintensité Broyeur
ACTION CORRECTRICE :	Nettoyage broyeur
DATE :	31/01/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	32,12 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 18h00 à 18h30
CAUSE :	Mauvais Mix déchets en fosse
ACTION CORRECTRICE :	Modification mix déchet

FEVRIER 2025 : 05h30	
DATE :	01/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 05h30 à 06h00 : 63,79 mg/Nm3 De 06h00 à 06h30 : 92,85 mg/Nm3 De 06h30 à 07h00 : 30,15 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 05h30 à 07h00
CAUSE :	Bourrage vis doseuse BICAR
ACTION CORRECTRICE :	Débourrage vis
DATE :	13/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	70,04 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h00 à 16h30
CAUSE :	Mix déchet avec DIB en grande quantité
ACTION CORRECTRICE :	Modification du mix
DATE :	21/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	66,08 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 09h30 à 10h00
CAUSE :	Fuite BICAR, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	21/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	33,54 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 10h30 à 11h00
CAUSE :	Fuite BICAR, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	24/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	38,58 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 11h30 à 12h00
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	25/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	64,26 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 08h00 à 08h30
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	27/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	65,91 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h30 à 14h00
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours

DATE :	27/02/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	74,34 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h30 à 14h00
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 27/02/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	28/02/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 02h00 à 02h30 : 70,13 mg/Nm3 De 02h30 à 03h00 : 62,3 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 02h00 à 03h00
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
MARS 2025 : 04h00	
DATE :	05/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	77,8 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 16h00 à 16h30
CAUSE :	Bourrage SAS sous silo BICAR, arrêt ligne dans la foulée
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage et relance ligne
DATE :	06/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	69,81 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h30 à 16h00
CAUSE :	Fuite BICAR, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Réparation
DATE :	29/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 04h00 à 05h30 : 64,87 mg/Nm3 De 04h30 à 05h00 : 88,19 mg/Nm3 De 05h00 à 05h30 : 89,17 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h30
HEURE :	De 04h00 à 05h30
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	29/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	90,07 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 05h30 à 06h00
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours

DATE :	29/03/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	64,97 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 05h30 à 06h00
CAUSE :	Dysfonctionnement BICAR L1 et bug séquence injection L2
ACTION CORRECTRICE :	Remise en service des 2 séquences d'injection BICAR
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 29/03/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	29/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	60,98 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 06h00 à 06h30
CAUSE :	Dysfonctionnement guillotine, passage sur aiguillage
ACTION CORRECTRICE :	Difficulté à gérer les pics avec une seule injection pour 2 fours
DATE :	29/03/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	31,48 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 07h30 à 08h00
CAUSE :	Mix déchet avec DIB en grande quantité
ACTION CORRECTRICE :	Modification du mix
AVRIL 2025 : 03h00	
DATE :	19/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 13h00 à 13h30 : 33,78 mg/Nm3 De 13h30 à 14h00 : 37,53 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 13h00 à 14h00
CAUSE :	Niveau très bas silo, colmatage
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour faire descendre le produit
DATE :	19/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 14h00 à 14h30 : 77,39 mg/Nm3 De 14h30 à 15h00 : 94,54 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 14h00 à 15h00
CAUSE :	Niveau très bas silo, colmatage
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour faire descendre le produit
DATE :	19/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 14h00 à 14h30 : 91,05 mg/Nm3 De 14h30 à 15h00 : 92,26 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 14h00 à 15h00
CAUSE :	Niveau très bas silo, colmatage
ACTION CORRECTRICE :	Frappage silo pour faire descendre le produit
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 19/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1 heure de dépassement	

DATE :	24/04/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	30,54 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h30 à 15h00
CAUSE :	Bourrage vis BICAR L2
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage
DATE :	24/04/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	96,24 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 14h30 à 15h00
CAUSE :	Bourrage vis BICAR L2
ACTION CORRECTRICE :	Débouillage
Commentaire: Deux des quatre dépassements du 24/04/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 30 min, ce qui a induit en tout 0h30 de dépassement	
DATE :	29/04/2025
PARAMETRE :	PS
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	33,39 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 17h30 à 18h00
CAUSE :	PIC poussière sans explication
ACTION CORRECTRICE :	Retour à la normale sans action
MAI 2025 : 00h00	
JUIN 2025 : 01h00	
DATE :	17/06/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	37,5 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 03h00 à 03h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	21/06/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	31,36 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 07h00 à 07h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
JUILLET 2025 : 01h00	
DATE :	10/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	35,42 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 20h00 à 20h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

DATE :	26/07/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	35,13 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 15h00 à 15h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
AOUT 2025 : 01h30	
DATE :	20/08/2025
PARAMETRE :	PS
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 12h00 à 12h30 : 53,71 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 31,09 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 12h00 à 13h00
CAUSE :	PIC poussière sans explication
ACTION CORRECTRICE :	Retour à la normale sans action
DATE :	20/08/2025
PARAMETRE :	PS
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	37,77 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 13h30 à 14h00
CAUSE :	PIC poussière sans explication
ACTION CORRECTRICE :	Retour à la normale sans action
SEPTEMBRE 2025 : 01h00	
DATE :	28/09/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 17h30 à 18h00 : 23,06 mg/Nm3 De 18h00 à 18h30 : 25,67 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 17h00 à 18h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
OCTOBRE 2025 : 01h00	
DATE :	30/10/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 12h30 à 13h00 : 23,11 mg/Nm3 De 13h00 à 13h30 : 26,76 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 12h30 à 13h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
NOVEMBRE 2025 : 02h30	
DATE :	12/11/2025
PARAMETRE :	NH3
SEUIL REGLEMENTAIRE :	20 mg/Nm3
VALEUR :	De 12h00 à 12h30 : 28,31 mg/Nm3 De 12h30 à 13h00 : 26,23 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 12h00 à 13h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	20/11/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	148,13 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	00h30
HEURE :	De 19h30 à 20h00
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	

DATE :	20/11/2025
PARAMETRE :	HCL
SEUIL REGLEMENTAIRE :	30 mg/Nm3
VALEUR :	De 19h30 à 20h00 : 30,47 mg/Nm3 De 20h00 à 20h30 : 50,76 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 19h30 à 20h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
DATE :	20/11/2025
PARAMETRE :	SO2
SEUIL REGLEMENTAIRE :	60 mg/Nm3
VALEUR :	De 19h30 à 20h00 : 274,89 mg/Nm3 De 20h00 à 20h30 : 242,78 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	01h00
HEURE :	De 19h30 à 20h30
CAUSE :	
ACTION CORRECTRICE :	
Commentaire: Deux des quatres dépassements du 20/11/2025 se sont déroulés en même temps sur une durée de 60 min, ce qui a induit en tout 1 heure de dépassement	
DECEMBRE 2025 : 00h00	

4.5 SUIVI MENSUEL Dépassements VLE journaliers en concentration REOT

Nous suivons mensuellement le nombre de dépassements journaliers en concentration REOT. Le tableau ci-dessous récapitule les dépassements en concentration survenus au fil des mois.

En 2025, concernant les valeurs journalières en concentration REOT, nous avons constaté des dépassements avec les polluants suivants :

- Ligne 1 : 15 dépassements VLE jour dont 15 dépassements en concentration Nox, Vs 42 jours en 2024.
- Ligne 2 : 0 dépassement, Vs 41 jours en 2024.

VLE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
LIGNE 1	6	1	0	0	0	6	2
LIGNE 2	0	0	0	0	0	0	0

VLE	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
LIGNE 1	0	0	0	0	0	15 jours
LIGNE 2	0	0	0	0	0	0 jour

Ligne 1	
JANVIER 2025 : 6 Jours	
DATE :	14/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	84,1 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Valeur NH3 élevée, injection NaOH limitée
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	27/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	83,81 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	28/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	91,96 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	29/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	82,85 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	30/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	87,85 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	31/01/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	81,72 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
FEVRIER 2025 : 1 Jour	
DATE :	02/02/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	80,15 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
MARS 2025 : 0 Jour	
AVRIL 2025 : 0 Jour	
MAI 2025 : 0 Jour	

JUIN 2025 : 6 Jours	
DATE :	13/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	84,85 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	15/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	92,36 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	16/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	96,63 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	17/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	98,56 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Déamorçage pompes NaOH et seuil haut rejets NH3 > 10 mg/ Nm3
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	20/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	82,66 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Valeur NH3 élevée, injection NaOH limitée
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	21/06/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	88,97 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Valeur NH3 élevée, injection NaOH limitée
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
JUILLET 2025 : 2 Jours	
DATE :	09/07/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	86,97 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Valeur NH3 élevée, injection NaOH limitée
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
DATE :	10/07/2025
PARAMETRE :	NOX
SEUIL REGLEMENTAIRE :	80 mg/Nm3
VALEUR :	82,06 mg/Nm3
DUREE DU DEPASSEMENT :	Jour
CAUSE :	Valeur NH3 élevée, injection NaOH limitée
ACTION CORRECTRICE :	Réamorçage des pompes à plusieurs reprises
AOÛT 2025 : 0 Jour	
SEPTEMBRE 2025 : 0 Jour	
OCTOBRE 2025 : 0 Jour	
NOVEMBRE 2025 : 0 Jour	
DECEMBRE 2025 : 0 Jour	

SUIVI MENSUEL Dépassements VLE journaliers en concentration NOC :

Nous suivons mensuellement le nombre de dépassements journaliers en concentration NOC. Le tableau ci-dessous récapitule les dépassements en concentration survenus au fil des mois.

En 2025, concernant les valeurs journalières en concentration NOC, nous avons constaté des dépassements avec les polluants suivants :

- Ligne 1 : 4 dépassements VLE jour NOC.
- Ligne 2 : 7 dépassements VLE jour NOC.

VLE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
LIGNE 1	1	0	1	2	0	0	0
LIGNE 2	4	1	1	0	0	0	0

VLE	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
LIGNE 1	0	0	0	0	0	4 jours
LIGNE 2	0	0	0	1	0	7 jours

Bilan des indisponibilités :

Indisponibilité de mesure depuis janvier 2025 :

Les indisponibilités depuis janvier 2025 sont comptabilisées dans un compteur.

Les valeurs obtenues sur les compteurs d'indisponibilités de mesures sont conformes sur la ligne 1 (53 heures) et sur la ligne 2 (27 heures).

Ces éléments sont portés à connaissance auprès de la DRIEAT.

4.6 Résultat des mesures par des organismes extérieurs (Kali'air et APAVE)

Résultats du 1^{er} contrôle trimestriel 2025 :

(Suivant notre arrêté préfectoral : article 4.20 – Contrôle des rejets par un organisme tiers) :

Le premier contrôle trimestriel sur les rejets atmosphériques s'est déroulé le 3 mars pour la ligne 1 et le 04 mars pour la ligne 2. Les rapports d'analyses vous ont été envoyés.

Résultats du 1^{er} contrôle semestriel 2025 :

(Suivant notre arrêté préfectoral : article 4.20 – Contrôle des rejets par un organisme tiers) :

Le premier contrôle semestriel s'est déroulé du 15 juillet au 17 juillet sur nos deux lignes d'incinérations. Il a été réalisé par l'Apave. Les rapports d'analyses vous ont été envoyés (contrôle inopiné annuel).

Résultats du 2^{ème} contrôle semestriel 2025 :

(Suivant notre arrêté préfectoral : article 4.20 – Contrôle des rejets par un organisme tiers) :

Le second contrôle semestriel s'est déroulé du 15 au 17 décembre sur la ligne 1 et du 16 au 18 décembre sur la ligne 2.

Les rapports d'analyses vous ont été envoyés.

Résultats du 2^{ème} contrôle trimestriel 2025 :

(Suivant notre arrêté préfectoral : article 4.20 – Contrôle des rejets par un organisme tiers) :

Le second contrôle trimestriel s'est déroulé les 20 et 21 octobre 2025 sur les deux lignes.

Les rapports d'analyses vous ont été envoyés.

4.7 Analyse annuelle des concentrations/ flux journaliers 2025 :

RAPPORT ANNUEL CONCENTRATIONS (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.18 – Auto surveillance des rejets à l'atmosphère) :

Un tableau de suivi des moyennes mensuelles en concentration est disponible pour la ligne 1 et la ligne 2.

LIGNE 1 :

CRISTAL ECO VALO	MOYENNES JOURNALIERES WEX LIGNE 1														
Carrière sur seine															
2025	CO*10min	HCL	COT	SO2	Poussières	Nox	NH3	CO2	Hg	T°C Foyer	Debit	H2O	O2	Marche Four	HF
Unité	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	%	µg/Nm3	degreC	KNm3/h	%	%	s	mg/Nm3
Dep. VLE jour	50	10	10	50	10	80	10		20						1
Dep. VLE Max	150		20		150										
Dep. Seuil Min.										850					
Dep. VLE 1/2h		60	20	200	30	160	20							11	4
janvier															
Min.	8	2.07	0.01	8.69	0.03	44.74	3.8	4.86	0.06	972.8	23.84	7.38	11.43	00:00:00	
Max.	34.27	5.11	0.77	18.77	0.09	91.96	7.1	8.71	7.87	1149.8	37.86	14.08	15.34	24:00:00	
Moy. Mensuelle	14.47	3.38	0.18	14.12	0.05	72.17	6.07	8.1	1.25	1055.1	34.78	12.13	12.05	29j 07:30:40	
février															
Min.	6.32	1.88	0.02	11.43	0.02	41.19	3.72	7.4	4.36	972.5	32.53	9.8	11	00:00:00	
Max.	20.58	4.99	0.5	19.64	0.56	80.15	6.54	8.96	14.98	1169.5	39.23	13.56	12.91	24:00:00	
Moy. Mensuelle	11.68	3.33	0.16	13.94	0.1	63.37	5.27	8.23	6.91	1062.4	35.53	11.84	11.94	27j 16:08:50	
mars															
Min.	6.6	2.24	0.01	9.18	0.02	49.26	2.82	7.2	1.17	953.4	29.93	10.24	10.63	00:00:00	
Max.	30.48	4.73	0.22	17.91	2.78	73.65	6.23	9.25	20.27	1122.9	39.25	13.79	12.96	24:00:00	
Moy. Mensuelle	11.76	3.13	0.05	12.64	0.46	61.21	4.81	8.24	6.1	1057.9	35.06	12.22	11.81	25j 11:33:10	
avril															
Min.	7.8	2.57	0	10.17	0.1	56.54	4.42	6.78	1.08	998.3	31180	10.2	10.74	00:00:00	
Max.	50.16	5.08	0.23	17.04	2	74.64	6.47	9.2	19.97	1204.7	38560	14.07	13.27	24:00:00	
Moy. Mensuelle	13	3.54	0.04	12.06	0.67	67.07	5.45	8.09	4.22	1092.5	34840	12.43	11.96	24j 13:13:50	
mai															
Min.	4.66	2.42	0	0.13	0.07	51.63	2.3	6.51	0.92	968.2	27610	9.61	10.65	14:11:50	
Max.	47.53	3.68	0.27	15.5	0.14	75.75	6.41	9.17	9.01	1219.2	38470	14.67	13.2	24:00:00	
Moy. Mensuelle	13.79	3.1	0.07	9.72	0.1	62.25	4.53	7.91	4.71	1093.5	33030	12.02	12.06	30j 08:16:50	
juin															
Min.	4.68	0.92	0	0	0.05	38.78	2.09	2.8	1.25	264	11490	5.64	11.33	00:00:00	
Max.	345.57	3.36	0.63	9.27	1.02	98.56	8.06	8.25	10.29	1194.3	34530	13.57	17.31	24:00:00	
Moy. Mensuelle	26.21	2.57	0.12	2.15	0.16	71.64	4.73	6.8	3.37	1092.1	28150	10.66	12.98	17j 07:57:10	
juillet															
Min.	6.11	1.63	0	0.02	0.06	36.79	2.19	5.77	0.73	973.8	25440	9.35	10.72	00:00:00	
Max.	52.01	4.9	0.33	12.5	1.4	86.97	7.98	8.89	13.49	1171.8	36970	14.65	14.37	24:00:00	
Moy. Mensuelle	11.94	2.91	0.07	6.78	0.21	58.63	4.15	7.56	6.56	1078.9	32410	11.97	12.12	16j 20:49:40	
août															
Min.	4.43	2.27	0	4.29	0.06	55.38	3.53	5.61	2.65	948	630	10.28	11.4	00:00:00	
Max.	57.22	3.39	0.31	12.57	1.3	75.65	6.62	8.29	16.72	1128.5	37740	14.56	13.9	24:00:00	
Moy. Mensuelle	13.51	2.9	0.09	9.53	0.34	62.33	4.79	7.43	5.51	1019.8	27220	11.98	12.24	23j 20:37:10	
septembre															
Min.	7.68	1.68	0.1	8	0.19	45.59	1.27	6.85	0.37	956.2	420	12.55	10.72	00:00:00	
Max.	42.76	4.86	0.35	12.25	0.55	59.34	3.46	9.02	2.73	1118.5	37760	16.19	12.83	24:00:00	
Moy. Mensuelle	17.78	3.61	0.21	9.66	0.25	56.39	1.68	8.27	1.32	1016	25430	14.62	11.44	19j 05:33:10	
octobre															
Min.	5.31	2.81	0.11	7.93	0.17	49.93	1.48	7.38	0.19	980.6	450	12.25	10.18	00:00:00	
Max.	24.83	4.77	0.29	14.26	0.26	71.54	3.66	9.39	6.42	1122.6	37600	17.25	12.53	1j 01:00:00	
Moy. Mensuelle	10.88	3.88	0.19	10.35	0.21	55.3	2.1	8.33	2.48	1047.6	30690	13.9	11.43	26j 04:25:00	
novembre															
Min.	4.35	2.97	0.19	6.3	0.17	53.75	1.92	7.51	0.29	996.4	30120	13.36	10.74	17:00:00	
Max.	17.24	4.42	0.4	12.8	0.26	60.85	3.46	9.03	12.53	1163.3	37380	16.57	12.37	24:00:00	
Moy. Mensuelle	8.06	3.69	0.28	8.71	0.23	57.57	2.63	8.53	1.76	1076.8	35440	15.16	11.24	29j 15:41:00	
décembre															
Min.	6.18	2.07	0.14	6.12	0.21	52.93	1.87	7.57	1.96	982.8	32470	13.62	10.67	20:11:00	
Max.	24.22	5.13	0.4	13.45	0.39	61.42	3.66	9.15	7.93	1161.2	40100	17.22	12.02	24:00:00	
Moy. Mensuelle	9.29	3.89	0.23	9.54	0.27	57.49	2.81	8.4	3.35	1094.1	37540	15.33	11.17	30j 19:56:10	
Cumul annuel	13,5	3,3	0,1	9,9	0,3	62,1	4,1	8,0	4,0	1065,558	23737,9	12,9	11,9		#DIV/0!

LIGNE 2 :

CRISTAL ECO VALO	MOYENNES JOURNALIERES WEX LIGNE 4													
Carrière sur selne														
2025	CO*10min	HCL L2 IC95	COT L2 IC95	SO2 L2 IC95	PS L2 IC95	NOx L2 IC95	NH3 L2 IC95	CO2 L2 Sec	HG_M_L2_4V	T25 L2	Debit L2 Sec 11%	H2O L2	O2 L2	Temps de marche L2
Unité	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	%	µg/Nm3	degreC	Nm3/h	%	%	hh:mm:ss
Dep. VLE jour	50	10	10	50	10	80	10		20					
Dep. VLE Max	150		20		150									
Dep. Seuil Min. Dep. VLE 1/2h		30	20	60	30	160	20			850		12		
janvier														
Min.	3,3	3,73	0,37	13,55	0,11	37,06	1,13	6,59	3,31	948,7	29,28	11,13	10,76	00:00:00
Max.	12,98	9,79	1,18	26,71	0,46	61,44	4,48	8,97	18,32	1191,1	35,47	14,14	13,51	24:00:00
Moy. Mensuelle	6,57	4,9	0,66	16,26	0,16	51,78	2,32	7,99	6,35	1073,7	32,83	12,57	11,96	28)00:43:10
février														
Min.	3,57	2,38	0,44	14,86	0,18	45,16	2,09	7,08	3,36	940,3	32,33	10,23	11,33	00:00:00
Max.	18,84	6,58	0,99	20,09	0,47	59,18	5,18	8,62	14,88	1227,9	35,96	13,19	13,05	24:00:00
Moy. Mensuelle	5,96	4,01	0,65	16,97	0,28	52,98	3,44	7,78	6,75	1112,1	34,06	11,96	12,27	20)16:09:20
mars														
Min.	3,58	3,10	0,57	14,86	0,25	30,55	1,29	6,64	0,45	916,7	25,64	9,72	12,32	00:00:00
Max.	14,97	7,10	0,79	19,98	0,46	69,43	5,54	7,77	60,42	1146,8	33,45	12,08	13,48	24:00:00
Moy. Mensuelle	5,38	3,80	0,65	17,38	0,35	52,94	3,45	7,14	9,04	1025,7	31,34	10,98	12,94	28)02:37:10
avril														
Min.	1,69	1,04	0,31	0	0,34	21,92	0,62	4,16	0,1	870,9	20610	1,04	10,67	00:00:00
Max.	21,67	94,54	2,18	96,24	33,39	95,05	7,77	9,35	110,92	1217,2	44290	14,85	16,28	00:30:00
Moy. Mensuelle	6,42	5	0,64	12,97	2,07	55,6	2,76	7,18	6,67	1021,9	33320	11,36	12,8	15)15:11:30
mai														
Min.	1,44	0,73	0	0	0,26	16,03	0,56	2,62	0,39	860,1	14750	4,04	8,17	00:00:00
Max.	12,81	21,36	4,57	49,27	3,44	86,7	7,99	9,99	122,21	1082,8	42030	17,55	17,51	00:30:00
Moy. Mensuelle	3,88	3,82	0,67	4,45	0,54	54,67	1,84	7,2	5,28	979,1	33330	11,43	12,56	28)15:36:00
juin														
Min.	3,37	0,44	0,06	11,35	0,23	21,04	0,47	4,3	0,14	884,8	18100	6,77	9,42	00:00:00
Max.	10,17	37,5	5,47	35,29	1,22	95,71	7,53	10,01	97,11	1104,3	40100	17,59	15,46	00:30:00
Moy. Mensuelle	4,76	3,62	0,58	15,54	0,42	45,72	1,91	7,12	6,05	983,7	28320	11,64	12,63	15)07:04:00
juillet														
Min.	3,31	3,15	0,4	13,51	0,32	35,19	1,28	6,53	0,18	901,4	30270	9,9	11,39	00:00:00
Max.	11,5	6,92	0,8	20,19	0,73	58,06	4,46	8,19	20,22	1093,3	35330	13,3	13,24	24:00:00
Moy. Mensuelle	4,34	3,99	0,53	15,59	0,49	48,25	2,05	7,34	5,39	1005,3	32550	11,78	12,34	18)23:22:00
août														
Min.	3,43	1,47	0,31	15,33	0,39	46,56	2,06	5,96	0,57	936,2	26150	9,33	12,13	00:00:00
Max.	13,82	4,19	0,86	19,95	2,09	67,05	4,09	7,58	5,02	1012,2	35110	12,3	13,81	24:00:00
Moy. Mensuelle	5,07	3,41	0,56	17,56	0,57	54,36	2,91	6,53	2,39	968,9	30100	10,69	13,23	28)17:04:00
septembre														
Min.	2,22	0,55	0,15	11,69	0,68	54,62	3,82	7,69	1,69	929	7440	13,16	9,95	00:00:00
Max.	52,43	4,49	1,03	17,17	0,73	62,37	6,41	9,2	6,69	967,4	33480	13,92	12,21	24:00:00
Moy. Mensuelle	20,89	2,74	0,47	13,78	0,71	59,11	5,29	8,36	3,53	946,7	20190	13,54	11,24	2)13:47:50
octobre														
Min.	1,86	3,87	0,06	6,43	0,45	59,95	1,96	6,30	1,15	885,1	31900	10,81	11,24	20:48:20
Max.	7,14	4,65	0,31	12,02	0,92	74,00	5,90	8,58	11,22	1044,2	35170	15,53	13,63	1)00:45:50
Moy. Mensuelle	3,48	4,27	0,20	9,81	0,60	66,26	4,77	7,67	2,81	976,4	33860	13,46	12,16	30)20:25:00
novembre														
Min.	2,45	3,63	0,09	6,83	0,43	58,3	0,94	6,79	1,24	890,9	30850	11,69	11,06	15:00:10
Max.	6,6	4,65	0,21	12,22	5,61	66,5	5,75	8,73	10,45	1045,1	36560	16,07	13,03	24:00:00
Moy. Mensuelle	3,37	4,19	0,15	9,16	0,95	62,13	2,2	7,79	3	959,2	34840	13,66	12,01	29)15:00:10
décembre														
Min.	2,32	2,51	0,06	6,44	0,48	50,92	0,91	5,64	0,93	909,6	26280	10,49	11,59	00:00:00
Max.	18,42	4,85	0,25	12,41	0,72	66,74	4,84	8,3	5,79	1121,8	35920	15,24	14,26	24:00:00
Moy. Mensuelle	4,93	4,02	0,15	8,75	0,62	61,15	2,41	7,16	2,47	1007,1	34430	12,89	12,53	27)07:01:40
Cumul annuel	6,25	3,97	0,49	12,67	0,73	54,75	2,63	7,41	4,57	993,96	23419,85	12,17	12,37	274)10:01:50

RAPPORT ANNUEL mesures semi continu - DIOXINES FURANES (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.18 – Auto-surveillance des rejets à l’atmosphère) :

Les mesures en semi continu des dioxines furannes sont réalisées à l’aide de cartouches AMESA. Tous les 28 jours, les prélèvements sont réalisés par la société SOCOR AIR puis analysés en laboratoire. On constate que pour l’ensemble des cartouches, les résultats d’analyses sont conformes, bien en deçà de 0,10 ng/Nm³.

En 2025, les taux de disponibilité annuelle des AMESA sont également conformes à la réglementation (> 85%) : 97,5 % pour la ligne 1 et 98,6 % pour la ligne 2.

4.8 Surveillance environnementale du site.

RESULTATS DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE DES REJETS DE L’INSTALLATION (suivant notre arrêté préfectoral : article 4.26 – Surveillance de l’impact sur l’environnement au voisinage de l’installation) :

Tous les ans, conformément à notre arrêté préfectoral, Cristal Eco Valo a mandaté la société accrédité (KALI’AIR) afin de réaliser une campagne de surveillance des retombées atmosphériques de dioxines/furanes et de métaux lourds de voisinage de l’installation.

Pour réaliser la mesure de ces paramètres, nous nous basons sur une phase de collecte par simple gravité de l’ensemble des dépôts atmosphériques (secs et humides) dans des jauges ou des collecteurs surmontés d’un entonnoir. L’avantage de ces jauges est notamment de pouvoir échantillonner un grand nombre de points de mesures en parallèle, sur des durées importantes.

Les autres méthodes de mesure ne sont pas adaptées à cette surveillance.

La campagne de prélèvements par jauge OWEN et d’analyses au niveau de cinq points autour du site (quatre points dans des zones de retombées maximales et un point témoin) s’est déroulé du 6 octobre 2025 (installation des jauges) au 7 novembre 2025 ; (récupération des jauges).

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- De manière générale, les teneurs dioxines et furanes sont du même ordre de grandeur sur toutes les zones et sont très faibles, quelle que soit l’orientation des vents en provenant du site ; comme le montrent les graphes ci-dessous. Ce constat peut suggérer l’existence d’autres sources de dioxines/furanes dans cette zone. Les teneurs en PCDD/F sont comprises entre 2,2 et 2,4 pg I-TEQ/m²/j.

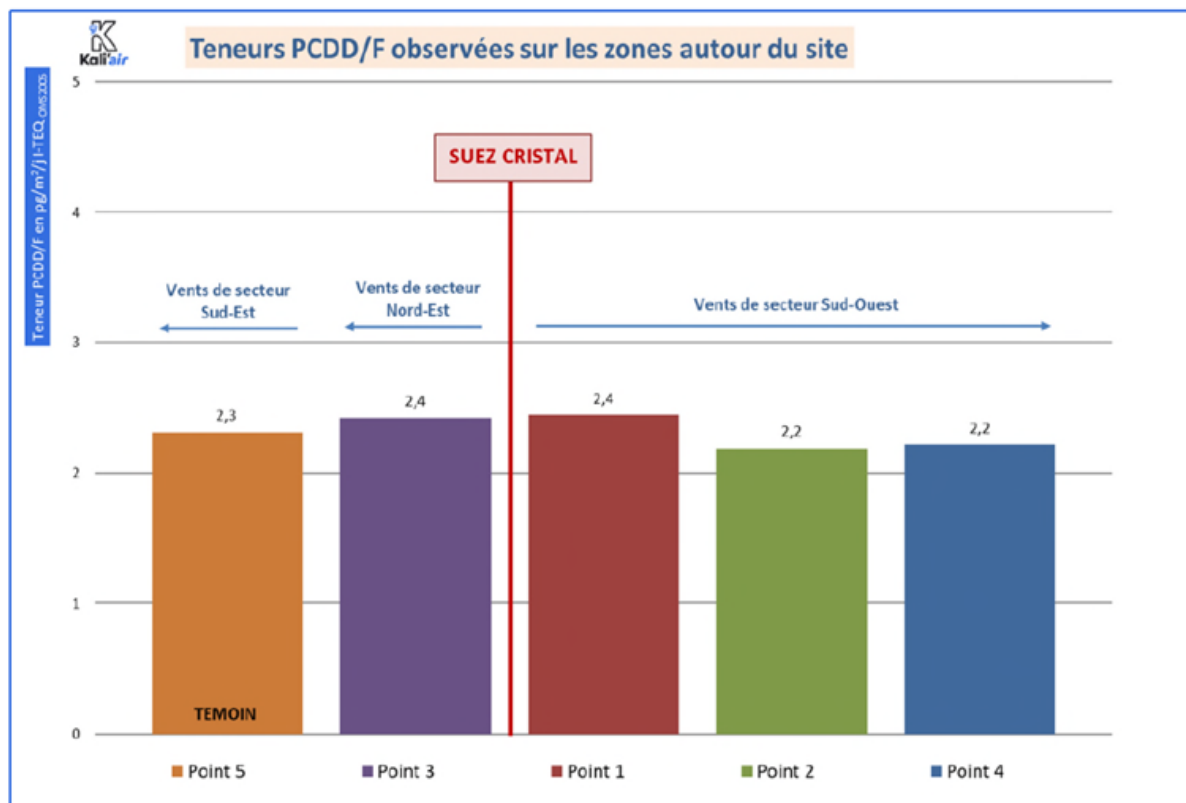


Figure 8 : Teneurs en dioxines et furanes chlorés mesurées sur les différents points

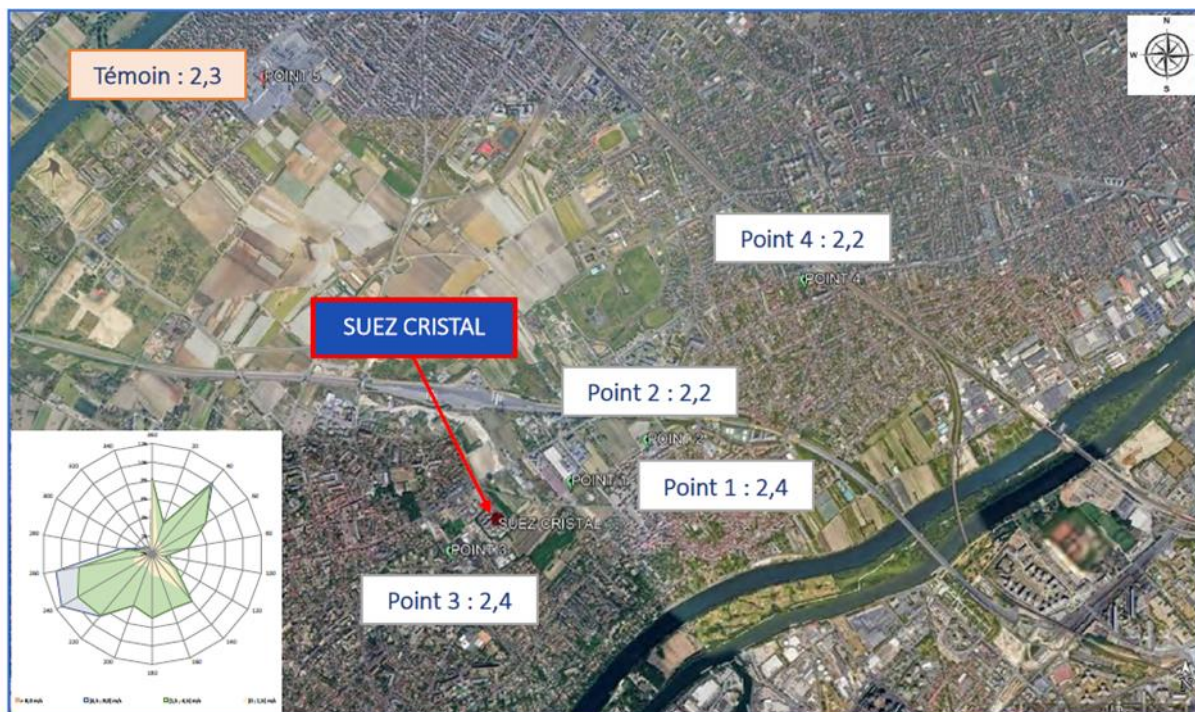


Figure 9 : Cartographie des teneurs en dioxines et furanes chlorés (en pg I-TEQ OMS2005/m³)

- L'ensemble des points mesurés présentent des teneurs en poussières relativement faibles et inférieures à la valeur de référence (valeur limite allemande TA LUFT à **350 mg/m²/j**). En effet, les proportions de poussières sédimentables sont comprises entre 59,7 mg/m²/j et 233 mg/m²/j.

Tableau 9 : Teneurs en poussières totales en mg/m²/j

	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
Retombées de poussières totales mg/m ² /j	68,3	63,7	233	79,5	59,7

Les concentrations en poussières au niveau de l'ensemble des points ne présentent pas de différence significative, que ces points soient susceptibles d'être impactées par l'activité du site ou non.

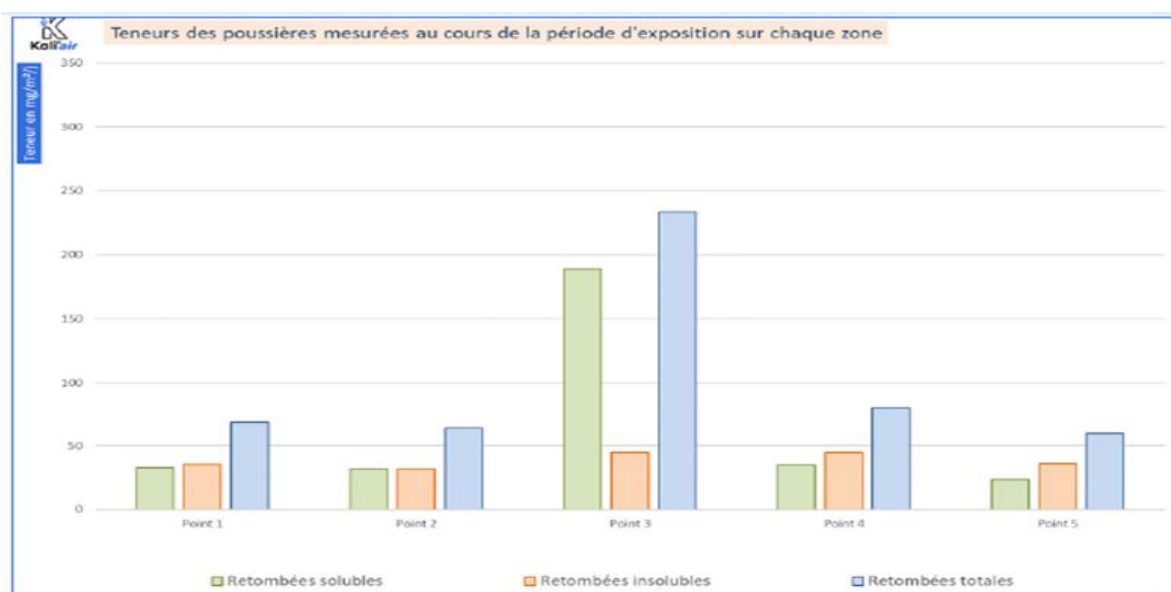


Figure 12 : Teneurs en poussières (en mg/m²/j) mesurées sur les différents points



Figure 13 : Cartographie des teneurs totales en poussières observées (en mg/m²/j)

Face à ce constat, il semble exister plusieurs sources de poussières dans l'environnement du site.

- Les teneurs globales en métaux sur l'ensemble des points mesurés sont faibles et sont comprises entre 9,3 et 19 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$ (Vs entre 22 et 100 $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$ en 2024).

Tableau 10 : Teneurs totales en métaux en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$

	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
Teneurs totales en métaux $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$	19,0	12,9	12,5	9,3	14,0

Les teneurs les plus importantes sont relevées au niveau du point 1, point situé au Sud-est du site et susceptible d'être impacté par d'autres retombées de proximité que le site au cours de cette campagne. Les teneurs les plus faibles sont observées au niveau du point 3, plus susceptible d'être influencé par les activités du CVE.

Les points 2 et 4, situés sous les vents dominants de secteur Sud-Ouest en provenance du site, présentent des teneurs globalement inférieures à celle du point 5, point pourtant moins susceptible d'être impacté par les éventuelles retombées du site au cours de cette campagne.

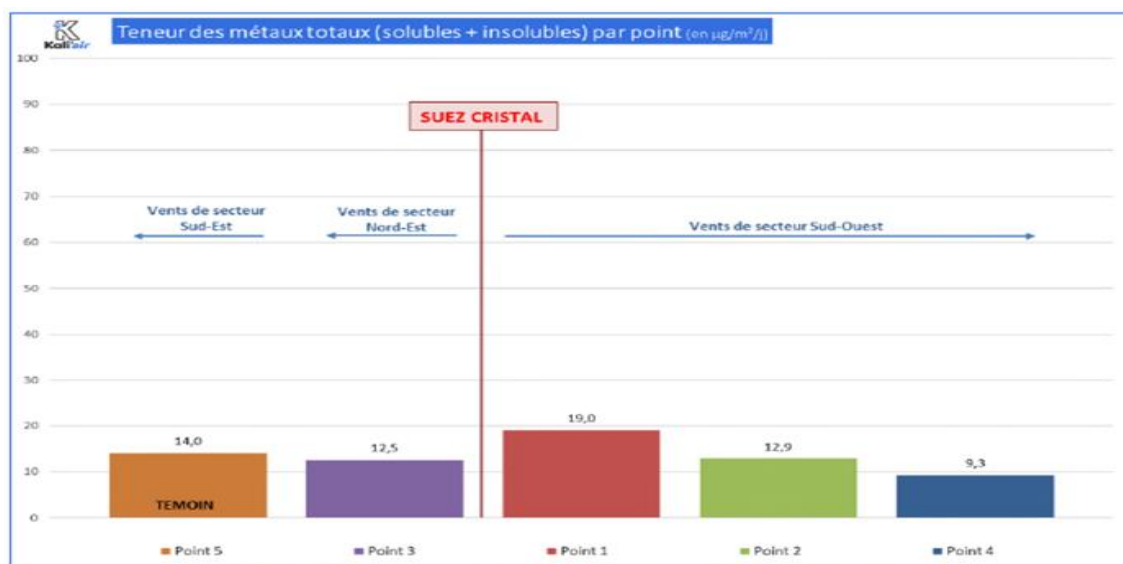


Figure 14 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

Figure 15 : Cartographie des teneurs totales en métaux observées (en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)

A noter qu’il n’existe pas de valeurs françaises concernant les retombées métaux. Néanmoins, des valeurs existent pour certains métaux en Allemagne (valeurs les plus contraignantes). Les valeurs retrouvées lors de la campagne 2024 sont comparées aux valeurs de référence dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Comparaison des dépôts mesurés lors de cette campagne aux valeurs allemandes

Métaux : Valeur limite TA Luft 2002 en µg/m³/j Poussières : Valeur TA LUFT 2002 en mg/m³/j	µg/m³/jour (fraction totale)	µg/m³/jour (fraction totale)	µg/m³/jour (fraction totale)	µg/m³/jour (fraction totale)	µg/m³/jour (fraction totale)
	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
	CKL25/AS15/PROL/4	CKL25/AS15/PROL/6	CKL25/AS15/PROL/8	CKL25/AS15/PROL/10	CKL25/AS15/PROL/12
Nickel - Ni 15	≲ 1,5	≲ 1,3	≲ 1,4	≲ 1,1	≲ 1,1
Arsenic - As 4	≲ 0,29	≲ 0,27	≲ 0,30	≲ 0,27	≲ 0,27
Cadmium - Cd 2	≲ 0,24	≲ 0,22	≲ 0,24	≲ 0,22	≲ 0,22
Plomb - Pb 100	≲ 2,6	≲ 1,7	≲ 1,7	≲ 0,93	≲ 0,87
Mercur - Hg 1	≲ 0,12	≲ 0,11	≲ 0,12	≲ 0,11	≲ 0,11
Thallium - Tl 2	≲ 0,54	≲ 0,52	≲ 0,56	≲ 0,51	≲ 0,50

(R) : Concentration brute < LQ, valeur assimilée à LQ/2

Aucun dépassement des valeurs limites allemandes n’est observé au niveau des points de surveillance.

4.9 Rejets liquides

Rejets des eaux industrielles

2 514 m³ de concentrats ont été rejetés au réseau d’assainissement de Montesson (Volume annuel autorisé : 6 000 m³).

En 2025, 702 m³ d’eaux industrielles ont été pompées et évacuées de nos bassins de décantation pour éviter le risque de débordement et de pollution accidentelle, contre 2 183 m³ en 2024, 1 817 m³ en 2023 et 377 m³ en 2022.

Quant à l’injection d’eaux des bassins dans les fours et les extracteurs, cela représente 1 197 m³ contre 1 220 m³ en 2024, 1 504 m³ en 2023 et 3 870 m³ en 2022.

Les évacuations d’eau, nettement inférieures en 2025 Vs 2024, afin d’éviter tout risque de pollution accidentelle de déversement des eaux dans les réseaux d’eaux pluviales, s’expliquent par une meilleure maîtrise de l’injection d’eau dans les fours et une pluviométrie inférieure (582 mm en 2025, Vs 901 mm en 2024, 739 mm en 2023 et 543 mm en 2022).

Rejets des eaux pluviales

Les eaux pluviales ont été analysés par le laboratoire agréé SOCOR décembre 2025. Les résultats sont conformes aux seuils émis dans notre arrêté préfectoral, excepté pour :

- Les matières en Suspension (MES)
- La demande chimique en oxygène (DCO)
- Les chlorures

Des mesures sont mises en place pour éviter des dépassements sur les paramètres, tel le curage des réseaux, les évacuations des eaux de bassin, la ségrégation des flux usines.

Plusieurs sources peuvent être à l'origine de ce dépassement, telle que :

- L'empoussièrement issu des arrêts techniques
- La circulation des véhicules et engins sur le site

Une balayeuse intervient chaque semaine pour effectuer le nettoyage des voiries au sein du site. Un curage de l'ensemble des canalisations du réseau eaux pluviales présent sur le site et un nettoyage et pompage du séparateur d'hydrocarbure est réalisé annuellement.

Consommation d'eau du site

La consommation annuelle d'eau de ville pour l'usine de d'incinération d'ordures ménagères : 35 613 m³ ; soit une augmentation de 25,1 % par rapport à la consommation d'eau de ville de 2024 (rappel 2024 : 28 457 m³, 2023 : 21 746 m³ et 2022 : 26 630 m³), en lien la fin des travaux DSP (épreuve lignes, les fuites chaudière 2, ...).

4.10 Bilan sonore

Trois campagnes ont été réalisées du 17 au 24 janvier, le 02 février, et du 24 juillet au 7 août afin de déterminer les impacts bruits des installations avec des points intégrés au sein de l'usine et ajoutés au niveau de la périmétrie (cheminée RCU, zone des fosses), dans le cadre de l'identification des bruits relevés lors des plaintes riverains.

Dans le cadre des campagnes triennales obligatoires, et ne disposant pas de dates fin 2024, Bureau Véritas a procédé à une campagne répondant à l'AP et à la réglementation ICPE entre le 17 et le 24 janvier 2025, intégrant 7 points dont 5 en limite de propriété, 1 point chez un riverain et un point en ZER. Cette campagne est conforme à la réglementation en termes d'émissions diurne et nocturne, sauf au point 1 (proximité chaufferie). Ce point devait faire l'objet d'une analyse acoustique complémentaire afin de déceler la source au travers de la signature sonore mesurée et de la configuration des installations à proximité, mais n'a pu être réalisée en 2025 (conditions météorologiques défavorables) et devra être reportée à l'automne 2026.

4.11 Bilan des plaintes / Plan d'actions menées

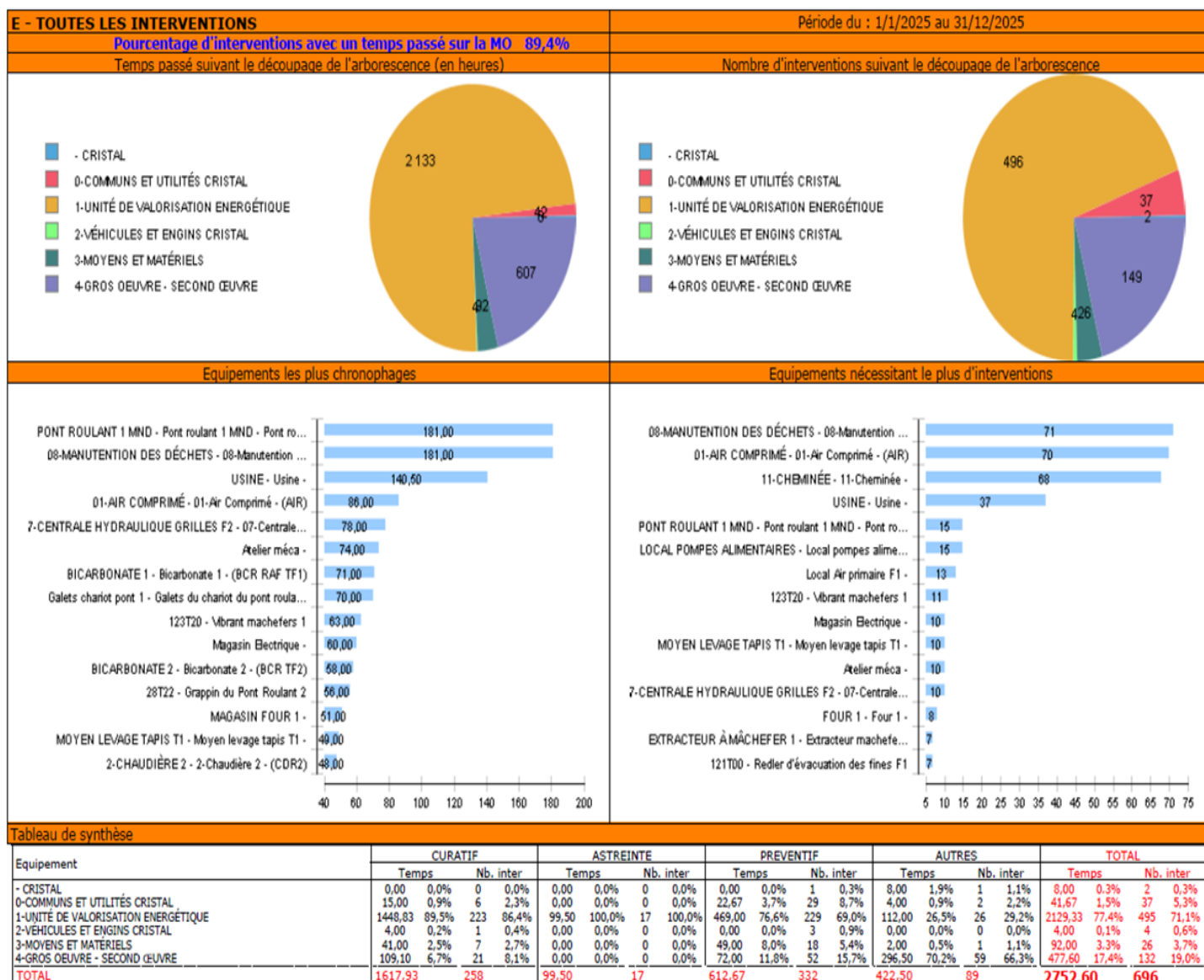
Des actions ont été engagées en 2024 et poursuivies en 2025 pour réduire les nuisances et améliorer la cohabitation avec les riverains et l'image de nos activités. A ce titre, ont été engagées les actions suivantes :

- Mise en service des 3 portes des halls et des systèmes de détection véhicules, projet démarré en juin 2024 mais ayant rencontré des difficultés de mise en œuvre du fait du prestataire défaillant. Ce projet a été finalisé en juin 2025 (avec intervention d'un tiers pour se substituer à Assoy Abloy).
- Pérennisation du contrat d'entretien et d'approvisionnement du destructeur d'odeurs.
- Maîtrise de la gestion des stocks en fosse et projet zéro déchets dalles.
- Echanges réguliers avec les riverains, et réponses motivées systématiques aux plaintes formulées.
- Campagnes ciblées de mesure de bruit, intégrant l'implantation de sonomètres sur l'ensemble du périmètre du site (ajout d'un point devant les fosses et d'un point devant la chaufferie RCU).
- Accueil de nombreux visiteurs pour découvrir nos activités et mesures de prévention prises (portes ouvertes du 18 mai 2025).
- Installation d'une porte avec revêtement acoustique au niveau du local GTA2.

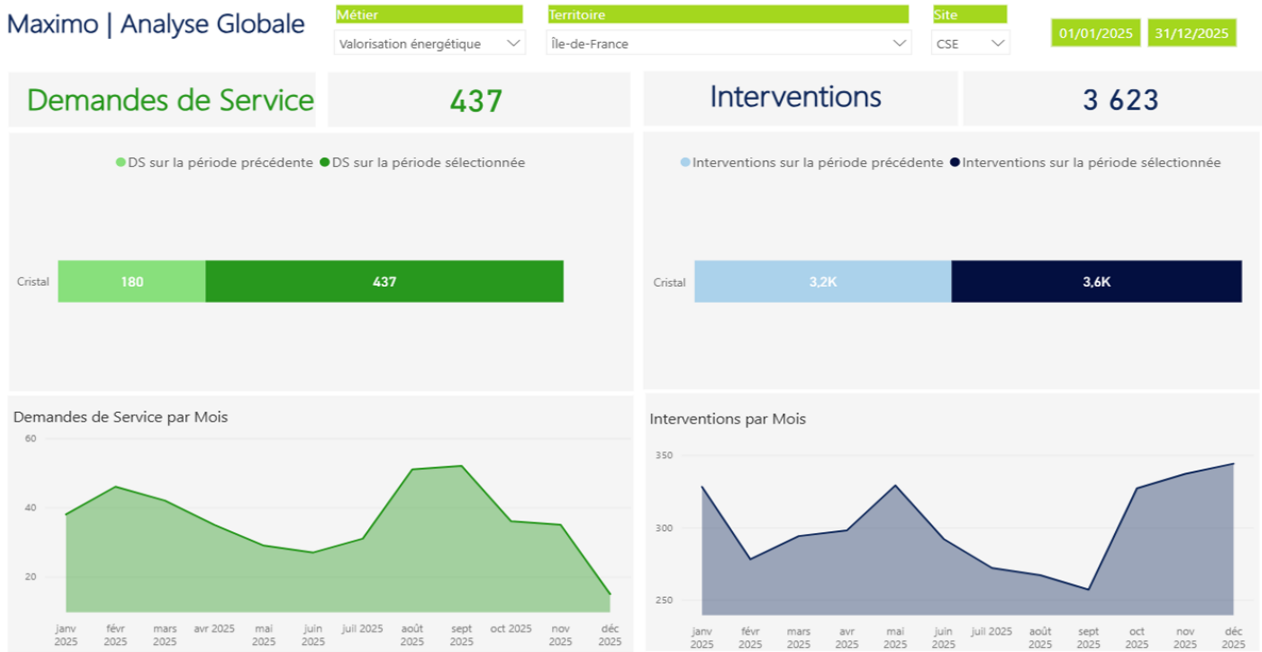
5 Maintenance

5.1 Bilan GMAO

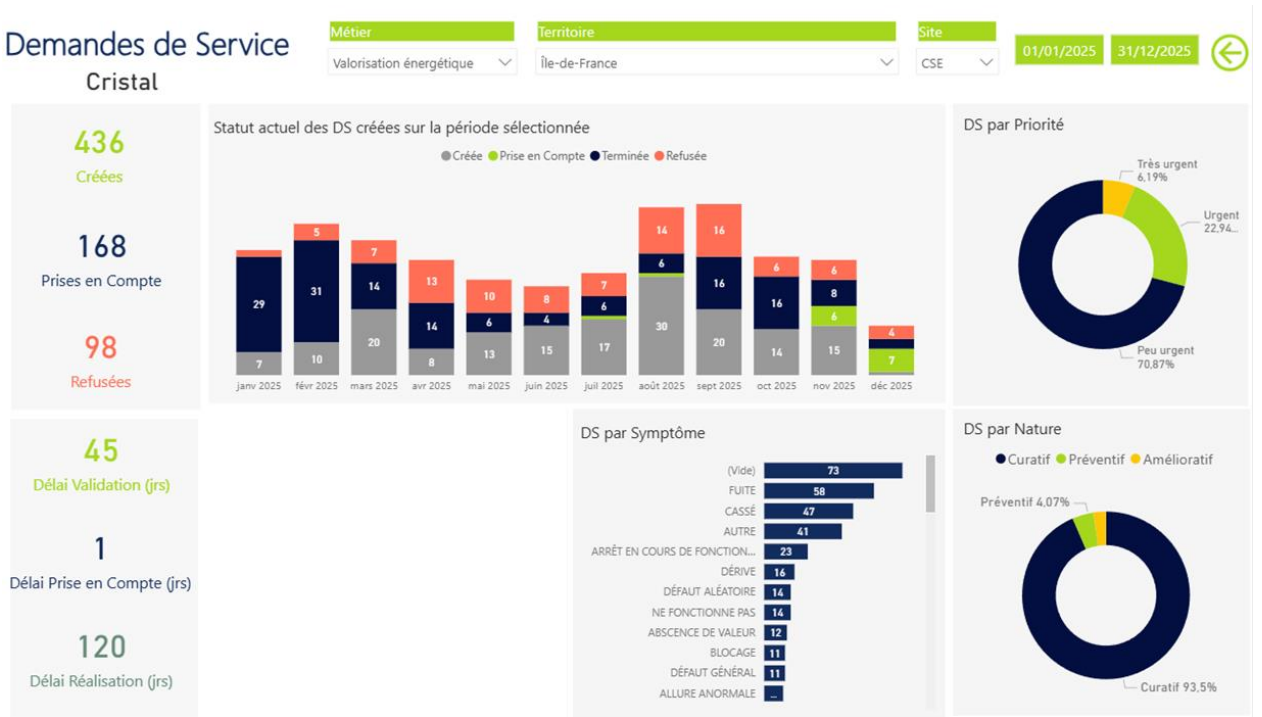
Les tableaux de bord ci-dessous permettent de mettre en évidence la répartition des demandes d'interventions courantes de type curatives ou curatives, avec une part évolutive en nombre d'interventions préventives. Les demandes de service ont fortement augmenté cette année, liée à une meilleure traçabilité dans la GMAO, une demande systématique de saisie par l'exploitation et la résolution des problématiques d'accès, avec le support des services internes de développement GMAO.



Le tableau de bord ci-dessous décrit la volumétrie des interventions en 2025, au niveau des demandes de services et des interventions curatives et préventives. A noter que le nombre de DS éditées a fortement progressé et a permis une meilleure traçabilité dans la GMAO. Ceci a également permis de planifier les interventions de préventif, processus en cours de développement avec le support de la direction technique.



Le tableau de bord ci-dessous montre la répartition des demandes de services selon la nature des travaux réalisés et les équipements concernés. On note une diversification plus importante, un volume passé de 180 à 436 demandes en un an, une systématisation des demandes de saisie par l’exploitation exigeant plus de détail sur la nature et la localisation des demandes de services afin d’améliorer la traçabilité et l’analyse.



Les tableaux de bord ci-dessous décrivent la volumétrie **du nombre d'interventions** par équipement, par zone du travail réalisé et de la répartition par nature de travail. On note un volume conséquent de préventif au niveau du système d'injection de bicarbonate et des ponts roulants. Il est aussi constaté le volume conséquent d'interventions au niveau des compresseurs et des convoyeurs et redlers.

Interventions Cristal

3 623

Créées

56

Lancées

17

Terminées

2 584

Validées

Prise en Compte Tâches

☐ Sans tâches
 ☐ Tâches uniquement

Journal des travaux

☐ Sans
 ☐ Avec

Ligne Sortie de pièce

☐ Sans
 ☐ Avec

Astreinte

☐ Non
 ☐ Oui

Métier

Valorisation énergétique

Territoire

Île-de-France

Site

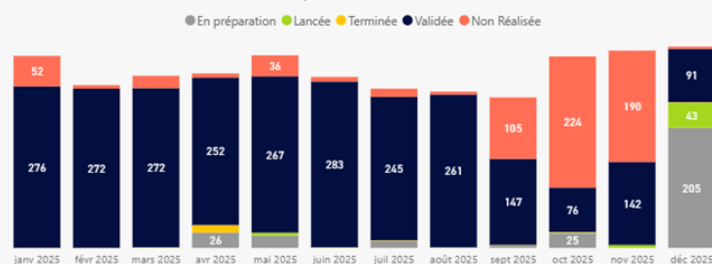
CSE

01/01/2025

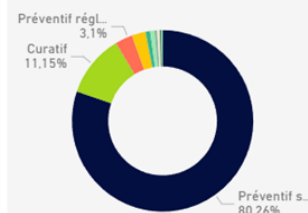
31/12/2025



Statut actuel des interventions créées sur la période sélectionnée



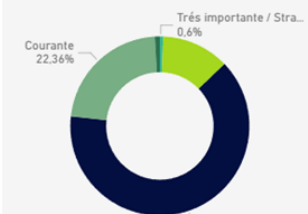
Interventions validées par Nature



Interventions validées par travail réalisé



Interventions validées par Importance



Volumétrie d'interventions Cristal

1163

Préventif

326

Curatif

20

Nettoyage

67

Autre

Prise en compte des tâches

☐ Sans tâches
 ☐ Tâches uniquement

Équipement réglementaire

☐ Non
 ☐ Oui

Équipement critique

☐ Non
 ☐ Oui

Astreinte

☐ Non
 ☐ Oui

Métier

Valorisation énergétique

Territoire

Île-de-France

Site

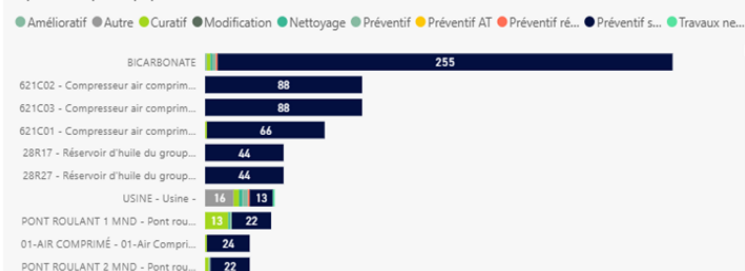
CSE

01/01/2025

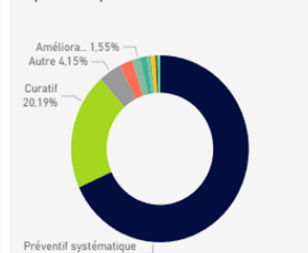
31/12/2025



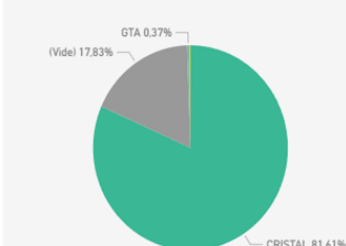
Répartition par équipement



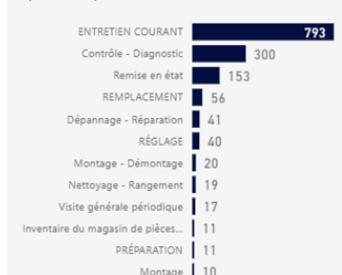
Répartition par nature



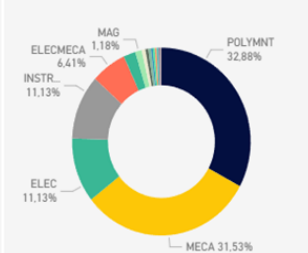
Répartition par zone



Répartition par travail réalisé



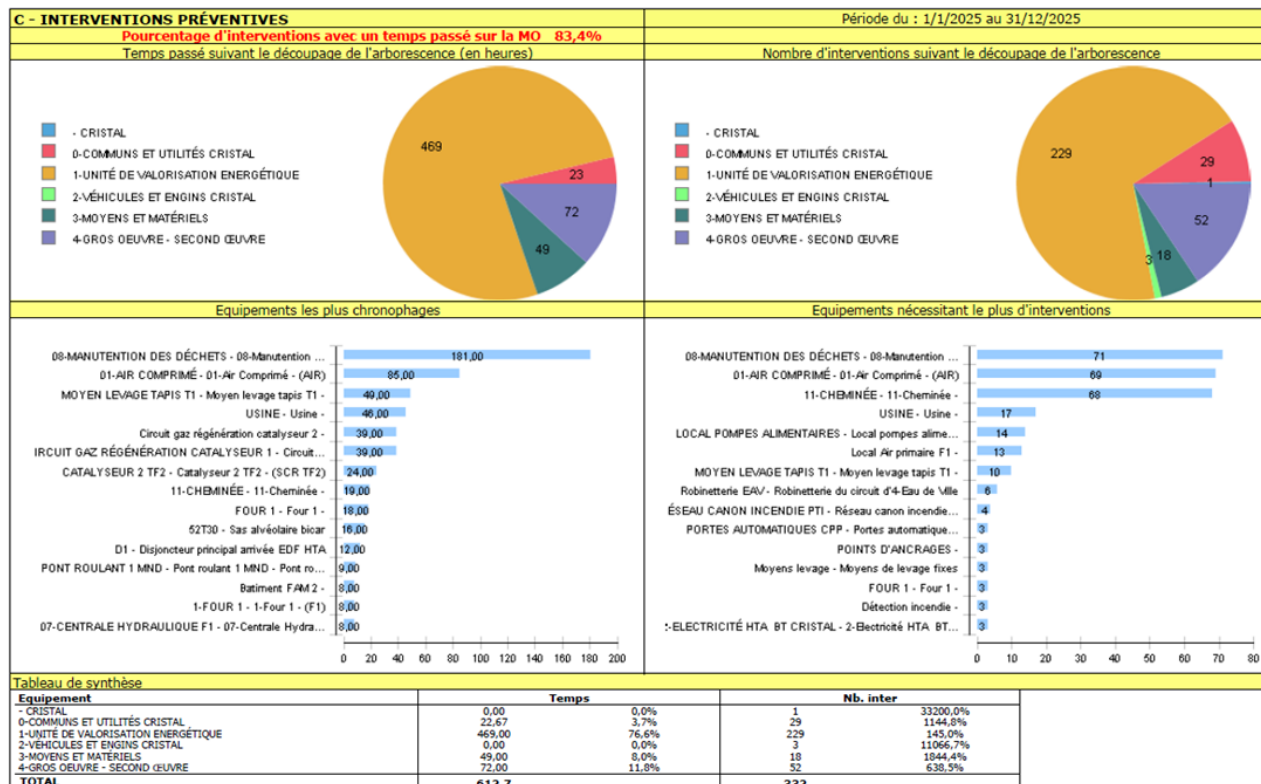
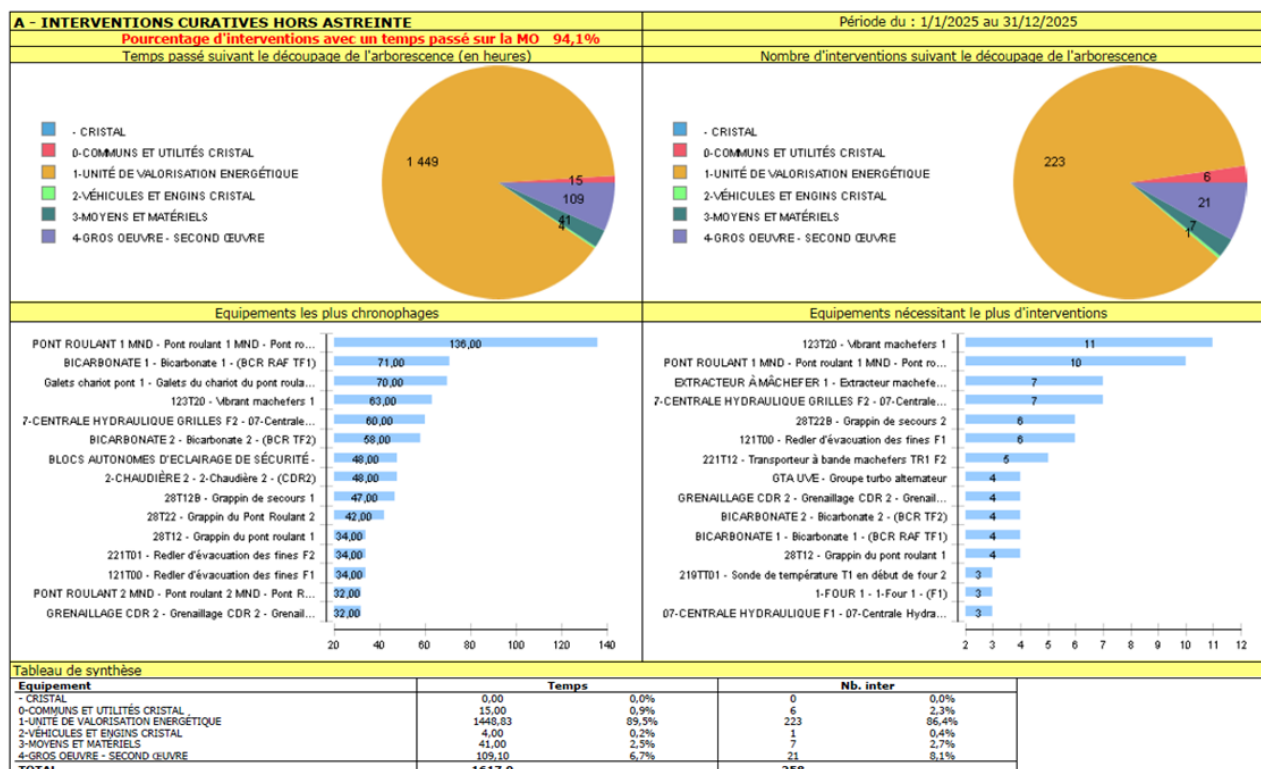
Répartition par dom. compétences

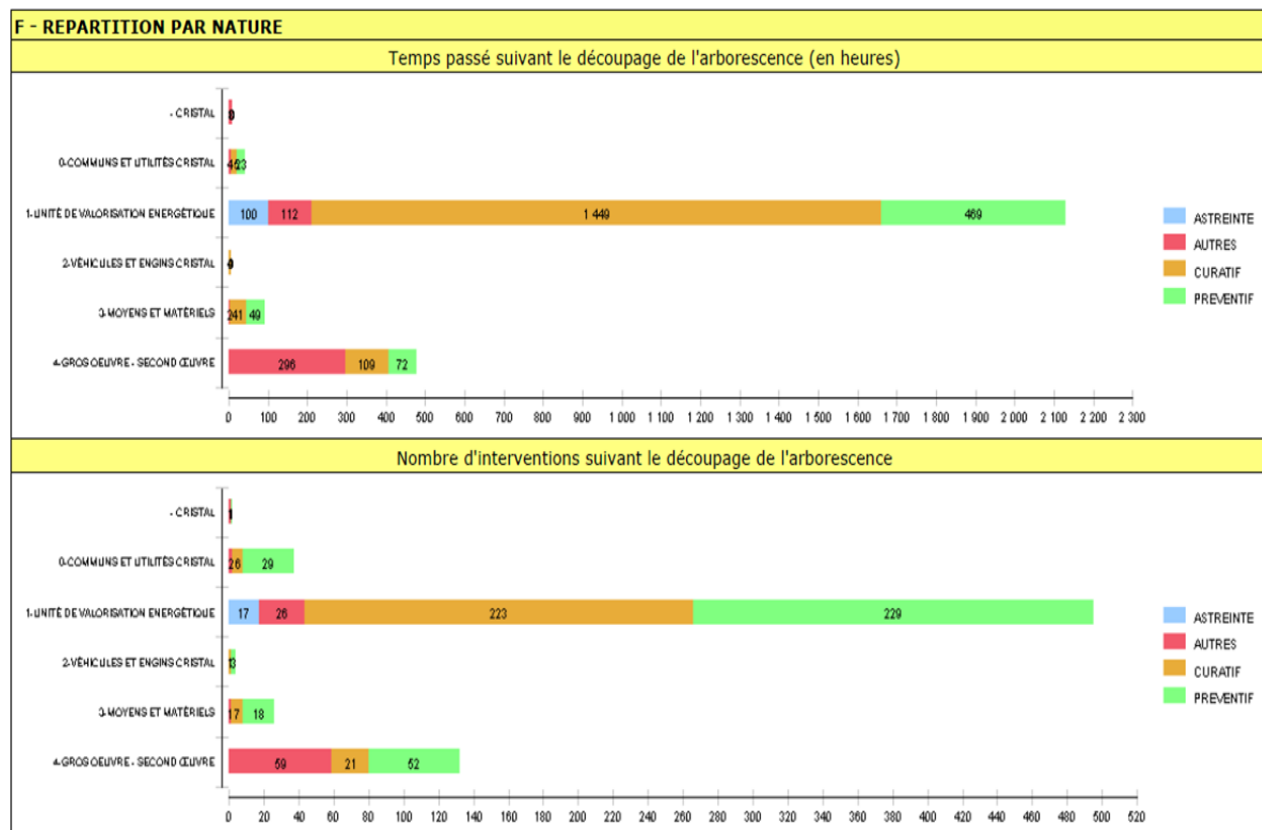
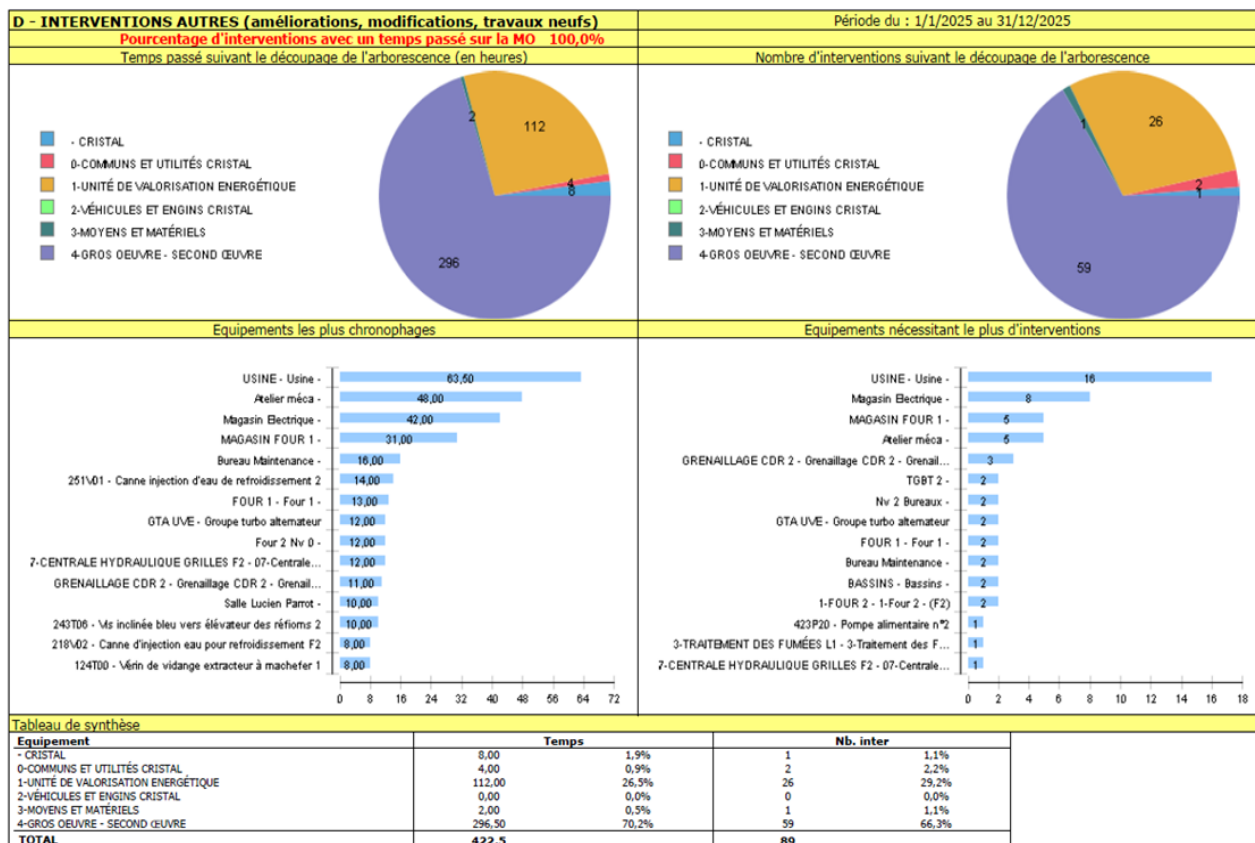


Les tableaux de bord ci-dessous décrivent la volumétrie **des temps d'interventions** par équipement, par zone du travail réalisé et de la répartition par nature de travail. On note comme pour le nombre d'interventions réalisées un volume conséquent d'heures de préventif au niveau du système d'injection de bicarbonate et des ponts roulants. Il est aussi constaté le volume conséquent d'heures au niveau des compresseurs et des convoyeurs et redlers.



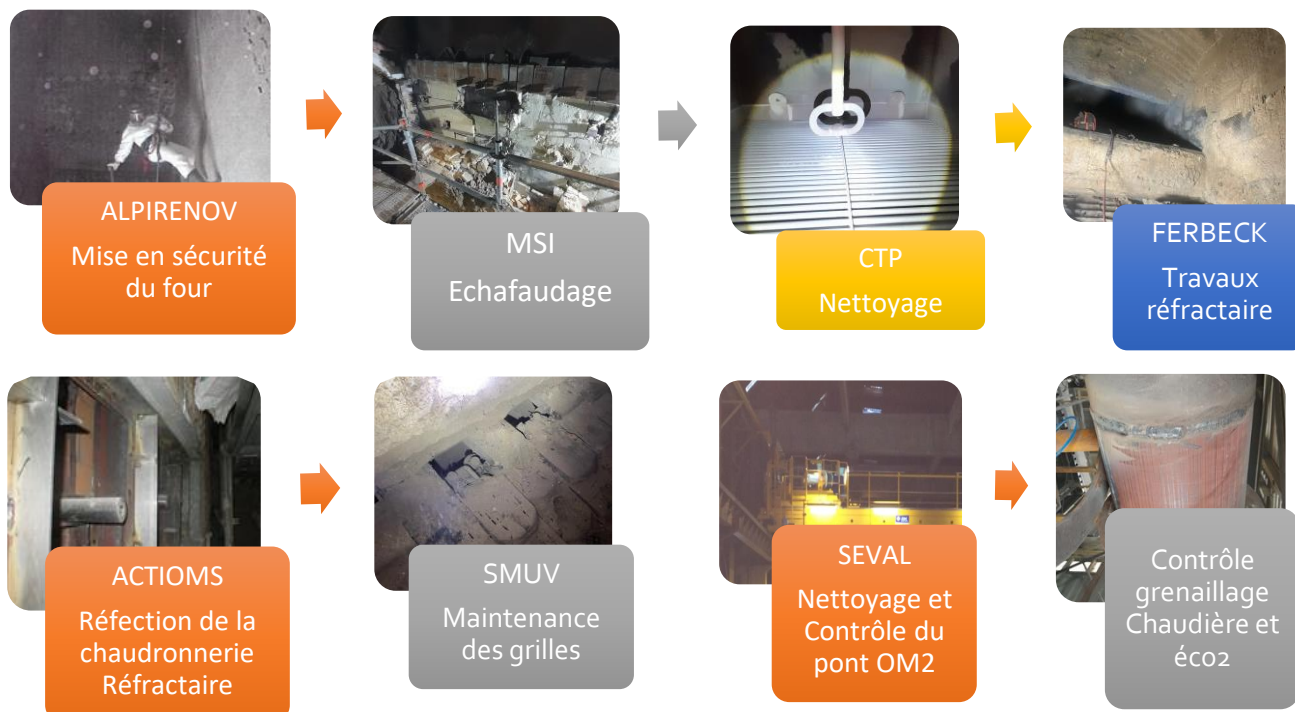
Les tableaux de bord ci-dessous décrivent la **répartition des interventions** par équipement, par zone du travail réalisé et de la répartition par nature de travail, entre préventif, curatif, projets et améliorations réalisées en 2025.





5.2 Principaux travaux réalisés pendant les arrêts techniques des lignes 1 et 2

5.2.1 Travaux arrêt Ligne 2 d'avril 2025 (7 au 16 avril 2025)



- 5.2.1.1 Planning d'arrêt technique

Arrêt Technique Avril 2025	Société contactée	...	lun. 7 avr. 25	mar. 8 avr. 25	mer. 9 avr. 25	jeu. 10 avr. 25	ven. 11 avr. 25	sam. 12 avr. 25	dim. 13 avr. 25	lun. 14 avr. 25	mar. 15 avr. 25
Travaux primaires											
Installation des Algeco	Algeco	31/03/2025									
Raccordement en eau Algeco	EPS	03/04/2025									
Analyses fumées	Kali-Air		8h-20h							...	...
Sécu four	Alpi Renov	5337			8h-17h						
Nettoyage pont 2	Alpi Renov	5489									8h-17h
Guirlande pont 1	EACD	5364	8h-17h	8h-17h	8h-17h						
Nettoyage pass 1	CTP	5354		8h-22h							
Nettoyage eco/surchauffeur/pass 4	CTP	5354			8h-22h						
Nettoyage pass 2/3	CTP	5354				8h-22h					
Echafaudages pass 2/3	MSI				8h-20h						
Echafaudages four/trémie	MSI				13h-20h						
Fumisterie expertise four	Ferbeck				13h						
Fumisterie maçonnerie	Ferbeck					???	???	???		???	
Expertise du collecteur C7	AG Consulting	5388					8h-17h				
Prise de cotes collecteur C7	CECI						8h-17h				
Reprise du collecteur C7	CECI	5485					8h-17h			8h-17h	
Travaux de grilles	SMUV	5477				8h-17h	8h-17h				
Travaux secondaires											
Révisions des vis B et C	RC services	5329					8h-16h				
Coude grenailage	AMO	5319	8h-17h	8h-17h	8h-17h						
Réparation économiseur 1	ACTIONS	5487				...					
Compensateur trémie chargement	ACTIONS	5483	8h-17h	8h-17h							
Niveau bas trémie et ceinture intérieur	ACTIONS	5484				8h-17h	8h-17h			8h-17h	
Tube éclateur/fourreau sonde	ACTIONS	5451					8h-17h			8h-17h	
Tôle trémie de chargement	ACTIONS									8h-17h	8h-17h
Compensateur ventilateur grenailage	Lumox				8h-17h						
Démantèlement passerelle trémie 2	Alpi-Renov					8h-17h	8h-17h			8h-17h	
Remplacement carte tirage	GED	5343								8h-17h	
Remplacement des capteurs	FUJI	CSE-5306					9h15-13h			8h-17h	
Visite du four/chaudière	SAGE	//								8h-17h	
Démontage pompe condensat aéro	Maser		8h-17h								
Positionneur By-pass général	ABB						8h-17h				
Entretien TR1	Vulca	5360					8h-17h				
Maintenance des catalyseurs DENOX	CTP	5422		8h-17h	8h-17h						
Remise en état du T2	VULCA	5410		8h-17h						8h-17h	
Nettoyage des aéro condenseurs	Kelvion		8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h			8h-17h	8h-17h
Mise en place d'une protection benne	RC Service	5330									
Expertise caising et volets d'obturation Denox	AMO										
Inspection de l'extracteur mâchefer	ESTI						8h-17h				

5.2.1.2 - Pont roulant

- Nettoyage complet du pont roulant, opération réalisée par la société Alpi Renov.
- Maintenance annuelle et contrôle réglementaire.
- Expertise Pont 1 et guirlande



- 5.2.1.3 – Four
- Après avoir sécurisé le four et monté les échafaudages, les sociétés Ferbeck et Actioms ont pu remettre en état les parois en briques et bétons réfractaires.
- **Paroi Côté droit**



5.2.1.4 – Grille 2 : Remplacement de barreaux usés ou manquants.

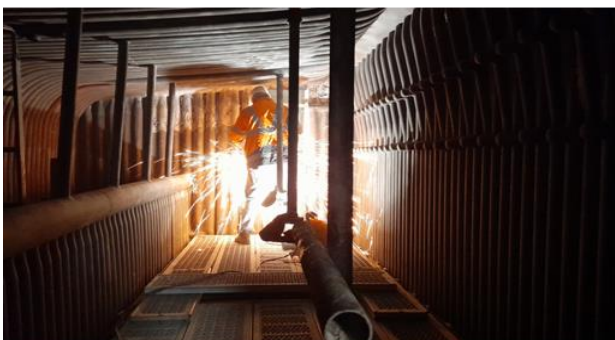
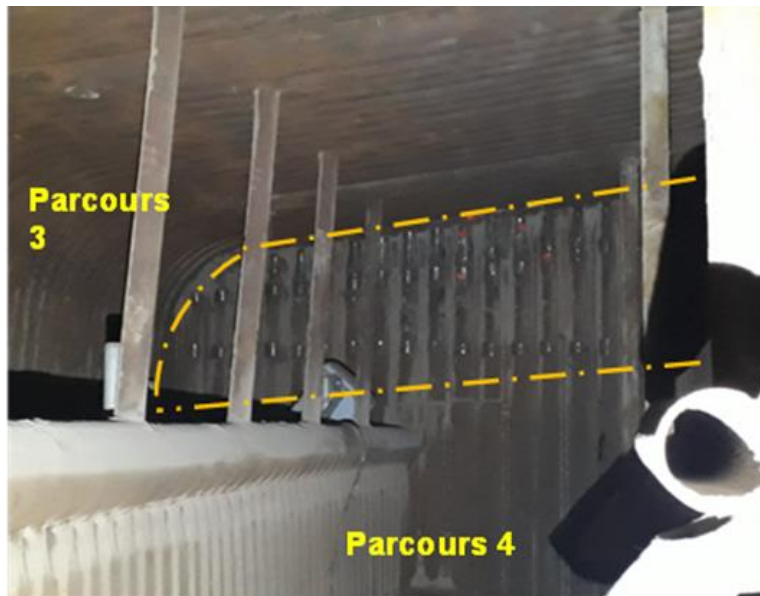


- 5.2.1.5 – Chaudière

Nettoyage par sablage et prises de mesures d'épaisseur

Prise de côtes collecteur C7 et reprise du collecteur

Réparation économiseur 1.



- 5.2.1.6 – Grenaillage

- Contrôle des déflecteurs à l'intérieur de la chaudière et remplacement des coquilles de protection des tubes du surchauffeur. Remplacement du coude grenaillage percé.



- 2.2.1.7 – Air comprimé

Maintenance des compresseurs dans le local des pompes alimentaires. Le sécheur à absorption a été également contrôlé.

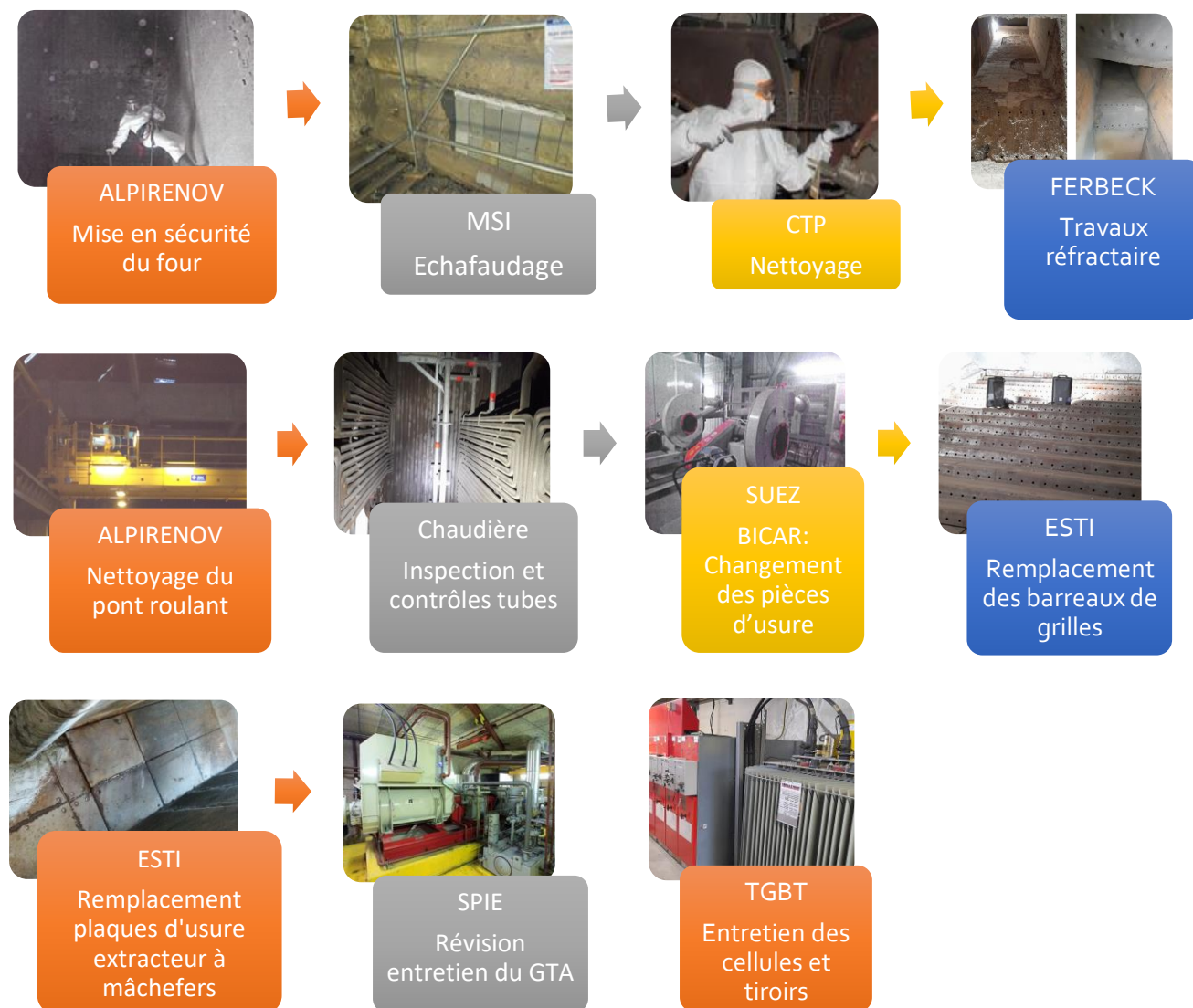


- 2.2.1.8 – Convoyage

Entretien des convoyeurs

Révision des vis B et C. Contrôle des trémies.

5.2.2 Travaux arrêt Ligne 1 de juin 2025 (25 août au 10 septembre) à Voir détail des travaux en document annexe



• 5.2.2.1 Planning de l'arrêt technique

Arrêt Technique Avril 2025	Etat	Société contactée	Semaine 33	Semaine 34	1er. 25 oct 25	mar. 26 oct 25	mar. 27 oct 25	jeu. 28 oct 25	ven. 29 oct 25	sam. 30 oct 25	dim. 31 oct 25	1er. 1 sept. 25	mar. 2 sept. 25	mar. 3 sept. 25	jeu. 4 sept. 25	ven. 5 sept. 25	sam. 6 sept. 25	dim. 7 sept. 25	1er. 8 sept. 25	mar. 9 sept. 25
Installation des Algeco		SALTLOCATION	Lundi/Vendredi																	
Raccordement en eau Algeco		SPB	Lundi/Vendredi																	
Analyse des fumées		Kal'Air			8h-18h														8h-18h	
Travaux Ligne 1																				
Préparation à la décennale																				
Montage des échafaudages extérieur chaudière		MSI	Lundi/Vendredi																	
Four - Chaudière 1																				
Travaux de stabilisation du four																				
Sécurisation four/chaudière		Alpi-Renov			13h-17h															
Fumisterie : Contrôle du rétractaire		LIZTHERMAL			17h															
Fumisterie : Travaux sur le rétractaire		LIZTHERMAL				8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h										
Montage échafaudage dans le four		MSI			17h-22h															
Montage échafaudage dans les parours chaudière		MSI				8h-17h														
Nettoyage de la chaudière : installation du matériel (sablage + air comprimé)		CTP			8h-22h															
Nettoyage de la chaudière : parours 3 et 2 (journée + nuit)		CTP					8h-22h													
Nettoyage de la chaudière : parours 1		CTP				8h-22h														
Nettoyage de la chaudière : Démontage du matériel		CTP						8h-12h												
Démontage échafaudage parours chaudière		MSI															8h-17h			
Remplacement de plusieurs rangées de barreaux		ESTI										8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h				
Travaux de maintenance extracteur		ESTI										8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h				
Décennale																				
Décennale : Décalotage/Calotage		MSI			8h-17h	8h-17h	8h-17h										8h-17h		8h-17h	8h-17h
Décennale : Expertise chaudière		AGCONSULTING											8h-17h	8h-17h						
Décennale : Préparation décennale chaudière		PRESTO CONTRÔLE				8h-17h	8h-17h	8h-17h				8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h			8h-17h	
Décennale : Démontage des soupapes chaudière pour révision		PRESTO CONTRÔLE				8h-17h						8h-17h								
Décennale : Contrôle CHD chaudière		APAVE ONDA Actions										8h-17h	8h-17h							
Décennale : Inspection réglementaire chaudière et ballon chaudière		APAVE PRESSION													8h-17h					
Décennale : Epreuve décennale chaudière		APAVE PRESSION, PRESTO CONTRÔLE														8h-12h	8h-12h			
Démontage four 1																			17h	
Travaux secondaires																				
Contrôle centrale hydraulique (rectification des fuites) + prélèvement		GT Hydraulique						8h-17h	8h-17h											
Maintenance complète des ramoneurs		CLYDE			8h-17h	8h-17h	8h-17h										8h-17h		8h-17h	
Maintenance des brûleurs		FLAMTECH				8h-17h	8h-17h													
Contrôle électrique du moteur de tirage/air primaire/air secondaire		MASER													8h-17h	8h-17h				
Contrôle et étalonnage des capteurs		FLUI						8h-17h	8h-17h			8h-17h								
Remise en état des registres d'isolement DEMOX		AMO											8h-17h				8h-17h			
Entretien T1, T2, T3		Vulca											8h-17h		8h-17h	8h-17h				
Inspection FAM L1		TTL										8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h				
Traitement Silo Diarob		NEWTECH											8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h				
Remise en état de la protection cabine pontier							8h-17h	8h-17h												
Remplacement des trappes HS du redier												8h-17h	8h-17h							
Mise en place des supports de tuyauterie gaz (Non-conformité AVEGIDE)		Actions																		

Travaux Communs																
GTA																
Contrôle annuel	SPIE														8h-17h	8h-17h
Contrôle alternateur (tangent Delta + décharges partielles)	SPIE														8h-17h	8h-17h
Contrôle et prélèvement d'huile centrale hydraulique	GT Hydraulique							8h-17h								8h-17h
Onduleurs																
Révision des onduleurs	Tastet électricité														8h-17h	8h-17h
Poste HT, BT et TGBT																
Mise en place et branchement des groupes électrogènes	Suez			Lundi/Vendredi										8h-12h		
Coupure HT pour entretien cellule d'arrivée	ENEDIS														8h-17h	
Contrôle des sécurités sur arrivée HT	ENEDIS														8h-17h	
Entretien des postes HT et BT	SNT DUREZ														8h-17h	
Aérocondenseurs																
Vannes d'isolements des aëros	CECI													8h-17h	8h-17h	8h-17h
Mise en place des manchette entrée aëros	CECI													8h-17h	8h-17h	8h-17h
Remplacemnt pompe et vanne de reprise bache aëro	MASER														8h-17h	
Redressage des ailettes aëros	KELVION						8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h				8h-17h	8h-17h	8h-17h
Passerelle d'accès aux vannes de purge aëro	MSI			Lundi/Vendredi												
Pompes alimentaires																
Remplacemnt de la pompe alimentaire n°1	GED														8h-17h	
Remplacemnt des vannes d'isolement de la pompe alimentaire n°1	CECI														8h-17h	
Air comprimé																
Inspection des cuves d'air et compresseur	APAVE/ACS														8h-17h	8h-17h
Chaufferie																
Remplacemnt de la pompe spie fuyarde																8h-17h
Cuve gaz																
Contrôle réglementaire de la cuve et de l'évaporateur															8h-17h	8h-17h
Ponts roulant																
Contrôle annuel des ponts roulants	EACD														8h-17h	8h-17h
Travaux de fiabilisation des rails	EACD? SEVAL ?														8h-17h	8h-17h
Remplacemnt de la désurchauffe ou remise en état																
Travaux secondaires																
Dégazeur et bache alimentaire																
Montage échafaudage accès trou d'homme	Suez														8h-17h	
Ouverture et inspection dégazeur	Suez															8h-17h
Réparation des vannes fuyardes	Suez															8h-17h
Ouverture trou d'homme de la bache alimentaire et inspection	Suez															8h-17h
Bicar																
Remplacemnt du sas sous silo	Suez															8h-17h
Entretien TR2	Vulca														8h-17h	8h-17h
Mise en conformité des réserves électriques	APILOG															

- 5.2.2.2 - Pont roulant

Nous avons profité de cet arrêt pour effectuer un nettoyage complet du pont roulant, des chemins de roulements et du pourtour de la trémie de chargement, opérations réalisées par la société Alpi Renov.

- 5.2.2.3 - Four

- Démolition des parties de réfractaires abîmés, nettoyage par sablage, soudure des ancrages et remise en état.



5.2.2.4 - Grilles

- Réfection des grilles 1 et 2, des rives et du mur de chute suite usure prématurée des barreaux constatée depuis le passage aux barreaux refroidis par air.



- 5.2.2.5 - Chaudière

- Nettoyage de la chaudière, mesures d'épaisseurs, entretien des ramoneurs et contrôle intégrité.
- Réalisation du contrôle décennal chaudière
- Inspection décennale et épreuve



- 5.2.2.6 – Denox

- Remise en état des registres.
- Contrôle étanchéité des caissons.

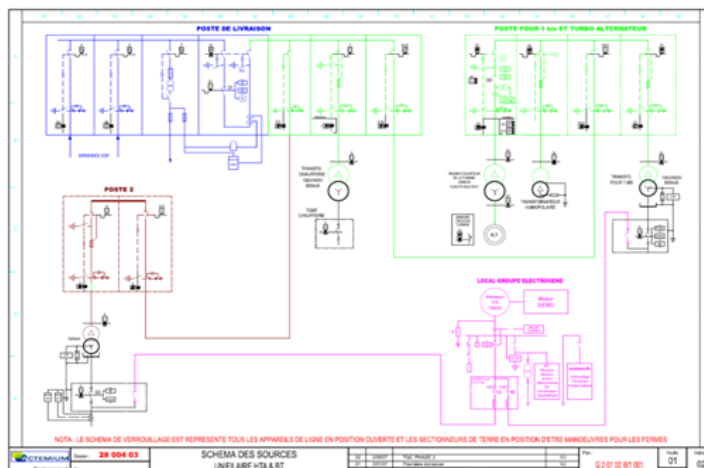


- 5.2.2.7 – Ventilateur de tirage

- Révision et nettoyage des volutes.

• 5.2.2.8 – Locaux HT / BT

- Pour l'entretien des postes HT, des groupes électrogènes sont mis en place afin de palier à la coupure électrique et garantir la continuité des chantiers en cours.
- Lors de cette coupure, la société SNT Duriez procède à l'entretien des cellules HT, des transformateurs et des disjoncteurs BT.
- Elle vérifie toutes les sécurités électriques et réalise des prélèvements d'huiles sur les transformateurs afin de les faire analyser.



• 5.2.2.9 - Aérocondenseurs

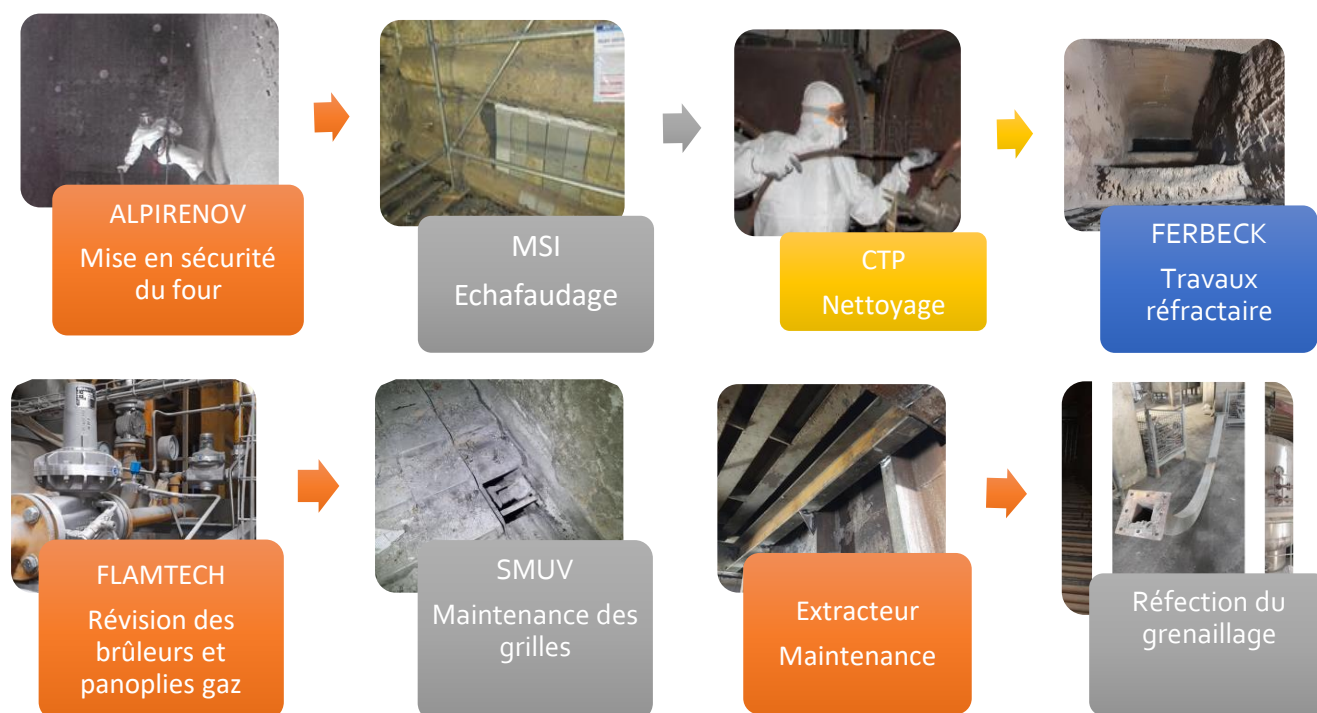
- Contrôle des compensateurs des aérocondenseurs, resserrage des tiges de guidage.
- Nettoyage des aérocondenseurs et redressement des ailettes sur ½ batterie.

• 5.2.2.10 – Air comprimé

- Révision des compresseurs.
- Entretien annuel



5.2.3 Travaux arrêt Ligne 2 d'août 2025 (30 août au 18 septembre 2025, prolongé au 28 septembre) → Voir détail des travaux en document annexe



- 5.2.3.1 Planning de l'arrêt technique

Arrêt Technique Avril 2025	Etat	Société contactée	Inté	ven. 30 sept. 25	dim. 31 sept. 25	lan. 1 sept. 25	mar. 2 sept. 25	mer. 3 sept. 25	jeu. 4 sept. 25	ven. 5 sept. 25	sam. 6 sept. 25	dim. 7 sept. 25	lan. 8 sept. 25	mar. 9 sept. 25	mer. 10 sept. 25	jeu. 11 sept. 25	ven. 12 sept. 25
Entretien TR2		Vulca				8h-17h	8h-17h										
Mise en conformité des réserves électriques		APILOG															
Travaux Ligne 2																	
Arrêt Ligne 2		Suez		6h													
Travaux de fiabilisation du four																	
Sécurisation du four - Démolition des accroches		Alpi-Renov				6h											
Nettoyage pass 1		CTP				20h	08h										
Nettoyage eco/surchauffeur/pass 4		CTP				16h-20h											
Nettoyage pass 2/3		CTP					8h	8h									
Nettoyage Eco 1 & 2		CTP						8h	20h								
Montage d'échafaudage dans les parcours 2, 3		MSI				8h-16h											
Montage échafaudage dans le parcours 1		MSI				16h-20h											
Montage échafaudage dans le parcours 4		MSI				8h-16h											
Beton parcours 3		LIZ THERMAL						8h-22h	8h-22h								
Travaux de fumisterie four		LIZ THERMAL					8h-22h	8h-22h	8h-22h	8h-22h	8h-22h						
Travaux de maintenance des grilles + flasque de réglage grilles		SMUV												8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h
Travaux de maintenance extracteur		ESTI											8h-17h	8h-17h	8h-17h		
Expertise chaudière + prise d'épaisseurs		Ag consulting							8h-17h								
Remplacement de 2 rangées de 57 tubes du VAP02		CECI							8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h		8h-17h	8h-17h		
Remplacement du collecteur C7		CECI							8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h			
CAI collecteur C7 après travaux REG		APAVE											8h-17h				
Contrôles non destructifs chaudière		APAVE							8h-17h	8h-17h							
Epreuve chaudière		APAVE											8h-17h				
Remise en état des registres d'isolement denox		ACTIONS													8h-17h	8h-17h	8h-17h
Remise en état de l'économiseur 1		ACTIONS											8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h
Remplacement des manches FAM		TTL							8h-17h	8h-17h			8h-17h	8h-17h	8h-17h		
Remplacement de la charge catalytique denox													8h-17h				8h-17h
Travaux secondaires																	
Reprise des registres d'isolement denox		ACTIONS															
Maintenance des brûleurs		Flamtech														8h-17h	8h-17h
Contrôle électrique du moteur de tirage/air primaire/air secondaire		MASER												8h-17h			
Contrôle et étalonnage des capteurs		FUJ							8h-17h	8h-17h			8h-17h				
Entretien TR1		Vulca				8h-17h	8h-17h										
Reprise du casing trémies sous grilles L2		ACTIONS															
Mise en conformité réserve APAVE - Armoire REFIDM L2 - CSS		ACTIONS/ Actemium															
Exercice d'évacuation																	
Exercice d'évacuation																	

5.2.3.2 - Four

- Après avoir sécurisé le four et les échafaudages, les sociétés Ferbeck et Actioms ont pu effectuer les réparations au niveau des briques et bétons réfractaires. Nous notons une intégrité des parois remplacées lors des travaux DSP avec une bonne résistance aux explosions mais beaucoup de dégâts au niveau des parois revêtues en béton gunité, nécessitant une réfection de 100 M2 de celles-ci.



- 5.2.3.2 – Brûleur Four 4 et 8 MW
 - Révision des brûleurs four et denox.



- 5.2.3.3 - Chaudière

- Mesures d'épaisseurs effectuées sur l'arrêt technique
- Remplacement de 2 rangées de 57 tubes du vapo2
- Remplacement du collecteur C7



- 5.2.3.4 – Grenailage

- Contrôle du grenailage chaudière et du grenailage GTA2.
- Remplacement des coquilles de protection des tubes du surchauffeur.



- 5.2.3.7 - Denox

- Contrôle des vannes et registres.

5.3 GER

Le budget prévisionnel GER 2025 a été fixé à 2 249 254 €. Celui-ci a été légèrement dépassé avec un montant engagé de 2 426 416 €, soit un delta à la charge de CEV de 177,16 K€, très impacté par les fortuits et réparations des réfractaires et des grilles.

Tableau des commandes passées en GER en 2025 :

FOURNISSEURS	N° de commande GMAO	LIBELLES	OUVRAGE	N° des factures scannées	DEPENSES ENGAGEES
Budget GER 2025 prévisionnel CEP					2 249 254
Montant Total GER 2025 engagé facturé					2 426 416
			PESAGE (PONT-BASCULE)		5 135,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5502	(GER) Actions-Remise en état du poteaux du portail d'entrée - Mai 2025	CO-UVE-A-001	1	5 135,00
			CO-UVE-A-007		0,00
			PONT ROULANT		34 940,00
EACD-ALT-EACD-ALT - EPINAL	CSE-5675	(GER) CSE-MNT-LCR-EACD-Opération de maintenance du pont 1 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-B-001	2	7 682,00
AMO-AMO - GONESSE	CSE-5848	GER-CSE-MNT-LCR-AMO-Retournement fer guirlandes ponts - AT COM Sept 2025	CO-UVE-B-001	3	6 580,00
EACD-ALT-EACD-ALT - EPINAL	CSE-5364	EACD-Réparation de la guirlande du pont OM 1 - Mars 2025	CO-UVE-B-003	4	9 978,00
EACD-ALT-EACD-ALT - EPINAL	CSE-5567	CSE-MNT-LCR-EACD-Révision annuel des ponts - AT COM Sept 2025	CO-UVE-B-003	6	3 650,00
EFFISENSE-EFFISENSE - HOUILLES	CSE-5713	(GER) CSE-MNT-LCR-EFFISENSE-Remplacement de la clim HS de refroidissement d'armoire des pont - Septe	CO-UVE-B-003	7	7 050,00
			CO-UVE-B-004		0,00
			GRAPPINS		19 744,97
			CO-UVE-C-002		0,00
			CO-UVE-C-003		0,00
EUROBEN-EUROBEN - ANNEZIN	CSE-5473	(GER) EUROBEN-Remise en état centrale grappin 2 -Avril 2025	CO-UVE-C-003	8	15 214,97
LOFFEL MAINTENANCE	CSE-5860	(GER) CSE-MNT-YTE-LOFFEL-Remise en état vérins grappins - NOVEMBRE 2025	CO-UVE-C-003	9	4 530,00
			CO-UVE-C-004		0,00
			TRAITEMENT DES FUMÉES		0,00
			CO-UVE-F-109		0,00
			GROUPE TURBO-ALTERNATEUR		55 706,10

SPIE Turbomachinery- SPIE Turbomachinery - LONS	CSE-5669	(GER) CSE-MNT-LCR-SPIE-Révision Annuelle GTA 2025 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-H-002	12	18 530,00
SPIE Turbomachinery- SPIE Turbomachinery - LONS	CSE-5855	GER-CSE-MNT-ADE-SPIE-Relevé vibratoire Palier Echappement - AOUT 2025	CO-UVE-H-002	13	6 452,00
SPIE Turbomachinery- SPIE Turbomachinery - LONS	CSE-5856	GER-CSE-MNT-ADE-SPIE-Intervention Remplacement Sondes Vibration - AT SEPT 2025	CO-UVE-H-002	14	4 796,00
SPIE Turbomachinery- SPIE Turbomachinery - LONS	CSE-5499	(GER) SPIE-Révision pompe attelée - Avril 2025	CO-UVE-H-003	15	3 635,00
REXEL FRANCE-REXEL FRANCE - ROUEN	CSE-5335	REXEL - Vannes de refroidissement GTA1 - Février 2025	CO-UVE-H-003	16	2 318,20
REXEL FRANCE-REXEL FRANCE - ROUEN	CSE-5519	REXEL-Capteur Vega - Mai 2025	CO-UVE-H-003	17	2 522,25
SPIE Turbomachinery- SPIE Turbomachinery - LONS	CSE-5585	CSE-MNT-LCR-SPIE-Fourniture vanne VFR - Avril 2025	CO-UVE-H-003	18	7 160,00
G.T. HYDRAULIQUE-G.T. HYDRAULIQUE - ST OUEN L'AUMÔNE	CSE-5612	(GER) CSE-MNT-LCR-GT HYDRAULIQUE- Filtration du GTA 1 - Juillet 2025	CO-UVE-H-003	19	10 292,65
			CO-UVE-H-004		0,00
			CO-UVE-H-004		0,00
			CO-UVE-H-016		0,00
			RESEAU		36 182,11
GROUPE EMILE DUFOUR- AUBERGENVILLE	CSE-5634	(GER) CSE-MNT-LCR-GED-Remise en état de la pompe de reprise condensat chaufferie - Juillet 2025	CO-UVE-I-004	21	9 332,11
GROUPE EMILE DUFOUR- AUBERGENVILLE	CSE-5391	GED-Pompe bache reprise chaufferie en remplacement des anciennes - Février 2025	CO-UVE-I-004	22	26 850,00
			ELECTRICITE		82 500,94
SNT DURIEZ-SNT DURIEZ - LE GRAND QUEVILLY	CSE-5607	(GER) CSE-MNT-LCR-SNT DURIEZ- Entretien poste électrique - AT COM Sept 2025	CO-UVE-J-001	23	70 268,00
UNITED RENTALS SAS- UNITED RENTALS SAS - SAINT VIGOR D YMONVILLE	CSE-5608	(GER) CSE-MNT-LCR-UNITED RENTALS- Location de groupes électrogènes GE pour AT - AT COM Sept 2025	CO-UVE-J-001	24	6 296,94
			CO-UVE-J-003		0,00
			CO-UVE-J-004		0,00
			CO-UVE-J-005		0,00

GRUPE EMILE DUFOUR-AUBERGENVILLE	CSE-5343	GED-Dépannage variateur de tirage_BLF250349 et carte supplémentaire - Février 2025	CO-UVE-J-005	25	5 936,00
			CO-UVE-J-006		0,00
			CO-UVE-J-007		0,00
			CO-UVE-J-008		0,00
			SUPERVISION		53 266,05
REXEL FRANCE-REXEL FRANCE - ROUEN	CSE-5610	(GER) CSE-MNT-LCR-REXEL-Positionneur SAMSON - Juin 2025	CO-UVE-K-001	26	11 707,32
FUJI ELECTRIC FRANCE-CLERMONT FERRAND - SIEGE SOCIAL	CSE-5280	[AT-04/2025] Fuji - Remplacement capteurs AP four 2 - Janvier 2025	CO-UVE-K-001	27	2 519,00
LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE-LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE - CARRIERES-SUR-SEINE	CSE-5288	LDE-Positionneur SAMSON - Janvier 2025	CO-UVE-K-001	28	11 890,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE-- Montauban	CSE-5474	(GER) - FAUCHE-Stock E-300 - Février 2025	CO-UVE-K-001	29	2 207,44
LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE-LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE - CARRIERES-SUR-SEINE	CSE-5476	(GER) LDE-Positionneur Samson - Avril 2025	CO-UVE-K-001	30	3 455,00
FUJI ELECTRIC FRANCE-CLERMONT FERRAND - SIEGE SOCIAL	CSE-5646	CSE-MNT-LCR-FUJI-Stock instrum - Juillet 2025	CO-UVE-K-001	31	1 661,00
LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE-LA DISTRIBUTION ELECTRIQUE - CARRIERES-SUR-SEINE	CSE-5663	LDE-Transfo, éclairage et cables - AT COM 2025	CO-UVE-K-001	32	6 261,33
ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	PO01015415	CSE-MTN-SK-FAUCHE - Maintenance préventive et curative 2025-ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE	CO-UVE-K-002	33	13 564,96
			(CIRCUIT) VAPEUR		33 389,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5670	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Remplacement des conduites de la baches tampon condensats - Fortuit Juin 2	CO-UVE-L-002	35	6 050,00
			CO-UVE-L-004		0,00
V.D.S. VALVES DIAGNOSTICS SERVICES-- Montluel	CSE-5302	VDS-Vanne de régulation bache condensat aéro et événement ballon four 2 - Décembre 2024	CO-UVE-L-004	36	9 839,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5776	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Compensateurs dilatation four 1 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-L-005	38	17 500,00
			(CIRCUIT) EAU ALIMENTAIRE CHAUDIERE		25 889,75

CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5479	(GER) CECI-Reprise piquage a mine sur dégazeur et vanne de régul aéro - Avril 2025	CO-UVE-M-012	39	3 504,00
GROUPE EMILE DUFOUR-GROUPE EMILE DUFOUR - AUBERGENVILLE	CSE-5872	GER-CSE-MNT-ADE-GED-Réfection pompe alimentaire N°1 - 2025	CO-UVE-M-017	40	8 972,10
GROUPE EMILE DUFOUR-GROUPE EMILE DUFOUR - AUBERGENVILLE	CSE-5871	GER-CSE-MNT-ADE-GED-Réfection pompe alimentaire N°2 - 2025	CO-UVE-M-017	41	13 413,65
			GENIE CIVIL		162 968,97
			CO-UVE-N-001		0,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5501	(GER) Actions-Accès sécurisé à la cuve d'injection L2 - Mai 2025	CO-UVE-N-002	42	9 750,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5383	ACTIONS-Garde-corps du ventilateur de tirage L2 - Mars 2025	CO-UVE-N-002	43	14 500,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5382	ACTIONS-Garde-corps du ventilateur de tirage L1 - Mars 2025	CO-UVE-N-002	44	7 100,00
AMO-AMO - GONESSE	CSE-5587	CSE-MNT-LCR-AMO-Potence murale pour travaux de maintenance sur grappins - Avril 2025	CO-UVE-N-002	45	6 000,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5818	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réparation passerelle suite travaux gaine /s éco L2 OCTOBRE 2025	CO-UVE-N-002	46	6 500,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5831	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection passerelle chute redler sous FAM L1 - AT SEPT 2025	CO-UVE-N-002	47	5 200,00
EFFISENSE-EFFISENSE - HOUILLES	CSE-5611	(GER) CSE-MNT-LCR-EFFISENSE-Remplacement du compresseur clim TGBT L2 - Juin 2025	CO-UVE-N-003	48	6 810,00
TASTET ELECTRICITE-BOUFFEMONT	CSE-5635	(GER) CSE-MNT-LCR-TASTET-Travaux électrique (ppe bredel, caméra, trémie...) - Juillet 2025	CO-UVE-N-003	49	9 618,00
2AM OUVERTURE-2AM OUVERTURE - CHELLES	CSE-5715	(GER) CSE-MNT-LCR-2AM-Remplacement de porte coupe feu HS- Juillet 2025	CO-UVE-N-003	50	9 928,20
2AM OUVERTURE-2AM OUVERTURE - CHELLES	CSE-5785	(GER) CSE-MNT-LCR-2AM-Remplacement de la porte d'entretien du GTA 1 - Juillet 2025	CO-UVE-N-003	51	10 912,00
2AM OUVERTURE-2AM OUVERTURE - CHELLES	CSE-5817	(GER) CSE-MTN-SK-2AM-Remise en état des 3 portes souples hall 1 et 2	CO-UVE-N-003	52	20 518,00
ALPI RENOV-ALPI RENOV - ORGEVAL	CSE-5313	ALPI-RENOV-Sécurisation du four 2 - Fortuit L2 février 2025	CO-UVE-N-003	53	1 200,00

AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC- AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC - BEAUMONT SUR	CSE-5697	CSE-MNT-LCR-ARPEE-Eclairage des ponts, trémies et local Bicar - Juillet 2025	CO-UVE-N-003	54	4 916,30
AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC- AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC - BEAUMONT SUR	CSE-5699	CSE-MNT-LCR-ARPEE-Remise en état des non-conformité APAVE - AT COM Sept 2025	CO-UVE-N-003	55	3 361,12
AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC- AUTOMAT REALISAT PROGRAM EQPT ELEC - BEAUMONT SUR	CSE-5698	CSE-MNT-LCR-ARPEE-Passage de câbles - Septembre 2025	CO-UVE-N-003	56	1 393,50
DESAUTEL-DESAUTEL - LYON	CSE-5259	DESAUTEL-Devis suite maintenance 2024 - Janvier 2025	CO-UVE-N-004	57	8 160,00
ADS SOCIETE ANALYSE DETECTION SECUR- COIGNIERES - SIEGE SOCIAL	CSE-5714	(GER) CSE-MNT-LCR-ADS-Remise en état des détection gaz suite intervention - Aout 2025	CO-UVE-N-004	58	7 969,85
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5832	GER-CSE-MNT-EXP-ACTIONOMS-Réparation fuite arrivée eau de ville local stockage déménagé - AT SEPT 2025	CO-UVE-N-005	59	4 000,00
2AM OUVERTURE-2AM OUVERTURE - CHELLES	CSE-5716	(GER) CSE-MNT-LCR-2AM- Remplacement des portes des SAS de la salle de controle - Juillet 2025	CO-UVE-N-007	60	20 782,00
S.P.B.-S.P.B. - SARTROUVILLE	CSE-5793	CSE-EXP-DIB-SPB-Réfection laboratoire	CO-UVE-N-007	61	4 350,00
			AEROCONDENSEUR		89 503,08
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5777	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONOMS-Vannes bache reprise condensats aéro - AT COM Sept 2025	CO-UVE-P-002	63	15 600,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5786	(GER) CSE-MNT-LCR-CECI-Travaux aéros (vannes, manchettes, compensateurs) - AT COM Sept 2025	CO-UVE-P-002	64	73 903,08
			CO-UVE-P-003		0,00
			AIR COMPRISE		9 685,83
			CO-UVE-Q-001		0,00
MULTIAIR FRANCE- MULTIAIR FRANCE - TAVERNY	CSE-5407	ACS - Remplacement moteur du compresseur MAVD601 - Mars 2025	CO-UVE-Q-001	65	9 685,83

			EVACUATION MACHEFERS		79 145,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5717	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA-Intervention sur T1 et T2 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-S-001	66	3 260,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5411	VULCA-Remise en état du T3 - Mars 2025	CO-UVE-S-001	67	4 930,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5339	VULCA-Intervention du 07.02.25 sur T2 - Février 2025	CO-UVE-S-001	68	6 590,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5360	VULCA-Remise en état du TR1 - AT L2 Avril 2025	CO-UVE-S-001	69	5 495,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5410	VULCA-Remise en état du T2 - AT L2 Avril 2025	CO-UVE-S-001	70	8 375,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5583	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA- Remplacement du tapis T1 - Juin 2025	CO-UVE-S-001	71	3 990,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5718	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA- Remplacement de la bande du TR2 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-S-001	72	18 350,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5719	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA-Travaux sur T1 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-S-001	73	2 750,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5720	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA-Travaux sur TR2 - AT COM Sept 2025	CO-UVE-S-001	74	2 590,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5742	(GER) CSE-MNT-LCR-VULCA-Travaux de remplacement des rouleaux manquants - sept 2025	CO-UVE-S-001	75	4 060,00
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5827	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONOMS-Réfection goulotte entre convoyeurs T1 & T2 - AT SEPT 2025	CO-UVE-S-001	76	3 050,00
VULCA SERVICE-ST OUEN L'AUMONE - SIEGE SOCIAL	CSE-5894	(GER) CSE-MNT-ADE-VULCA- Remplacement bande TR 1 - NOVEMBRE 2025	CO-UVE-S-001	77	8 670,00
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5846	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONOMS-Refection passerelle convoyeur T2 - AT SEPT 2025	CO-UVE-S-001	78	2 190,00
AMO-GONESSE - SIEGE SOCIAL	CSE-5643	CSE-MNT-LCR-AMO-Carters supplémentaires de bout de tapis T2 - Juillet 2025	CO-UVE-S-001	79	4 845,00
			CO-UVE-S-013		0,00
			STOCKAGE ET DISTRIBUTION REACTIFS		74 852,00
GTS GRINDING TECHNOLOGIES AND SYSTE-GRAVIRATE	CSE-5247	GTS-Pièces bicar pour stock suite au interventions successives de décembre - Janvier 2025	CO-UVE-U-002	81	11 254,00

GTS GRINDING TECHNOLOGIES AND SYSTE-GRAVIRATE	CSE-5392	GTS-Sas alvéolaire sous silo - Mars 2025	CO-UV-E-U-002	82	4 137,00
GTS GRINDING TECHNOLOGIES AND SYSTE	CSE-5589	CSE-MNT-LCR-GTS-Pièces de stock BICAR - Juin 2025	CO-UV-E-U-002	83	7 988,00
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5852	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONOMS-Réfection tuyauterie de dépotage BICAR - AT SEPT 2025	CO-UV-E-U-002	84	16 250,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5857	GER-CSE-MNT-ADE-MSI-Echafaudage pour Réfection tuyauterie de dépotage BICAR - AT SEPT 2025	CO-UV-E-U-002	85	9 123,00
NEW TECH	PO01235459	CSE-EXP-SK-New Tech - Protection Silo Argile	CO-UV-E-U-003	86	26 100,00
			TRAITEMENT DES EFFLUENTS		20 945,49
AMO-AMO - GONESSE	CSE-5841	GER-CSE-MNT-ADE-AMO-Remplacement palan curage bassins - NOVEMBRE 2025	CO-UV-E-V-001	87	7 845,00
TECH POMPES-TECH POMPES - SAINT MARTIN DU TERTRE	CSE-5613	(GER) CSE-MNT-LCR-TECHPOMPES- Pompe ammoniacale NH3 - Juillet 2025	CO-UV-E-V-002	88	6 614,73
POMPES GRUNDFOS DISTRIBUTION-POMPES GRUNDFOS DISTRIBUTION - TORCY	CSE-5300	TECHPOMPES-Pompe grundfos phosphate - Janvier 2025	CO-UV-E-V-002	89	6 485,76
					266 306,18
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5481	(GER) ACTIONOMS-Réparation casing four 1 - Fortuit L1 Mars 2025	L1-UV-E-D-003	90	10 520,00
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5778	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONOMS- Remplacement des toles de fond du poussoir L1 - AT COM Sept 2025	L1-UV-E-D-003	91	6 450,00
			L1-UV-E-D-004		0,00
HITACHI ZOSEN INOVA ESTI - HZI ESTI-NEUVES MAISONS - SIEGE SOCIAL	CSE-5433	INOVA-Travaux sur extracteur visée du four et rive du four 1 - Fortuit L1 Mars 2025	L1-UV-E-D-005	94	14 460,59
AMO-GONESSE - SIEGE SOCIAL	CSE-5584	CSE-MNT-LCR-AMO-Passerelle d'accée dans four 1 - Juillet 2025	L1-UV-E-D-005	95	4 450,00
			L1-UV-E-D-006		0,00
G.T. HYDRAULIQUE-G.T. HYDRAULIQUE - ST OUEN L AUMÔNE	CSE-5640	(GER) CSE-MNT-LCR-GT HYDRAULIQUE- Travaux hydrauliques - AT COM Sept 2025	L1-UV-E-D-007	96	5 518,00

CHRONO FLEX-CHRONO FLEX - Saint-Herblain	CSE-5721	(GER) CSE-MNT-LCR-CHRONOFLEX-Remplacement des flexibles de la centrale hydraulique L1 - AT COM Sept	L1-UVE-D-007	97	4 493,75
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5851	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Remplacement chaîne du redler /s grilles L1 - 2025	L1-UVE-D-010	98	21 300,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5870	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection capots du redler /s grilles L1 - 2025	L1-UVE-D-010	99	25 500,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5844	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Refection entraînement redler sous grilles L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-D-010	100	3 830,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5617	(GER) CSE-MNT-LCR-LIZ THERMAL-Intervention sur four 1 S13 - Juillet 2025	L1-UVE-D-012	101	12 070,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5618	(GER) CSE-MNT-LCR-LIZ THERMAL-Remise en état réfractaire L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-D-012	102	79 062,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5858	(GER) CSE-MNT-ADE-LIZ THERMAL-Régul réfractaire L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-D-012	103	7 780,00
FLAMTECH-FLAMTECH - LE HAILLAN	CSE-5656	(GER) CSE-MNT-LCR-FLAMTECH-Maintenance des brûleurs L1 - AT Com Sept 2025	L1-UVE-D-014	104	3 929,00
FLAMTECH-FLAMTECH - LE HAILLAN	CSE-5658	(GER) CSE-MNT-LCR-FLAMTECH-Maintenance des brûleurs L2 - AT Com Sept 2025	L1-UVE-D-014	105	5 040,00
ACTIONS	CSE-5586	CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Modification trop plein extracteur L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-D-016	106	4 120,00
KANADEVIA INOVA ESTI SAS-KANADEVIA INOVA ESTI SAS - Neuves-Maisons	CSE-5592	CSE-MNT-LCR-INOVA-Fourniture et remplacement du palonnier extracteur L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-D-016	107	50 929,39
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5702	CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Remplacement de la trappe de l'extracteur four 1 - Juillet 2025	L1-UVE-D-016	108	3 250,00
KANADEVIA INOVA ESTI SAS-KANADEVIA INOVA ESTI SAS - Neuves-Maisons	CSE-5591	CSE-MNT-LCR-INOVA-Dépannage des barreaux manquants - Fortuit Juin 2025	L1-UVE-D-016	109	3 603,45
			L1-UVE-D-017		0,00
			L1-UVE-D-021		0,00
			L1-UVE-D-027		0,00
			CHAUDIERE-1		271 875,69
APAVE EXPLOITATION FRANCE-APAVE EXPLOITATION FRANCE - COURBEVOIE	CSE-5544	(GER) CSE-MNT-LCR-APAVE-Travaux sur les communs (décennale) - AT Com L1	L1-UVE-E-001	110	6 366,60
AG CONSULTING-CLICHY	CSE-5386	AG CONSULTING-Expertise chaudière 1 - AT L1 Aout 2025	L1-UVE-E-001	111	6 700,00

APAVE EXPLOITATION FRANCE-APAVE EXPLOITATION FRANCE - COURBEVOIE	CSE-5543	(GER) CSE-MNT-LCR-APAVE-Travaux sur la ligne 2 (remplacement C7)) - AT Com L1	L1-UVE-E-001	112	5 013,00
APAVE EXPLOITATION FRANCE-APAVE EXPLOITATION FRANCE - COURBEVOIE	CSE-5542	(GER) CSE-MNT-LCR-APAVE-Travaux sur la ligne 1 (décennale) - AT Com L1	L1-UVE-E-001	113	6 687,00
PRESTO CONTROLE- PRESTO CONTROLE - ST ROMAIN DE COLBOSC	CSE-5593	CSE-MNT-LCR-PRESTOCONTROLE- Préparation à la requalification de la chaudière et du surchauffeur de la	L1-UVE-E-001	114	36 898,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5614	(GER) CSE-MNT-LCR-MSI-Intervention L1 parcours 1 - Fortuit Juin 2025	L1-UVE-E-001	115	3 972,00
CTP ENVIRONNEMENT- CTP ENVIRONNEMENT - CONFLANS-SAINT- HONORINE	CSE-5622	(GER) CSE-MNT-LCR-CTP-Nettoyage chaudière L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-001	116	26 104,64
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5638	(GER) CSE-MNT-LCR-MSI-Echafaudages AT Ligne 1 ET décennale - Juillet 2025	L1-UVE-E-001	117	30 658,50
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5642	(GER) CSE-MNT-LCR-MSI-Contrôle des échafaudage et régie - AT Com Sept	L1-UVE-E-001	118	15 480,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5787	(GER) CSE-MNT-LCR-CECI-Fourniture et contrôle tube open pass L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-001	119	5 415,00
ACTIONOMS-ACTIONOMS - ST MARCEL	CSE-5842	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONOMS-Réfection piquage support échafaudage CDR 1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-E-001	120	2 100,00
			L1-UVE-E-002		0,00

CLYDE BERGEMANN FOREST SA-CLYDE BERGEMANN FOREST SA - GOSSELIES	CSE-5594	CSE-MNT-LCR-CLYDE BERGEMANN- Révision des ramoneurs - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-007	121	20 412,75
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5680	(GER) CSE-MNT-LCR-MSI-Prestation calorifuge pour la décennale - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-013	122	82 108,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5779	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS- Assistance Apave pour décennale - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-013	123	3 600,00
PRESTO CONTROLE- PRESTO CONTROLE - ST ROMAIN DE COLBOSC	CSE-5789	(GER) CSE-MNT-LCR-PRESTOCONTROL- Complément accompagnement décennale - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-013	124	6 631,00
APAVE NON DESTRUCTIVE TESTING- APAVE NON DESTRUCTIVE TESTING - SAINT DENIS	CSE-5689	(GER) CSE-MNT-LCR-APAVE-CND Décennale - AT COM Sept 2025	L1-UVE-E-013	125	13 729,20
			TRAITEMENT DES FUMÉES-1		52 120,00
AMO-AMO - GONESSE	CSE-5595	CSE-MNT-LCR-AMO-Remplacement du By-pass L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-F-021	126	23 280,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5780	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Remise en état des registre d'isolement FAM L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-F-024	127	9 100,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5781	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS- Réparation des registres d'isolement amont dénox L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-F-070	128	11 700,00
AMO-AMO - GONESSE	CSE-5849	GER-CSE-MNT-ADE-AMO-Révision vannes de réglé DENOX - AT SEPT 2025	L1-UVE-F-070	131	8 040,00
			L1-UVE-F-071		0,00
			EVACUATION DES FUMÉES-1		2 850,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5782	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS- Réparation de la gaine percée du tirage L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-G-001	133	2 850,00
			L1-UVE-G-002		0,00
			CIRCUIT FUMÉES & FLUIDES		14 301,00
			L1-UVE-L-004		0,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5665	(GER) CSE-MNT-YTE-MSI-Echafaudages réfection des compensateurs gaines L1- AT COM SEPT 2025	L1-UVE-L-005	134	6 810,00

MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5666	(GER) CSE-MNT-YTE-MSI- Décalorifugeage réfection des compensateurs gaines L1- AT COM SEPT 2025	L1-UVE-L-005	135	2 616,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	cse-5835	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection gaine fumées sortie FAM L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-L-005	136	4 875,00
			EVACUATION DES REFIOM		66 745,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5671	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Entretien redler sous FAM L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-T-001	137	35 420,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5783	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Travaux complémentaire sur redler sous FAM L1 - AT COM Sept 2025	L1-UVE-T-001	138	9 200,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5823	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection capots vis dépotage REFIOMS L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-T-001	139	10 450,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5824	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection trémie sous silo REFIOMS L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-T-001	140	3 400,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5834	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection sas double clapet /s FAM L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-T-001	141	4 225,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5830	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection trémie élévateur à godets L1 - AT SEPT 2025	L1-UVE-T-001	142	4 050,00
			FOUR-2		492 690,37
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5483	(GER) ACTIONS-Compensateur acier de la trémie de chargement L2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-003	143	12 500,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5484	(GER) ACTIONS-Réparation de la ceinture de la trémie L2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-003	144	4 070,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5486	(GER) ACTIONS-Réparation d'un coté de la trémie L2 sous compensateur acier - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-003	145	9 360,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5672	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Remise en état du plan incliné trémie 2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-D-003	146	15 925,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5673	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS- Remplacement d'un volet d'isolement trémie 2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-D-003	147	6 370,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5674	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Remise en état des registre Denox L2 - Fortuit Juin 2025	L2-UVE-D-003	148	11 700,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5819	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Travaux complémentaire trémie de chargement L2	L2-UVE-D-003	149	9 300,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5822	GER-CSE-MNT-LCR-ACTIONS- Remplacement d'un volet d'isolement trémie 2 -OCTOBRE 2025	L2-UVE-D-003	150	6 370,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5487	(GER) ACTIONS-Réparation trémie eco 1 four 2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-004	151	14 580,00

ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5843	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Travaux grilles FR 2 - AT SEPT 2025	L2-UVE-D-005	152	3 280,00
			L2-UVE-D-006		0,00
SMUV-MARQUISE - SIEGE SOCIAL	CSE-5328	SMUV-Grille 4 pour four 2 - Octobre 2024	L2-UVE-D-006	153	33 130,00
SMUV-MARQUISE - SIEGE SOCIAL	CSE-5477	(GER) SMUV-Travaux de maintenance du four n°2 réalisés en S15 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-006	154	3 630,00
SMUV-MARQUISE - SIEGE SOCIAL	CSE-5478	(GER) SMUV-Travaux sur grille four 2 + flasque de réglage de grille - AT L2 Septembre 2025	L2-UVE-D-006	155	16 445,00
CHRONO FLEX-CHRONO FLEX - Saint-Herblain	CSE-5480	(GER) CHRONOFLEX-Intervention sur les flexibles des grilles four 2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-007	156	2 466,00
GROUPE EMILE DUFOUR-AUBERGENVILLE	CSE-5624	(GER) CSE-MNT-LCR-GED-Moteur de centrale hydraulique L2 - Juillet 2025	L2-UVE-D-007	157	2 984,00
CHRONO FLEX-CHRONO FLEX - Saint-Herblain	CSE-5722	(GER) CSE-MNT-LCR-CHRONOFLEX-Remplacement des flexibles de la centrale hydraulique L2 - AT COM Sept	L2-UVE-D-007	158	4 741,67
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5826	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Remplacement de 2 compensateurs fines sous grilles FR2- AT SEPT 2025	L2-UVE-D-010	159	7 000,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5828	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection trémie sous grille 1 FR 2 - AT SEPT 2025	L2-UVE-D-010	160	11 700,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5853	GER-CSE-MNT-ADE-GED-Révision motoréducteur redler /s grilles - 2025	L2-UVE-D-010	161	4 128,70
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5619	(GER) CSE-MNT-LCR-LIZ THERMAL-Intervention sur four 2 S06 - Juillet 2025	L2-UVE-D-012	162	8 468,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5620	(GER) CSE-MNT-LCR-LIZ THERMAL-Intervention sur four AT L2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-D-012	163	46 362,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5621	(GER) CSE-MNT-LCR-LIZ THERMAL-Remise en état réfractaire L2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-D-012	164	154 055,00
LIZ FRANCE THERMAL SOLUTIONS-- Ruitz	CSE-5859	(GER) CSE-MNT-ADE-LIZ THERMAL-Régul réfractaire L2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-D-012	165	95 945,00
			L2-UVE-D-016		0,00
			L2-UVE-D-017		0,00
MASER ENGINEERING-MASER ENGINEERING - Villeneuve-sous-Dammartin	CSE-5850	GER-CSE-MNT-ADE-MASER-Contrôles de ventilateur - AT SEPT 2025	L2-UVE-D-022	166	8 180,00
			L2-UVE-D-030		0,00
			CHAUDIERE-2		447 884,88
			L2-UVE-E-001		0,00
AG CONSULTING-CLICHY	CSE-5387	AG CONSULTING-Expertise chaudière 2 - AT L2 Septembre 2025	L2-UVE-E-001	167	5 800,00

CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-PARIS - SIEGE SOCIAL	CSE-5316	CECI-Intervention sur la chaudière 2 - Fortuit L2 Février 2025	L2-UVE-E-001	168	4 340,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5321	MSI-Calorifuge lors du fortuit - Fortuit ligne 2 Février 2025	L2-UVE-E-001	170	9 400,00
CTP ENVIRONNEMENT- CTP ENVIRONNEMENT - CONFLANS-SAINT- HONORINE	CSE-5354	CTP-Nettoyage chaudière L2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-E-001	171	32 036,19
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5361	MSI-Echafaudages d'accès four et chaudière - Fortuit L2 Février 2025	L2-UVE-E-001	172	17 825,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5436	MSI-Accès sur grille 1 L2 - Fortuit L2 Février 2025	L2-UVE-E-001	173	2 599,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5500	(GER) MSI-Complément échafaudage - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-E-001	174	7 630,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5625	(GER) CSE-MNT-LCR-CECI-Remplacement du collecteur C7 et moyens de manutentions- Juillet 2025	L2-UVE-E-001	175	113 101,50
CTP ENVIRONNEMENT- CTP ENVIRONNEMENT - CONFLANS-SAINT- HONORINE	CSE-5626	(GER) CSE-MNT-LCR-CTP-Nettoyage chaudière L2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-E-001	176	32 036,19

MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5639	(GER) CSE-MNT-LCR-MSI-Echafaudages AT Ligne 2 et décennale - AT Com Sept 2025	L2-UVE-E-001	177	35 970,00
PRESTO CONTROLE- PRESTO CONTROLE - ST ROMAIN DE COLBOSC	CSE-5641	(GER) CSE-MNT-LCR-PRESTOCONTROL- Préparation à la requalification de la chaudière 2-AT COM Sept 2025	L2-UVE-E-001	178	14 885,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5677	(GER) CSE-MNT-LCR-CECI-Fourniture et remplacement 2 rangées 57 tubes du VAPO 2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-E-001	179	41 940,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5788	(GER) CSE-MNT-LCR-CECI-Travaux AT ligne 2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-E-001	180	3 895,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5847	GER-CSE-MNT-ADE-MSI-Travaux supplémentaires L1 et L2 AT septembre 2025	L2-UVE-E-001	181	36 216,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5893	GER-CSE-MNT-ADE-MSI-Travaux calo supplémentaires L1 et L2 AT septembre 2025	L2-UVE-E-001	182	45 800,00
CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO-CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE CONCEPTIO - PARIS	CSE-5485	(GER) CECI-Travaux de fabrication et reprise collecteur C7 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-E-003	183	6 216,00
MSI MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS- MAINTENANCE ET SERVICES INDUSTRIELS - Chambly	CSE-5475	(GER) MSI-Calorifuge de la trémie éco 1 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-E-004	184	6 900,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5837	GER-CSE-MNT-EXP-ACTIONS-réfection gaine sous éco - AT L2 SEPT 2025	L2-UVE-E-004	185	18 850,00

ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5825	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection supports anti-chute tube de grenailage - AT L2 SEPT 2025	L2-UVE-E-010	186	2 560,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5836	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Reprise de l'étanchéité entre la vis /s eco et la gaine - AT L2 SEPT 2025	L2-UVE-E-010	187	5 525,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5829	GER-CSE-MNT-ADE-ACTIONS-Réfection trappes sous vis fines CDR2 - AT SEPT 2025	L2-UVE-E-012	188	4 360,00
			TRAITEMENT DES FUMÉES-2		11 700,00
			L2-UVE-F-021		0,00
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5488	(GER) ACTIONS-Réparation registre d'isolement caisson denox L2 - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-F-070	191	11 700,00
			L2-UVE-F-071		0,00
			EVACUATION DES FUMÉES-2		0,00
			L2-UVE-G-002		0,00
			EVACUATION DES REFIOM		16 088,45
ACTIONS-ACTIONS - ST MARCEL	CSE-5784	(GER) CSE-MNT-LCR-ACTIONS-Trappe sous vis A L2 - AT COM Sept 2025	L2-UVE-T-001	192	9 800,00
RC SERVICE-RC SERVICE - GONFREVILLE L'ORCHER	CSE-5329	RC SERVICES-Maintenance des vis B et C - AT L2 Avril 2025	L2-UVE-T-001	194	6 288,45
Cumul des engagés					2 426 416

Années	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotation GER du CEP	2 747 000	2 148 000	2 151 000	2 216 000	1 943 000	2 166 000	1 511 000	1 458 000
Dotation GER du CEP révisé	2 802 000	2 183 000	2 249 254*					
Dépenses engagées	2 904 710	2 508 778	2 426 416					
Solde	-102 710	-325 778	-177 162					

* Montant révisé avec formule de révision GER au contrat

6 Performances énergétiques de l'usine

Le Grenelle de l'environnement a mis l'accent sur la nécessité de réduire les consommations énergétiques. La directive relative à la prévention et la réduction intégrée des pollutions (IPPC) vise également à ce que l'énergie soit utilisée de manière efficace. Dans la continuité de ces actions, l'arrêté ministériel du 3 août 2010 prescrit une évaluation annuelle de la performance énergétique.

6.1 Méthode de calcul du rendement énergétique (Pe)

Le calcul de la performance énergétique de l'usine entre en compte pour le calcul du seuil de TGAP applicable (Taxe Générale sur les Activités Polluantes - Calcul des Douanes). Si le résultat du calcul est supérieur à 0,65, les tonnes traitées sur l'usine sur un exercice calendaire peuvent bénéficier d'une TGAP réduite.

La formule de calcul de la performance énergétique (Pe) est la suivante :

$$Pe = FCC \times \frac{(2,6 \times Ee(p) + 1,1 \times Eth(p) - (2,6 \times Ee(a) + 1,1 \times Eth(a) + Ec(a)))}{2,3 \times T}$$

Où,

Pe	Représente la performance énergétique de l'installation
Ee(p)	Représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an)
Eth(p)	Représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) (vendue et autoconsommée)
Eth(a)	Représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)
Ec(a) ou (Ef + Ei)	Représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an)
Ee.a	Représente l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
T	Représente le tonnage de déchets incinéré dans l'année

6.2 Méthode de calcul de l'efficacité énergétique (R1)

La performance énergétique de l'installation doit être supérieure ou égale à **0,65** pour être considéré comme une Usine de Valorisation Énergétique des déchets (UVE). Si les conditions définies ne sont pas respectées, l'opération de traitement des déchets par incinération est qualifiée d'opération d'élimination.

L'efficacité énergétique est calculée au sens du code de l'environnement et se base sur la formule de référence de l'Union Européenne. Le coefficient R1 donne une représentation plus « technique » de l'efficacité énergétique de l'installation.

En 2016, le calcul a évolué avec un Facteur de Correction climatique (FCC) calculé sur la base des relevés météo de la station la plus proche. Le FCC retenu en 2025 pour CRISTAL est celui de la station de Achères (78), à savoir 1,217.

Vous trouverez ci-dessous le texte relatif à l'utilisation du facteur de correction (FCC):

« La Ministre de l'Environnement a, par un arrêté du 7 décembre 2016, publié le 10 décembre suivant au Journal officiel, transposé la directive 2015/1127/UE du 10 juillet 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

La directive du 10 juillet 2015 a mis en place un facteur de correction climatique (FCC), intégré à la formule de calcul de la performance énergétique des installations d'incinération spécialisées dans le traitement des déchets municipaux solides.

Son application permettra à certaines de ces installations, le cas échéant, d'entrer dans la catégorie des installations de valorisation des déchets plutôt que dans celle des installations d'élimination, en référence à la hiérarchie des modes de traitement des déchets fixée à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement.

Il prend en compte une valeur appelée « degrés-jours de chauffage », calculée en fonction de la température extérieure moyenne du lieu d'implantation sur les vingt années consécutives précédant l'année de calcul. L'arrêté du 7 décembre 2016 précise que ce sont les données de la station météorologique la plus proche qui devront être utilisées.

L'objectif poursuivi par la directive, et par l'arrêté de transposition, est, in fine, de garantir des conditions de concurrence équitables au sein de l'Union européenne. En effet, il a été constaté que les conditions climatiques locales dans l'Union influent sur les quantités d'énergie pouvant être techniquement utilisées ou produites par les installations concernées.

L'arrêté est entré en vigueur le 11 décembre 2016. La formule de la performance énergétique en résultant est à prendre en compte pour le calcul de la performance énergétique de l'installation à partir de l'année 2016. »

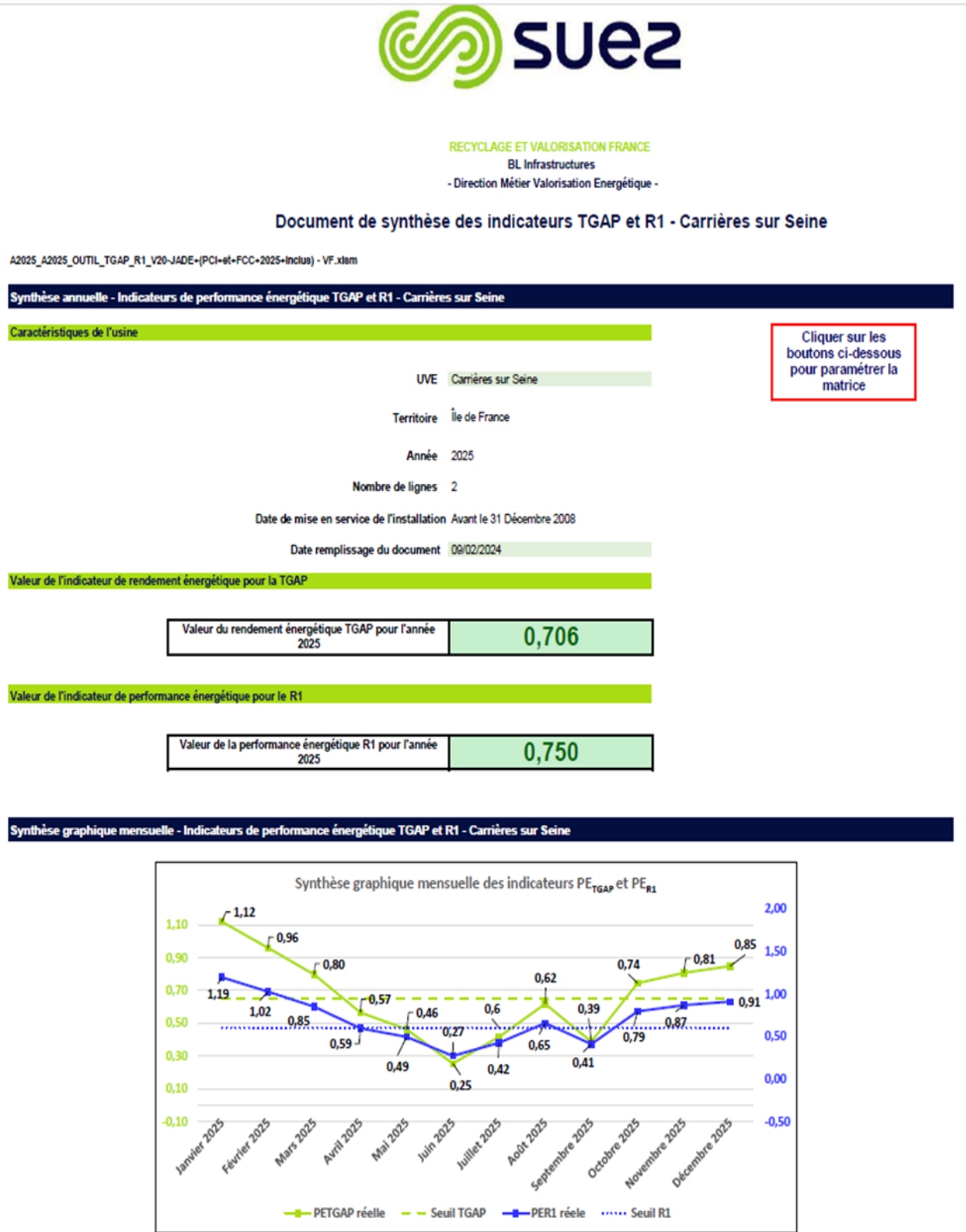
La formule de calcul de l'efficacité énergétique (R1) est la suivante :

$$R1 = FCC \times \frac{(2,6 \times Ee(p) + 1,1 \times Eth(p)) - (Ef + Ei)}{0,97 \times (Ew + Ef)}$$

Où,

R1	Représente l'efficacité énergétique de l'installation
Ee(p)	Représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an)
Eth(p)	Représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) (vendue et autoconsommée)
Ef	Énergie importée sous forme de combustible (pour les brûleurs) et contribuant à la production de vapeur
Ei	Énergie importée sous forme de combustible (pour les brûleurs) et ne contribuant pas à la production de vapeur + 2,6 x électricités achetée
Ew	Énergie apportée par les déchets (= tonnage incinéré x PCI)

6.3 Performance Energétique et Efficacité Energétique 2025 (R1 et TGAP)



Le détail des données mensuelles d'exploitation relevées pour établir le calcul de la PE figurent dans l'annexe 15

7 Système de management

Toutes les UVE/UIOM exploitées par SUEZ en France détiennent une certification nationale pour les normes ISO 9 001 (qualité), 14 001 (environnement), 45 001 (sécurité) et 50 001 (performance énergétique).

L'UVE de CRISTAL est passé en re certification externe ISO 9 001, 45 001 et 50 001 en 2022, sans non-conformité relevé, ainsi qu'en audit interne ISO 14001, également exempt de non-conformité. Aucun événement notable n'a été relevé en 2023 et 2024. Prochain audit externe en mai 2026.

7.1 Qualité ISO 9 001

Bureau Veritas Certification



ANNEXE

SUEZ RV FRANCE

Standard

ISO 9001:2015

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRAC (SIRAC)	9, RUE FRANCIS DE PRESSENSE 14450 COLOMBELLES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX. PRODUCTION DE CHALEUR. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ. VALORISATION DES DASRI
HELYSEO (HELYSEO)	RD 190 LIEU DIT "LA DEMIE LIEUE" 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
AZUR (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DU CHEMIN VERT 95100 ARGENTEUIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
CRISTAL ECO VALO (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DE L'UNION 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
IP 13 (IVRY PARIS 13) (IP 13)	43, RUE BRUNESAU 75013 PARIS	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
LAGNY (SUEZ RV ENERGIE)	3 RUE DU GRAND POMMERAYE ZAC DE LA COURTILLIÈRE 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
VALO-MARNE (VALO-MARNE)	10/11 RUE DES MALFOURCHES 94000 CRETEIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VALORISATION DES DASRI

Certificat n° : FR088277-3 Date de révision : 18 décembre 2025

Affaire n° : 20571739

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité
des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





Page 5 sur 6

7.2 Environnement ISO 14 001 (version 2015)

Principales actions mises en œuvre dans le cadre du système de management énergétique en 2025 :

- Traitement interne par incinération maîtrisé des eaux des bassins, impacté en 2025 par le ruissellement des eaux de toiture RCU dans les bassins, les épreuves des nouvelles lignes (fin travaux DSP) et des fuites chaudière 2. L'envoi effectif des eaux industrielles issues de l'osmoseur dans le réseau des eaux domestiques, la mise à jour du bilan hydrique et le suivi des consommations ont permis de réduire les effets de ces événements.

Bureau Veritas Certification



ANNEXE

SUEZ RV FRANCE

Standard

ISO 14001 :2015

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRAC (SIRAC)	9, RUE FRANCIS DE PRESSENSE 14460 COLOMBELLES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX. PRODUCTION DE CHALEUR. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ. VALORISATION DES DASRI
HELYSEO (HELYSEO)	RD 190 LIEU DIT "LA DEMIE LIEUE" 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
AZUR (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DU CHEMIN VERT 95100 ARGENTEUIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
CRISTAL ECO VALO (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DE L'UNION 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
IP 13 (IVRY PARIS 13) (IP 13)	43, RUE BRUNESAU 75013 PARIS	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
LAGNY (SUEZ RV ENERGIE)	3 RUE DU GRAND POMMERAYE ZAC DE LA COURTILLIÈRE 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
VALO'MARNE (VALO'MARNE)	10/11 RUE DES MALFOURCHES 94000 CRETEIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VALORISATION DES DASRI

Certificat n° : FR088278-3 Date de révision : 18 décembre 2025

Affaire n° : 20571739

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité
des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.





Page 5 sur 6

7.3 Performance énergétique / ISO 50001

Principales actions mises en œuvre dans le cadre du système de management énergétique en 2025 :

- Réduction des temps de régénération des catalyseurs (1 cellule / 24h au lieu de 72h de gaz propane).
- Réfection des calorifuges des chaudières et des gaines de fumée (réduction de la déperdition de chaleur).
- Remplacement progressif de l'éclairage des unités pour passage en LED (réduction de la consommation électrique).
- Réduction significative des entrées d'air parasite (baisse régime et consommation des ventilateurs de tirage).

En octobre 2019, le site a été audité par le bureau Veritas en vue de maintenir la certification ISO 50 001.



7.4 Sécurité ISO 45 001

En 2025, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou poursuivies pour améliorer la sécurité des personnes :

- Mise en conformité et entretien des moyens d'accès aux postes de travail.
- Renforcement de l'éclairage des zones de passage et des postes de travail.
- Préparation des arrêts techniques annuels en intégrant les risques liés à la coactivité (ajout 1 préventeur externe en suivi d'arrêt).

- Renforcement des points sécurité lors des QHP, des briefings quotidiens, des réunions de chantier AT.
- Remise en état des bétons, sécurisation des zones de passage piéton et des abords des bassins.

Sur le plan organisationnel, nous avons tenu 70 causeries sur la sécurité (QHP), relevé et tracé 56 situations de presqu'accidents, réalisé 24 Visites Managériales de Sécurité (VMS) sur le site et une Journée sécurité sur le thème de la sécurité de consignation des installations (électrique, mécanique, fluide). Aucune détection de camion contenant des déchets radioactifs en 2025.

Accidentologie :

Nous n'avons pas constaté d'accident de travail avec arrêt pour le personnel CEV. Toutefois, deux accidents de trajet ont été relevés.

L'effort sur la sécurité se poursuit :

- En impliquant l'ensemble du personnel sur les problématiques de sécurité : QHP, visites managériales de sécurité, journée 100% sécurité, port des équipements de protection adaptés.
- En réalisant le plan de formations et d'habilitations du personnel, ainsi que des formations métier spécifiques.
- En réalisant un suivi accru des entreprises extérieures intervenant sur le site :
 - Plans de prévention systématiques
 - Réunions sécurité commune préalables aux arrêts techniques avec l'ensemble des prestataires missionnés par Cristal
 - Réunions quotidiennes pendant les arrêts techniques pour évaluer le respect des consignes de sécurité.
 - Débriefing après l'arrêt technique avec les prestataires pour échanger sur les améliorations à apporter pour les prochaines années.
- En développant la culture sécurité au travers de l'exemplarité et de rituels journaliers et hebdomadaires (Visual Management) intégrant la gestion de la sécurité.
- En traitant par un suivi hebdomadaire les plans d'actions site incluant les aspects sécurité et environnementaux.
- En priorisant les actions et interventions en lien avec la sécurité du personnel et des installations.
- En investissant dans les protections collectives et la sécurisation des postes de travail.
- En programmant des exercices d'intervention d'urgence, d'évacuation du site avec nos équipes et des exercices avec les secours extérieurs (2 réalisés en 2025 sur les thèmes de l'incendie (feu de fosse à déchets) et de l'évacuation en milieux périlleux (évacuation d'un blessé dans une conduite en rappel avec le GRIMP).

BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification



ANNEXE

SUEZ RV FRANCE

Standard

ISO 45001:2018

Périmètre de Certification

Site	Adresse	Périmètre
SIRAC (SIRAC)	9, RUE FRANCIS DE PRESSENSE 14460 COLOMBELLES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX. PRODUCTION DE CHALEUR. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ. VALORISATION DES DASRI
HELYSEO (HELYSEO)	RD 190 LIEU DIT "LA DEMIE LIEUE" 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
AZUR (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DU CHEMIN VERT 95100 ARGENTEUIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
CRISTAL ECO VALO (SUEZ RV ENERGIE)	2 RUE DE L'UNION 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
IP 13 (IVRY PARIS 13) (IP 13)	43, RUE BRUNESSEAU 75013 PARIS	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
LAGNY (SUEZ RV ENERGIE)	3 RUE DU GRAND POMMERAYE ZAC DE LA COURTILLIÈRE 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
VALO'MARNE (VALO'MARNE)	10/11 RUE DES MALFOURCHES 94000 CRETEIL	EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX PRODUCTION DE CHALEUR PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VALORISATION DES DASRI

Certificat n° : FR088279-3

Date de révision : 18 décembre 2025

Affaire n° : 20571739

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 CourbevoieDes informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité
des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

Page 5 sur 6

8 Bilan financier DSP

L'année 2025 a été une année en deçà des objectifs attendus, notamment en comparaison versus le CEP. A la fin de l'exercice, le résultat d'exploitation s'élève à **-6 312 K€** vs **-48 K€** prévu dans le CEP.

8.1 Recettes

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 de Cristal Eco Valo s'élève à **11 640 K€** vs **14 665 K€** prévus dans le CEP, soit en retrait de 3 025 KEUR (-21%). Ce retrait s'explique notamment par :

- **CA SITRU** en baisse de 368 KEUR (-8%) les principaux écarts sont :

-893 K€ de chiffre d'affaires incinération dû à l'effet prix négatif de **-971 K€** malgré l'effet volume positif de **+78 K€** vs CEP ;

+650 K€ de cut off favorable sur la RODP et de reclassement d'écritures comptables– avec en valeur absolue 2025 : 564 KEUR charge 2025 ; et 600 KEUR de cut off et reclass comptable.

- **CA Incinération** tiers en baisse de **3 7 06 K€ (-58%)** avec **-1 116 K€** d'effet prix et **2 590 K€** d'effet volume
- **Valorisation énergétique** en baisse de **477 K€** avec **+539 K€** d'effet prix et **-1 015 k€** d'effet volume sur l'électricité.
- **Rémunération fixe** au titre des travaux, du préfinancement et du financement **+1 648 K€**

8.2 Coûts

8.2.1 Achats & variations de stock

Les achats et variation de stock sont en dépassement de **288 K€** par rapport au CEP. Ces dépassements s'expliquent notamment par :

- **Achats stockés**

o Propane : un dépassement de **173 K€** est lié à plusieurs démarrages de fours durant l'année pour des arrêts rendus nécessaires par les travaux, et des arrêts fortuits ;

o Fournitures consommables : une économie de **67 K€**.

- **Autres achats**

o Consommation d'eau : une dépassement de **91 K€**,

o Consommation d'électricité : un dépassement de **34 K€** vs CEP,

o Consommation de carburant : une économie de **28 K€**,

o Equipement de protection individuelle et entretien des EPI : un dépassement de **30 K€** vs CEP

8.2.2 Services extérieurs

Les services extérieurs sont en dépassement de **2 637 K€** avec notamment :

- Sous-traitance : dépassement de **430 K€**
- Evacuation des déchets : dépassement de **559 K€** pour 5 050 tonnes évacuées vs 1 500 tonnes évacuées selon le CEP,
- Evacuation des sous-produits : économie de **60 K€**,
- Location & Entretien et réparation (hors GER) :
 - un dépassement de 806 KEUR sur l'entretien biens immobiliers
 - un dépassement de 1 141 KEUR sur l'entretien biens mobiliers
 - un dépassement de 195 KEUR sur les locations
- Primes d'assurances : une économie de **21 K€** au titre de l'assurance 2025,
- Autres services sous-traitance : un dépassement de **117 K€** lié aux dépenses supplémentaires de personnel extérieurs.

8.2.3 Impôts & taxes

- Les impôts et taxes sont moins importants de **513 K€** vs CEP, principalement liés à la sous-performance opérationnelle et financière de l'usine (moins de taxes) et notamment :
- TGAP : une baisse de charges de **272 K€** dûe au volume de déchets reçu moins important que prévu dans le CEP,
- Autre impôts locaux (AESN) : un dépassement de charges de **124 K€**.

8.3 GER

Pour rappel :

Les dépenses GER du CEP au titre de l'année 2025 est à **2 426 K€**.

En comptabilité au 31/12/2025, les dépenses GER de l'exercice comptable sont à **3 040 K€**, soit une augmentation de +35% vs l'année 2024. En comparant avec le CEP, nous pouvons constater une hausse de 790 K€ – dont env. **400 K€** de cut-off et **200 K€** de décalage.

ANNEXES

Annexe 1 : BILAN DES TONNAGES

	S.I.T.R.U.										CRISTAL ECO VALO			
2025	VILLES DU SITRU	EMMAUS	MARAICHERS	REFUS DE TRI	REFUS DE TRI	REFUS DE TRI	PAPREC IDF	ENCOMBRANTS	TONNAGES	TONNAGES TOTAL	TONNAGES CRISTAL ECO VALO		TONNAGES TOTAL	TOTAL
				YEOLIA	TRIVALO 93	TRIVALO 92	LA COURNEUVE	INCINERABLES	INCINERABLES	S.I.T.R.U.			CRISTAL ECO VALO	
				NANTERRE				S.I.T.R.U.	DECHETTERIE		HORS GROUPE	GROUPE		
Janvier	6 566,90 t	70,84 t	0,00 t	0,00 t	582,16 t	0,00 t	0,00 t	461,86 t	112,02 t	7 793,78 t	330,06 t	2 272,81 t	2 627,81 t	10 439,45 t
Février	5 762,60 t	47,76 t	0,00 t	0,00 t	699,68 t	0,00 t	0,00 t	526,16 t	124,44 t	7 160,64 t	352,78 t	2 281,69 t	2 636,19 t	9 819,25 t
Mars	6 636,69 t	46,99 t	0,00 t	0,00 t	652,26 t	0,00 t	0,00 t	367,26 t	123,48 t	7 826,68 t	318,64 t	1 795,95 t	2 141,43 t	10 002,41 t
1er trimestre	18 966,19 t	165,59 t	0,00 t	0,00 t	1 934,09 t	0,00 t	0,00 t	1 355,28 t	359,94 t	22 781,09 t	1 001,48 t	6 350,45 t	7 405,43 t	30 261,11 t
Avril	6 277,92 t	40,53 t	0,64 t	0,00 t	70,24 t	0,00 t	0,00 t	71,30 t	129,44 t	6 590,07 t	290,16 t	391,02 t	699,26 t	7 309,05 t
Mai	6 610,60 t	46,24 t	6,20 t	0,00 t	631,38 t	0,00 t	0,00 t	386,48 t	130,34 t	7 811,24 t	547,51 t	2 158,34 t	2 806,73 t	10 641,97 t
Juin	6 691,57 t	44,72 t	2,82 t	0,00 t	157,24 t	0,00 t	0,00 t	118,40 t	105,10 t	7 119,85 t	390,27 t	629,78 t	1 133,91 t	8 402,82 t
2ème trimestre	19 580,09 t	131,49 t	9,66 t	0,00 t	858,86 t	0,00 t	0,00 t	576,18 t	364,88 t	21 521,16 t	1 227,94 t	3 179,14 t	4 639,90 t	26 353,84 t
Juillet	6 422,08 t	66,14 t	5,56 t	0,00 t	377,35 t	0,00 t	0,00 t	21,18 t	116,68 t	7 007,99 t	423,52 t	405,50 t	919,26 t	7 956,27 t
Août	4 928,00 t	52,26 t	1,56 t	0,00 t	149,80 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	120,52 t	5 252,14 t	153,83 t	318,30 t	474,09 t	5 752,47 t
Septembre	6 728,28 t	53,04 t	3,54 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	124,48 t	6 909,34 t	74,63 t	326,94 t	401,57 t	7 346,01 t
3ème trimestre	18 078,36 t	171,44 t	10,66 t	0,00 t	527,15 t	0,00 t	0,00 t	21,18 t	360,68 t	19 169,47 t	651,98 t	1 050,74 t	1 794,92 t	21 054,75 t
Octobre	6 632,32 t	55,86 t	16,60 t	0,00 t	294,40 t	0,00 t	0,00 t	375,56 t	142,84 t	7 517,58 t	656,88 t	1 071,04 t	1 727,92 t	9 279,06 t
Novembre	6 382,56 t	53,98 t	15,98 t	0,00 t	204,08 t	0,00 t	0,00 t	296,48 t	123,12 t	7 076,20 t	118,48 t	4 259,18 t	4 398,50 t	11 504,48 t
Décembre	7 002,52 t	57,08 t	2,28 t	0,00 t	189,42 t	0,00 t	0,00 t	482,56 t	70,18 t	7 804,04 t	382,34 t	3 440,04 t	3 725,02 t	12 078,73 t
4ème trimestre	20 017,40 t	166,92 t	34,86 t	0,00 t	687,90 t	0,00 t	0,00 t	1 154,60 t	336,14 t	22 397,82 t	1 157,70 t	8 770,26 t	9 851,44 t	32 862,27 t
TOTAL	76 642,04 t	635,44 t	55,18 t	0,00 t	4 008,00 t	0,00 t	0,00 t	3 107,24 t	1 421,64 t	85 869,55	4 039,10 t	19 350,59 t	23 691,69 t	110 531,97 t

Annexe 2 : CRTM 2025

NOVERGIE IdF (CTVD de Carrières sur Seine)															
DESIGNATIONS DES POSTES	Unité	Ratio	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	TOTAL Q
RECEPTIONS DECHETS EN TONNES	h		744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720	744	8 760
Total villes SITRU	OM		6 584,76 T	5 785,02 T	6 670,39 T	6 286,28 T	6 640,80 T	6 719,31 T	6 456,66 T	4 955,80 T	6 766,32 T	6 682,48 T	6 428,32 T	7 030,62 T	77 020,02 T
refus de TRI (Nanterre Veolia, Trirale)	OM		582,16 T	639,68 T	652,26 T	70,24 T	631,38 T	157,24 T	377,35 T	143,80 T	0,00 T	234,40 T	204,08 T	189,42 T	4 008,01 T
EMMAUS	DIB		70,84 T	47,76 T	46,39 T	40,53 T	46,24 T	44,72 T	66,14 T	52,26 T	53,04 T	55,86 T	53,38 T	57,08 T	635,44 T
Excombrests incinérables (PAPREC Clamart)			461,86 T	526,16 T	367,26 T	71,30 T	386,48 T	118,40 T	21,18 T	0,00 T	0,00 T	375,56 T	236,48 T	482,56 T	3 107,24 T
Incinérables Dechetterie			112,02 T	124,44 T	123,48 T	123,44 T	130,34 T	105,10 T	115,68 T	120,52 T	124,48 T	142,84 T	123,12 T	70,18 T	1 421,64 T
SYCTOM								124,08 T						523,86 T	647,94 T
TOTAL OM SITRU			7 811,64 T	7 183,06 T	7 860,38 T	6 609,79 T	7 835,24 T	7 268,91 T	7 037,01 T	5 278,38 T	6 944,44 T	7 551,14 T	7 105,38 T	8 353,72 T	86 840,29 T
DECHETS TIERS CONVENTION NOVERGIE	DIB		1 314,77 T	1 856,81 T	1 078,39 T	391,02 T	1 268,48 T	527,38 T	392,78 T	316,74 T	326,34 T	717,10 T	484,14 T	544,68 T	9 279,89 T
DECHETS OM NOVERGIE			338,88 T	205,86 T	101,58 T	0,00 T	688,36 T	0,00 T	90,24 T	0,00 T	0,00 T	163,40 T	221,88 T	0,00 T	1 870,80 T
DECHETS SYCTOM			517,30 T	220,68 T	621,24 T	0,00 T	193,20 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	190,54 T	3 553,16 T	2 738,00 T	8 100,72 T
DECHETS TIERS HORS CONVENTION	assimilable OM		336,26 T	352,78 T	339,62 T	308,24 T	650,09 T	606,53 T	436,24 T	157,35 T	74,63 T	656,88 T	133,32 T	382,34 T	4 440,28 T
TOTAL DECHETS TIERS	T		2 627,81 T	2 636,19 T	2 141,43 T	699,26 T	2 806,73 T	1 133,91 T	919,26 T	474,09 T	401,57 T	1 727,92 T	4 398,50 T	3 725,02 T	23 631,69 T
TOTAL DECHETS RECUS	T		10 439,45 T	9 819,25 T	10 002,41 T	7 393,05 T	10 641,97 T	8 402,82 T	7 956,27 T	5 752,47 T	7 346,01 T	9 279,06 T	11 504,48 T	12 078,74 T	110 531,98 T
Trimestre	T				30 261,11 T			26 353,84 T			21 054,75 T			32 862,28 T	100%
INCINERATION FOURS 1+2		début	1 373,19												
STOCK EN FOSSE	T.OM		1 234,64 T	1 330,89 T	1 671,30 T	986,77 T	930,74 T	3 224,76 T	2 543,70 T	732,17 T	2 510,58 T	1 064,64 T	1 232,12 T	1 841,86 T	
EVACUATION (Total)	T.OM		0,00 T	0,00 T	0,00 T	230,58 T	0,00 T	1 231,00 T	2 605,33 T	0,00 T	382,60 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	5 050,31 T
Evacuation en CET 2	T.OM		0,00 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	1 002,16 T	2 186,35 T	0,00 T	810,84 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	3 999,35 T
ESTIMATION INCINERATION	T.OM		10 518,00 T	9 783,00 T	9 662,00 T	7 763,00 T	10 635,00 T	4 340,00 T	6 032,00 T	7 564,00 T	4 582,00 T	10 728,00 T	11 277,00 T	11 523,00 T	105 013,00
															17 387,00
FUNCTIONNEMENT UIOM															
FOUR 1		Ratio													
Hr	h		704,00	664,00	610,00	591,00	728,00	416,00	405,00	573,00	462,00	628,00	712,00	740,00	7 253,00
cf			0,95	0,93	0,82	0,82	0,98	0,58	0,54	0,77	0,64	0,84	0,93	0,93	0,83
INC F1	T		5 837,00	5 316,00	4 938,00	4 359,00	5 744,00	2 756,00	3 002,00	3 916,00	4 070,00	5 341,00	5 877,00	6 432,00	58 848,00
Ratio T.Q.M/h			8,29	8,31	8,19	8,39	7,89	6,63	7,41	6,83	8,81	8,50	8,25	8,69	8,07
FOUR 2															
Hr	h		673,00	436,00	673,00	375,00	688,00	367,00	455,00	689,00	62,00	740,00	711,00	655,00	6 584,00
cf			0,90	0,74	0,90	0,52	0,82	0,51	0,61	0,93	0,09	0,93	0,93	0,88	0,75
INC F2	T		4 681,00	3 867,00	4 664,00	2 804,00	4 891,00	2 184,00	3 030,00	3 648,00	512,00	5 387,00	5 400,00	5 097,00	46 165,00
Ratio T.Q.M/h			6,36	7,80	6,33	7,48	7,11	5,35	6,66	5,29	0,00	0,00	7,59	7,78	5,80
INCINERATION F1+ F2															
Trimestre	inc. F1+F2		10 518,00	9 783,00	9 662,00	7 763,00	10 635,00	4 340,00	6 032,00	7 564,00	4 582,00	10 728,00	11 277,00	11 523,00	105 013,00
CFr			0,93	0,86	0,86	0,67	0,85	0,54	0,58	0,85	0,36	0,92	0,93	0,94	0,79
(T/h)	T/h		15,28	16,87	15,06	16,07	15,02	12,62	14,03	11,93	17,43	15,68	15,85	16,53	
TRAITEMENT DES FUMEES															
lique 1	h		741,84	672,00	744,00	649,68	741,60	477,60	575,28	706,56	528,00	673,20	716,16	744,00	7 969,92
cf1			1,05	1,01	1,22	1,10	1,02	1,15	1,42	1,23	1,14	1,07	1,01	1,01	
lique 2	h		635,04	542,64	719,76	488,40	734,64	474,48	593,28	702,72	123,36	737,76	716,16	735,12	7 263,36
cf2			1,03	1,09	1,07	1,30	1,07	1,29	1,30	1,02	0,00	1,00	1,01	1,12	
PRODUCTION VAPEUR															
FOUR n° 1	T		18 386,00	17 155,00	16 171,00	14 974,00	17 805,00	8 664,00	10 760,00	14 098,00	13 564,00	16 855,00	17 923,00	19 618,00	185 973,00
Ratio	Tv/OM		3,15	2,90	3,24	3,02	3,10	3,14	3,58	3,60	3,33	3,16	3,05	3,05	
FOUR n° 2	T		14 043,00	10 665,00	15 433,00	7 873,00	14 177,00	6 611,00	9 850,00	13 155,00	14 739,00	15 891,00	15 202,00	14 118,00	136 557,00
Ratio	Tv/OM		3,00	2,76	2,89	2,81	2,90	3,03	3,25	3,61	2,89	2,95	2,82	2,77	
TOTAL VAPEUR EN TONNES	T		32 429,00	27 820,00	29 664,00	22 847,00	31 982,00	15 275,00	20 610,00	27 253,00	15 043,00	32 746,00	33 125,00	33 736,00	322 530,00
PCI four 1	Kj/kg OM		10 626,88	9 782,97	10 915,63	10 187,13	10 457,69	10 605,90	12 092,33	12 145,72	11 243,50	10 646,69	10 288,77	10 290,04	0,00
PCI four 2	Kj/kg OM		10 846,29	9 971,18	10 459,47	10 151,31	10 473,64	10 343,96	11 755,13	13 037,54	10 443,79	10 665,08	10 118,10	10 014,25	0,00
Trimestre total vapeur					89 313,00			70 104,00			62 306,00			99 607,00	322 530,00
Ratio total VAPEUR	Tv/OM		3,08	2,84	3,07	2,94	3,01	3,09	3,42	3,60	3,28	3,05	2,94	2,93	3,10

111 / 182

ACHAT EDF														
ACHAT ELECTRICITE S EDF	KWh	34 630	11 120	31 430	122 500	11 300	111 040	132 030	33 430	85 320	2 350	4 760	6 470	
Trimestre	KWh			77 180			244 840			256 840		13 580	532 440	
CONSUMMATION ELECTRICITE														
Consommation Total	KWh	785 370	737 190	954 190	550 770	705 840	404 500	672 280	669 880	481 170	688 610	854 340	900 950	
consco chaudiere	KWh	118 000	97 000	66 000	44 000	28 000	27 000	31 000	28 000	35 000	47 000	66 000		587 000
Consommation electrique à la tonne de l'UOM	KWh/T.OM	63,45	65,44	91,93	65,28	63,74	76,42	106,31	84,86	97,37	59,81	69,36	78,15	76,83
Trimestre				83			71			100		73	327	
Eau de ville														
Consommation total	m3	2 845	2 780	3 206	2 351	3 880	3 865	3 636	3 233	4 033	3 410	2 952	2 588	33 511,00
Consommation réseau de chaleur	m3	440	520	650	528	348	288	243	116	110	112	191	346	3 898,00
Consommation UOM	m3	2 405	2 260	2 556	2 423	3 532	3 577	3 447	3 183	3 929	3 298	2 761	2 242	35 613,00
Ratio UOM	m³/T.OM	0,229	0,231	0,265	0,312	0,332	0,724	0,571	0,421	0,857	0,307	0,245	0,194	0,339
BICAR														
Achat BICAR	T	171,35	141,82	113,26	84,38	182,23	83,50	83,16	64,14	77,24	167,02	143,36	196,02	1 507,48
Consommation BICAR	T	146,67	158,26	89,30	108,67	153,97	67,62	68,49	110,06	55,57	175,35	141,57	167,32	1 443,45
ratio consommation BICAR	Kg/T.OM	13,34	16,18	9,24	14,00	14,48	13,69	11,35	14,55	12,13	16,35	12,55	14,57	13,75
DIOXORB														
FOUR n°1		janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	Total Q
MINISORB/DIOXORB Achat	T	0,00	23,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23,32
DIOXORB consommation	T	3,10	2,95	2,55	2,40	2,77	1,52	1,82	1,32	1,92	1,76	2,85	3,12	30,45
Ratio total charbon actif sur consommation	kg/T.OM	0,53	0,50	0,51	0,48	0,48	0,55	0,61	0,49	0,43	0,53	0,53	0,57	
FOUR n°2														
DIOXORB Achat	T	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,08	0,00	0,00	0,00	25,08
DIOXORB consommation	T	2,54	1,95	1,90	1,75	3,05	1,23	1,86	1,97	0,24	2,32	2,78	2,87	25,06
Ratio total charbon actif sur consommation	kg/T.OM	0,54	0,50	0,41	0,62	0,62	0,56	0,61	0,54	0,47	0,54	0,51	0,56	
Total consommation DIOXORB	T	5,64	4,90	4,45	4,15	5,82	2,75	3,68	3,89	2,00	5,77	5,90	6,56	55,51
Ratio total MINISORB sur consommation	kg/T.OM	0,54	0,50	0,46	0,53	0,55	0,56	0,61	0,51	0,44	0,54	0,52	0,57	0,53
Achat Gaz prop. brûleurs four let 2+ déflor	t	37,50	17,46	45,65	91,21	34,51	43,28	112,37	27,33	86,26	32,88	19,05	16,84	564,34
Achat eau ammoniacale	t	0,00	23,74	0,00	23,66	0,00	22,50	0,00	23,74	0,00	21,34	0,00	24,30	140,48
Achat FOD (engrais + chauffage)	litres	0,00	0,00	10001,00	0,00	0,00	10000,00	0,00	0,00	0,00	14842,00	0,00	0,00	34843,00
RESEAU DE CHALEUR DE CARRIERES														
CONS. RESEAU CHALEUR DEPART UOM	MW/h	16 868,00	13 091,00	10 178,00	5 518,00	3 805,00	1 508,00	1 830,00	1 964,00	2 404,00	6 342,00	10 734,00	12 530,00	87 372,00
CONS. ELECTRIQUE EN kWh	KWh	118 000	93 000	66 000	44 000	28 000	27 000	31 000	28 000	35 000	47 000	66 000	76 000	659 000
CONS. EAU	m3	440	520	650	528	348	288	243	116	110	112	191	346	3 898
BILAN ENERGETIQUE "CAS"														
Energie produits sortie chaudières	Qa	MW/h	22 912,25	19 666,88	20 953,50	16 158,39	22 593,80	10 792,36	14 554,30	19 244,39	10 668,70	23 122,53	23 397,13	227 903,84
Energie chaleur sortie UOM	Qa	MW/h	16 868,00	13 091,00	10 178,00	5 518,00	3 805,00	1 508,00	1 830,00	1 964,00	2 404,00	6 342,00	10 734,00	87 372,00
Energie électrique vendue à EDF	Qa	MW/h	770,80	759,33	675,67	521,19	943,55	336,15	456,78	816,20	303,15	1146,30	1104,08	8 878,45
Energie électrique autoconsommée	Qa	MW/h	750,74	726,07	922,76	428,27	694,54	283,46	540,25	630,39	395,85	686,26	850,18	7813,25
Energie chaleur autoconsommée	Qa	MW/h	2537,00	1856,00	2352,00	934,00	2367,00	1071,00	1773,00	1948,00	1447,00	2436,00	2634,00	24354,00
Total énergie valorisée	Qa	MW/h	20 926,54	16 432,40	14 128,43	7 461,46	7 816,09	3 208,61	4 600,03	5 358,59	4 550,00	11 211,16	15 382,26	128 417,70
Taux de valorisation UOM	Qa/Qa		0,31	0,84	0,67	0,46	0,35	0,30	0,32	0,28	0,43	0,66	0,73	0,56
PCI des déchets liq	KJ/Kg OM	10 125	9 857	10 695	10 174	10 468	10 755	11 322	12 576	11 154	10 656	10 236	10 168	0
PCI des déchets kcal/kg	KCal/Kg OM	2 563	2 356	2 556	2 432	2 502	2 571	2 849	3 006	2 666	2 547	2 446	2 430	2 577

PCINCRATION/ EVACUATION / REJET DES EAUX													Total			
Incinération d'eaux de bassins (traitement interne)	T		135,90	58,78	146,93	76,13	130,90	37,90	90,66	59,39	70,86	69,53	91,53	228,18	1 196,69	
Evacuations d'eaux de bassins (traitement externe)	T		203,58	40,44	156,90	102,52	15,68	0,00	0,00	0,00	105,78	76,84	0,00	0,00	701,74	
Rejet des eaux osmomères (réseau Montesson)	M3		287,20	278,50	254,30	136,25	186,26	92,30	128,25	186,54	98,32	286,12	275,26	304,68	2 513,98	
PERFORMANCE ENERGETIQUE													Total			
Indicateur de performance énergétique RI			1,190	1,010	0,836	0,594	0,486	0,251	0,466	0,665	0,405	0,788	0,866	0,910	0,747	
COMPTEURS PERFORMANCE ENERGETIQUE													Total annuel	Total cumulé		
Compteur bûche alimentaire	48 764,0	MWh	1080,0	685,0	1100,0	22,0	1123,0	510,0	936,0	921,0	799,0	1195,0	1266,0	1338,0	10965,0	59 729,0
Compteur Air primaire Ligne 1 Bis	28 271,0	MWh	775,0	708,0	605,0	561,0	675,0	302,0	368,0	447,0	522,0	631,0	748,0	807,0	7149,0	35 420,0
Compteur Air primaire Ligne 2	16 788,0	MWh	584,0	425,0	536,0	361,0	569,0	231,0	412,0	541,0	112,0	576,0	620,0	619,0	5586,0	22 374,0
Compteurs Eaux incinérées Ligne 1	2 893,0	MWh	98,0	38,0	111,0	50,0	0,0	28,0	67,0	39,0	14,0	34,0	60,0	113,0	652,0	3 545,0
Compteurs Eaux incinérées Ligne 2	4 808,0	MWh	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	4 810,0
TEMPS D' ATTENTE CAMIONS T. SYNDICALES													Total annuel			
Nombre d'apports	Nombre		1355	1217	1340	1346	1405	1374	1405	1225	1455	1611	1518	1451	16 702	
														Moyenne annuelle		
Temps d'attente moyen en mn	Min/Sec		08:29	07:45	07:27	08:18	08:21	08:17	09:44	07:56	08:47	09:02	07:31	07:48	08:17	
PLAINTES RIVERAINS													Total annuel			
Nombre de plaintes émises	Nombre		0	1	0	5	2	4	7	0	0	0	1	0	20,00	
Nombre de plaintes validées (avec plan d'action)	Nombre		0	0	0	1	0	2	3	0	0	0	0	0	6,00	
PCIPAR LIGNE																
PCI des déchets kcal/kg - Ligne 1	KCal/Kg OM		2 540	2 338	2 609	2 435	2 499	2 535	2 890	2 903	2 687	2 545	2 459	2 459	2 575	
PCI des déchets kcal/kg - Ligne 2	KCal/Kg OM		2 592	2 383	2 500	2 426	2 505	2 616	2 809	3 116	2 496	2 549	2 433	2 393	2 568	
Dépassements VLE 30 Mn																
Nombre d'heures de dépassement - Ligne 1	Max 60 h par an	heures	9,5	6,5	4,5	9,5	1,5	2,0	9,5	0,5	2,0	6,0	0,5	1,0	53,0	
Nombre d'heures de dépassement - Ligne 2	Max 60 h par an	heures	6,5	5,5	4,0	3,0	0,0	1,0	1,0	1,5	1,0	0,0	3,5	0,0	27,0	
Dépassements VLE Jours																
Nombre de jours de dépassement - Ligne 1	Jours		6	1	0	0	0	6	2	0	0	0	0	0	15	
Nombre de jours de dépassement - Ligne 2	Jours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Indisponibilité																
Nombre de jours d'indisponibilité - Ligne 1	Max 10h - 10 jours / an	heures	3,3	0,7	0,3	3,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,9	0,0	0,0	1,8	10,2	
Nombre de jours d'indisponibilité - Ligne 2	Max 10h - 10 jours / an	heures	4,2	0,0	2,2	1,1	0,7	0,0	0,0	0,0	3,1	0,7	1,1	1,4	14,5	
OTNOC																
Nombre d'heure de OTNOC	Max 500h / an	heures	18,3	18,9	27,4	8,6	1,5	32,5	61,0	24,0	16,0	13,0	11,0	10,7	242,9	

Annexe 3 : DETAIL DES EVACUATIONS

			TRANSFERTS / EVACUATIONS								
			TOTAL	AZUR	REP CLAYE SOUILLY	REP BOUQUEVAL	SUEZ VALORYELE	SUEZ PRUDEMANCE HE	SITA LIANCOURT	SUEZ CAPOULADE	SUEZ AZALYS
Type de déchet	SEM.	MOIS		OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM	OM
CUMUL ANNEE			5 050,31	126,32	980,50	238,94	230,58	673,48	2 081,69	46,90	671,90
JANVIER		1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FÉVRIER		2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARS		3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AVRIL		4	230,58	0,00	0,00	0,00	230,58	0,00	0,00	0,00	0,00
MAI		5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
JUIN		6	1 231,80	80,34	0,00	0,00	0,00	437,32	517,94	46,90	149,30
JUILLET		7	2 605,33	0,00	980,50	238,94	0,00	160,76	852,31	0,00	372,82
AOÛT		8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SEPTEMBRE		9	982,60	45,98	0,00	0,00	0,00	75,40	711,44	0,00	149,78
OCTOBRE		10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOVEMBRE		11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DÉCEMBRE		12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 4 : TABLEAU DES GARANTIES

		Garanties 2025	Réalisé	Commentaires
Garanties de disponibilité et capacité d'incinération	Disponibilité annuelle ligne 1	8 000 heures/an	7233	7 632 heures hors Arrêt annuel
	Disponibilité annuelle ligne 2	7 800 heures/an	6 584	7 290 heures hors Arrêts annuel
	Tonnage traité	123 000 t/an	105 013	
Garanties de production et consommation électrique	Production électrique	0,0993 KWh/KWh de déchets incinérés	0,0637	16 691 MWh produits
	Autoconsommation électrique	0,0326 KWh/KWh de déchets incinérés	0,0298	7 813 MWh autoconsommés
	Achat ENEDIS	183 MWh/an	592	
	Vente ENEDIS	21 890 MWh/an	8 878	
	Disponibilité GTA 1	8 496 heures/an	7 585	
	Disponibilité GTA 2		5 513	
Garanties sur la fourniture d'énergie au réseau de chaleur	En période hiver	3 440 heures	3 555	P = 10,5 MWh
		3260 heures	3 033	P = 24 MWh
	En période été	4 310 heures	4 287	P = 10,5 MWh
		3 670 heures	3 078	P = 24 MWh

Propositions d'améliorations des performances garanties (cf Annexe 4)

○ Disponibilité des lignes:

- Réalisation d'un arrêt combiné des lignes fin août début septembre et suppression arrêt L2 en octobre (premier test réalisé en 2024 à optimiser en 2025).
- Réduction des fortuits et baisses cadences liés aux travaux réalisés en 2024 et planifiés en 2025:
 - Amélioration conception grenailage L2
 - Reprise des fines en bas économiseur Eco2 par vis et suppression big-bag (bouchages fond eco).
 - Réfection étanchéité des caissons Denox (09/2025) pour amélioration des régénérations catalyseurs.
 - Fiabilisation des capteurs débit d'air et T° des fours pour maîtrise combustion et préservation réfractaire.
 - Fiabilisation automatisme des ponts et réfection des guirlandes.

○ Production et consommation d'électricité:

- Fonctionnement GTA2 mis en service en novembre 2024.
- Résolution problème de vibrations GTA1 pour production au nominal.
- Augmentation de la disponibilité des lignes (voir ci-dessus).
- Utilisation du module « Qualistéo » mis en place sur site (analyse et optimisation des consommations).

○ Fourniture de chaleur au réseau RCU:

- Augmentation de la disponibilité des lignes (voir ci-dessus).
- Optimisation de la régulation des aérocondenseurs pour favoriser l'envoi de la vapeur vers le RCU.
- Adaptation des rituels opérationnels pour augmenter la disponibilité de la vapeur (décalage contrôle trémies sous grilles, ramonages, ...)

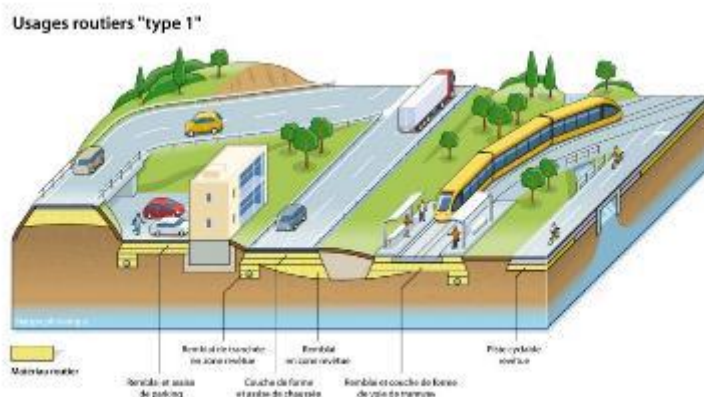
Annexe 5 : VALORISATION DES MÂCHEFERS

Les fiches de classement des mâchefers sont en annexe 5

Grave de mâchefer V1 pour usages routiers de type 1

Les usages routiers de type 1 sont les usages d'au plus trois mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus : remblai sous ouvrage, couche de forme, couche de fondation, couche de base, et couche de liaison.

Un ouvrage routier est réputé revêtu si sa couche de surface est réalisée à l'aide d'asphalte, d'enrobés bitumineux, d'enduits superficiels d'usure, de béton de ciment ou de pavés jointoyés par un matériau lié et si elle présente en tout point une pente minimale de 1 %.



Exemples d'utilisations concernés

- Remblai < 3m sous ouvrage revêtu
- Couche de forme
- Couche de structure de chaussée
- Remblai revêtu < 3m contigus d'ouvrage d'art
- Remblai de tranchée PIR PSR en zone revêtue
- Remblai < 3m sous parking revêtu
- Pistes cyclables ou piétonnes revêtues
- Remblais et couche d'assise de voie de transport collectif de surface revêtue
- ...

Grave de mâchefer V2 pour usages routiers de types 2 et 1

Les usages routiers de type 2 sont les usages d'au plus six mètres de hauteur en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (par exemple : protection phonique) ou en accotement, dès lors qu'il s'agit d'usages au sein d'ouvrages routiers recouverts.

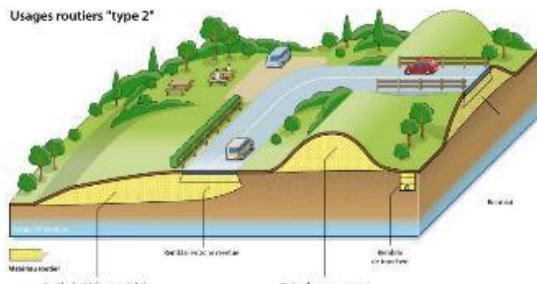
Relèvent également des usages routiers de type 2 les usages de plus de trois mètres et d'au plus six mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus.

Un ouvrage routier est réputé recouvert si les matériaux routiers qui y sont présents sont recouverts par au moins 30 centimètres de matériaux naturels ou équivalents et s'il présente une pente minimum de 5 % sur le dessus de cette couverture, afin de limiter l'infiltration de l'eau.

Exemples d'utilisations concernés

- Merlon phonique

Usages routiers "type 2"



- Merlon paysager
- Remblai de tranchée
- Remblai < 6m sous plateforme recouverte
- Couche de structure de piste cyclable ou de voie piétonne stabilisée

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter	
	V1 Usages routiers de type 1 ou scénario revêtu	V2 Usages routiers de type 2 ou scénario recouvert
COT (carbone organique total)	30 g/kg de matière sèche	
BTEX (benzène, toluène, éthyl-benzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche	
Hydrocarbures (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche	
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	
Dioxine et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche	
	V1 Usages routiers de type 1 ou scénario revêtu	V2 Usages routiers de type 2 ou scénario recouvert
As / Arsenic	0,6	
Ba / Baryum	56	28
Cd / Cadmium	0,05	
Cr total / Chrome total	2	1
Cu / Cuivre	50	
Hg / Mercure	0,01	
Mo / Molybdène	5,6	2,8
Ni / Nickel	0,5	
Pb / Plomb	1,6	1
Sb / Antimoine	0,7	0,6
Se / Sélénium	0,1	
Zn / Zinc	50	
F ⁻ / Fluorures	60	30
Cl ⁻ / Chlorures *	10 000	5 000
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000
FS / Fraction soluble *%MS	2	1

Janvier :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST012025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		5,1
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		41
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,800
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		2,57

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,85
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,25
Cu / Cuivre	50,00		2,09
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,32
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,22
Se / Sélénium	0,10		<0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	2024,5
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	2391
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	11330

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Février :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST022025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		6,6
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		43
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,800
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		1,14

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,64
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	1,17
Cu / Cuivre	50,00		2,82
Hg / Mercure	0,01		0,003
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,56
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	0,06
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,38
Se / Sélénium	0,10		<0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4280,7
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	6010
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	21820

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Mars :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST032025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		5,9
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		<25
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,800
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{CMS 2009} /kg de matière sèche		1,41

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,73
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,59
Cu / Cuivre	50,00		2,14
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,52
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,38
Se / Sélénium	0,10		<0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	1,4
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	3174,8
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	4151
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	15940

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Avril :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST042025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		6,3
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		27
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,800
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		1,25

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,42
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,92
Cu / Cuivre	50,00		4,36
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,55
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,41
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	3160,5
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	2825
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	15970

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Mai :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST052025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		14,3
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		43
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,800
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{CMS 2005} /kg de matière sèche		1,23

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,41
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	1,93
Cu / Cuivre	50,00		2,52
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,53
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,41
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4985,3
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	8346
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	23600

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Juin :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST062025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		18,7
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		38
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,950
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		5,78

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,45
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,62
Cu / Cuivre	50,00		2,49
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,43
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	0,09
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,32
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	3846,2
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	6489
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	20860

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Juillet :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST072025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		20,1
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		84
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,890
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2009} /kg de matière sèche		4,86

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	1,76
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,76
Cu / Cuivre	50,00		2,9
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,51
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,47
Se / Sélénium	0,10		<0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	1,8
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4473,6
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	4411
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	18190

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Août :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST082025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		17,4
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		30
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,840
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		2,8

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	1,02
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,75
Cu / Cuivre	50,00		3,81
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,68
Ni / Nickel	0,50		<0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,37
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4791,8
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	4062
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	19900

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Septembre :

Fiche de classement environnemental
d'un lot de machefer élaboréSUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST092025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		10,9
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychloroophényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		<25
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,810
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		2,25

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,43
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	1,39
Cu / Cuivre	50,00		3,53
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,53
Ni / Nickel	0,50		0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	0,07
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,46
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	1,3
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4143,9
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	4422
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	17150

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Octobre :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST102025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		9,1
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		<25
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,830
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{DMS 2005} /kg de matière sèche		0,84

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,51
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	1,17
Cu / Cuivre	50,00		4,75
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,5
Ni / Nickel	0,50		0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	0,17
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,27
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	3955,8
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	3260
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	15850

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Novembre :

Fiche de classement environnemental d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST112025	V2

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		8,3
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		<25
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,812
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		1,33

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,48
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,81
Cu / Cuivre	50,00		4,11
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,47
Ni / Nickel	0,50		0,05
Pb / Plomb	1,60	1,00	<0,05
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,34
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	<1
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	4097,9
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	3024
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	15730

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Décembre :

Fiche de classement environnemental
d'un lot de machefer élaboré



SUEZ - Activité recyclage et valorisation
Région Grand Ouest

Usine d'incinération productrice	Lot	Classement environnemental
Carrière sur seine	CRIST122025	V1

Paramètre Teneur intrinsèque en éléments polluants	Valeur limite à respecter		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
COT (Carbone Organique Total)	30 g/kg de matière sèche		9,4
BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)	6 mg/kg de matière sèche		<0,6
PCB (Polychlorobiphényles 7 congénères)	1 mg/kg de matière sèche		<0,07
Hydrocarbures totaux (C10 à C40)	500 mg/kg de matière sèche		<25
HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche		<0,834
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche		1,12

Paramètre Comportement à la lixiviation	Valeur limite à respecter exprimée en mg/kg de matière sèche		Résultat du dernier essai
	V1 Usages routiers de type 1	V2 Usages routiers de type 2	
As / Arsenic	0,60		<0,01
Ba / Baryum	56,00	28,00	0,91
Cd / Cadmium	0,05		<0,005
Cr total / Chrome total	2,00	1,00	0,76
Cu / Cuivre	50,00		9,33
Hg / Mercure	0,01		<0,0010
Mo / Molybdène	5,60	2,80	0,51
Ni / Nickel	0,50		0,14
Pb / Plomb	1,60	1,00	0,07
Sb / Antimoine	0,70	0,60	0,50
Se / Sélénium	0,10		0,01
Zn / Zinc	50,00		<0,5
F ⁻ / Fluorures	60,00	30,00	2,4
Cl ⁻ / Chlorures (*)	10 000,00	5 000	8672,9
SO ₄ ²⁻ / Sulfates (*)	10 000,00	5 000,00	2991
FS / Fraction soluble (*)	20 000,00	10 000,00	23760

(*) Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter soit les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, soit de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Annexe 6 : ATTESTATION DE RECYCLAGE

1^{er} Trimestre

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) :		MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE	
Au nom de la société (raison sociale, ville, département) :		SUEZ RV VALESTUAIRE	
Intervenant en tant que reprenneur de la Collectivité (numéro, nom, département) :		CRISTAL CARRIERE SUR SEINE	
Dans le cadre de l'option (cocher la case) :			
Fédération		Filières	Individuelle
N° de la collectivité (CLXXXXX)	Code du point d'enlèvement	Année	Trimestre
		2025	1

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
1er trim 2025	Acier - Mâchefer	20,78	VALESTUAIRE	CMP 94200 COURBEVOIE		FERRAILLE INCINEREE	voir valestuaire	voir valestuaire
TOTAL :		20,78						

Signature et tampon du repreneur

Page n° 1

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction):		MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE	
Au nom de la société (raison sociale, ville, département):		SUEZ RV VALESTUAIRE	
Intervenant en tant que repreneur de la Collectivité (numéro, nom, département):		CRISTAL CARRIERE SUR SEINE	
Dans le cadre de l'option (cocher la case):			
Fédération		Filières	Individuelle
N° de la collectivité (CLXXXXX)	Code du point d'enlèvement	Année	Trimestre
		2025	1

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
1er trim 2025	Acier - Mâchefer	59,27	VALESTUAIRE	BOONE COMENOR - 59520 Marquette-lez-Lille		FERRAILLE INCINEREE	voir vales tuaire	voir vales tuaire
TOTAL :		59,27						

Signature et tampon du repreneur

ROLANFER RECYCLAGE
Port: Public Thionville / Llange
F-57270 UCKANGE
Tél. 03 82 86 33 33
RCS Bobigny 388 851 974
N° TVA FR 81388851974

Pascal CORDIER

Page n° 1

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) :		MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE	
Au nom de la société (raison sociale, ville, département) :		SUEZ RV VALESTUAIRE	
Intervenant en tant que reprenneur du la Collectivité (numéro, nom, département) :		CRISTAL CARRIERE SUR SEINE	
Dans le cadre de l'option (cocher la case) :		Fédération	Individuelle
N° de la collectivité (CLXXXXX)	Code du point d'enlèvement	Année	Trimestre
		2025	1

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
3er trim 2025	Acier - Mâchefer	11,33	VALESTUAIRE	EIS FINS 80360		FERRAILLE INCINEREE	voir valestuaire	voir valestuaire
TOTAL :		11,33						

Signature et tampon du repreneur

ERIC LEDEUX SERVICES
Lieu Dit "Au dessus du canal"
60360 ENIS
services@hcd.fr - 03-22.86.70.82
SASU au Capital de 100 000 €
SIRET 388 720 675 - APE 4677Z

Page n° 1

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) :		MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE	
Au nom de la société (raison sociale, ville, département) :		SUEZ RV VALESTUAIRE	
Intervenant en tant que repreneur de la Collectivité (numéro, nom, département) :		CRISTAL - CARRIERE SUR SEINE	
Dans le cadre de l'option (cocher la case) :		Fédération	Individuelle
N° de la collectivité (CLXXXXX)	Code du point d'enlèvement	Année	Trimestre
		2025	1

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente <i>(information souhaitée)</i>	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
1 ^{er} trim	Alu - Mâchefers	301,68	SUEZ VALESTUAIRE	VEOLIA TREATMENT - DESTELDONS		Non ferreux incinéré	VOIR VALESTUAIRE	VOIR VALESTUAIRE
	Alu - Mâchefers							
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefers					Non ferreux incinéré		
	TOTAL :	301,68	Waste Treatment & Recycling BE SAINV					

Signature et tampon du repreneur

Veolia Treatment & Recycling BE SAINV
Site : Veolia Valomet
Hulsdonk 1 - 9042 Gent
T : +32 (0)2 209 76 90 - www.veolia.be
BE0 459 741 605  VEOLIA

Page n°

3^{ème} Trimestre

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Número

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) : MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE

Au nom de la société (raison sociale, ville, département) : SUEZ RV VALESTUAIRE

Intervenant en tant que reprenneur de la Collectivité (numéro, nom, département) : CRISTAL CARRIERE SUR SEINE

Dans le cadre de l'option (cocher la case) : Fédération ☐ Filières ☐ Individuelle ☐

N° de la collectivité (CLXXXX) Code du point d'enlèvement Année 2025 Trimestre 3

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
3eme trim	Acier - Mâchefer	148,63	VALESTUAIRE	BOONE COMENOR - 59520 Marquette-lez-Lille		FERRAILLE INCINEREE	voir valestuaire	voir valestuaire
TOTAL :		148,63						

Signature et tampon du reprenneur

ROLANFER RECYCLAGE

Port Public Thionville/Strasbourg
F-57270 UCKANGE
Tél. 03 82 86 33 33
RCS Bobigny 388 851 574
N° TVA FR 8138851574

Pascal CORDIER

Page n° 1

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Número

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) : MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE

Au nom de la société (raison sociale, ville, département) : SUEZ RV VALESTUAIRE

Intervenant en tant que reprenneur de la Collectivité (numéro, nom, département) : CRISTAL

Dans le cadre de l'option (cocher la case) : Fédération ☐ Filières ☐ Individuelle ☐

N° de la collectivité (CLXXXX) Code du point d'enlèvement Année 2025 Trimestre 3

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
3eme trim	Alu - Mâchefer	379,12	SUEZ VALESTUAIRE	VEOLIA TREATMENT-DESTELDONS		Non ferreux incinéré	VOIR VALESTUAIRE	VOIR VALESTUAIRE
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
	Alu - Mâchefer					Non ferreux incinéré		
TOTAL :		379,12						

Signature et tampon du reprenneur

Veolia Treatment & Recycling BE SA/NV

Site : Veolia Valomet
Hulsdonk 1 - 9042 Gent
T : +32 (0)2 209 75 80 - www.veolia.be
BE0 459 711 605 - VEOLIA

Page n°

4^{ème} Trimestre

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

Ce certificat de recyclage est établi par (nom, fonction) :		MAXENCE DUTILLOY - RESPONSABLE DE SITE	
Au nom de la société (raison sociale, ville, département) :		SUEZ RV VALESTUAIRE	
Intervenant en tant que reprenneur de la Collectivité (numéro, nom, département) :		CRISTAL CARRIERE SUR SEINE	
Dans le cadre de l'option (cocher la case) :		Fédération	
N° de la collectivité (CLXXXXX)		Code du point d'enlèvement	
		Filières	
		Année	2025
		Trimestre	4

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
4eme trim	Acier - Mâchefer	134,78	VALESTUAIRE	BOONE COMENOR - 59520 Marquette-lez-Lille		FERRAILLE INCINEREE	voir valestuaire	voir valestuaire
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
	Acier - Mâchefer					FERRAILLE INCINEREE		
TOTAL :		134,78						

Signature et tampon du repreneur

--

Page n° 1

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE DECHET D'EMBALLAGES MENAGERS - TABLEAU DE DETAIL

N° de la collectivité (CLXXXXX)		Code du point d'enlèvement		Fédération	Filières	Individuelle
					Année 2025	Trimestre 4

Dans le tableau ci-dessous, les éléments constitutifs du certificat de recyclage pour la Société Agréée sont les suivants : la date de la réception, la quantité totale en tonnes, le standard, l'identité et l'adresse du destinataire final. Les autres colonnes contiennent des informations nécessaires à la traçabilité.

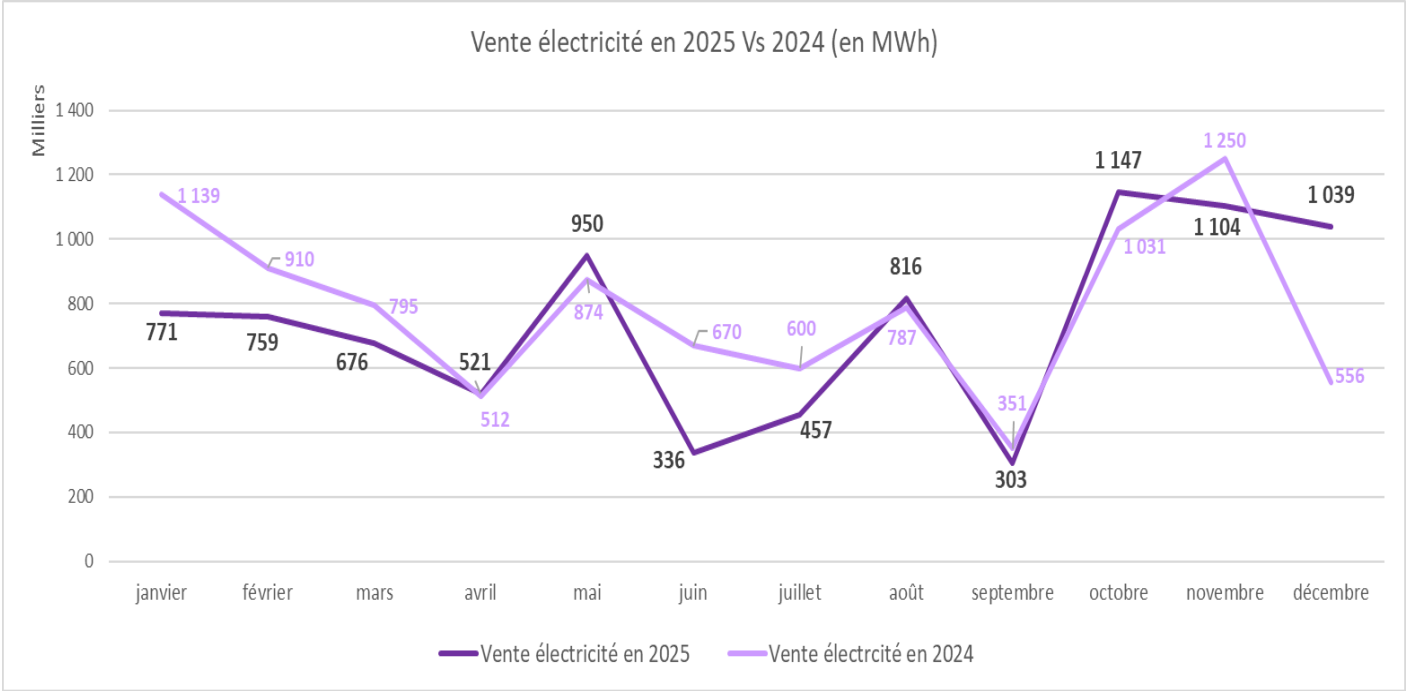
Date de la réception	standard	Quantité totale en tonnes	Identité et adresse du dernier Intermédiaire (s'il y a lieu)	Identité et adresse du Destinataire final (recycleur)	Observations et / ou fraction plastique	Dénomination du produit lors de la vente (information souhaitée)	numéro du bordereau d'enlèvement	numéro bordereau de livraison connu du destinataire final
4eme trim	Alu - Mâchefers	55,38	SUEZ VALESTUAIRE	Suez RV Norval 76480 Berville Sur Seine		Non ferreux incinéré	VOIR VALESTUAIRE	VOIR VALESTUAIRE
TOTAL:		55,38						

Signature et tampon du repreneur

suez
SUEZ IV NORDVAL
Le Bois de la Mare
70400 BEAUVILLE SUR SEINE
02 35 05 54 10
DIRECT 031 1000 33 00

Page n°

Annexe 7 : VENTES ELECTRICITE



		janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	TOTAL
Electricité vendue	MWh	771	759	676	521	950	336	457	816	303	1147	1104	1039	8 878

Annexe 8 : LISTE DES ARRETS TECHNIQUES ET ARRETS NON-PROGRAMMES 2025

CRISTAL - 2025

Fonctionnement normal
Fonctionnement dégradé
Arrêt fortuit
Arrêt programmé

	2025	FOUR 1	FOUR 2	GTA1	GTA2
JANVIER	1	Arrêt 4h: Perte alimentation électrique site Blackout	Arrêt 59h: Perte alimentation électrique site Blackout et variateur ventilateur de tirage HS	Arrêt 36h: Perte alimentation électrique site Blackout	Arrêt 203h: Perte alimentation électrique site Blackout et pb de charge sur pack batteries automate
	2				
	3				
	4				
	5	Arrêt 2h: pertes direction pont 1 et chargement automatique pont 2			
	6				
	7				
	8				
	9				
	14	Arrêt 1h: Arrêt sécurité Denox sur perte air comprimé	Arrêt 2h: Arrêt sécurité Denox sur perte air comprimé	Arrêt 4h: Manque vapeur	Arrêt 6h: Manque vapeur
	16		Arrêt 7h: Arrêt pour remplacement palier vis silo réfioms		
	20	Arrêt 22h: Pont 1 bloqué dans la fosse, câble dans guirlande HS			Arrêt 23h: Manque vapeur
	21				
	31	Arrêt 11h: Arrêt suite trémie 3 sous grille bouchée	Arrêt 3h: Arrêt suite intervention sur Bicar		
	744 H	MARCHE: 704 H	MARCHE: 673 H	MARCHE: 704 H	MARCHE: 512 H
FE	1				Arrêt 176h: Manque vapeur
	2				

	3	Arrêt 3h: Guirlande alimentation pont roulant HS	Arrêt 174h: Fuites chaudière externe 4ème parcours		
	4				
	5	Arrêt 3h: Pression haute four suite ramonage vapeur		Arrêt 2h: Manque vapeur	
	6				
	7				
	8				
	9				
	10		Arrêt 1h: Défaut variateurs air primaire / air secondaire lié à la guirlande pont 1		
	11		Arrêt 1h: Essais pour expertise vibrations, trip turbine	Arrêt 2h: Manque vapeur	
	12	Arrêt 1h: Défaut variateurs air primaire / air secondaire lié à la guirlande pont 1			
	24	Arrêt 2h: Guirlande alimentation pont roulant HS			
	26			Arrêt 2h: Essais couplage turbine pour investigation pb techniques	Arrêt 4h: Perte sur sécurité pression haute réseau et perte GTA1 suite aux essais
672 H	MARCHE: 664 H	MARCHE: 496 H	MARCHE: 667 H	MARCHE: 490 H	
MARS	3	Arrêt 1h: Défaut capteur pont grappin	Arrêt 1h: Défaut capteur pont grappin		Arrêt 2h: Manque vapeur
	5	Arrêt 3h: Bourrage et défaut mécanique SAS alvéolaire Bicar sous silo	Arrêt 3h: Bourrage et défaut mécanique SAS alvéolaire Bicar sous silo		Arrêt 6h: Manque vapeur
	6		Arrêt 6h: Nettoyage des préfiltres DENOX		Arrêt 18h: Manque vapeur
	11				

	12		Arrêt 50h: Remplacement de manches filtrantes FAM	Arrêt 11h: Essais vibrations alternateur	Arrêt 45h: Manque vapeur
	13				
	15	Arrêt 2h: Défaut pont grappin	Arrêt 2h: Défaut pont grappin	Arrêt 2h: Manque vapeur	
	18				Arrêt 8h: Manque vapeur
	21	Arrêt 2h: Défaut pont grappin			
	24	Arrêt 126 h: Point chaud paroi latérale four (perte réfractaire liée aux explosions)	Arrêt 2h: Défaut Pont 2		
	25				
	26			Arrêt 8h: Essais couplage GTA1 + vibrations	
	27		Arrêt 6h: Défaut pont 2		Arrêt 135h: Manque vapeur
	28				
	29				
	30		Arrêt 1h: Défaut pont 2	Arrêt 1h: Manque vapeur	
	31			Arrêt 1h: Manque vapeur	Arrêt 19h: Manque vapeur
	744 H	MARCHE: 610 H	MARCHE: 673 H	MARCHE: 721 H	MARCHE: 511 H
AVRIL	1				Arrêt 9h: Défaut T° de refroidissement huile
	2				Arrêt 12h: Défaut T° de refroidissement huile
	5				Arrêt 1h: Défaut T° de refroidissement huile
	7		Arrêt 226h: Arrêt technique planifié		Arrêt 254h: Manque vapeur suite AT four 2
	8				
	9			Arrêt 3h: Manque vapeur	
	10				
	11				
	12				
	13				
	14				
	15				

	16					
	17	Arrêt 1h: Bourrage trémie alim. OM				
	18	Arrêt 9h: Bourrage trémies OM et mâchefers				
	19		Arrêt 119h: Rupture de stock Bicarbonate de soude (pas de livraison fournisseur)			Arrêt 105h: Manque Vapeur
	20	Arrêt 118h: Rupture de stock Bicarbonate de soude (pas de livraison fournisseur)				
	21					
	22					
	23					
	24					
	25		Arrêt 54h: Défauts capteurs de vibrations turbine			
	26	Arrêt 1h: Bourrage extracteur mâchefers				
	27					
	28					
	29					
720 H	MARCHE: 591 H	MARCHE: 375 H	MARCHE: 558 H	MARCHE: 215 H		
MAI	4			Arrêt 7h: T° haute d'huile		
	5			Arrêt 1h: T° haute d'huile		
	6		Arrêt 2h: Perte électrique pompe de refroidissement	Arrêt 7h: Pression haute admission vapeur et acquitement impossible UPS		
	13			Arrêt 4h: Défaut solénoïd, survitesse		
	15			Arrêt 2h: Perte ventilateurs primaires et secondaires		
	19					
	20	Arrêt 13h: Blocage verrin de grille 2 et nettoyage trémie sous grille pleine				
	21	Arrêt 2h: Blocage vanne alim. en eau ballon chaudière suite présence d'eau dans l'arrivée d'air	Arrêt 2h: Manque vapeur			

	25		Arrêt 52h: Guirlande pont OM décrochée et arrachée		
	26				Arrêt 46h: Manque vapeur
	27	Arrêt 2h: pb de combustion lié répartition sur les grilles (pb verrin)		Arrêt 4h: Manque vapeur	
	28	Arrêt 1h: pb de combustion lié répartition sur les grilles (pb verrin)			
	29				Arrêt 12h: T° haute huile + pression haute échappement (aéro à l'arrêt)
	30				Arrêt 1h: Niveau haut pot de purge
	744 H	MARCHE: 728 H	MARCHE: 688 H	MARCHE: 738 H	MARCHE: 664 H
JUIN	6			Arrêt 2h: Perte électrique pompe de refroidissement	Arrêt 5h: Manque vapeur
	7				Arrêt 82h: Manque vapeur
	8				
	9				
	10				Arrêt 35h: Manque vapeur
	12		Arrêt 35h: Remplacement de manches du FAM percées		
	13	Arrêt 40h: Pb com. automate suite orage violent	Arrêt 72h: Pb com. automate suite orage violent	Arrêt 45h: Manque vapeur	Arrêt 120h: Manque vapeur
	14				Arrêt 24h: Manque vapeur
	15				
	16				
	17				Arrêt 264h: Manque vapeur suite arrêt des 2 lignes sur vanne de désurchauffe HS
	18				
	19				
	20	Arrêt 264h: Pb de vanne de désurchauffe HS avec insuffisance de production eau déminée liée à la perte au niveau du	Arrêt 246h: Pb de vanne de désurchauffe HS avec insuffisance de production eau déminée liée à la perte au niveau du	Arrêt 262h: Manque vapeur suite arrêt des 2 lignes sur vanne de désurchauffe HS	Arrêt 264h: Manque vapeur suite arrêt des 2 lignes sur vanne de désurchauffe HS
	21				
	22				
	23				
	24				
	25				
	26				

	27	collecteur entrée aérocondenseur	collecteur entrée aérocondenseur					
	28							
	29							
	30							
	720 H	MARCHE: 416 H	MARCHE: 367 H	MARCHE: 413 H	MARCHE: 190 H			
JUILLET	1	Arrêt 178h: Pb de vanne de désurchauffe HS avec insuffisance de production eau démignée liée à la perte au niveau du collecteur entrée aérocondenseur	Arrêt 106h: Pb de vanne de désurchauffe HS avec insuffisance de production eau démignée liée à la perte au niveau du collecteur entrée aérocondenseur	Arrêt 112h: Manque vapeur	Arrêt 182h: Manque vapeur			
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	10	Arrêt 8h: Bourrage redler sous filtre à manches			Arrêt 2h: Manque vapeur			
	11					Arrêt 3h: Défaut sonde T° roulement générateur		
	15						Arrêt 9h: Déclenchement sur vibrations turbine	
	16							
	17			Arrêt 37h: Pompes de reprise des condensats aérocondenseurs HS	Arrêt 56h: Pompes de reprise des condensats aérocondenseurs HS		Arrêt 46h: Manque vapeur	Arrêt 54h: Manque vapeur
	18							
	19							
	20	Arrêt 72h: 1 compensateur sortie batterie aérocondenseur HS (fuite vapeur importante)		Arrêt 40h: 1 compensateur sortie batterie aérocondenseur HS (fuite vapeur importante)	Arrêt 67h: Manque vapeur	Arrêt 47h: Manque vapeur		
	21							
	22							
23		Arrêt 74h: Pb sur circuit des aéros avec maintien au mini du ventilateur de tirage du four.	Arrêt 3h: Manque vapeur	Arrêt 79h Manque vapeur				
24								
25								
26								

	27	Arrêt 17h Fuite bicarbonate	Arrêt 13h: Fuite bicarbonate	Arrêt 16h: Manque vapeur	Arrêt 11h: Manque vapeur
	28				
	29	Arrêt 27h: Départ de feu grille 1 et câblage électrique HS		Arrêt 24h: Manque vapeur	Arrêt 12h: Manque vapeur
	30				
	31				Arrêt 6h: Plusieurs défauts sur AU enclenché
	744 H	MARCHE: 405 H	MARCHE: 455 H	MARCHE: 465 H	MARCHE: 348 H
AOUT	5				Arrêt 1h00: Manque vapeur
	7				Arrêt 2h00: Manque vapeur
	8				Arrêt 1h30: Perte ventilateur air primaire
	11	Arrêt 6h00: Perte air comprimé	Arrêt 5h00: Perte air comprimé		Arrêt 14h00: Manque vapeur
	12	Arrêt 0h30: Perte des onduleurs	Arrêt 1h00: Perte des onduleurs		Arrêt 10h00: Manque vapeur
	14				Arrêt 2h00: Manque vapeur
	22	Arrêt 4h00: Bourrage extracteur			
	24				Arrêt 1h00: Bourrage trémie
	25	Arrêt 159h: Arrêt technique annuel planifié			Arrêt 9h00: Intervention Spie Turbomachinery pour préparation AT
	26				
	27				
	28				
	29				
	30		Arrêt 48h: Arrêt technique annuel planifié	Arrêt 46h: Arrêt technique annuel planifié	
	31				
744 H	MARCHE: 573 H	MARCHE: 689 H	MARCHE: 689 H	MARCHE: 564 H	
SEPTE	1	Arrêt 240h: ATP ligne 1	Arrêt 432 h: ATP ligne 2	Arrêt 261h: communs	Arrêt 261h: communs
	2				
	3				
	4				

	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12	Arrêt 1h: Mauvaise combustion		Arrêt 18h: Manque vapeur	
	13				
	14	Arrêt 15h: Casse redler sous grilles		Arrêt 19h: Manque vapeur	Arrêt 152h: ATP Ligne 2
	15			Arrêt 1h: Manque vapeur	
	16	Arrêt 1h: Explosion			
	17				
	18				
	19				
	20				
	21				
	22				
	23		Arrêt 226h: prolongation ATP suite état fumisterie four		Arrêt 234h: Manque vapeur (prolongation ATP suite état fumisterie four)
	24	Arrêt 1h00: travaux redler sous grilles			
	25				
	26				
	27				
	28				
	720 H	MARCHE: 462 H	MARCHE: 62 H	MARCHE: 421H	MARCHE: 73 H
OCTOBRE	7	Arrêt 104h: Casse Redler sous grilles			Arrêt 117h: Manque vapeur
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				
	16	Arrêt 8h: Remplacement transmission redler sous grilles			
	21	Arrêt 3h: Intervention câble de levage	Arrêt 4h: Clapet denox bloqué suite présence d'eau dans l'air		Arrêt 5h: Manque vapeur
	22				

	26	Changement d'heure: 1h sup.	Changement d'heure: 1h sup.	Changement d'heure: 1h sup.	Changement d'heure: 1h sup.
	28				Arrêt 1h: Manque vapeur
	30	Arrêt 2h: Problème broyeur BICAR			
	745 H	MARCHE: 628 H	MARCHE: 740 H	MARCHE: 745H	MARCHE: 622 H
NOVEMBRE	11				Arrêt 1h: Manque vapeur
	13	Arrêt 1h: Bourrage trémie alimentation			
	20		Arrêt 9h: Tapis convoyeur mâchefers TR1 déchiré		
	30	Arrêt 7h: Blocage mécanique du poussoir			
	720 H	MARCHE: 712 H	MARCHE: 711 H	MARCHE: 720H	MARCHE: 717 H
DECEMBRE	1	Arrêt 4h: Blocage mécanique poussoir			Arrêt 9h: Manque vapeur
	9		Arrêt 53h: casse transmission grille 3 et bloc mâchefer coincé dans le puit mâchefers		Arrêt 74h: Manque vapeur + pb instrum. au redémarrage
	10				
	11				
	12				
	21		Arrêt 2h: Pb blocage grille		
	29				
	30		Arrêt 34h: Perçage 1 manche FAM L2		Arrêt 54h: Manque vapeur
	31				
	744 H	MARCHE: 740 H	MARCHE: 655 H	MARCHE: 744H	MARCHE: 607 H

Annexe 9 : PLANNING PREVISIONNEL DES ARRETS TECHNIQUES 2025

ARRETS TECHNIQUES 2025				
Elément arrêté	Date début d'arrêt	Date fin d'arrêt	Durée de l'arrêt en jours	Durée de l'arrêt en heures
Ligne1	24-août-25	8-sept.-25	16 j	384 h
Ligne2	19-avr.-25	27-avr.-25	9 j	216 h
Ligne2	30-août-25	16-sept.-25	18 j	432 h
Turbo1	30-août-25	8-sept.-25	10 j	240 h
Turbo2	19-avr.-25	27-avr.-25	9 j	216 h
Turbo2	24-août-25	8-sept.-25	16 j	384 h

Annexe 10 : ANALYSE SEMESTRIELLE REJETS ATMOSPHERIQUES

Voir paragraphe 4.1.6

Annexe 11 : ANALYSE DES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES 1 **(Air ambiant)**

Voir paragraphe 4.1.7

Annexe 12 : ATTESTATIONS ASSURANCES



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 Puteaux, France, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1 D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apéritrice ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société suivante :

CRISTAL ECO VALO
2 Rue de l'Union
78420 CARRIERES SUR SEINE, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile des contrats N° FR00039252L et FR00039254L souscrits par **SUEZ**, couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties aux contrats.

MONTANTS DES GARANTIES :

L'engagement de l'assureur ne saurait excéder les montants ci-après.

Les montants ci-dessous sont exprimés Tous dommages Confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou non).

Responsabilité Civile Exploitation

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Responsabilité Civile Après Livraison / Après Réception / Responsabilité Civile Professionnelle

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues aux contrats.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2025/FR00039254L/256047, pour valoir ce que de droit le 30/12/2025.

XL Insurance Company SE, Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 Puteaux, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com
XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1, D01 HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 Puteaux, France, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: T. Barry, X. Veigny (FR), D. Guest, D. Pačić/Chelab (FR), F. Blanc (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Annexe 12 : Attestation de respect du Code du Travail

ARTICLES L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1



Attestation sur l'honneur

Je soussignée, Axelle DELANGLE, agissant en qualité de Directrice Générale Déléguée au nom et pour le compte de la société CRISTAL ECO VALO, Société par Actions Simplifiée au capital de deux cent mille (200 000) euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 92159122800017, dont le siège est situé 2 rue de l'Union à Carrières sur Seine (78 420),

Atteste sur l'honneur que le travail est réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du Code du Travail.

Pour faire valoir ce que de droit,

Carrières sur Seine, le 26 mars 2026,



Axelle DELANGLE

Cristal Eco Valo
Tél. : +33 (0) 1 30 86 19 21
Siège social : 2 Rue de L'Union 78420 Carrières-Sur-Seine, www.suez.com
SAS au capital de 200 000 € immatriculée sous le numéro 921 591 228 au RCS de Versailles- *Créer des cycles. Pour la vie.

Annexe 13 : TRACABILITE DES MACHEFERS SORTIE IME

Référence lot	Mois	Date de sortie	Quantité	Nom, adresse, SIRET Client (Maitre d'ouvrage et/ou entreprise de travaux)	Usage routier effectif (1 ou 2)	Lieu chantier	Coordonnées GPS	GPS	Maitre d'ouvrage
CRIST082024	1	45659	29,7	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS092024	1	45680	28,76	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS092024	1	45680	27,4	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS092024	1	45680	28,44	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	101 RTE DE LA BRIQUETERIE, 76110 BREaute - Voirie	49,606677	0,417591	EARL Loisel 101 RTE DE LA BRIQUETERIE, 76110 BREaute 53986046000010
CRIS092024	1	45680	29,68	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	101 RTE DE LA BRIQUETERIE, 76110 BREaute - Voirie	49,606677	0,417591	EARL Loisel 101 RTE DE LA BRIQUETERIE, 76110 BREaute 53986046000010
CRIS092024	1	45680	29,48	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30,44	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30,26	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30,92	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30,3	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	29,94	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30,72	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	30	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France- 80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45681	22,12	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011	Type 1	1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille	49.518832	0.472657	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011

CRIS092024	1	45684	29,52	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS092024	1	45684	30,7	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS092024	1	45684	29,64	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS092024	1	45684	30,6	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS092024	1	45685	29,18	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45685	30,84	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B
CRIS092024	1	45685	31	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z	Type 2	Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley	49,174577	0,342896	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z
CRIS092024	1	45685	30,22	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z	Type 2	Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley	49,174577	0,342896	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z
CRIS092024	1	45685	30,72	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z	Type 2	Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley	49,174577	0,342896	STEPHANE ALLEAUME-Chemin du Val Hebert 14590 Ouilly du Houley-52276377000016 – 0150Z
CRIS102024	2	45694	29,14	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020	Type 2	106 gournay 27560 Giverville	49,187404	0,573741	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020
CRIS102024	2	45694	30,62	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020	Type 2	106 gournay 27560 Giverville	49,187404	0,573741	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020
CRIS102024	2	45694	30,04	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020	Type 2	106 gournay 27560 Giverville	49,187404	0,573741	JLS CONTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020
CRIS102024	2	45694	30,14	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS102024	2	45694	30,32	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS102024	2	45694	29,54	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45694	29,38	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA RIVIERE - 39018980100033

CRIS102024	2	45695	28,28	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010	Type 2	D27 natup-Reuville 76560 REUVILLE	49,745932	0,864652	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010
CRIS102024	2	45695	28,78	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010	Type 2	D27 natup-Reuville 76560 REUVILLE	49,745932	0,864652	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010
CRIS102024	2	45695	29,78	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010	Type 2	D27 natup-Reuville 76560 REUVILLE	49,745932	0,864652	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010
CRIS102024	2	45695	30,04	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUVILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUVILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS102024	2	45695	30,36	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUVILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019	Type 2	180 route de Sandouville 76430 St Vincent Cramesnil	49,511083	0,35474	SCEA LAIGNEL-180 RTE DE SANDOUVILLE 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL-Siret n°97815897000019
CRIS102024	2	45695	28,1	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45695	29,34	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS102024	2	45698	29,46	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	30,04	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	29,68	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	29,98	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	30,26	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	30,6	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux- 817665896 – 8030Z	Type 2	Impasse de la cueillette 76110 Bretteville du grand Cx	49,644048	0,381464	ENT. ANDRIEUX-15 Rte de Fécamp 76110 Bretteville du Grand Caux-817665896 – 8030Z
CRIS102024	2	45698	29,8	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010	Type 2	D27 natup-Reuville 76560 REUVILLE	49,745932	0,864652	SARL CREVECOEUR-6 La Goulée, 76270 Lucy-Siret n° 344 586 987 00010
CRIS102024	2	45698	17,24	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers- 492 668 322 000 34	Type 1	Rue du pont gravé 14600 Honfleur	49,393661	0,259296	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers- 492 668 322 000 34
CRIS102024	2	45698	28,78	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45698	28,94	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45698	29,34	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE

CRIS102024	2	45698	28,94	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45699	28,9	EARL CABOT-COUSIN-840 route de Doudeville, 76190 Etoutteville- 40429233600017	Type 1	840 route de Doudeville, 76190 Etoutteville	49,685291	0,786143	Sarl Guérillon Frères- 39526706500021-840 route de Doudeville, 76190 Etoutteville
CRIS102024	2	45699	29,48	GAEC DES 3 POMMES- 255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z	Type 2	255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt	49,661945	1,39526	GAEC DES 3 POMMES-255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z
cris102024	2	45699	30,12	GAEC DES 3 POMMES- 255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z	Type 2	255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt	49,661945	1,39526	GAEC DES 3 POMMES-255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z
CRIS102024	2	45699	30,06	GAEC DES 3 POMMES- 255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z	Type 2	255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt	49,661945	1,39526	GAEC DES 3 POMMES-255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z
CRIS102024	2	45699	29,58	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45699	29,7	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45699	30,18	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45699	28,32	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45699	29,14	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45699	29,94	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS102024	2	45700	15,86	Arbo' Tiges au 29 Rue Saint Michel 76290 FONTENAY-820 566 867 00017	Type 2	2265 RD 111 76290 FONTENAY	49,564088	0,182217	ARBO'TIGES-29 Rue Saint Michel 76290 FONTENAY- 820 566 867 00017
CRIS102024	2	45700	29,9	GAEC DES 3 POMMES- 255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z	Type 2	255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt	49,661945	1,39526	GAEC DES 3 POMMES-255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z
CRIS102024	2	45700	30,48	GAEC DES 3 POMMES- 255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z	Type 2	255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt	49,661945	1,39526	GAEC DES 3 POMMES-255 rue de la briqueterie 76680 Bradiancourt- 40039691700017 – 0141Z
CRIS102024	2	45700	29,3	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,64	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	29,36	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	27,78	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,8	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028

CRIS102024	2	45700	28,34	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,82	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	29,06	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	29,42	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,98	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,48	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	27,88	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,52	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,72	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	28,74	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	29,16	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS102024	2	45700	29,32	RENE VIMONT TP- 29 route de cany, 76450 grainville la teinturiere-311 329 486 00014 - 4399E	Type 2	11 rue de la hetraie 76450 hautot l'auvray	49,763026	0,751321	RENE VIMONT TP- 29 route de cany, 76450 grainville la teinturiere-311 329 486 00014 - 4399E
CRIS102024	2	45700	30,24	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45700	27,3	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS102024	2	45700	30,62	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Route de fontaine, Tonneville, 76740 Bourville	49.798657, 0.830151		SCEA MOONEN VAN MEER 40119387500010 4 RUE DE LEGLISE 76740 HEBERVILLE
CRIS122024	4	45748	30,52	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45748	28,78	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45748	30,62	JCT Négoce - 1 route d'Etennemare AUZOUVILLE L'ESNEVAL 76760 - 521 242 040 000 17	Type 1	570 Impasse de Laeudière, 76560 le Torps mesnil	49,722773;0,920945		JCT Négoce - 1 route d'Etennemare AUZOUVILLE L'ESNEVAL 76760 - 521 242 040 000 17
CRIS122024	4	45748	29,28	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45748	29,94	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029

CRIS122024	4	45748	30,12	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45748	28,02	SARL TP VIKUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 2	LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN	49,207228	0,339628	SARL TP VIKUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS122024	4	45748	15,44	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers- 492 668 322 000 34	Type 1	Rue Caroline d'aigle, 76290 Epouville	49,559236	0,22982	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers- 492 668 322 000 34
CRIS122024	4	45748	30,16	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS122024	4	45749	29	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	29,36	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	27,64	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	30,04	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	27,04	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	30,7	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	28,4	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	30,5	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	29,02	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	27,82	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	29,98	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	27,68	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	28,54	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	30,76	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	28,06	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45749	29,4	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45749	30,68	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029

CRIS122024	4	45749	29,3	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45749	30,4	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45749	29,9	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45749	29,12	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 2	LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN	49,207228	0,339628	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS122024	4	45749	29,34	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS122024	4	45750	29,58	EARL AUBE-820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou-41180913000015	Type 1	820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou partie plateforme	49,368289	0,42805	EARL AUBE-820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou-41180913000015
CRIS122024	4	45750	29,6	EARL AUBE-820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou-41180913000015	Type 1	820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou partie plateforme	49,368289	0,42805	EARL AUBE-820 chemin de la Briere 27210 Saint Maclou-41180913000015
CRIS122024	4	45750	29,16	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	30,5	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	27,92	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	28,14	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	27,7	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	29,64	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	29,14	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	28,54	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	29,92	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	28,8	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	30,1	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	29,14	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	30,76	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS122024	4	45750	30,22	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028

CRIS122024	4	45750	28,74	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45750	27,28	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45750	30,22	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45750	29,04	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS122024	4	45750	28,34	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS122024	4	45750	29,62	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS122024	4	45750	31,02	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	28,52	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	30,12	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	28,4	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	29,42	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	29,24	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	29,62	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	30,78	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	28,14	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	28,68	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	30,34	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	28,86	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute- 523 554 764 00028	Type 1	Route de Bornambusc 76110 Saint Sauveur d'Emalleville	49,607752	0,311359	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS012025	4	45751	29,44	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS012025	4	45751	28,88	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029

CRIS012025	4	45751	26,24	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B	Type 2	250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France	49,669645	0,609016	SCI ARION-250 IMP DE LA FERME, 76640 TERRES-DE-CAUX France-80890657200017 – 6820B
CRIS012025	4	45751	30,74	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,72	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,24	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,44	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,68	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,46	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,46	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS122024	4	45751	29,84	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,66	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	27,24	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS012025	4	45751	29,64	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,26	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,3	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	29,22	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,98	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,26	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,58	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,94	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132

CRIS012025	4	45751	29,38	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,36	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,34	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,68	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,48	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,66	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	30,26	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,96	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	29,7	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	29,96	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	28,78	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS012025	4	45751	26,98	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS012025	4	45751	29,16	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	29,1	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45751	29,2	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS012025	4	45754	29,98	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS012025	4	45754	28,34	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45754	30,68	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45754	29,86	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960

				FECAMP - 392349015 00017					ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45754	28,78	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45754	29,18	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS012025	4	45754	30,4	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45763	30,86	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS112024	4	45763	30,22	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS112024	4	45763	29,04	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Parcelle 1169 Rue Freckenhorst 76570 Pavilly	49,565192	0,932121	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS112024	4	45763	29,34	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT- GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016	Type 2	Chemin de l'église, 14100 Norolles	49.348879	0.390307	SCI PBH-110 ROUTE DE LA LANDE 27210 MARTAINVILLE (27)-Siret n° 87854122600014
CRIS112024	4	45763	29,34	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT- GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016	Type 2	Chemin de l'église, 14100 Norolles	49.348879	0.390307	SCI PBH-110 ROUTE DE LA LANDE 27210 MARTAINVILLE (27)-Siret n° 87854122600014
CRIS112024	4	45764	30,48	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z	Type 2	Chemin de la Houssaie 61230 Chaumont	48,84723	0,364646	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z
CRIS112024	4	45764	30,78	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z	Type 2	Chemin de la Houssaie 61230 Chaumont	48,84723	0,364646	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z
CRIS112024	4	45764	30,84	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z	Type 2	Chemin de la Houssaie 61230 Chaumont	48,84723	0,364646	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z
CRIS112024	4	45764	30,8	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z	Type 2	Chemin de la Houssaie 61230 Chaumont	48,84723	0,364646	MR NICOLAS RAIMBEAUX- Haras de la Houssaie 61230 Chaumont- 48778649300022 - 9319Z
CRIS112024	4	45764	29,72	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	29,56	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	31	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	27,92	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	30,9	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132

[illegible]

CRIS112024	4	45764	28,52	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	29,54	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	29,48	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	27,04	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS112024	4	45764	30,06	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	27,34	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	29,54	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	30,62	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45764	29,96	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS112024	4	45765	29,64	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45765	29,28	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45765	30,04	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS112024	4	45765	28,56	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D926 76400 Toussaint	49,707481	0,492195	Colas IDF/Normandie 25 rue du Général Leclerc 76960 ND de Bondeville 329 168 157 00132
CRIS022025	7	45847	30,24	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45847	29,72	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45847	28,38	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45847	29,48	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS022025	7	45847	30,84	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033

CRIS022025	7	45847	29,36	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45848	30,16	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45848	29,94	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45848	29,06	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45848	29,74	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017	Type 1	10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons	49.651352	0.804659	EARL DE VALLEVILLE-10 route de Grémonville 76970 Ectot les baons- 49049300400017
CRIS022025	7	45848	30,32	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45849	30,58	A.G.S. 10 rte de la londe, 27310 Caumont - 801 334 848	Type 1	38 rue du candos,27290 ILLEVILLE SUR MONTFORT	49.316651	0.730896	A.G.S. 10 rte de la londe, 27310 Caumont - 801 334 848
CRIS022025	7	45849	30,62	A.G.S. 10 rte de la londe, 27310 Caumont - 801 334 848	Type 1	38 rue du candos,27290 ILLEVILLE SUR MONTFORT	49.316651	0.730896	A.G.S. 10 rte de la londe, 27310 Caumont - 801 334 848
CRIS022025	7	45849	29,88	JCT Négoc - 1 route d'Etennemare AUZOUVILLE L'ESNEVAL 76760 - 521 242 040 000 17	Type 1	570 Impasse de Laeudière, 76560 le Torps mesnil	49,722773	0,920945	JCT Négoc - 1 route d'Etennemare AUZOUVILLE L'ESNEVAL 76760 - 521 242 040 000 17
CRIS022025	7	45853	30,44	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015
CRIS022025	7	45853	30,12	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015
CRIS022025	7	45853	30,5	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015
CRIS022025	7	45853	30,04	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45853	29,94	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45853	27,84	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011	Type 1	1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille	49.518832	0.472657	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011
CRIS022025	7	45854	29,58	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015
CRIS022025	7	45854	30,78	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015
CRIS022025	7	45854	29,94	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE- 81896913100015

CRIS022025	7	45854	30,24	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE-81896913100015	Type 1	134 Rte de Rouen, 27500 Manneville sur Risle	49,351617	0,55236	SC YRIOS-238 Rue de Martonne 27350 ETREVILLE-81896913100015
CRIS022025	7	45854	30,98	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45855	29,52	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS022025	7	45855	29,56	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	D142 Route de Veules, 76740 Autigny	49.790457	0.867328	Sarl Tiercelin - Luneray 5 rue Courbe 76810 - 850 937 384 00012
CRIS022025	7	45855	30,48	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45856	16,2	Arbo' Tiges au 29 Rue Saint Michel 76290 FONTENAY-820 566 867 00017	Type 2	2265 RD 111 76290 FONTENAY	49,564088	0,182217	ARBO'TIGES-29 Rue Saint Michel 76290 FONTENAY-820 566 867 00017
CRIS022025	7	45856	29,34	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS022025	7	45856	28,9	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45856	29,02	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45856	29,8	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45856	30,84	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45856	29,74	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45859	30	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45859	28,56	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45859	30,1	SASU LENOIR BOIS CHARPENTE 96 ROUTE DE RENFEUGERES 76570 GOUPILLIERES - 487 899 916 00018	Type 1	96 RUE DES RENFEUGERES 76570 GOUPILLIERES	48,832497	0,443979	SASU LENOIR BOIS CHARPENTE 96 ROUTE DE RENFEUGERES 76570 GOUPILLIERES - 487 899 916 00018
CRIS022025	7	45859	30,14	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS022025	7	45859	28,16	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011	Type 1	1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille	49.518832	0.472657	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011

CRIS022025	7	45859	29,78	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011	Type 1	1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille	49.518832	0.472657	TRANSPORTS YG - 1318 Grande Rue, 76170 Saint Nicolas de la Taille - 88255780400011
CRIS022025	7	45860	30,6	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,38	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	30,58	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,16	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,9	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,64	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,26	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	30,16	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,62	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,76	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS022025	7	45860	29,96	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS032025	8	45895	29,96	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050
CRIS032025	8	45895	28,72	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050
CRIS032025	8	45895	29,36	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050
CRIS032025	8	45895	30,18	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050
CRIS032025	8	45895	28,96	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050
CRIS032025	8	45895	29,02	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs- 39243773700050

166 / 182

CRIS032025	8	45896	29,08	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS032025	8	45897	28,98	EARL DE LA TOURELLE-292 IMPASSE DES HAUTS CHAMPS, 76170 LILLEBONNE France-50009787800010 – 0150Z	Type 1	292 IMPASSE DES HAUTS CHAMPS, 76170 LILLEBONNE France	49,532029	0,535986	EARL DE LA TOURELLE-292 IMPASSE DES HAUTS CHAMPS, 76170 LILLEBONNE France-50009787800010 – 0150Z
CRIS032025	8	45897	29,9	EARL de l'Abbesse-L'abbesse 27230 Piencourt-39450079700011	Type 1	L'abbesse 27230 Piencourt	49,156525	0,405609	EARL de l'Abbesse-L'abbesse 27230 Piencourt-39450079700011
CRIS032025	8	45897	29,14	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	29,46	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	29,36	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	30,36	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	29,6	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	29	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS032025	8	45897	29,3	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS042025	8	45897	29,94	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS042025	8	45897	27,68	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017– 0150Z
CRIS042025	8	45897	30,22	EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010	Type 1	Bolbec, Hameau le Mont Pellier 76210,	49.567149 ; 0.497661		EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010
CRIS042025	8	45897	29,72	EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010	Type 1	Bolbec, Hameau le Mont Pellier 76210,	49.567149 ; 0.497661		EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010
CRIS032025	8	45897	28,54	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS032025	8	45897	29,28	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS032025	8	45897	28,54	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050

CRIS032025	8	45897	28,76	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS032025	8	45897	29,14	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS042025	8	45897	28,2	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS042025	8	45897	28,28	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050	Type 1	1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs	49.528270	0.399387	Helie Olivier-1992 rue du vieux Ste marie, 76190 Ste Marie des champs-39243773700050
CRIS042025	8	45898	29,58	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	30,42	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	28,94	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	30,06	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	28,8	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	29,5	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	29,62	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	30	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z	Type 2	1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot	49,585742	0,550662	EARL DU FIXE-1227 route de la haricotieres 76210 Lanquetot-41841573300017- 0150Z
CRIS042025	8	45898	29,98	EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010	Type 1	Bolbec, Hameau le Mont Pellier 76210,	49.567149 ; 0.497661		EARL du Mont Pellier - Le Mont Pellier 76210 Bolbec - 48389759100010
CRIS042025	8	45898	30,42	Théo Chevalier - 251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX-90233552000018 - 0150Z	Type 2	251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX	49,190787	0,306413	Théo Chevalier - 251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX-90233552000018 - 0150Z
CRIS042025	8	45898	30,38	Théo Chevalier - 251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX-90233552000018 - 0150Z	Type 2	251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX	49,190787	0,306413	Théo Chevalier - 251 CHEMIN DE LA COUR MALOU, 14590 MOYAUX-90233552000018 - 0150Z
CRIS042025	9	45901	29,9	Antoine Denize SP - 577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs - 539 881 573 00015	Type 1	577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs	49.390222	0.340519	Antoine Denize SP - 577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs - 539 881 573 00015
CRIS042025	9	45901	29,9	Antoine Denize SP - 577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs - 539 881 573 00015	Type 1	577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs	49.390222	0.340519	Antoine Denize SP - 577 Route de la Mairie 27680 Saint-Ouen-des-Champs - 539 881 573 00015

CRIS042025	9	45901	29,06	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	29,62	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	28,22	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	28,44	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	30,2	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	28,86	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	29,84	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45902	28,92	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	30,3	EARL DE LA FERMETTE 392 RTE DES FERMES 76190 HAUTOT-LE-VATOIS 78841923200012	Type 1	392 RTE DES FERMES 76190 HAUTOT-LE-VATOIS	49,648105	0,711767	EARL DE LA FERMETTE 392 RTE DES FERMES 76190 HAUTOT-LE-VATOIS 78841923200012
cris042025	9	45903	29,04	GAEC de la rue neuve - 2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - 317 707 875 000 17	Type 1	2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - partie voirie	49,131941	0,494274	GAEC de la rue neuve - 2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - 317 707 875 000 17
CRIS042025	9	45903	30,52	GAEC de la rue neuve - 2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - 317 707 875 000 17	Type 1	2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - partie voirie	49,131941	0,494274	GAEC de la rue neuve - 2 rue neuve 27230 Bournainville Faverolles - 317 707 875 000 17
CRIS042025	9	45903	27,92	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
cris042025	9	45903	28,34	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,4	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	29,06	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,42	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,34	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,68	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,36	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,66	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45903	28,52	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028

CRIS042025	9	45903	29,16	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45904	29,3	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	29,82	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	29,6	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	30,12	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	28,6	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	28,54	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	29,56	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	29,82	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-	Type 1	49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES	49.557016	0.389110	ETS SAILLY-49 RUE DU BAS DE LA MARE AU LEU 76430 LES TROIS-PIERRES-
CRIS042025	9	45904	27,16	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45904	28,04	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45904	29,42	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45904	29,02	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS042025	9	45904	27,98	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Route de Drosay 76450 St Vaast de dieppedalle	49,773076	0,716404	JASSAK TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS062025	10	45947	28,06	Jassak TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Rue Thérèse Peltier, Dolmare, 76620 Le Havre	49,524797	0,084664	Jassak TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS062025	10	45947	29,4	Jassak TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028	Type 1	Rue Thérèse Peltier, Dolmare, 76620 Le Havre	49,524797	0,084664	Jassak TP-251 Route du Graindor 76110 breaute-523 554 764 00028
CRIS062025	10	45947	28,86	SARL TP VIQUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIQUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45947	30,08	SARL TP VIQUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIQUESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45947	27,02	SOCIETE DE REAUTE- 51 rue du manoir 76290 MONTVILLIERS-41076818800014	Type 1	51 rue du manoir 76290 MONTVILLIERS	49.551256	0.160297	SOCIETE DE REAUTE- 51 rue du manoir 76290 MONTVILLIERS-41076818800014
CRIS062025	10	45950	28,72	HIPPOCIBLE-La Noé Bocquencé 61550 la Ferté en Ouches-831 646 948	Type 1	La Noé, Bocquencé, 61550 La Ferté en Ouche partie voirie	48,832497	0,443979	HIPPOCIBLE-La Noé Bocquencé 61550 la Ferté en Ouches-831 646 948

CRIS062025	10	45950	29,12	JLS CONSTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020	Type 1	455 rue George Bellenger 27930 Le Vieil Evreux	49,003281	1,183735	JLS CONSTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020
CRIS062025	10	45950	29,12	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	29,84	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	29,74	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	29,22	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	30,54	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	29,5	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	30,8	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016	Type 1	Lieu-dit le Mont Criquet, 14590 Ouilly du Houley	49,179254	0,332326	SARL TP VIKESNEL-LES QUATRE ROUTES 14590 LE PIN-80466489400016
CRIS062025	10	45950	28,58	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45950	29,38	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45950	29,74	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS062025	10	45951	29,1	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE- LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS062025	10	45952	27,74	JLS CONSTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020	Type 1	Chemin de la chasse Mesnil sous Vienne 27150	49,347626	1,655958	JLS CONSTRUCTION - ZI LES FONTENELLES 27190 CONCHES EN OUCHE - 443 431 796 00020
CRIS062025	10	45952	29,4	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45952	29,66	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45952	28,98	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45952	27,76	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS062025	10	45952	30,02	TRANSPORTS BANNEVILLE FILS-205 grande rue, 76890 saint denis sur scie 885 353 326	Type 1	1 route du bout du monde 76890 St Pierre Bénouville	49,734409	0,977622	TRANSPORTS BANNEVILLE FILS-205 grande rue, 76890 saint denis sur scie 885 353 326
CRIS062025	10	45952	29,04	TRANSPORTS BANNEVILLE FILS-205 grande rue, 76890 saint denis sur scie 885 353 326	Type 1	1 route du bout du monde 76890 St Pierre Bénouville	49,734409	0,977622	TRANSPORTS BANNEVILLE FILS-205 grande rue, 76890 saint denis sur scie 885 353 326

172 / 182

CRIS052025	11	45966	29,52	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45966	29,86	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45966	29,8	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45966	28,46	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS052025	11	45966	29,7	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS052025	11	45967	30,92	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029	Type 1	Rte des peupliers 2730 Bourg Achard	49,359886	0,825616	MINERAL TP - RUE FERNAND LEFEE 27310 BOURG ACHARD - 794529503 00029
CRIS052025	11	45967	30,32	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016	Type 1	La Quinellerie, 27210 e Torpt partie voirie	49.348879	0.390307	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016
CRIS052025	11	45967	30,52	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016	Type 1	La Quinellerie, 27210 e Torpt partie voirie	49.348879	0.390307	MY14 - 13 CHE DES FOSSES, 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS - 79218099400016
CRIS052025	11	45967	30,64	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	29,9	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	30,24	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	30,64	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
cris052025	11	45967	30,22	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	29,46	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
cris052025	11	45967	29,86	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
cris052025	11	45967	28,82	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
cris052025	11	45967	29,86	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
cris052025	11	45967	28,7	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	30,16	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	29,28	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	29,86	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34

CRIS052025	11	45967	28,84	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	30,5	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	29,08	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34	Type 1	Parc Eco Normandie, rue Benjamin Franklin 76430 St Romain de Colbosc	49,31182	0,21073	SMVA-17 rue Vincent van gogh 76290 Montivilliers-492 668 322 000 34
CRIS052025	11	45967	28,66	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS052025	11	45967	29	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
cris052025	11	45967	28,72	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS052025	11	45967	30,02	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033	Type 1	SERAF CHEMIN RURAL DU GAL 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	49.312144	1.064331	Solicendre SA site de SERAF - CHE RURAL DU GAL 76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE - 39018980100033
CRIS052025	11	45967	28,86	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	28,34	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	27,88	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	28,64	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	28,4	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	8,68	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	67 impasse des protestants 76280 Cuverville	49,664336	0,26506	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45967	27,96	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45968	28,3	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017	Type 1	Rue du chant des Oiseaux, 76790 Gerville	49,696295	0,324509	SODEGRAVE CHEMIN DU NID VERDIER 76400 FECAMP - 392349015 00017
CRIS052025	11	45968	28,04	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C
CRIS052025	11	45968	28,28	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C	Type 1	1740 Rue Ste Marie, 76490 St Nicolas de la Haie	49,568187	0,605086	TPL Richou-238 rte de tennemare 76110 St Sauveur d emalleville-822 718 755 00017-4941C

Annexe 14 : TRACABILITE DES REFIDND Stockage Villeparisis

Receptions REFIDND Cristal Eco Valo sur Villeparisis en 2025									
Date Réception	Désignation Déchet	Poids	Conditionnement	Ville du site	N° BSD Producteur	Immatriculation	Opération réalisée	Etat du Lot	Date Acception
03/01/2025	REFIOM BICAR	6,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250102-185GA426Q	FR923JB	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/01/2025
03/01/2025	REFIOM BICAR	24,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250102-N62F0P4JH	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/01/2025
07/01/2025	REFIOM BICAR	13,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250107-YEJYQ47PY	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/01/2025
06/01/2025	REFIOM BICAR	23,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250106-1RTWX6D73	FF378WM	Stabilisation puis stockage	Accepté	08/01/2025
10/01/2025	REFIOM BICAR	22,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250106-KQHDJTY70	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	10/01/2025
14/01/2025	REFIOM BICAR	22,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250106-QY2PAQ4TY	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	14/01/2025
17/01/2025	REFIOM BICAR	23,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250103-CC2ZMMC9N	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/01/2025
21/01/2025	REFIOM BICAR	19,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250102-Q6FWVWJBN	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/01/2025
23/01/2025	REFIOM BICAR	26,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250102-3G4S43WHJ	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/01/2025
27/01/2025	REFIOM BICAR	26,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250102-91214MR82	FD380VZ	Stabilisation puis stockage	Accepté	27/01/2025
28/01/2025	REFIOM BICAR	25,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250127-381M328R6	BK-803-MY	Stabilisation puis stockage	Accepté	28/01/2025
31/01/2025	REFIOM BICAR	27	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250130-9XDGXM9ZV	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	31/01/2025
31/01/2025	REFIOM BICAR	20,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250131-CHZKK0T86	.FB 553 SZ	Stabilisation puis stockage	Accepté	31/01/2025
04/02/2025	REFIOM BICAR	26,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250204-P9SYN7ACX	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	04/02/2025
06/02/2025	REFIOM BICAR	26,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250206-0X9HNW51Q	EW339NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/02/2025
11/02/2025	REFIOM BICAR	26,8	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250211-84J6R2RMC	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/02/2025
13/02/2025	REFIOM BICAR	26,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250213-AE20FH7M7	EW339NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	13/02/2025
14/02/2025	REFIOM BICAR	27,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250214-G3CS7CF6B	FR923JB	Stabilisation puis stockage	Accepté	14/02/2025
17/02/2025	REFIOM BICAR	24,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250217-B77VVPB17	FR923JB	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/02/2025
18/02/2025	REFIOM BICAR	18,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250218-P3QB86XE4	GJ634KD	Stabilisation puis stockage	Accepté	18/02/2025
20/02/2025	REFIOM BICAR	26,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250220-TVK43FWWQ	FR923JB	Stabilisation puis stockage	Accepté	20/02/2025
21/02/2025	REFIOM BICAR	16,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250221-GX0NX03TD	CS713JN	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/02/2025
26/02/2025	REFIOM BICAR	24	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250226-JDRKDS9HM	BQ802YG	Stabilisation puis stockage	Accepté	26/02/2025
27/02/2025	REFIOM BICAR	23,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250227-Z9ZZTPKBB	FD380VZ	Stabilisation puis stockage	Accepté	27/02/2025
28/02/2025	REFIOM BICAR	24,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250228-QYMNVMWW7	FB607WW	Stabilisation puis stockage	Accepté	28/02/2025
03/03/2025	REFIOM BICAR	25,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250303-P8D2W1WF3	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	03/03/2025
05/03/2025	REFIOM BICAR	18,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250305-ZY8WB1PVJ	CN050MR	Stabilisation puis stockage	Accepté	05/03/2025
07/03/2025	REFIOM BICAR	25,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250307-T9V9HD1JS	GE807VL	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/03/2025

10/03/2025	REFIOM BICAR	24,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250307-Z01W116DC	FR923JB	Stabilisation puis stockage	Accepté	10/03/2025
12/03/2025	REFIOM BICAR	24,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250312-TXXVC6139	CN050MR	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/03/2025
13/03/2025	REFIOM BICAR	22,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250313-FZHRANPV0	GE807VL	Stabilisation puis stockage	Accepté	13/03/2025
17/03/2025	REFIOM BICAR	25,55	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250317-6GCVF2TB2	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/03/2025
19/03/2025	REFIOM BICAR	23,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250319-0G5CVGZ6D	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	19/03/2025
21/03/2025	REFIOM BICAR	20,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250319-9JWC8H0PY	FA-971-YW	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/03/2025
25/03/2025	REFIOM BICAR	27,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250324-ASVEYT18K	EZ-448-BR	Stabilisation puis stockage	Accepté	25/03/2025
27/03/2025	REFIOM BICAR	23,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250327-V48HBM33C	FG 441 MQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	27/03/2025
02/04/2025	REFIOM BICAR	24,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250402-50JM6TWMP	.FB 553 SZ	Stabilisation puis stockage	Accepté	02/04/2025
04/04/2025	REFIOM BICAR	17,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250402-5M513BBS3	EB999XG	Stabilisation puis stockage	Accepté	04/04/2025
07/04/2025	REFIOM BICAR	19,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250407-YXD92A0SY	HA-337-HQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/04/2025
09/04/2025	REFIOM BICAR	26	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250409-3N0B4VXX4	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	09/04/2025
11/04/2025	REFIOM BICAR	23,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250411-NQX1RBF3R	BK830MY	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/04/2025
15/04/2025	REFIOM BICAR	24,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250415-C8XRDBW5X	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	15/04/2025
15/04/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	13,26	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250415-XZ5GM6PHD	FK689BC	Stabilisation puis stockage	Accepté	15/04/2025
16/04/2025	REFIOM BICAR	19,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250416-CYF9YVMZH	GJ987PX	Stabilisation puis stockage	Accepté	16/04/2025
17/04/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	18,1	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250417-4TT5P57AR	FK689BC	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/04/2025
22/04/2025	REFIOM BICAR	19,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250422-KXGASY0CT	EB999XG	Stabilisation puis stockage	Accepté	22/04/2025
23/04/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	14,72	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250422-1NVWYQNZP	FK689BC	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/04/2025
24/04/2025	REFIOM BICAR	22,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250424-J2B9BA3VM	CN050MR	Stabilisation puis stockage	Accepté	24/04/2025
29/04/2025	REFIOM BICAR	23,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250429-NBZEKD06F	BQ488YG	Stabilisation puis stockage	Accepté	29/04/2025
29/04/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	14,36	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250425-ZECJ7M5M2	GB300CB	Stabilisation puis stockage	Accepté	29/04/2025
30/04/2025	REFIOM BICAR	23,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250430-7PXV6WTZ	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	30/04/2025
06/05/2025	REFIOM BICAR	23,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250506-SNGF5NZNS	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/05/2025
06/05/2025	REFIOM BICAR	23,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250505-EX42E4HFM	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/05/2025
07/05/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	13,5	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250506-S3E6W69A7	GN260QK	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/05/2025
09/05/2025	REFIOM BICAR	16,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250509-Y53VJR3A	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	09/05/2025
12/05/2025	REFIOM BICAR	14,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250507-PT36W01Z8	BQ488YG	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/05/2025
12/05/2025	REFIOM BICAR	20,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250512-3QXF21EDK	BQ488YG	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/05/2025
16/05/2025	REFIOM BICAR	24,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250516-NFZ9Z19KM	GL943EE	Stabilisation puis stockage	Accepté	16/05/2025
19/05/2025	REFIOM BICAR	19,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250519-GN30R5213	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	19/05/2025

20/05/2025	REFIOM BICAR	24,55	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250520-ANTS7N8DY	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	20/05/2025
21/05/2025	REFIOM BICAR	20,65	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250521-E2SGWEGXF	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/05/2025
22/05/2025	REFIOM BICAR	23	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250522-HRANX1A1K	GL943EE	Stabilisation puis stockage	Accepté	22/05/2025
23/05/2025	REFIOM BICAR	20,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250523-VZGCA5ZHM	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/05/2025
26/05/2025	REFIOM BICAR	27,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250526-PON5JKHF3	GK378SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	26/05/2025
02/06/2025	REFIOM BICAR	25,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250602-22E25TE8E	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	02/06/2025
04/06/2025	REFIOM BICAR	28,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250604-86YYBGGN7	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	04/06/2025
06/06/2025	REFIOM BICAR	21,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250606-N3GBVTECJ	EW339NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/06/2025
11/06/2025	REFIOM BICAR	26,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250611-A9C473EC2	BQ488YQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/06/2025
12/06/2025	REFIOM BICAR	24,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250612-ZKPTWSS1J	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/06/2025
13/06/2025	REFIOM BICAR	20,15	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250613-C6AZSR6TA	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	13/06/2025
25/06/2025	REFIOM BICAR	24,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250625-703PJ160N	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	25/06/2025
11/07/2025	REFIOM BICAR	24,15	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250711-QM75FEK3	EW339NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/07/2025
15/07/2025	REFIOM BICAR	24,15	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250715-D1JPKAF7N	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	15/07/2025
16/07/2025	REFIOM BICAR	19,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250716-XAVW79Y1D	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	16/07/2025
18/07/2025	REFIOM BICAR	21,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250718-76F7KE9H3	BQ802YG	Stabilisation puis stockage	Accepté	18/07/2025
25/07/2025	REFIOM BICAR	23,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250725-M27MX8VRH	GX274SY	Stabilisation puis stockage	Accepté	25/07/2025
31/07/2025	REFIOM BICAR	25,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250731-Q2FRB0AD6	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	31/07/2025
05/08/2025	REFIOM BICAR	25,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250805-V9M4ZEFZJ	FB553FZ	Stabilisation puis stockage	Accepté	05/08/2025
07/08/2025	REFIOM BICAR	21,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250807-QHF2W0AAD	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/08/2025
08/08/2025	REFIOM BICAR	25,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250808-3GAVRZ4CN	GX404CY	Stabilisation puis stockage	Accepté	08/08/2025
11/08/2025	REFIOM BICAR	22,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250811-7CGN8WMOW	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/08/2025
13/08/2025	REFIOM BICAR	24,65	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250813-DSR5HBCB6	GK377SA	Stabilisation puis stockage	Accepté	13/08/2025
18/08/2025	REFIOM BICAR	27	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250818-P0WQ6FDSS	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	18/08/2025
21/08/2025	REFIOM BICAR	22,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250820-YGKV3D42V	FG441MQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/08/2025
22/08/2025	REFIOM BICAR	26,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250822-HCN175HF0	FB-883-PQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	22/08/2025
27/08/2025	REFIOM BICAR	26,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250825-C1FQ39686	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	27/08/2025
29/08/2025	REFIOM BICAR	21,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250827-4A6H53GD7	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	29/08/2025
10/09/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	15,6	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250715-5SQTF0MV7	GR797PL	Stabilisation puis stockage	Accepté	10/09/2025
11/09/2025	CENDRES SOUS CHAUDIERE	15,95	Bigbag 1000 litres	Villeparisis	BSD-20250910-W2MGVH4DQ	DZ587YT	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/09/2025
15/09/2025	REFIOM BICAR	23,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250912-MN22DY3CR	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	15/09/2025
19/09/2025	REFIOM BICAR	20,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250918-3393ERKYA	HE585SF	Stabilisation puis stockage	Accepté	19/09/2025

22/09/2025	REFIOM BICAR	26,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250922-6Y4TBWXN8	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	22/09/2025
26/09/2025	REFIOM BICAR	26	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250926-X6EP3CM94	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	26/09/2025
29/09/2025	REFIOM BICAR	26,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20250929-2FC9AKMGS	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	29/09/2025
01/10/2025	REFIOM BICAR	26,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251001-3VAABDQEF	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	01/10/2025
03/10/2025	REFIOM BICAR	19,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251003-ANECGAD6E	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	03/10/2025
07/10/2025	REFIOM BICAR	26,25	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251003-JPZQEBTSE	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/10/2025
09/10/2025	REFIOM BICAR	26,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251009-F6DRVXAX2	HE585FS	Stabilisation puis stockage	Accepté	09/10/2025
14/10/2025	REFIOM BICAR	24,8	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251014-3PPQG704G	GK839BB	Stabilisation puis stockage	Accepté	14/10/2025
16/10/2025	REFIOM BICAR	21,95	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251016-NZ7K2YFE	DD-776-BE	Stabilisation puis stockage	Accepté	16/10/2025
17/10/2025	REFIOM BICAR	24,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251016-NKHPW4K57	GZ624GF	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/10/2025
21/10/2025	REFIOM BICAR	24,55	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251021-MSV8B6X23	EW339NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/10/2025
23/10/2025	REFIOM BICAR	23,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251023-3JRW76CN5	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/10/2025
24/10/2025	REFIOM BICAR	24,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251024-B9A2W1YX8	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	24/10/2025
28/10/2025	REFIOM BICAR	26,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251028-GWQZPCX6S	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	28/10/2025
30/10/2025	REFIOM BICAR	26,65	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251030-3GRPX89S	GY287AP	Stabilisation puis stockage	Accepté	30/10/2025
31/10/2025	REFIOM BICAR	26,35	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251031-756R6V3H6	HE838SL	Stabilisation puis stockage	Accepté	31/10/2025
04/11/2025	REFIOM BICAR	24,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251030-BKJHE8AQN	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	04/11/2025
06/11/2025	REFIOM BICAR	26,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251105-T5KH03NS2	GZ624GF	Stabilisation puis stockage	Accepté	06/11/2025
07/11/2025	REFIOM BICAR	27,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251107-ZTJ8TVPWW	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	07/11/2025
10/11/2025	REFIOM BICAR	23,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251110-8835BFSCCE	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	10/11/2025
14/11/2025	REFIOM BICAR	24,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251113-1GRPWSF2C	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	14/11/2025
14/11/2025	REFIOM BICAR	26,3	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251114-WC0V1ME1W	BG878TK	Stabilisation puis stockage	Accepté	14/11/2025
17/11/2025	REFIOM BICAR	26,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251117-SFMTREWT2	FA-971-YW	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/11/2025
18/11/2025	REFIOM BICAR	23,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251118-ZMKMGR106	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	18/11/2025
21/11/2025	REFIOM BICAR	27,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251121-FSXVRA36P	FB090PR	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/11/2025
21/11/2025	REFRACTAIRES	19,55	Ampliroll Conteneur-Bag à zip étanche	Villeparisis	BSD-20251022-RPQWW9PV2	GG075EB	Stabilisation puis stockage	Accepté	21/11/2025
24/11/2025	REFIOM BICAR	25,8	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251124-Q9MDM2AMG	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	24/11/2025
24/11/2025	REFRACTAIRES	12,25	Ampliroll Conteneur-Bag à zip étanche	Villeparisis	BSD-20251124-G8EZ6FTC6	GK555BS	Stabilisation puis stockage	Accepté	24/11/2025
25/11/2025	REFIOM BICAR	24,65	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251125-7YX3EBEM8	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	25/11/2025
27/11/2025	REFIOM BICAR	21,45	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251127-S9E4HB3ZN	GY287AP	Stabilisation puis stockage	Accepté	27/11/2025
28/11/2025	REFIOM BICAR	24,9	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251128-CHRQ2XWBB	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	28/11/2025
03/12/2025	REFIOM BICAR	31,4	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251128-30BJRB3CZ	EW279NT	Stabilisation puis stockage	Accepté	03/12/2025

04/12/2025	REFIOM BICAR	23,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251204-W3SYNQYMX	CQ678LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	04/12/2025
05/12/2025	REFIOM BICAR	23,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251205-PP5J5J070	GL258HK	Stabilisation puis stockage	Accepté	05/12/2025
08/12/2025	REFIOM BICAR	25,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251208-1Y84Z67A8	HF555AQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	08/12/2025
09/12/2025	REFIOM BICAR	25,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251209-F2DKZ3KRN	GY287AP	Stabilisation puis stockage	Accepté	09/12/2025
11/12/2025	REFIOM BICAR	27,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251211-B3E18KXMN	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	11/12/2025
12/12/2025	REFIOM BICAR	24,5	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251212-639QRR3Q2	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	12/12/2025
16/12/2025	REFIOM BICAR	24,2	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251216-MZHVTKH3G	GL727NA	Stabilisation puis stockage	Accepté	16/12/2025
17/12/2025	REFIOM BICAR	23,15	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251217-M83QMEF2K	GW559TX	Stabilisation puis stockage	Accepté	17/12/2025
18/12/2025	REFIOM BICAR	24,7	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251218-8QX5N3YRZ	GL727NA	Stabilisation puis stockage	Accepté	18/12/2025
19/12/2025	REFIOM BICAR	24,1	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251219-H29JKE0B7	GL399AK	Stabilisation puis stockage	Accepté	19/12/2025
23/12/2025	REFIOM BICAR	26,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251223-FVR01PAB6	GX736RN	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/12/2025
23/12/2025	REFIOM BICAR	28,85	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251223-G9AQPPEJ	GD557SH	Stabilisation puis stockage	Accepté	23/12/2025
24/12/2025	REFIOM BICAR	21,8	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251224-5F4T5362T	GL727NA	Stabilisation puis stockage	Accepté	24/12/2025
29/12/2025	REFIOM BICAR	28,05	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251229-ZT7FH2AEZ	CQ854LT	Stabilisation puis stockage	Accepté	29/12/2025
30/12/2025	REFIOM BICAR	23,6	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251230-60QGS3PN3E	GW559TX	Stabilisation puis stockage	Accepté	30/12/2025
31/12/2025	REFIOM BICAR	27,75	Citerne à pulvérulent 40T	Villeparisis	BSD-20251231-7FHMEJB9Z	HF555AQ	Stabilisation puis stockage	Accepté	31/12/2025

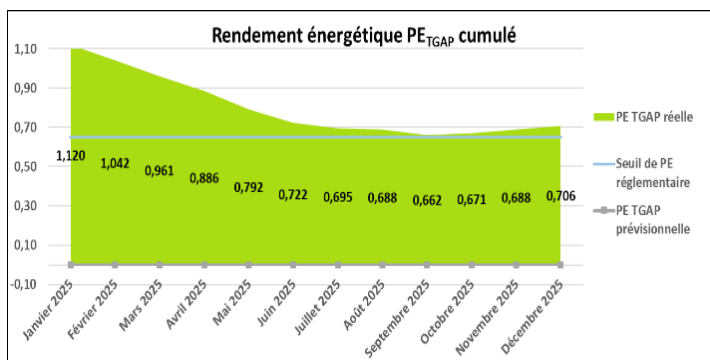
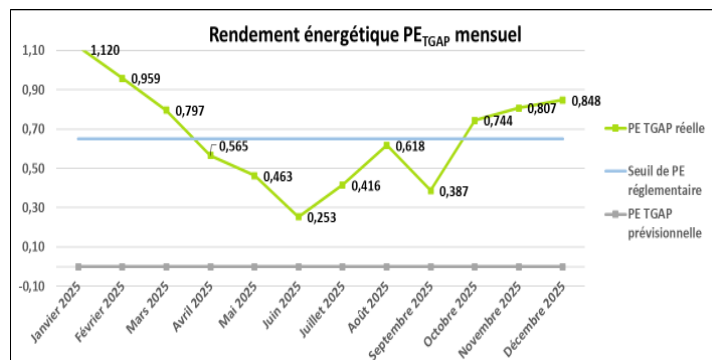
Annexe 15 : Tableau du détail des données mensuelles de calcul de la performance énergétique TGAP

Saisie des valeurs pour le calcul de l'indicateur de rendement énergétique TGAP - Carrières sur Seine

Grandeur	Descriptif	Unité	Mode de saisie	TOTAL	Valeur Janvier 2025	Valeur Février 2025	Valeur Mars 2025	Valeur Avril 2025	Valeur Mai 2025	Valeur Juin 2025
$E_e p = E_{e.p.exp} + E_{e.p.AC}$	Electricité produite par l'installation (exportée et autoconsommée)	MWh	JADE	16543,72	1521,54	1485,40	1450,45	949,46	1644,09	629,61
$E_e p = E_{e.p.exp} + E_{e.p.AC}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{th.p.exp}$	Energie thermique exportée par l'installation	MWh	JADE	87372,00	16868,00	13091,00	10178,00	5518,00	3805,00	1508,00
$E_{th.p.exp}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{th.p.AC}$	Energie thermique autoconsommée par l'installation	MWh	JADE	24354,00	2537,00	1856,00	2352,00	994,00	2367,00	1071,00
$E_{th.p.AC}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{e.a}$	Electricité achetée par l'installation	MWh	JADE	592,32	34,63	11,12	31,43	122,50	11,30	111,04
$E_{e.a}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{th.a}$	Energie thermique externe achetée par l'installation	MWh		0,00						
$E_{th.a}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{c.a.four}$	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour les fours)	MWh	JADE	7013,66	525,39	379,82	634,14	861,63	629,93	350,43
$E_{c.a.four}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$E_{c.a.Denox}$	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour la Denox)	MWh	JADE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
$E_{c.a.Denox}$	[Prévision]	MWh		0,00						
$T = \text{Tonnage reçu} - \text{tonnage réévacué}$	Tonnage de déchets réceptionné - réévacué sur l'UVE	t	JADE - Reçu-réévacué	105481,67	10439,45	9819,25	10002,41	7078,47	10641,97	7171,02
$T = \text{Tonnage reçu} - \text{tonnage réévacué}$	[Prévision]	t		0,00						
PETGAP	"Rendement énergétique" PETGAP	-	-	0,706	1,120	0,959	0,797	0,565	0,463	0,253
PETGAP	[Prévision] "Rendement énergétique" PETGAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Saisie des valeurs pour le calcul de l'indicateur de rendement énergétique TGAP - Carrières sur Seine

Grandeur	Descriptif	Unité	Mode de saisie	Valeur Juillet 2025	Valeur Août 2025	Valeur Septembre 2025	Valeur Octobre 2025	Valeur Novembre 2025	Valeur Décembre 2025
$E_e p = E_{e.p.exp} + E_{e.p.AC}$	Electricité produite par l'installation (exportée et autoconsommée)	MWh	JADE	997,03	1446,59	699,00	1833,16	1954,26	1933,13
$E_e p = E_{e.p.exp} + E_{e.p.AC}$	[Prévision]	MWh							
$E_{th.p.exp}$	Energie thermique exportée par l'installation	MWh	JADE	1830,00	1964,00	2404,00	6942,00	10734,00	12530,00
$E_{th.p.exp}$	[Prévision]	MWh							
$E_{th.p.AC}$	Energie thermique autoconsommée par l'installation	MWh	JADE	1773,00	1948,00	1447,00	2436,00	2694,00	2879,00
$E_{th.p.AC}$	[Prévision]	MWh							
$E_{e.a}$	Electricité achetée par l'installation	MWh	JADE	132,03	39,49	85,20	2,35	4,76	6,47
$E_{e.a}$	[Prévision]	MWh							
$E_{th.a}$	Energie thermique externe achetée par l'installation	MWh							
$E_{th.a}$	[Prévision]	MWh							
$E_{c.a.four}$	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour les fours)	MWh	JADE	1514,43	453,95	628,39	489,35	220,46	325,76
$E_{c.a.four}$	[Prévision]	MWh							
$E_{c.a.Denox}$	Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (combustible pour la Denox)	MWh	JADE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
$E_{c.a.Denox}$	[Prévision]	MWh							
$T = \text{Tonnage reçu} - \text{tonnage réévacué}$	Tonnage de déchets réceptionné - réévacué sur l'UVE	t	JADE - Reçu-réévacué	5350,94	5752,47	6363,41	9279,06	11504,48	12078,74
$T = \text{Tonnage reçu} - \text{tonnage réévacué}$	[Prévision]	t							
PETGAP	"Rendement énergétique" PETGAP	-	-	0,416	0,618	0,387	0,744	0,807	0,848
PETGAP	[Prévision] "Rendement énergétique" PETGAP	-	-	-	-	-	-	-	-



Annexe 15 : Tableau du détail des données mensuelles de calcul de la performance énergétique R1

Saisie des valeurs pour le calcul de l'indicateur de performance énergétique R1 Français - Carrières sur Seine

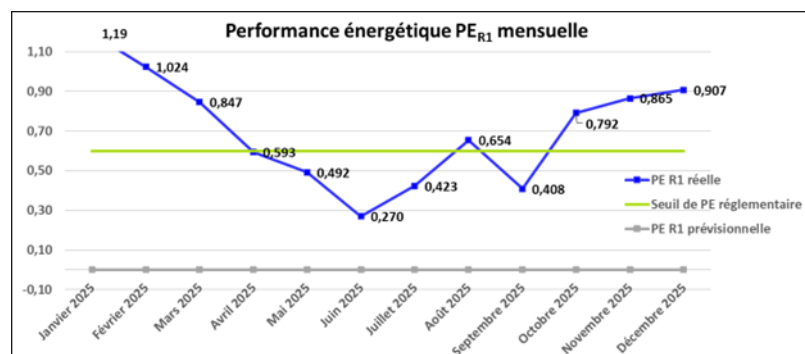
Mode de saisie du PCI	Automatique (année N-1)	8,868	GJ/T	Mode de saisie du FCC	Automatique	1,217
-----------------------	-------------------------	-------	------	-----------------------	-------------	-------

Grandeur	Descriptif	Unité	TOTAL	Valeur Janvier 2025	Valeur Février 2025	Valeur Mars 2025	Valeur Avril 2025	Valeur Mai 2025	Valeur Juin 2025	Valeur Juillet 2025
Ep	Production d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité	GJ	597284,18	91085,41	73093,46	63195,01	34674,47	39829,80	16105,99	23600,08
Ep	[Prévision]	GJ	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Ef	Apport énergétique du système en combustibles servant à la production de vapeur	GJ	12624,60	945,69	683,68	1141,46	1550,93	1133,87	630,77	2725,97
Ef	[Prévision]	GJ	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Ei	Quantité annuelle d'énergie importée, hors Ewet Ef	GJ	18168,71	1269,83	787,76	1435,64	2697,53	1239,64	1670,10	3961,77
Ei	[Prévision]	GJ	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Ew	Quantité d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets	GJ	935394,54	92575,37	87075,53	88699,77	62770,74	94371,28	63591,46	47451,28
Ew	[Prévision]	GJ	0,00	-	-	-	0	-	-	-
FCC	Facteur de correction climatique annuel pour 2025	-	1,217	1,217	1,217	1,217	1,217	1,217	1,217	1,217

PER1	"Performance énergétique" PER1	-	0,750	1,19	↓ 1,024	↓ 0,847	↓ 0,593	↓ 0,492	↓ 0,270	↑ 0,423
PER1	[Prévision] "Performance énergétique" PER1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Grandeur	Descriptif	Unité	Valeur Août 2025	Valeur Septembre 2025	Valeur Octobre 2025	Valeur Novembre 2025	Valeur Décembre 2025
Ep	Production d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité	GJ	29031,60	21792,60	54295,26	71466,75	79113,74
Ep	[Prévision]	GJ	0	0	0	0	0
Ef	Apport énergétique du système en combustibles servant à la production de vapeur	GJ	817,10	1131,11	880,82	396,82	586,37
Ef	[Prévision]	GJ	0	0	0	0	0
Ei	Quantité annuelle d'énergie importée, hors Ewet Ef	GJ	1186,73	1928,58	902,82	441,37	646,93
Ei	[Prévision]	GJ	0	0	0	0	0
Ew	Quantité d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets	GJ	51011,98	56429,70	82285,22	102019,88	107112,33
Ew	[Prévision]	GJ	-	-	-	-	-
FCC	Facteur de correction climatique annuel pour 2025	-	1,217	1,217	1,217	1,217	1,217

PER1	"Performance énergétique" PER1	-	↑ 0,654	↓ 0,408	↑ 0,792	↑ 0,865	↑ 0,907
PER1	[Prévision] "Performance énergétique" PER1	-	-	-	-	-	-



MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LE SUIVI ET LE
CONTRÔLE TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'EXPLOITATION DU CTVD CRISTAL



Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets CRISTAL

RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2025



SAGE ENGINEERING

Bureaux flottants "Filomène"

45 Quai Charles Pasqua

92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél : 01 41 43 09 00

Historique des révisions :

N° rév.	Date	Commentaires	Rédacteur	Visa
VERSION 1	20/05/2026	Première Version	LJP/EC	CH/LS

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	5
2	ANALYSE DE LA PARTIE SOCIALE DU RAPPORT ANNUEL.....	6
3	ANALYSE TECHNIQUE	7
3.1	ELEMENTS GENERAUX	7
3.1.1	PRINCIPALE REGLEMENTATION APPLICABLE	7
3.1.2	DESCRIPTIF TECHNIQUE SUCCINCT DU CTVD	9
3.1.3	COMPLETUDE DU RAPPORT ANNUEL DU CTVD	10
3.2	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025	12
3.3	INDICATEURS.....	13
3.3.1	ETAT DES STOCKS FIN 2025.....	15
3.4	TONNAGES RECEPTIONNES	15
3.4.1	EVOLUTION ANNUELLE.....	15
3.4.2	EVOLUTION MENSUELLE SUR 2025.....	16
3.5	TONNAGES INCINERES – DISPONIBILITE.....	18
3.5.1	TONNAGE INCINERE	18
3.5.2	DISPONIBILITE DES LIGNES.....	21
3.5.3	DISPONIBILITES DES GTA	24
3.6	VALORISATION ENERGETIQUE.....	27
3.6.1	PRODUCTION DE VAPEUR SORTIE CHAUDIERE.....	27
3.6.2	PRODUCTION ET LIVRAISON DE CHALEUR (ENERGIE THERMIQUE)	28
3.6.3	PRODUCTION, CONSOMMATION ET VENTE D'ELECTRICITE.....	29
3.6.4	PERFORMANCES ENERGETIQUES.....	30
3.7	SOUS-PRODUITS	31
3.7.1	LES MACHEFERS.....	31
3.7.2	LES REFIDND.....	34
3.7.3	CONSOMMABLES.....	35
3.7.4	TRAITEMENT DES FUMEEES	36
3.8	REJETS GAZEUX.....	38
3.8.1	REGLEMENTATION	38
3.8.2	CONTROLE CONTINU	39
3.8.3	CONTROLE SEMI-CONTINU	43
3.8.4	CONTROLE PONCTUEL PAR DES ORGANISMES EXTERIEURS	44
3.9	REJETS LIQUIDES	45
3.9.1	REJETS DES EAUX PLUVIALES	45
3.9.2	REJETS DES EAUX INDUSTRIELLES	46
3.10	AUTRES CONTROLES REGLEMENTAIRES	46
3.10.1	CAMPAGNES DE SURVEILLANCE DES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES	46
3.10.2	MESURES DE BRUIT.....	47
3.10.3	ODEURS.....	47
3.10.4	VISITE D'INSPECTION ET AUTRES	48

4	ANALYSE TECHNIQUE DU GER.....	49
5	ANALYSE FINANCIERE	50
5.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE	50
5.2	SYNTHESE DE L'ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE PRECEDENT	51
5.3	RAPPEL DES MODIFICATIONS APORTEES PAR L'AVENANT 3 AUX CONDITIONS ECONOMIQUES D'EXPLOITATION DU CONTRAT	52
5.4	ANALYSE DES RECETTES D'EXPLOITATION	53
5.4.1	LE CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DE L'EXPLOITATION	53
5.4.2	LES RECETTES PERÇUES AUPRES DU SITRU	56
5.4.3	COUT GLOBAL NET POUR LE SITRU	59
5.4.4	LES RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS TIERS	60
5.4.5	PERFORMANCE NETTE DE LA COMMERCIALISATION TIERCE.....	65
5.4.6	LES RECETTES DE VALORISATION ENERGETIQUE	67
5.4.7	LES RECETTES DE VALORISATION MATIERES.....	69
5.5	ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION	70
5.5.1	LES CHARGES TOTALES DE L'EXPLOITATION	70
5.5.2	LES CHARGES D'ACHATS ET DE VARIATIONS DES STOCKS.....	73
5.5.3	LES CHARGES DE SERVICES EXTERIEURS	75
5.5.4	LES AUTRES CHARGES	80
5.5.5	LES IMPOTS ET TAXES.....	82
5.6	ANALYSE DU COMPTE GER	83
5.7	ANALYSE GLOBALE DE L'EXPLOITATION.....	84
6	CONCLUSION.....	85
7	ANNEXE	86

1 INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine, « SITRU » a été créé par un arrêté préfectoral en 1938. Il regroupe aujourd'hui 14 communes et représente environ 330 000 habitants.

Le syndicat est doté de deux compétences : le traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion des réseaux de chaleur.

Le SITRU est propriétaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères appelée le « Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets CRISTAL » (CTVD CRISTAL).

Depuis le 28 décembre 2022, le CTVD est exploité une nouvelle fois par la société SUEZ RV Energie par contrat de délégation de service public pour une durée de 8 ans.

Le présent document contient :

- Une analyse sociale concernant l'ensemble du personnel du CTVD
- Une analyse technique des paramètres d'exploitations du CTVD
- Un contrôle des dépenses de GER réalisées sur le CTVD
- Une analyse financière du compte de résultat, CEP et méthode comptable du SITRU

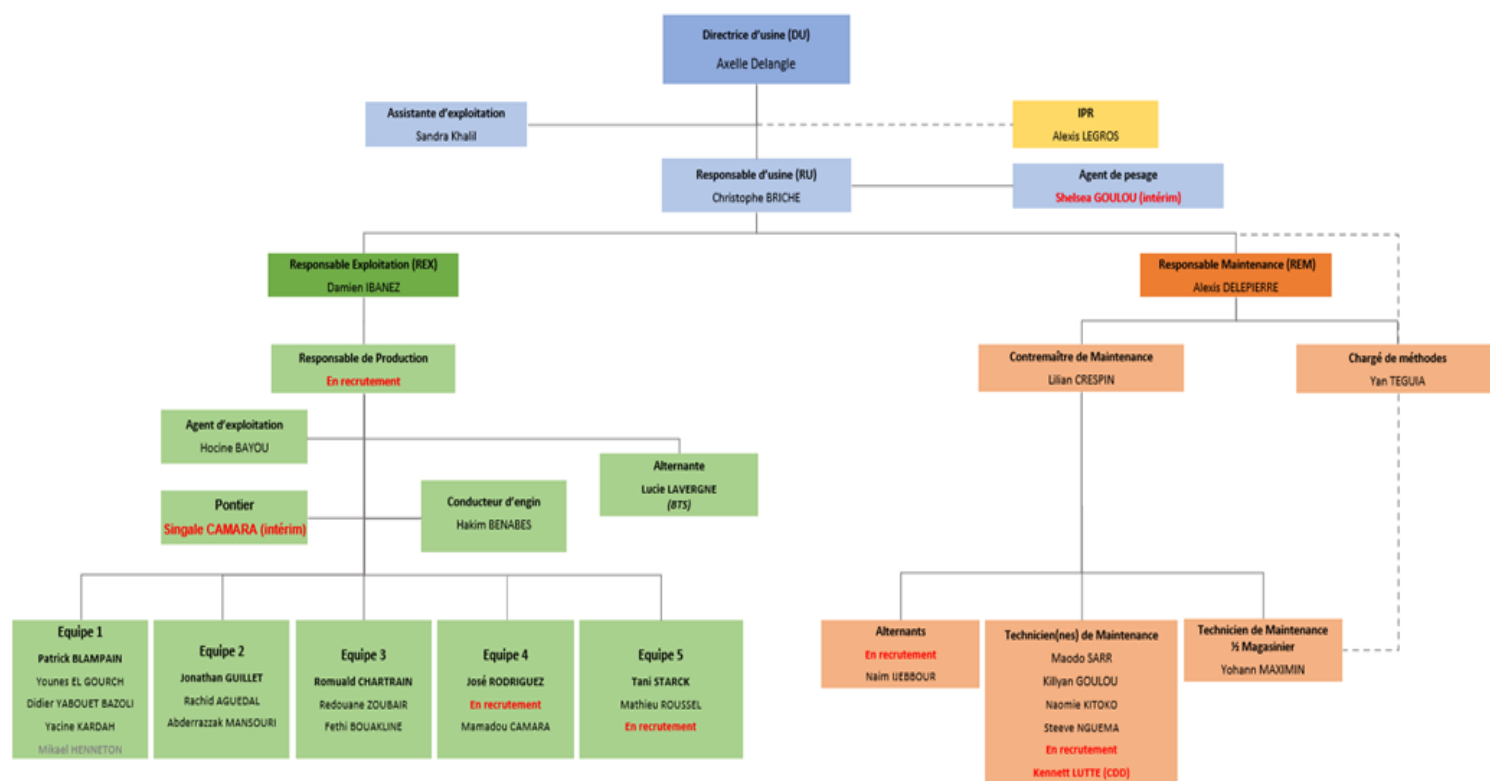
Elle repose sur l'analyse du rapport annuel de l'année 2025.

2 Analyse de la partie Sociale du rapport annuel

Le CTVD est exploité au travers de 34 postes en CDI, 1 poste en CDD et 3 alternants dont :

- 4 ETP pour l'équipe d'encadrement : nouveau responsable de maintenance (depuis le 1^{er} octobre 2025)
- 4 CDI non pourvu, en cours de recrutement :
 - o 1 responsable production ;
 - o 1 instrumentiste-automaticien ;
 - o 1 adjoint chef de quart ;
 - o 1 pontier-rondier.
- 2 CDI occupés partiellement par des intérimaires :
 - o 1 agent de pesage ;
 - o 1 pontier-rondier.

L'organigramme actualisé du centre de traitement et de valorisation des déchets CRISTAL est le suivant :



L'exploitant indique qu'il n'y a eu aucun accident de travail avec arrêt et sans arrêt sur l'année 2025.

A l'issue du 1^{er} trimestre 2025, l'appel d'offres concernant les prestations de nettoyage industriel a été attribué. Parmi les deux personnes embauchées, l'une fait l'objet d'insertion. Le nombre d'heures d'insertion est de 78 sur l'année 2025 soit largement en deçà de l'exigence précisé à l'article 12.5 du contrat DSP (i.e. 3 000h par an sur le temps total de main d'œuvre nécessaire à la réalisation des prestations (réalisation et maintenance)).

Il n'y a pas eu de visite de l'inspection du travail en 2025. Une visite de la CRAMIF a eu lieu en mars 2025 au sujet de la prévention des risques de chute en hauteur et la gestion du risque chimique et biologique. Suite à la transmission de compléments par le délégataire, aucun retour de l'inspection n'a été réalisé.

Au total, 71 formations ont été suivies par le personnel (123 inscriptions), portant sur la sécurité et la gestion des incidents UVE, le management et l'acquisition de compétences techniques (connaissance des déchets et gestion de la fosse, four combustion, GTA, CACES, équipements sous pression, suivi de chantier, habilitation gaz et électrique, instrumentation et métrologie). SUEZ avait prévu 26 inscriptions sur l'année 2025 donc ces prévisions ont été largement dépassées. Le délégataire a transmis la liste des formations mises en œuvre en 2025 ainsi que le plan prévisionnel des formations prévues en 2026, afin de maintenir les employés en matière de sécurité et sur l'acquisition de compétences techniques.

3 ANALYSE TECHNIQUE

3.1 Éléments Généraux

3.1.1 PRINCIPALE REGLEMENTATION APPLICABLE

Les principaux textes s'appliquant au site sont les suivants :

L'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux usines d'incinération : il impose que tous les sites respectent les nouveaux seuils limites de rejets atmosphériques en polluants au plus tard le 28 décembre 2005, à défaut ces installations devaient être arrêtées,

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 19 Juin 2003 ainsi que **l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 9 février 2006** (modification arrêté 24 octobre 2005 relatif au renouvellement de la CLIS). Il a ensuite été **remplacé par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 27 Juin 2011 du site CRISTAL** : autorisant le traitement de 123 000 tonnes de déchets par an.

Un nouvel **arrêté préfectoral a été signé le 6 avril 2023**, modifiant les attendues concernant la gestion des rejets d'effluents liquides du CTVD.

L'arrêté ministériel du 3 août 2010 modifiant celui du 20 septembre 2002 relatif aux usines d'incinération : il impose des dispositions complémentaires relatives aux mesures en continu de polluants dans les rejets atmosphériques et à l'efficacité énergétique des installations, avec application aux unités existantes au plus tard le 1er juillet 2014. Les modifications principales sont :

- *La mesure continue de l'ammoniac et semi-continue des dioxines et furanes ;*
- *Evaluation annuelle du PCI des déchets ;*
- *Evaluation annuelle de la performance énergétique des installations.*

La circulaire du 30 mars 2011 relative à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : afin de bénéficier d'une TGAP réduite, la valeur limite des rejets à l'atmosphère des oxydes d'azote est abaissée de 200 à 80 mg/Nm³ en moyenne journalière et il est ajouté une valeur limite de 30 mg/Nm³ en moyenne journalière pour l'ammoniac.

BREF (Best available techniques REFerence) Waste Incineration : Les meilleures techniques disponibles pour l'incinération des déchets sont formalisées sous une décision d'exécution 2019/2010 de la commission du 12 novembre 2019 sous forme d'un document de référence publié au niveau européen et propose notamment de nouvelles limites d'émissions de polluants à la cheminée et dans les rejets aqueux pour les installations d'incinération de déchets. Ce document a été transposé en droit français au sein de l'arrêté du 12 janvier 2021. Le CTVD a eu jusqu'en 2023 pour se mettre en conformité, c'est-à-dire pour réaliser les travaux et respecter les nouveaux seuils réglementaires d'émissions qui seront imposés par la DREAL et qui découleront des nouvelles plages d'émissions fixées par le BREF.

Le porter à connaissance a été mis à jour en décembre 2025 par l'exploitant afin de procéder à une demande d'augmentation de la capacité de l'installation. La DRIEAT a demandé des compléments sur l'étude de danger. Il permettra notamment de faire augmenter la capacité de traitement de l'installation de 123 000 t/an à 130 000 t/an.

3.1.2 DESCRIPTIF TECHNIQUE SUCCINCT DU CTVD

Le CTVD CRISTAL est situé 2, rue de l'Union à Carrières sur Seine (78420). Il est composé de 2 lignes d'incinération d'une capacité totale de 123 000 tonnes/an :

- **Une ligne d'incinération nommée « Ligne 1 »**, constituée d'un four FISIA d'une capacité nominale de 8 tonnes/heure avec grille refroidie à l'eau, une chaudière produisant de la vapeur à 22 bars et 280 °C, débit nominal de 30 tonnes de vapeur/ heure, et d'un traitement des fumées par voie sèche (Bicarbonate de sodium, Dioxorb, Filtre à Manche), une DeNox catalytique SCR 180°C, l'ensemble installé entre 1987 et 2007 (mise en service du nouveau four) ;
- **Une ligne d'incinération nommée « Ligne 2 »**, constituée d'un four Itisa Volund d'une capacité nominale de 10 tonnes/heure avec grille sèche, une chaudière vapeur BERI produisant de la vapeur à 22 bars et 270°C, débit nominal de 22 tonnes de vapeur/heure, un traitement des fumées par voie sèche (Bicarbonate de sodium, Dioxorb, Filtre à Manche) une DeNox catalytique SCR 180°C, l'ensemble installé entre 1988 et 2006 ;
- Une turbine Murray à contre pression et un alternateur Leroy Sommer, d'une puissance de 2,9 MW mis en service en 1998, l'ensemble révisé en 2007 ;
- Une 2^{ème} turbine Howden, d'une puissance de 0,58 MW mis en service en 2024 ;
- Un réseau de raccordement au réseau de chaleur.

Le site comporte également une plateforme de transit du verre, cet équipement fait partie du champ du CTVD CRISTAL.

Le CTVD valorise l'énergie produite par la combustion des déchets via :

- La production d'énergie électrique. L'électricité produite est :
 - Autoconsommée par l'usine ;
 - Cédée au réseau ;
 - Vendue à un repreneur.
- La vapeur produite est valorisée énergétiquement par le raccordement à un réseau de chauffage urbain sur les villes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Houilles et Montesson. Par ailleurs, des projets d'extension ont lieu avec les villes de Sartrouville et Rueil-Malmaison. Les engagements de fourniture de chaleur au réseau sont les suivants :
 - En période hiver (novembre à mars) : 3440 heures sur la période avec une puissance minimale récupérable de 10,5 MW
 - En période été (avril à octobre) 4310 heures sur la période avec une puissance minimale récupérable de 10,5MW

La part de production de vapeur qui n'est pas vendue au Réseau de Chauffage Urbain, est dispersée dans les aéroréfrigérants.

Le RCU du SITRU est exploité par l'entreprise CRISTAL ECO CHALEUR (« CEC »), appartenant au groupe Engie, dans le cadre d'une délégation de service public, qui a pris effet en 2018.

Les travaux réalisés en 2023 et 2024 par le Concessionnaire sur le CTVD répondent à plusieurs objectifs :

- Améliorer la performance énergétique et respecter les engagements en matière de fourniture et de disponibilité de chaleur au réseau ;
- Moderniser et fiabiliser le fonctionnement du CTVD jusqu'à échéance du Contrat ;

- Améliorer les performances environnementales :
 - Améliorer l'acceptabilité du CTVD par les riverains (bruit, odeurs, etc.),
 - Améliorer la gestion des flux,
 - Respecter les exigences de l'arrêté préfectoral.

3.1.3 COMPLETUE DU RAPPORT ANNUEL DU CTVD

SAGE a réalisé une première vérification de la complétude du rapport annuel transmis le 30/03/2026 par le délégataire. Le délégataire a ensuite transmis des documents au fil de l'eau depuis cette date.

Dans le rapport annuel 2025, on retrouve un rapport technique, un rapport social et un rapport financier.

On y trouve ensuite les annexes suivantes :

Annexe 1 : Bilan des tonnages ;

Annexe 2 : CRTM 2025 (tableau de bord exploitant) ;

Annexe 3 : Détail des évacuations ;

Annexe 4 : Tableau des garanties ;

Annexe 5 : Valorisation des mâchefers dont les fiches de classement environnemental des lots ;

Annexe 6 : Attestations de recyclage ;

Annexe 7 : Ventes électricité ;

Annexe 8 : Liste des arrêts techniques et arrêts non programmés 2025 ;

Annexe 9 : Planning prévisionnel des arrêts techniques 2025 ;

Annexe 10 : Analyse semestrielle rejets atmosphériques ;

Annexe 11 : Analyse retombées atmosphériques 1 (air ambiant) ;

Annexe 12 : Attestation assurances et Attestation du respect du Code du Travail ;

Annexe 13 : Traçabilité des mâchefers sortie IME y compris les chantiers utilisant le mâchefer ;

Annexe 14 : Traçabilité des REFIDND Stockage Villeparisis ;

Annexe 15 : Tableau du détail des données mensuelles de calcul de la performance énergétique TGAP ;

Annexe 16 : Tableau du détail des données mensuelles de calcul de la performance énergétique R1.

En complément des annexes mentionnées au rapport annuel, l'exploitant a transmis les documents suivants :

- Pour la partie technique du rapport annuel :
 - Etat des stocks au 31 décembre (déchets, sous-produits, pièces détachées) dont l'inventaire magasin ;
 - Evènements marquants sur l'année 2025 ;
 - Tableau des vérifications périodiques obligatoires ;
 - Rapports des contrôles ponctuels par organismes extérieurs ;
 - Rapports de contrôle semi-continue des dioxines et furanes (AMESA) ;
 - Rapport relatif à la campagne de surveillance des retombées atmosphériques ;
 - Liste des contrats tiers sur l'année.
- Pour la partie contrôle du GER du rapport annuel :
 - GER 2025 réalisé et comparatif avec le prévisionnel avec justificatif des écarts, 2026 prévisionnel.
- Pour la partie financière du rapport annuel :
 - CEP pour l'année écoulée et pour l'exercice suivant + CEP actualisé sur la durée du contrat ;
 - Méthodes comptables (calcul des charges, justification) ;

- Factures mensuelles de ventes d'énergie et matières ;
- Etat des recettes des apports des déchets tiers ;
- Extrait Kbis ;
- Tableau de tarifs des tonnes tierces et autres recettes ;
- Un compte rendu financier comportant notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.
- Pour la partie sociale du rapport annuel :
 - Plan de formation réalisées sur 2025 ;
 - Justificatifs des formations suivies en 2025 et plan de formation pour l'année suivante
 - Organigramme et tableau représentatif de la masse salariale associées des salaires et charge
 - Heures d'insertion réalisées, avec détails et justifications.

L'article 53.7.1 du contrat DSP précise les éléments du rapport annuel du Délégataire (partie technique, partie contrôle du GER, partie Financière et partie sociale). **Les données manquantes à date d'émission du présent rapport sont :**

- Pour la partie technique du rapport annuel :
 - Analyse du taux de pureté des ferreux et non-ferreux issus des mâchefers : Suez indique que l'analyse n'est pas déterminable car les métaux ne sont pas mesurés en entrée.
 - Analyse de la qualité des REFIOM (paramètres : taux imbrûlés, COT) : **Suez indique que l'analyse est en cours, en attente des résultats.**
- Pour la partie financière du rapport annuel :
 - Comptes sociaux en CERFA
 - Rapport du commissaire aux comptes

3.2 Faits marquants de l'année 2025

Les apports OMR du SITRU ont légèrement diminué en 2025 par rapport à 2024, les apports de déchets tiers ont nettement augmenté par rapport à 2024, en lien avec la fin des travaux de la DSP. Au global, les apports SITRU ont diminué (-3,6 kt) par rapport à 2024 en raison d'une baisse des refus de tri (clients du SITRU) de 2,5 kt.

En 2025, l'usine a incinéré 105 013 t de déchets (similaire à 2024, -0,7%) avec 58 848 tonnes sur la ligne 1 et 46 165 tonnes sur la ligne 2.

La disponibilité de la ligne 1 a légèrement diminué en 2025 comparé à 2024 (-1,5%) malgré la réalisation des travaux DSP en 2023. Le nombre d'arrêts programmés en 2025 est similaire à 2024 (398 h d'arrêts programmés contre 396 h en 2024). La baisse de disponibilité de la ligne 1 est donc en lien avec les nombreux arrêts fortuits dont la défaillance de la vanne de désurchauffe et la dégradation du réfractaire suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote (1 129 h d'arrêt fortuits contre 1 043 h en 2024). La disponibilité de la ligne 2 a également diminué en 2025 comparé à 2024 (-4,3%), en lien avec une hausse du nombre de fortuits dont la défaillance de la vanne de désurchauffe, des fuites chaudières et la prolongation de l'arrêt technique programmé en lien avec la dégradation du réfractaire suite aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote (1 470 h d'arrêts fortuits contre 1 128 h en 2024).

De nombreux investissements ont été réalisés en 2023 pour fiabiliser et moderniser les équipements et certains travaux ont continué en 2024, tel que le raccordement des cellules GTA 2 ou encore le remplacement des manchettes des aérocondenseurs. 2025 représente la première année complète suite à la fin des travaux de DSP. En effet, les travaux de DSP ont été finalisés aux dates suivantes :

- 22 juin 2023 : Procès-Verbal (PV) de fin des travaux sur la L1
- 5 octobre 2023 : PV de fin des travaux sur les communs
- 12 octobre 2023 : PV de fin des travaux sur la L2

Plusieurs réserves ont été émises suite à la signature de ces PV, nécessitant des travaux supplémentaires qui se sont poursuivis en 2024.

La performance énergétique du site a atteint 70,6 % (en légère hausse comparé à 2024, +2,6%).

L'exploitant a fait une demande d'augmentation de capacité (+7 kt), mais cette demande n'est pas encore applicable sur l'année 2025.

En termes de valorisation énergétique, le CTVD a produit en 2025 :

- 322 530 tonnes de vapeur à 37 bars, soit +1,6% sur la ligne 1 et -1,5% sur la ligne 2 par rapport à 2024.
- 16 691 MWh d'électricité produite dont :
 - 8 878 MWh vendue ;
 - 7 813 MWh autoconsommée.

L'avenant 3 a également été signé le 23 septembre 2025. Cet avenant a pour objet de :

- Prendre en considération la demande de porter à connaissance pour l'augmentation de la capacité de l'installation en modifiant l'article 44.1 et en supprimant l'article 45.5 ;
- Prendre acte de la non-installation de la turbine ORC prévue initialement au contrat
- Modifier les clauses de remboursement intégral au Concessionnaire par le Concédant en cas de mise en place de mesures de plafonnement de la recette du Concessionnaire liée à la vente d'électricité pour en exclure la Contribution sur les rentes infra-marginales (CRI) ;
- Modifier l'article 59.5 du Contrat relatif aux pénalités applicables en cas de non-atteinte des Performances énergétiques garanties.

3.3 Indicateurs

Le tableau suivant présente les performances réelles du CTVD sur 2025 et 2024, au regard des garanties contractuelles. Les performances garanties figurent en Annexe 10 du contrat DSP. Ces indicateurs sont ensuite détaillés dans la suite du rapport.

	Unité	Garanties	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Ecart/ N-1	Ecart/ objectif	Ecart à l'objectif
Garanties de traitement des déchets							
DECHETS TIERS APPORTES	t/an	36 518	23 692	18 822	26%	-35%	☹
DECHETS RECEPTIONNES	t/an	124 500	110 531	110 216	0%	-11%	☹
Déchets détournés	t/an	1 500	5 050	4 088	24%	237%	☹
Déchets incinérés	t/an	123 000	105 013	105 738	-1%	-15%	☹
L1 Disponibilité	h/an	7 848	7 233	7 345	-2%	-8%	😊
L2 Disponibilité	h/an	7 800	6 584	6 881	-4%	-16%	☹
Garanties de performances du Groupe-Turbo-Alternateur							
Disponibilité GTA	h/an	8 448	7 585	7 538	1%	-10%	☹
Production électrique	MWh/an	21 554	16 691	17 303	-4%	-23%	☹
Quantité d'électricité injectée sur le réseau	MWh/an	12 365	8 878	9 476	-6%	-28%	☹
Energie produite sous forme de chaleur	MWh/an	115 800	111 726	105 810	6%	-4%	😊
Performance énergétique	%	70,59%	70,60%	68%	4%	0%	😊
Garanties de livraison de chaleur au RCU							
Nombre d'heures minimum de chaleur fournie en hiver avec une puissance récupérable P=10,5MW	h/an	3 440	3 609	3 636	-1%	5%	😊
Nombre d'heures minimum de chaleur fournie en hiver avec une puissance récupérable P=24MW	h/an	3 260	3 071	3 255	-6%	-6%	😊
Nombre d'heures minimum de chaleur fournie en été avec une puissance récupérable P=10,5MW	h/an	4 310	4 256	4 430	-4%	-1%	😊
Nombre d'heures minimum de chaleur fournie en été	h/an	3 670	2 980	2 942	1%	-19%	😊

avec une puissance récupérable P=24MW						
--	--	--	--	--	--	--

3.3.1 ETAT DES STOCKS FIN 2025

Voici un tableau récapitulatif de l'état des stocks du CTVD au 31/12/2025 :

Typologie des flux stockés	Stock au 31/12/2025 (tonnes)	Commentaires
Déchets en fosse	1 841,86	Proche de la capacité totale de la fosse (1600 - 2000 t)
Mâchefers	195	Evacuation régulière des lots
REFIDND	17,2	Equivalent à la capacité de la moitié d'un silo (30t / 2)
Bicarbonate de soude	97,7	Largement supérieur au minimum de 24t en silo
Ammoniaque	35,2	Capacité maximale de stockage de 60 t (cuve de 60 m ³)
Dioxorb (Vrac + Big Bag)	9,5 + 10,5	Supérieur au minimum de 5 tonnes en silo et de 2 big bag mini
Propane	18,02	Capacité maximale de stockage de 30 t (cuve de 70 m ³)

3.4 Tonnages Réceptionnés

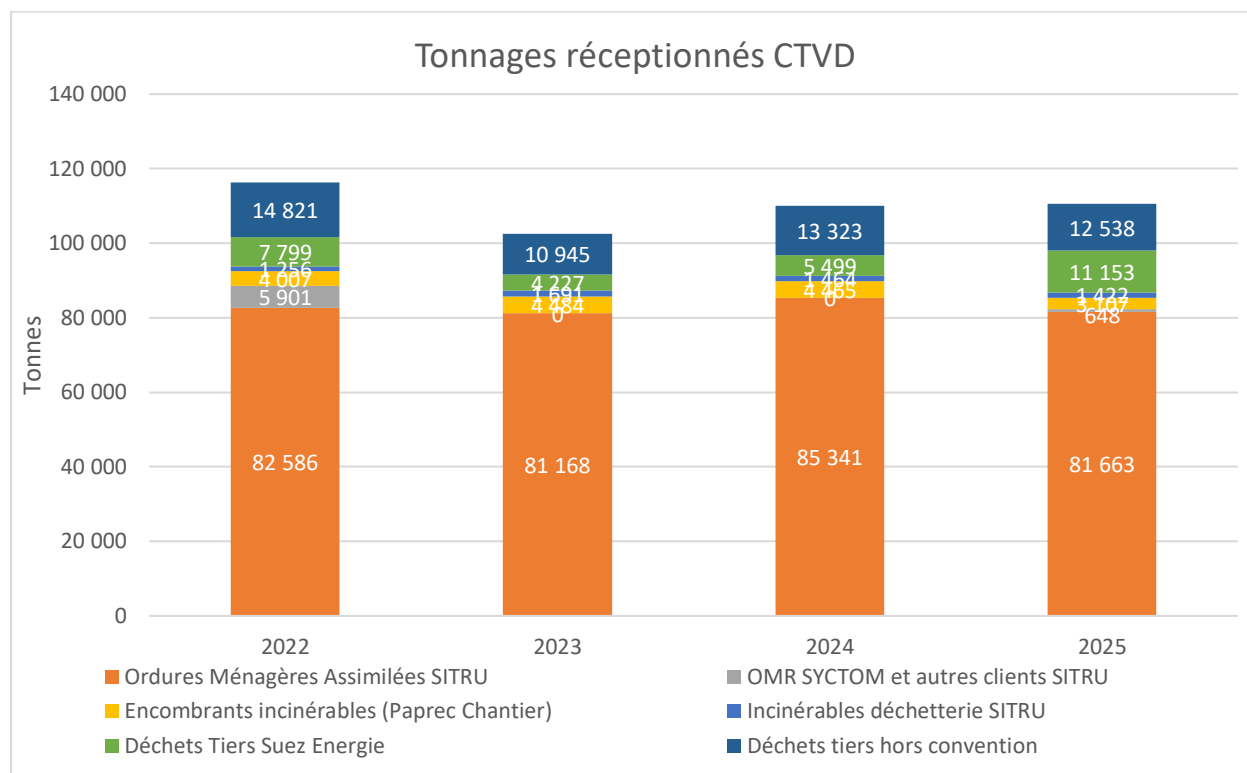
3.4.1 EVOLUTION ANNUELLE

La capacité annuelle réglementaire de l'installation fixée par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2011 est de 123 000 t/an (PCI de référence 10 000 kJ/kg soit 2150 kcal/kg) d'ordures ménagères et assimilées. Cette capacité sera augmentée à 130 000 t/an à réception d'un arrêté préfectoral complémentaire en attente de la DRIEAT (Porter à connaissance mis à jour par SUEZ en 2025 sur la partie étude de danger).

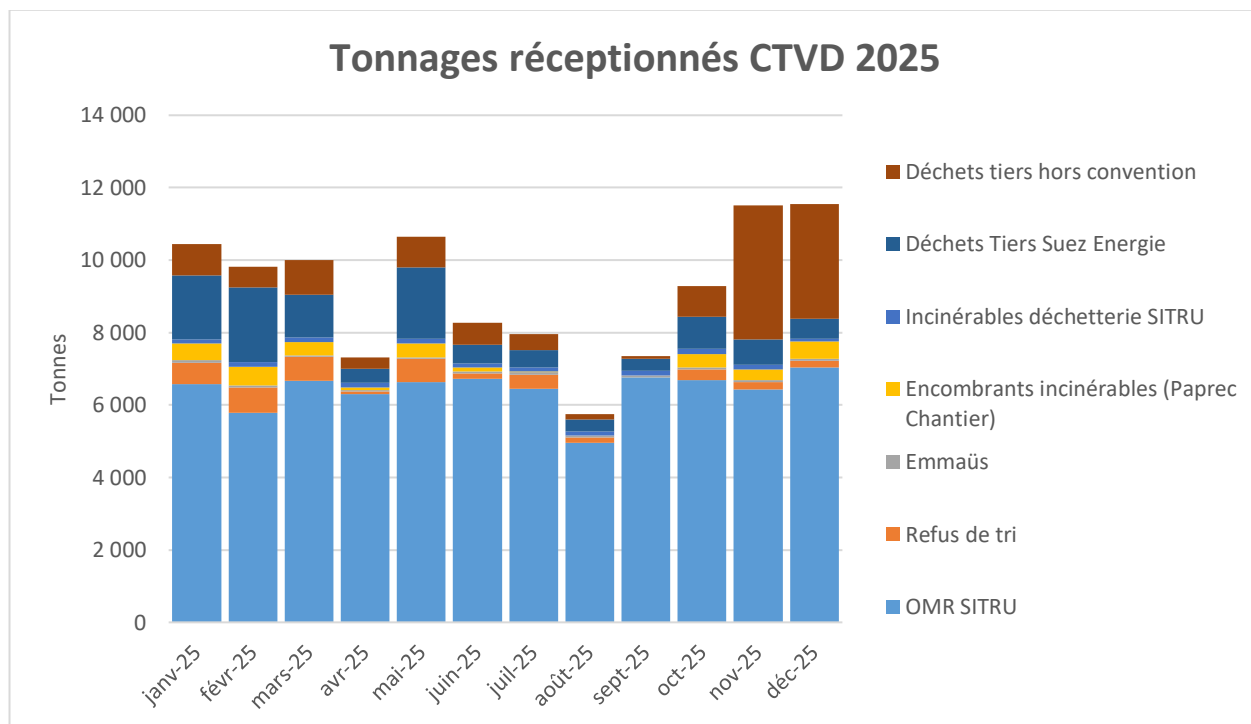
Les déchets entrants sont répartis en différentes catégories :

- Les déchets provenant du SITRU et des collectivités coopérantes :
 - OMR du SITRU
 - Refus de tri
 - Emmaüs
 - Autres clients SITRU
 - Encombrants incinérables (Paprec Chantier)
 - Incinérables de déchetterie
- Les déchets tiers :
 - Déchets tiers groupe SUEZ
 - Déchets tiers hors groupe

En 2025, 110 531 tonnes ont été réceptionnées, stable par rapport à 2024 (+0,3). Une baisse des OMA du SITRU est à noter (-4,3% par rapport à 2024) ainsi qu'une forte hausse des déchets tiers SUEZ (+102,8%).



3.4.2 EVOLUTION MENSUELLE SUR 2025



Les apports de déchets représentent en moyenne 9 211 tonnes par mois.

On remarque une baisse des apports en avril, août et septembre, avec peu d'apports de déchets tiers durant ces mois, en lien avec les arrêts programmés des lignes. Le mois d'août est également impacté par le départ en vacances des habitants de la ville. Et enfin, les mois de juin et juillet ont été impactés par de nombreux arrêts fortuits en lien avec la vanne de désurchauffe hors-service.

Les apports de déchets tiers sur les deux derniers mois de l'année sont conséquents, en lien avec la hausse de la disponibilité des lignes.

3.5 Tonnages Incinérés – Disponibilité

3.5.1 TONNAGE INCINERE

3.5.1.1 Evolution annuelle

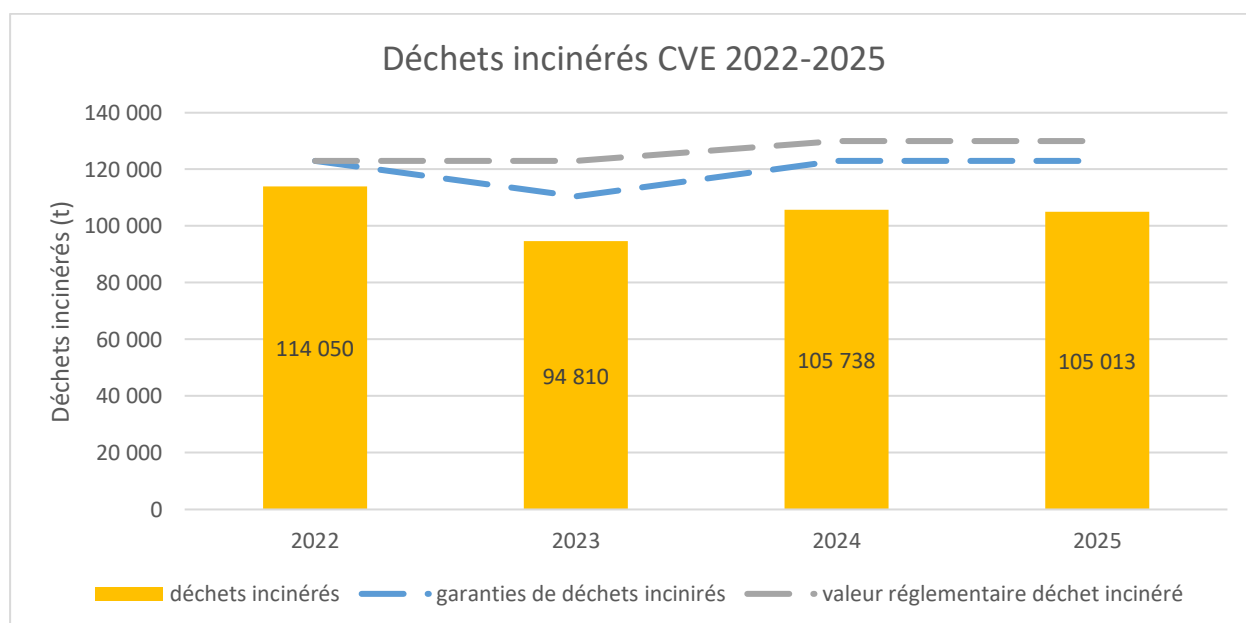
En 2025, le CTVD a incinéré 105 013 tonnes (-0,7 % par rapport à 2024) :

- 58 848 tonnes sur la ligne 1 ;
- 46 165 tonnes sur la ligne 2.

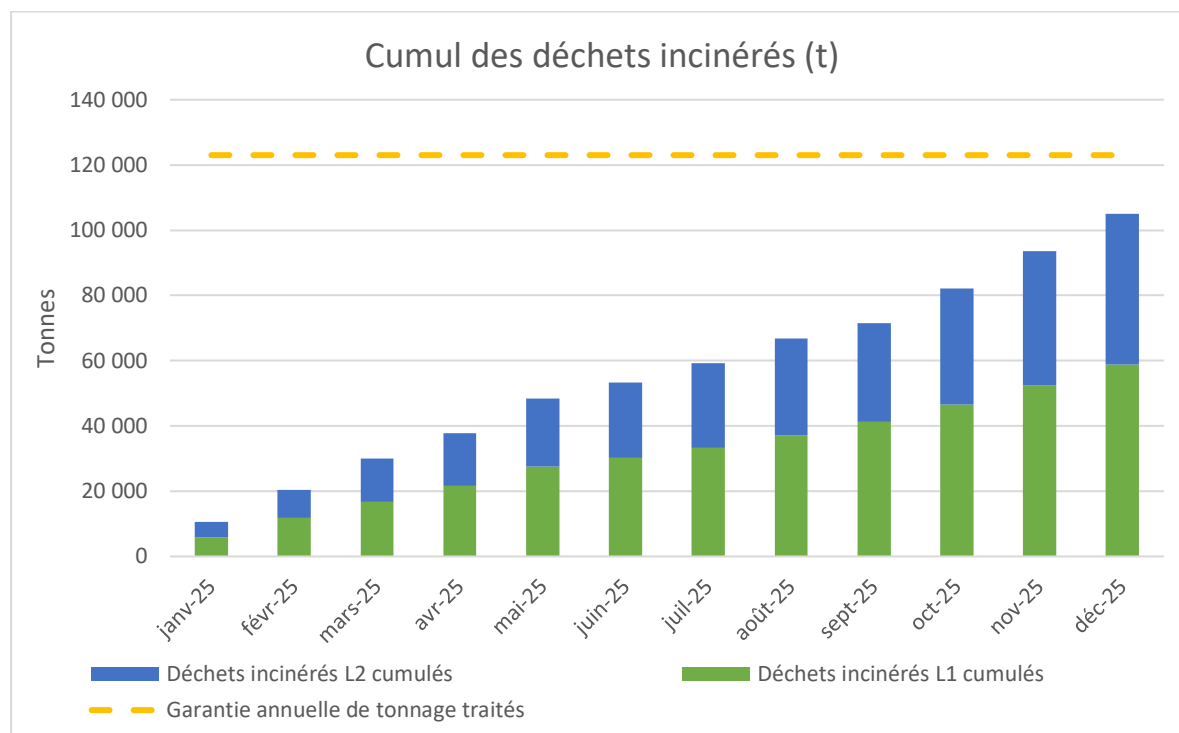
Les tonnages incinérés sont en baisse comparé à 2024 en lien avec une baisse de la disponibilité des lignes. Deux plans d'actions spécifiques ont été lancés par le délégataire afin d'améliorer la disponibilité de l'installation concernant la fiabilité des ponts roulants et le fonctionnement des aérocondenseurs. A date du 29/04/2026, les travaux suivants ont été réalisés :

- Modernisation des chariots des guirlandes des ponts ;
- Remplacement du moteur de levage sur le pont 1 ;
- Remplacement de la climatisation du TGBT des ponts ;
- Remplacement du câble de levage ;
- Audit technique, audit électrique et automatisme, audit stock avec l'approvisionnement en cours de réalisation ;
- Sauvegarde des programmes automates ;
- Renforcement des rondes techniques par la maintenance.

D'autres actions pour la fiabilisation des ponts roulants sont en cours avec une fin prévue lors de l'arrêt technique programmé des lignes 1 et 2 de septembre 2026.



La garantie annuelle de tonnage traité n'est donc toujours pas atteinte, malgré la demande de porter à connaissance afin d'augmenter cette garantie à 130 000 tonnes/an.



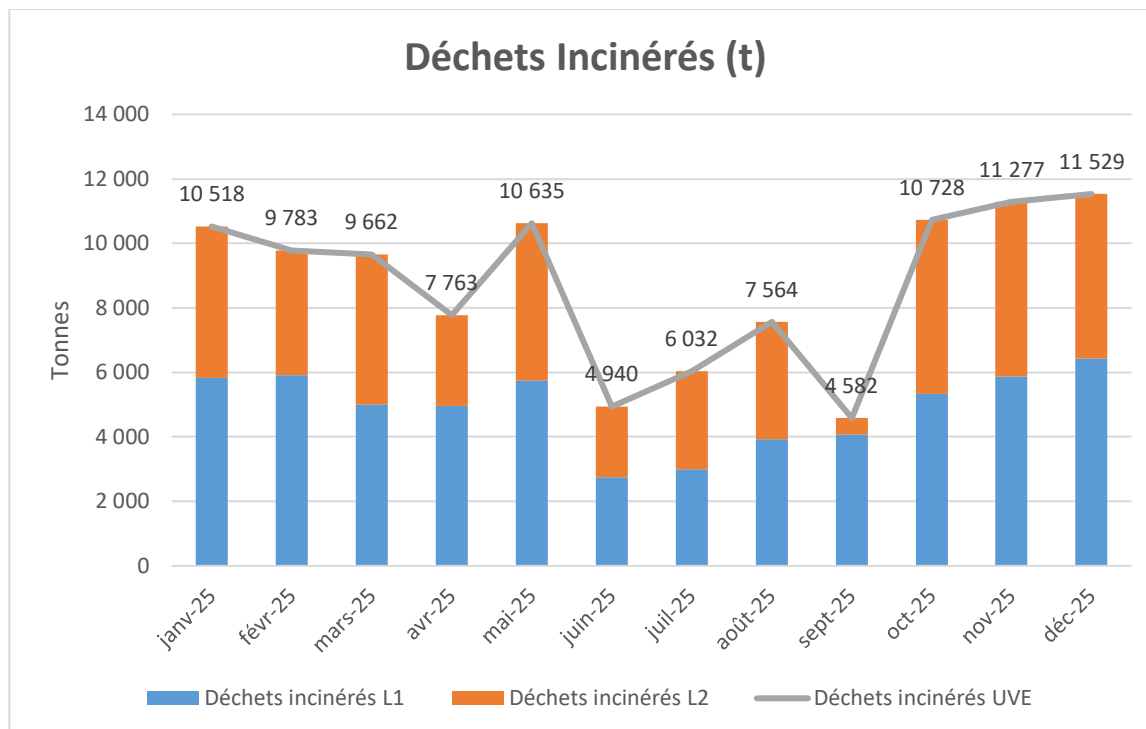
Sur les 110 532 tonnes réceptionnées, 5 050 tonnes n'ont pas pu être traitées et ont été détournées du CTVD (en baisse de 962 tonnes comparé à 2024) et 469 tonnes de déchets ont été rechargés en fosse. Le stock en fosse en fin d'année représente donc 1 842 tonnes, comparé à 1 373 tonnes en début d'année, pour une capacité en fosse de 1600 à 2000 tonnes. Cette forte hausse est en lien avec une mauvaise disponibilité des lignes associée au manque d'exutoires disponibles pour une valorisation énergétique en Ile-de-France pendant le 3ème trimestre 2025.

Parmi les 5 050 tonnes détournées, 3 999 tonnes ont été envoyées en centre d'enfouissement de classe 2 dont les CET de Guyancourt et de Prudemanche. Le reste des déchets (1 051 t) a été envoyé en unité de valorisation énergétique.

Les exutoires sont les suivants :

- ISDND :
 - Prudemanche
 - Liancourt Saint Pierre
 - Isles-les-Meldeuses (SUEZ Capoulade)
 - Claye-Souilly
 - Bouqueval
- UVE :
 - Argenteuil
 - Ouarville
 - Carrières-sous-Poissy

3.5.1.2 Evolution mensuelle sur 2025



Sur l'année 2025, en moyenne, 8 751 tonnes de déchets ont été incinérés par mois mais le tonnage incinéré est très variable sur l'année. Il est particulièrement en baisse en septembre en raison des arrêts programmés sur les deux lignes ainsi que sur les communs. Les mois de juin et de juillet ont été fortement impactés par des arrêts fortuits en lien avec la défaillance de la vanne de désurchauffe. La quantité de déchets incinérés est également en baisse pendant les mois d'avril et de septembre en raison des arrêts techniques des lignes et des communs.

Le PCI moyen des déchets incinérés est relevé chaque mois par l'exploitant sur chaque ligne d'incinération. En 2025, celui-ci reste stable par rapport à 2024.

Le PCI moyen des déchets reste supérieur au PCI de référence qui est à 2 234 kcal/kg.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des PCI moyens des déchets :

	PCI moyen des déchets (kcal/kg)	PCI moyen des déchets L1 (kcal/kg)	PCI moyen des déchets L2 (kcal/kg)
2024	2 597	2 621	2 573
2025	2 577	2 575	2 568
Ecart N-1	-0,8 %	-1,8 %	-0,2 %

En lien avec les tonnages incinérés variables sur l'année 2025, la charge thermique est, elle aussi, très variable.

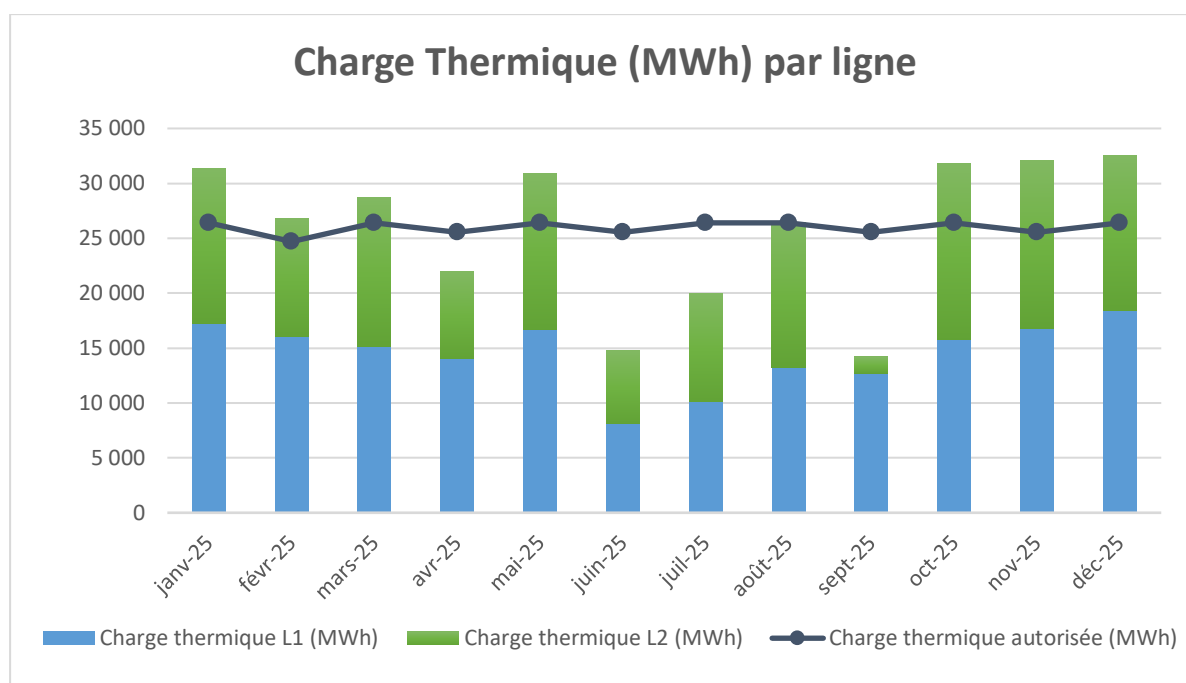
La charge thermique moyenne en 2025 est de 24 045 MWh avec la répartition suivante :

- 13 252 MWh sur la ligne 1 ;
- 10 793 MWh sur la ligne 2.

En cumulé, la charge thermique totale est de 314 114 MWh (soit +4,9%, par rapport à 2024). Les charges thermiques des lignes sur l'année sont les suivantes :

- L1 : 176 228 MWh (nominal = 195 216 MWh) ;
- L2 : 137 886 MWh (nominal = 163 145 MWh).

La charge thermique de la ligne 2 est donc inférieure à celle de la ligne 1 sur l'année en raison d'une faible disponibilité de la L2 en lien avec un nombre d'heures d'arrêts programmés et fortuits plus élevés que la ligne 1.



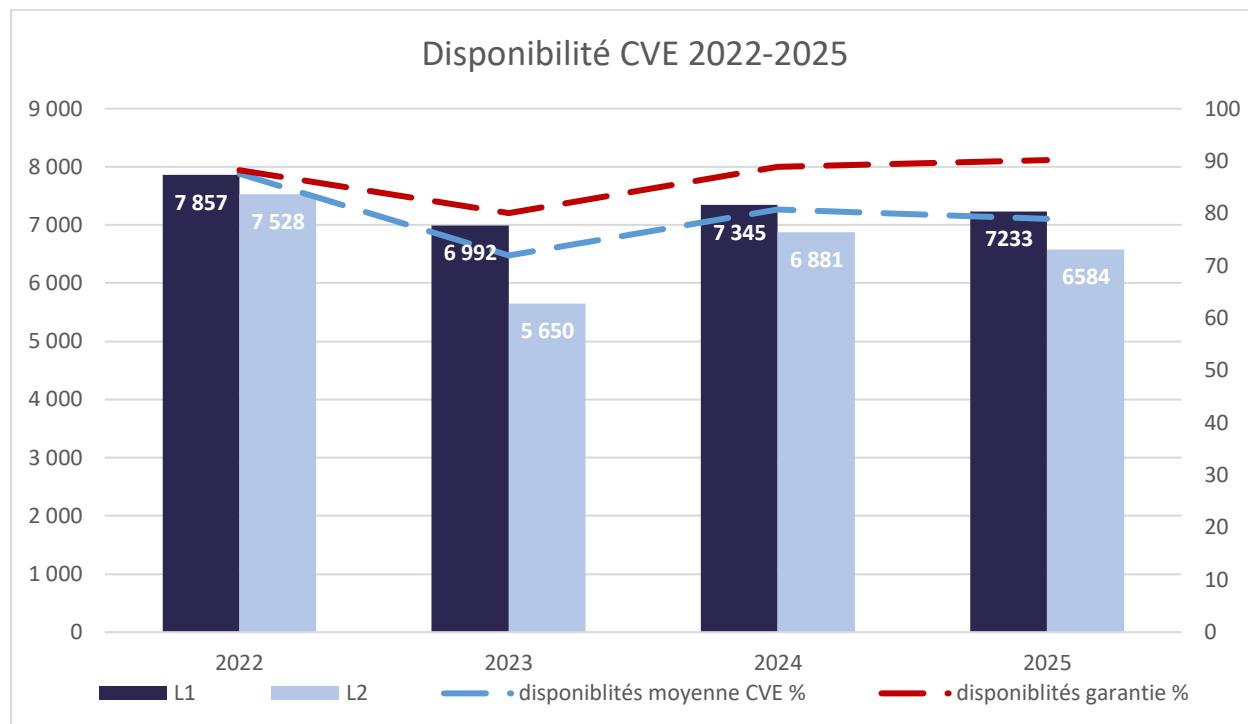
3.5.2 DISPONIBILITE DES LIGNES

En 2025, l'UVE a fonctionné en moyenne durant 6 909 heures (-2,9 % par rapport à 2024) répartie selon les deux fours :

- Ligne 1 : 7 233 heures, soit -1,5% par rapport à 2024, avec une disponibilité de 82,6% ne respectant pas la garantie fixée à 8 000 h ;
- Ligne 2 : 6 584 heures, soit -4,3% par rapport à 2024, avec une disponibilité de 75,2% ne respectant pas la garantie fixée à 7 800 h.

Aussi, la disponibilité moyenne de l'usine s'élève à 78,9% en 2025 (comparé à 80,8% en 2024). Une baisse de la disponibilité s'explique par une augmentation du nombre d'arrêts fortuits sur l'année 2025.

Dans le rapport annuel de l'exploitant, la disponibilité moyenne de l'usine calculée est de 73,2%, ce qui paraît incohérent au vu de la disponibilité de chaque ligne transmise au tableau de bord de l'exploitant.



Plusieurs arrêts fortuits sont survenus sur les deux lignes du CVE :

Ligne 1 :

La ligne 1 a été principalement impactée par des fortuits survenus sur les communs.

Alimentation du four :

- Fiabilité des ponts roulants et des guirlandes

Four et chaudière :

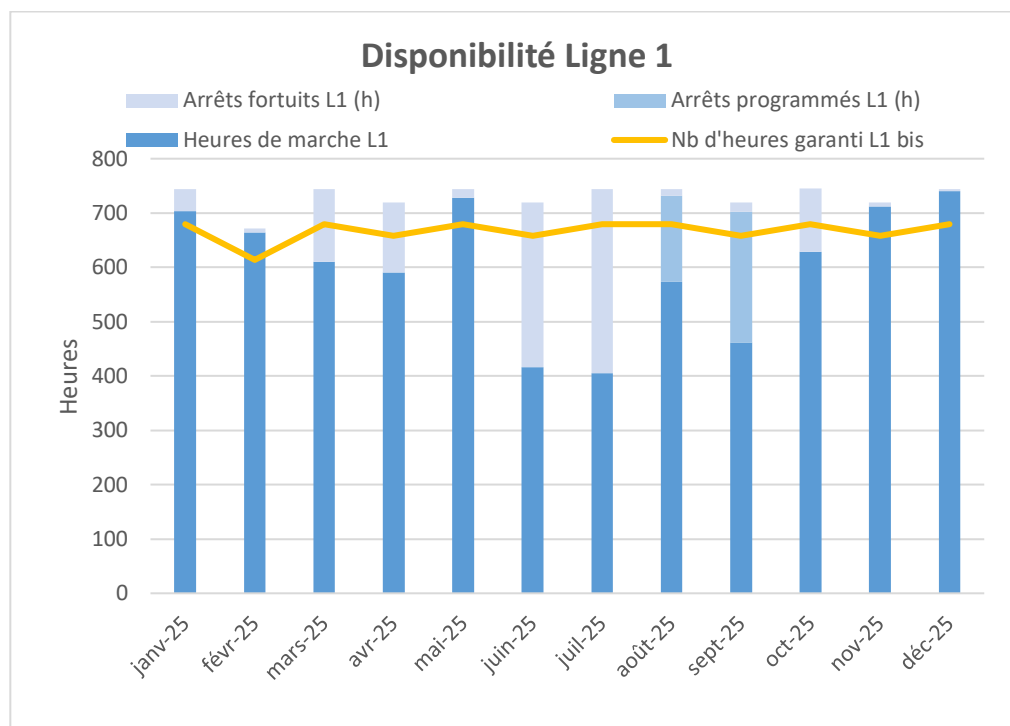
- Présence d'un point chaud latéral en lien avec la dégradation du réfractaire suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote (mars) ;

Traitement des fumées :

- Défaut de livraison du Bicarbonate de sodium (avril).

Résidus :

- Casse redler sous grilles (septembre, octobre).



Ligne 2 :

La ligne 2 a été impactée par le blackout du 31/12/2024 dont les conséquences se sont poursuivies début janvier 2025.

Alimentation du four :

- Arrachement de la guirlande du pont OM (mai) ;
- Problème d'automatisme suite à un orage violent (juin).

Four – Chaudière :

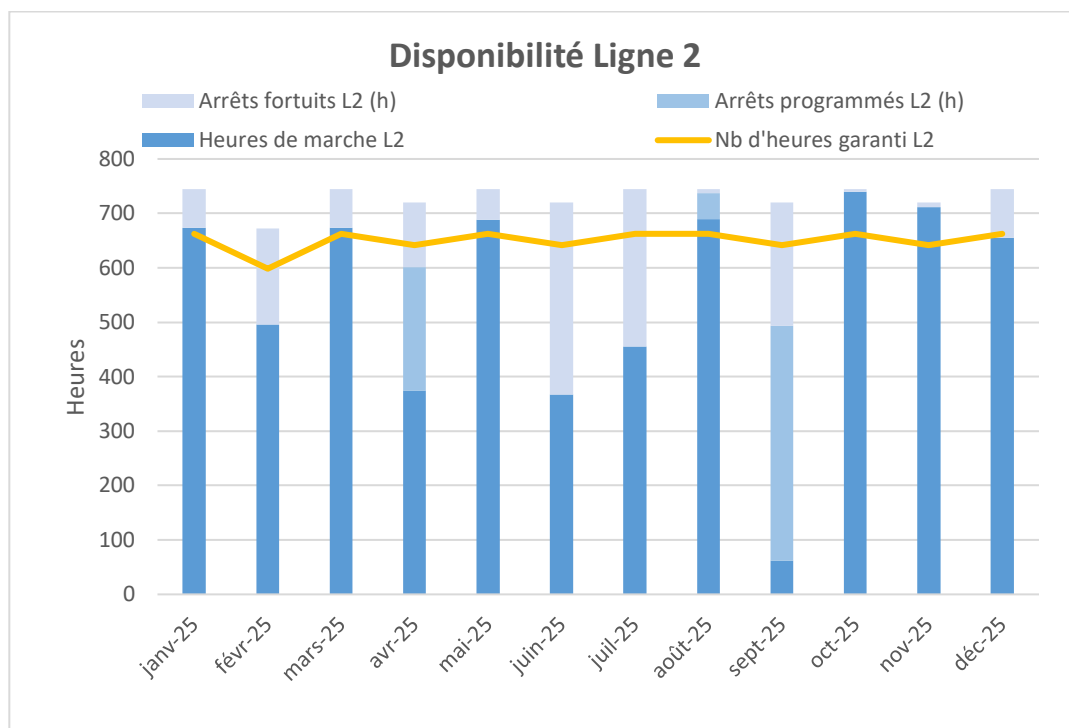
- Fuite chaudière (février) ;
- Prolongation de l'arrêt technique programmé suite à une dégradation du réfractaire en lien avec des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote (septembre).

Traitement des fumées :

- Perçage de plusieurs manches du filtre à manches (mars) ;
- Défaut de livraison du Bicarbonate de sodium (avril).

Résidus :

- Casse transmission et concrétion dans le puit mâchefers (décembre).

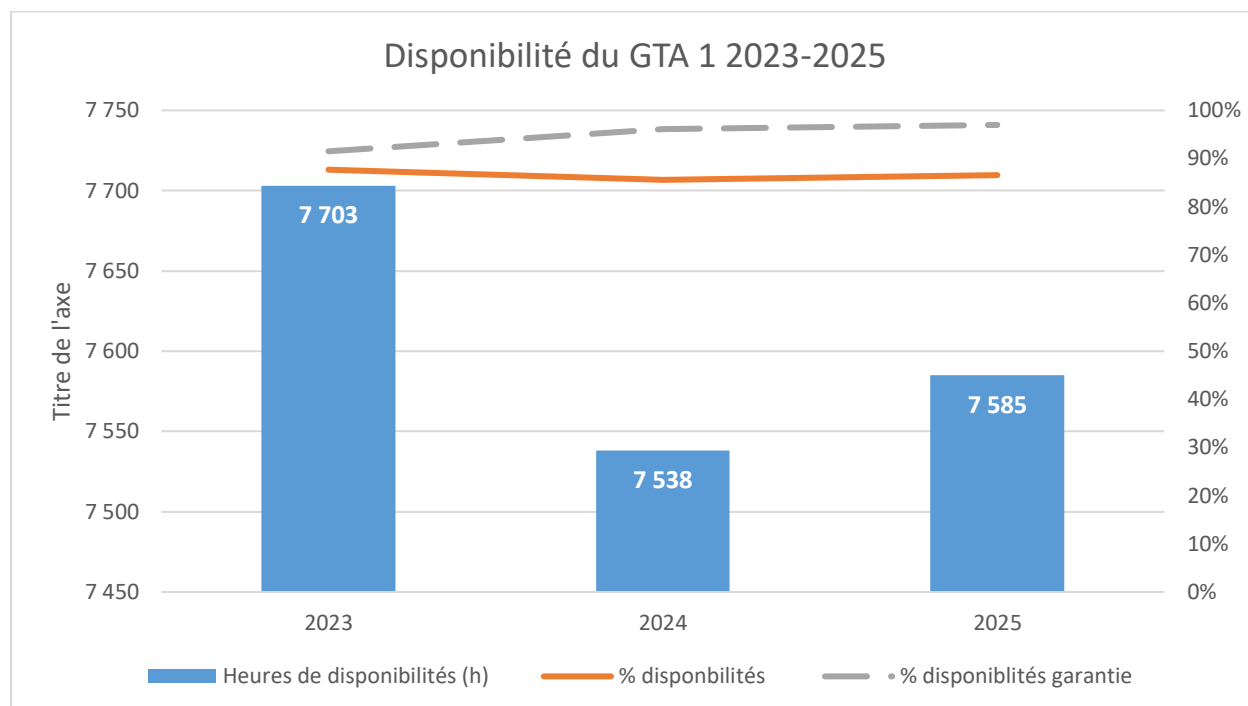


Communs – Valorisation énergétique

- Défaillance de la vanne de désurchauffe (juin, juillet) ;
- Rupture des compensateurs des aérocondenseurs et panne des pompes de reprise des condensats (juillet).

3.5.3 DISPONIBILITES DES GTA

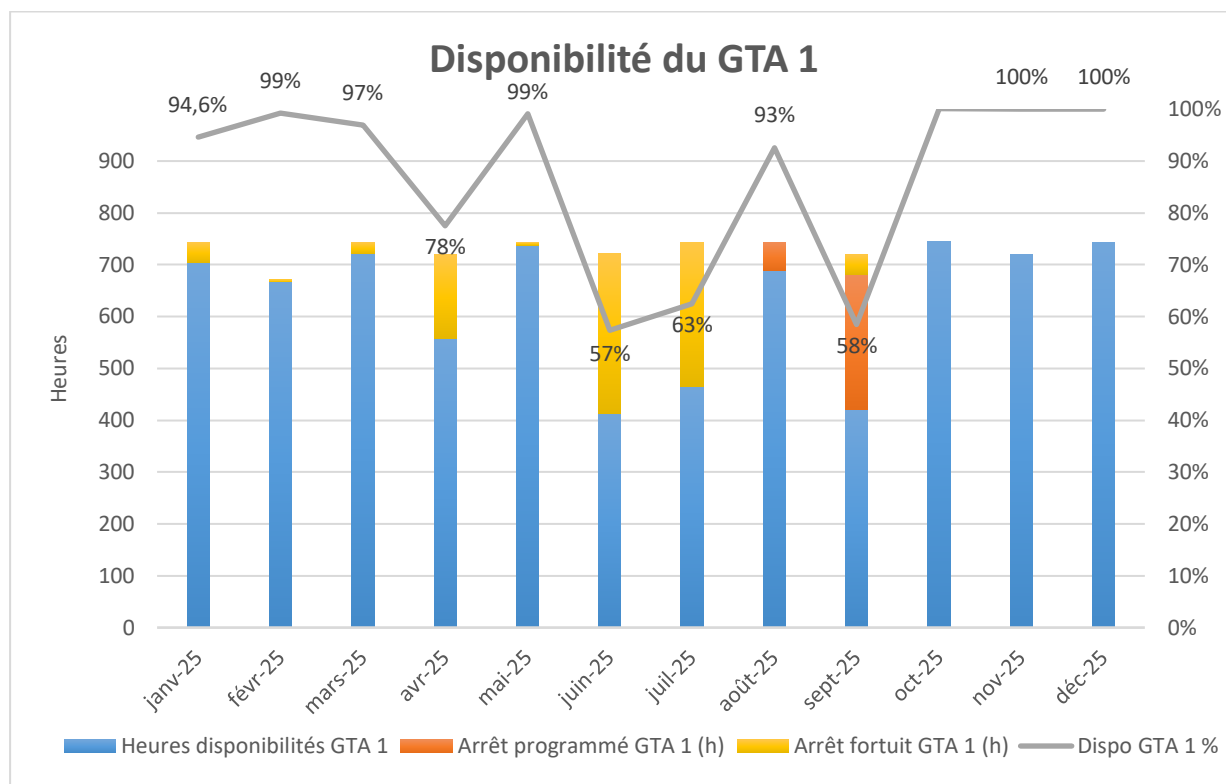
La disponibilité du GTA 1 sur l'année 2025 est de 7 585 h, soit 86,6%. Elle n'atteint donc pas la performance garantie sur 2025 fixée à 8 496 h mais elle est légèrement en hausse comparé à 2024 (+0,9%).



Le GTA 1 a connu plusieurs arrêts fortuits (pouvant durer jusqu'à 262h) et deux arrêts programmés (correspondant à un temps d'arrêt programmé total de 316 h).

Les arrêts fortuits du GTA 1 sont principalement en lien avec :

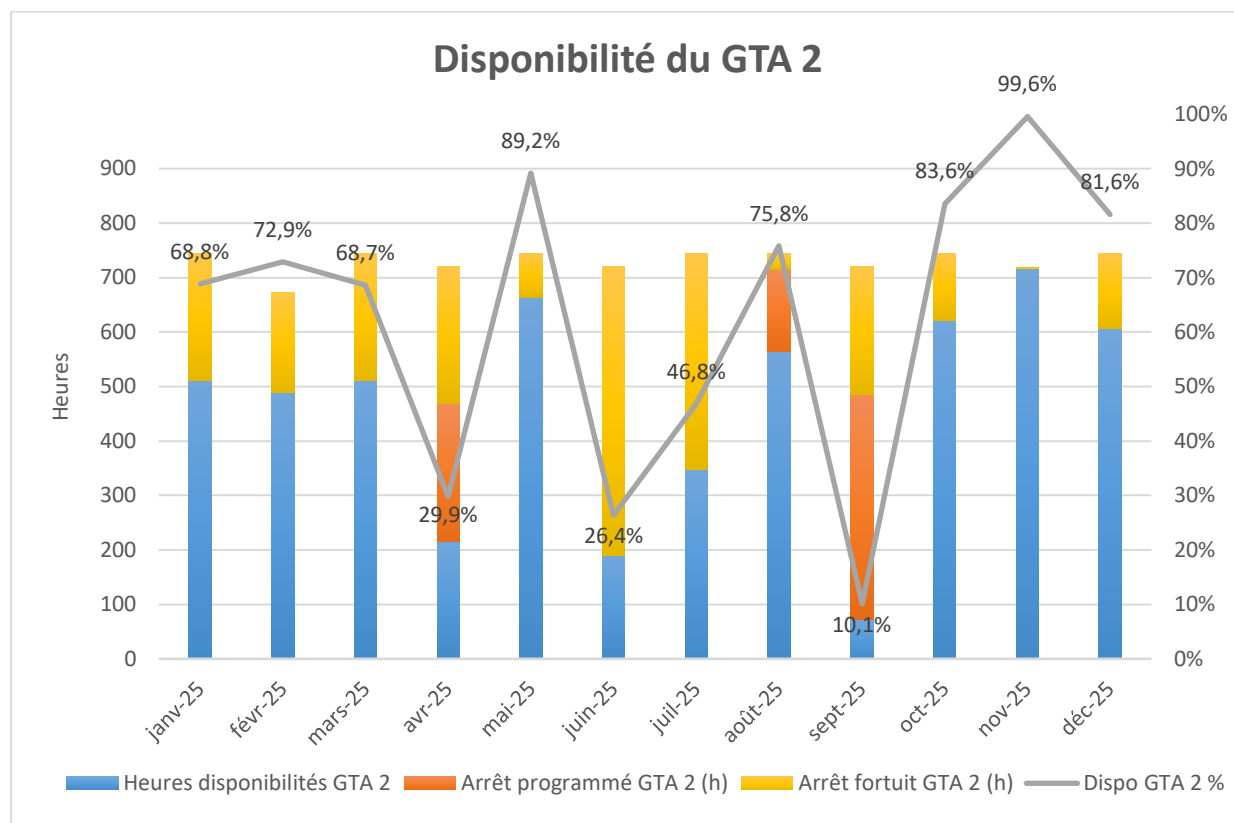
- Les conséquences du blackout du 31/12/2024 (janvier) ;
- Des défaillances des capteurs des vibrations de la turbine et de l'alternateur (mars, avril) ;
- Des manques de vapeur en lien avec les fortuits survenus sur la ligne 1 (avril, juin, juillet).



Pour sa première année de fonctionnement complète, le GTA 2 a fonctionné pendant 5 513 h, correspondant à une disponibilité de 62,9 %. A noter que la disponibilité du GTA2 est dépendante de la disponibilité des lignes (arrêt en cas de fortuit ou d'arrêt d'une ligne pour maintenir en régulation le GTA1). Sa garantie de disponibilité est de 95% lorsque les 2 lignes fonctionnent. Sur l'année 2025, la disponibilité du GTA 2 lorsque les deux lignes fonctionnaient était de 89% soit 6% inférieur à la garantie.

Les arrêts du GTA 2 sont principalement en lien avec :

- Les conséquences du blackout du 31/12/2024 (janvier) ;
- Des défaillances des capteurs des vibrations de la turbine et de l'alternateur (mars, avril) ;
- Des manques de vapeur en lien avec les fortuits survenus sur les lignes 1 et 2 (avril, juin, juillet) ;
- Un manque de vapeur en lien avec la prolongation de l'arrêt technique programmé de la ligne 2 (septembre).



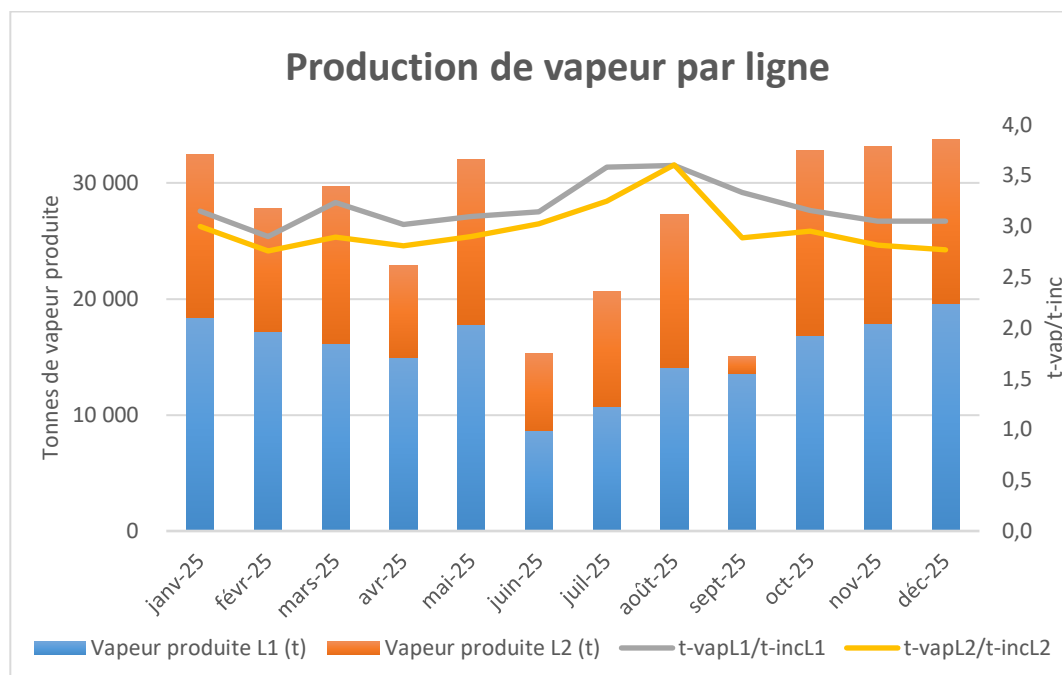
3.6 Valorisation Energétique

3.6.1 PRODUCTION DE VAPEUR SORTIE CHAUDIERE

La production de vapeur en 2025 est de 322 530 tonnes, en légère hausse comparé à l'année 2024 (+0,3%).

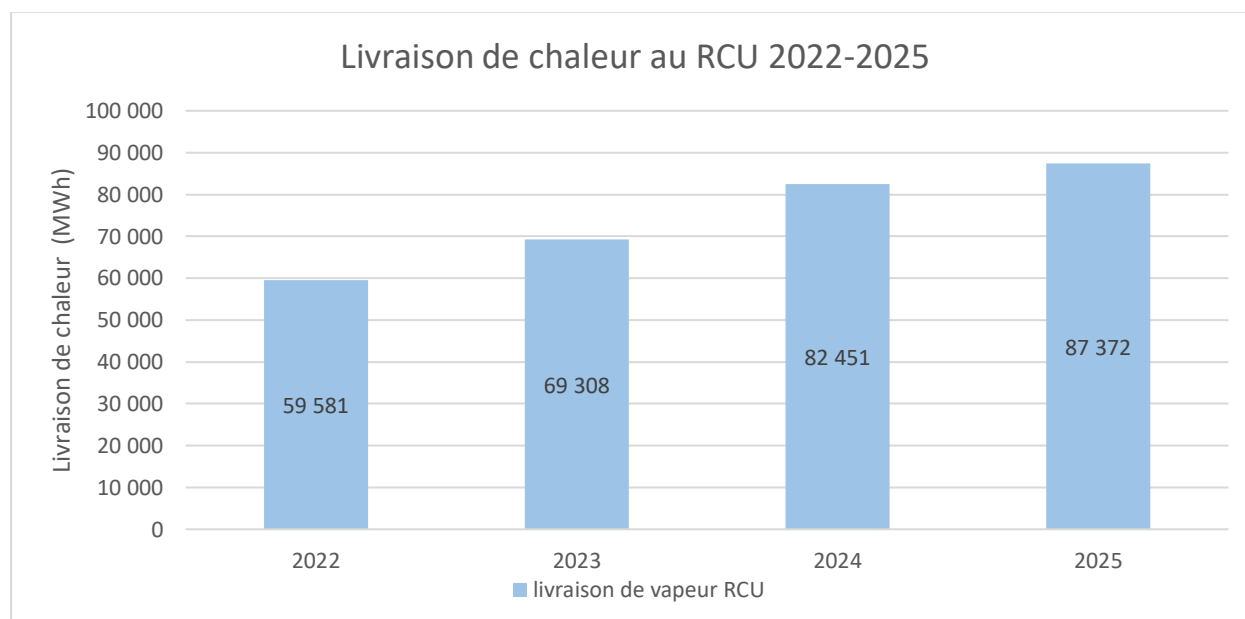
La production de vapeur est répartie sur les 2 lignes de la façon suivante :

- **Ligne 1** : 185 973 tonnes (+1,6 % comparé à 2024) ;
- **Ligne 2** : 136 557 tonnes (-1,4% comparé à 2024).



3.6.2 PRODUCTION ET LIVRAISON DE CHALEUR (ENERGIE THERMIQUE)

Sur l'année 2025, le CTVD totalise une livraison de chaleur de 87 372 MWh. La livraison de chaleur en 2025 est en légère hausse comparé à 2024 (+6%) et en forte hausse comparée à 2023 (+26,1%) en raison de l'extension du réseau de chaleur urbain en 2024.



Les garanties de livraison au RCU sont exprimées en nombres d'heures minimum de fourniture en période hivernale et estivale avec les puissances minimales récupérables à 10 et 24MW. Une table d'échange

entre le CTVD et le RCU a été mis en place en fin d'année 2023, les heures de fonctionnement ont été communiquées par SUEZ en 2024.

Périodes	Performances garanties	Performances réalisées	Ecart constaté
Hiver > 10,5 MWc	3 440 heures	3 609 heures	+ 169 heures
Eté > 10,5 MWc	4 310 heures	4 256 heures	- 189 heures
Hiver > 24 MWc	3 260 heures	3 071 heures	- 54 heures
Eté > 24 MWc	3 670 heures	2 980 heures	- 690 heures

Le nombre d'heures minimum de fourniture de chaleur au RCU a été respectée uniquement sur la période hivernale en puissance minimale récupérable de 10,5 MW. Sur le reste de l'année, la garantie de fourniture de chaleur n'est pas respectée notamment en été à 24 MW pour laquelle la performance réalisée est très éloignée de la garantie.

3.6.3 PRODUCTION, CONSOMMATION ET VENTE D'ELECTRICITE

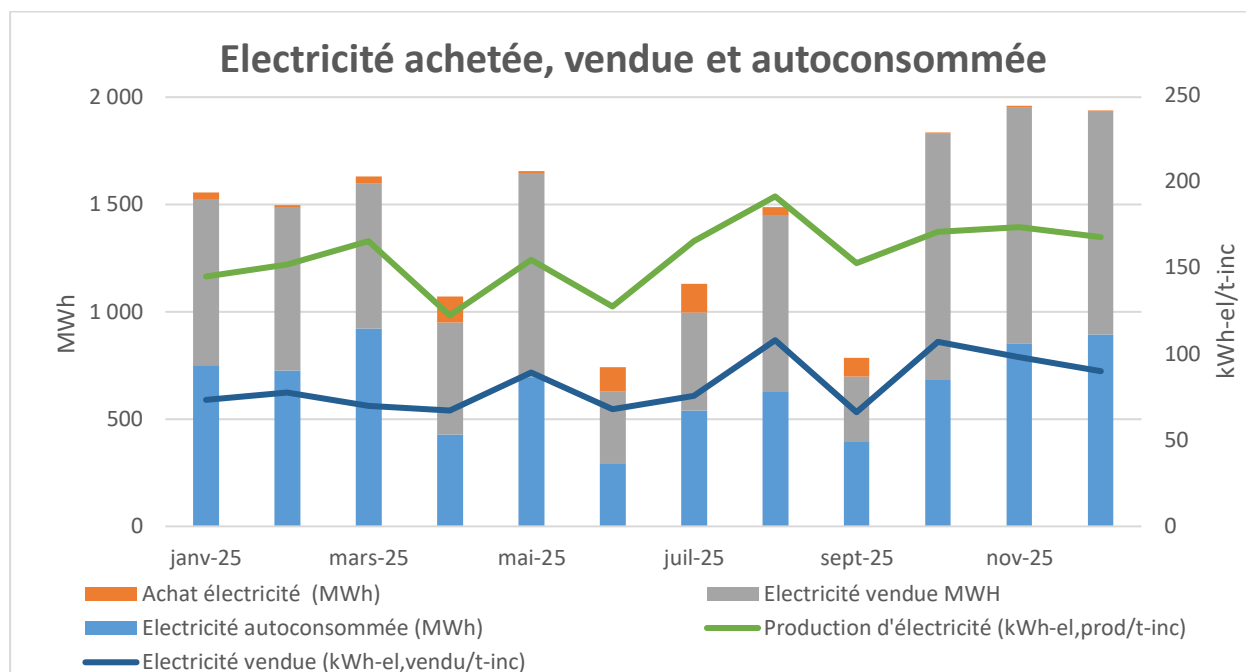
Malgré la mise en service d'un 2^{ème} GTA, la production totale d'électricité en 2025 est de 16 691 MWh, soit en baisse de 7,7 % par rapport à 2024. Elle reste donc inférieure à la garantie annuelle de production de 24 990 MWh/an. Le remplacement de l'alternateur du GTA1 prévu en juin 2026 devrait permettre d'optimiser la production électrique.

La vente d'électricité suit l'évolution de la production et n'atteint pas la performance garantie de 21 890 MWh/an avec un écart de -59,4%.

Les performances garanties de production et de vente d'électricité ont été modifiées par la signature de l'Avenant 3 le 23 septembre 2025, en raison de la non-installation de la turbine ORC initialement prévue au contrat.

L'autoconsommation est stable par rapport à 2024 à 74 kWh/t-inc. Cependant, elle ne respecte pas la garantie de performance fixée à 87,6 kWh/t-inc.

La part d'électricité achetée est de 592 MWh, soit en baisse de -17,9% comparé à 2024.



3.6.4 PERFORMANCES ENERGETIQUES

3.6.4.1 Performance énergétique Pe (arrêté du 28/12/2017)

La performance énergétique, calculée conformément à l'arrêté du 28 décembre 2017, est à **70,6% en 2025 (67,8 % en 2024)**.

En effet, cette performance est calculée avec la formule suivante :

$$Pe = FCC \times \frac{E_p - E_a}{0,97 \times 2,371 \times T}$$

Pe : Performance énergétique de l'installation (%)

Ep : production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité (GJ/an)

Ea : quantité annuelle d'énergie importée (GJ/an)

0,97 : coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement

2,371 : PCI moyen français (kWh/t)

T : tonnage de déchets réceptionnés dans l'année (t)

La performance énergétique atteint donc la valeur de 65%, et permet de bénéficier de la TGAP réduite.

3.6.4.2 Rendement énergétique R1 (arrêté du 07/12/2016)

Le rendement énergétique R1, calculé conformément à l'arrêté du 7 décembre 2016, est à **62,5% en 2025 (contre 63,3% en 2024)**.

En effet, ce rendement est calculé avec la formule suivante : $R1 = (E_p - (E_f + E_i)) / 0,97(E_w + E_f)$

Pe : Performance énergétique de l'installation (%)

Ep : production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité (GJ/an)

Ef : apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur (GJ/an)

E_w : quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets (GJ/an)

E_i : quantité annuelle d'énergie importée, hors E_w et E_f (GJ/an)

0,97 : coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement

La performance énergétique n'atteint donc pas la valeur de 65%.

La performance R1 calculée par le délégataire est de 75%. Cependant, la valeur de PCI utilisée pour le calcul détaillé dans l'Annexe 16 du CRTF V2 (8,868 GJ/t) n'est pas cohérente avec la valeur du PCI moyen calculée dans le CRTM 2025, détaillé en Annexe 2 du CRTF (2577 kcal/kg soit 10,78 GJ/t).

3.7 Sous-Produits

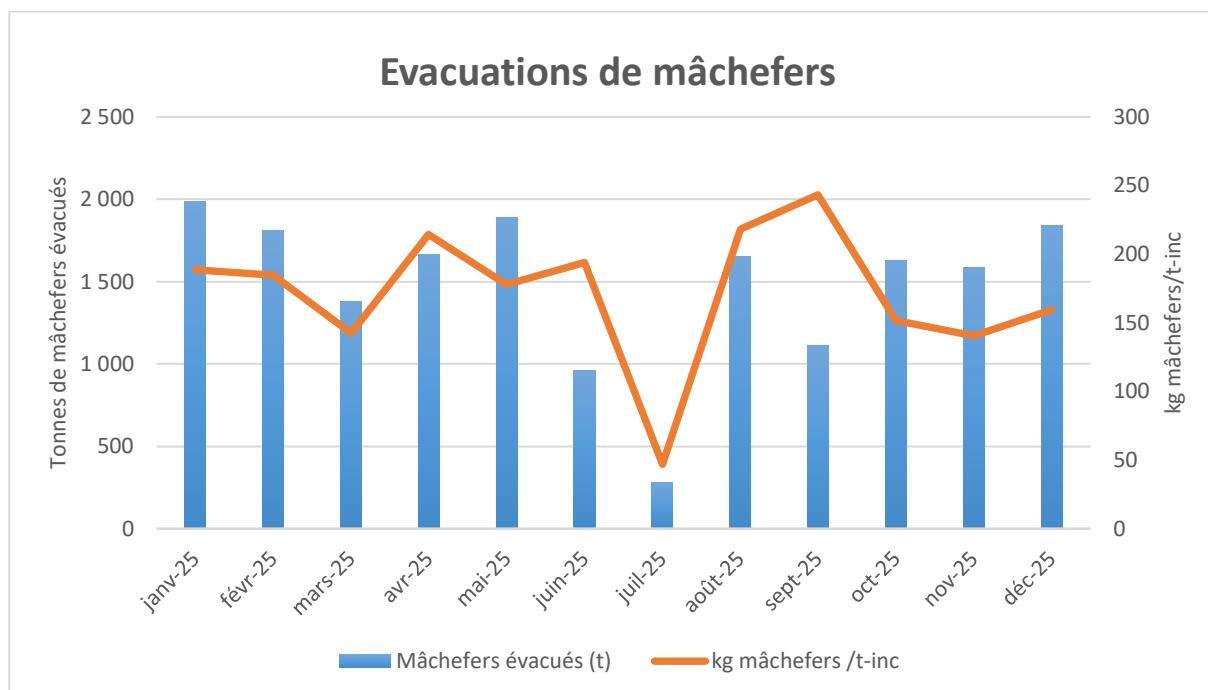
Le CTVD génère deux principaux types de sous-produits :

- Les mâchefers sont récupérés au bout de la grille des fours au niveau des extracteurs. En 2025, ceux-ci sont envoyés intégralement sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration de mâchefers (IME) de Val'Estuaire, située à Rogerville (76).
- Les REFIDND sont principalement stockés en silo puis évacués en camion-citerne. Le reste de la production de REFIDND est stockés en big-bag puis évacués en camion-plateau. Tous les REFIDND sont envoyés par évacuation à l'Installation de stockage de déchets dangereux à Villeparisis (77).

3.7.1 LES MACHEFERS

La quantité totale de mâchefers évacués sur l'année 2025 est de 17 783 tonnes et représente 16,9 % du tonnage incinéré, ce qui correspond à la même valeur qu'en 2024.

Le ratio est en moyenne de 169,3 kg/t-inc mais il oscille entre 46,9 kg/t-inc et 243,3 kg/t-inc. Ces variations s'expliquent par le fait que les quantités de mâchefers reportées chaque mois sont les quantités évacuées et non les quantités produites.



Les mâchefers étant issus de l'incinération des déchets non dangereux, ils peuvent faire l'objet d'une valorisation matière en sous-couche routière. Les fiches de classement environnemental de lots de mâchefers en annexe 5 du Rapport Annuel 2025 témoignent d'une valorisation en V1 de 52% des mâchefers et 48% en V2 : la garantie de valorisation en 100% V1 est respectée dans le sens où la catégorie V2 est supérieure à la catégorie V1 (dit autrement, un mâchefer qualifié V2 est forcément V1).

L'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers, situé à Rogerville (76), consiste à faire mûrir les mâchefers bruts pour stabiliser leur composition. Les mâchefers subissent ensuite un criblage permettant de séparer en différentes fractions :

- Graves de mâchefers (90% mâchefers bruts), utilisés en sous-couche routière type 1 ou type 2 ;
- Métaux ferreux et non ferreux (10% mâchefers bruts), recyclés en aciérie ;
- Imbrulés (1% mâchefers bruts) renvoyés en ISDND ou en UVE.

Ci-dessous deux tableaux récapitulatifs concernant les mâchefers et leurs teneurs en COT, dioxines et furannes :

	Teneur en COT (g/kg sec)	Teneur en dioxines et furannes (ng/kg sec)
Seuil	30	10
Janv-25	5,1	2,57
Févr-25	6,6	1,14
Mars-25	5,9	1,41
Avr-25	6,3	1,25

Mai-25	14,3	1,23
Juin-25	18,7	5,78
Juil-25	20,1	4,86
Août-25	17,4	2,8
Sept-25	10,9	2,25
Oct-25	9,1	0,84
Nov-25	8,3	1,33
Déc-25	9,4	1,12

Puis leurs pourcentages de valorisation en sous-couches routières V1 et V2 :	Valorisation mâchefers en V1 (%)	Valorisation mâchefers en V2 (%)
Seuil	100	
Janv-25		100%
Févr-25	100%	
Mars-25		100%
Avr-25		100%
Mai-25	100%	
Juin-25	100%	
Juil-25		100%
Août-25		100%
Sept-25	100%	
Oct-25	100%	
Nov-25		100%
Déc-25	100%	
Total	52%	48%

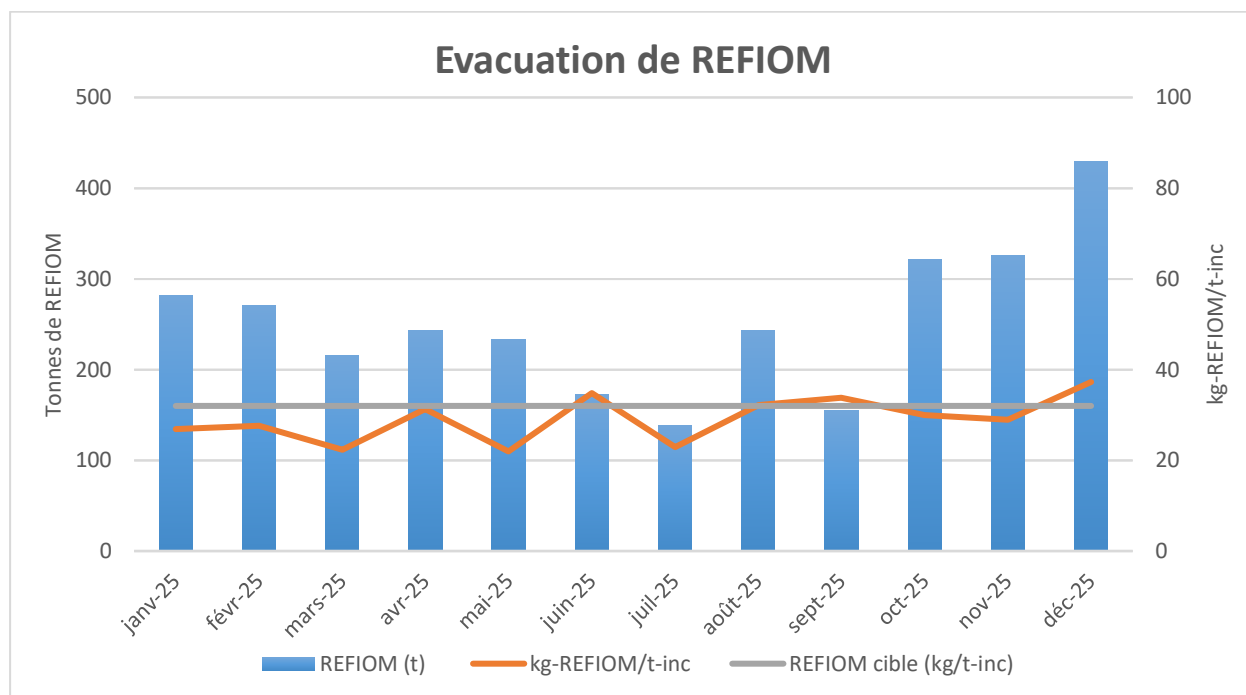
A noter : L'annexe 13 atteste la traçabilité des mâchefers en sortie d'IME (installation de maturation et d'élaboration). Les différents chantiers y sont référencés, valorisant en sous-couches routières les graves de mâchefers.

L'exploitant n'a pas réalisé d'analyse permettant d'identifier le taux de pureté de ferreux et non-ferreux issus des mâchefers. **L'exploitant indique qu'il n'est pas déterminable car les métaux ne sont pas mesurés en entrée. Seuls les flux sortants de ferreux et non-ferreux ont été communiqués.**

3.7.2 LES REFIDND

En 2025, 3 031 tonnes de REFIDND ont été produits, soit 2,9 % de la quantité de déchets incinérés et 3 170 tonnes ont été évacuées. Sur les 3 170 tonnes évacuées, 3 065 tonnes ont transité par les silos puis ont été évacuées en camion-citerne et 105 tonnes ont été récupérées en big bags puis évacuées en camion-plateau. Depuis le remplacement du Redler D, les big bags sont utilisés uniquement pour l'évacuation des REFIDND lors de fortuits.

Le ratio de production de REFIDND est en diminution (28,26 kg/ t-inc.) par rapport à 2024 (30,36 kg/t-inc.).



Il est observé une nette différence de production de REFIDND entre les deux lignes, sur les 3 031 tonnes produits, 2 065 tonnes sont en provenance de la ligne 1 (68,1 % des REFIDND produits) et 966 tonnes en provenance de la ligne 2. Cette différence s'explique par la conception des fours avec les cendres de la L2 qui se mélange aux mâchefers.

Les analyses relatives à la quantité d'imbrûlés dans les REFIDND ainsi qu'à leur teneur en COT sont en cours. L'exploitant est en attente des résultats.

L'annexe 14 réfère la traçabilité des REFIDND stockés à Villeparisis.

3.7.3 CONSOMMABLES

Pour le fonctionnement du CTVD, l'utilisation d'eau et de combustible est nécessaire. En effet :

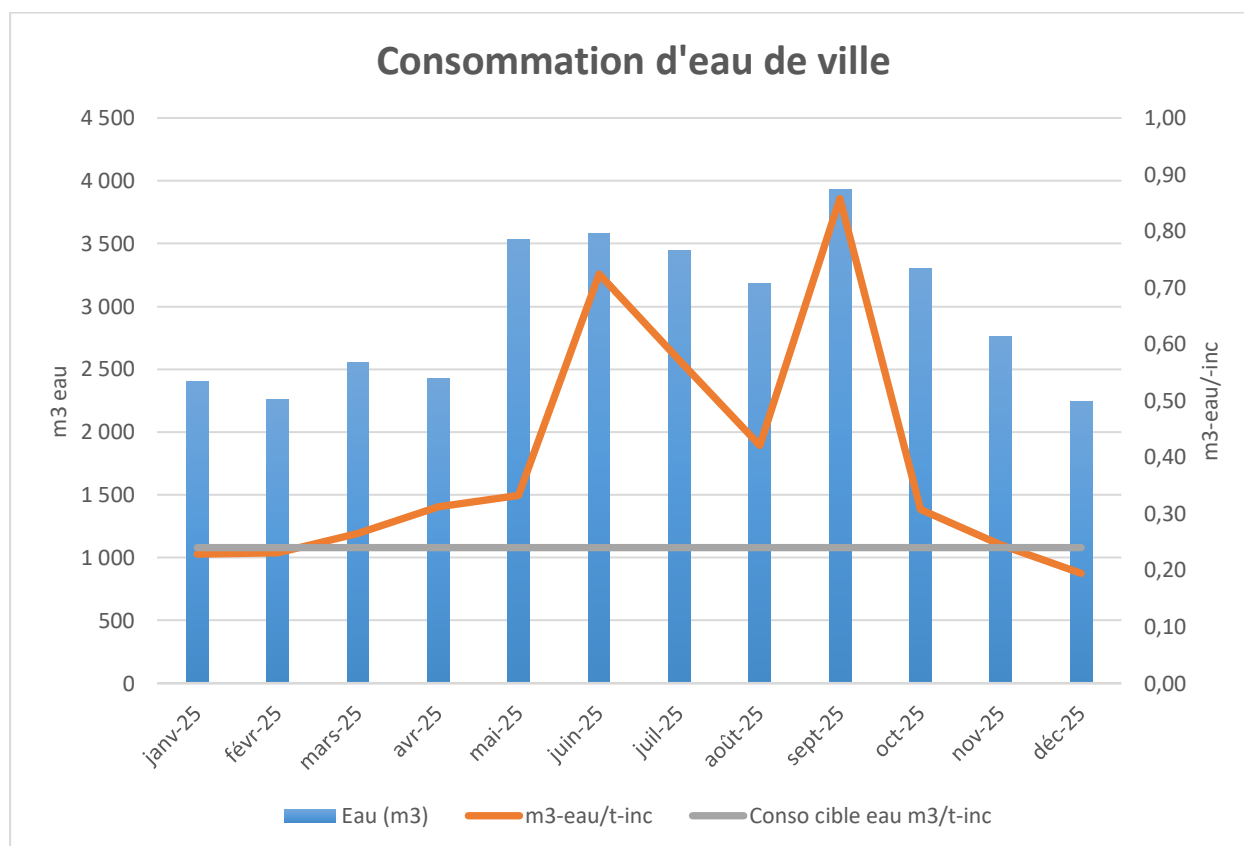
- L'eau est en partie consommée dans les fours ;
- Le propane sert de combustible d'appoint lors des démarrages et arrêts de ligne ou en cas de soutien à la combustion pour le maintien en température.

3.7.3.1 Consommation d'eau

La consommation d'eau du CTVD a augmenté de 25,1 % par rapport à 2024, avec une consommation annuelle de 35 613 m³ (28 457 m³ en 2024). Cette augmentation s'explique par différents phénomènes :

- Arrêts fortuits ;
- Interventions réalisées en lien avec les fuites de la chaudière sur la L2 ;
- Dysfonctionnements de la vanne de désurchauffe ;
- Surconsommation du réseau de chaleur.

Le ratio d'eau consommée par mois oscille entre 0,19 et 0,86 m³ par tonne incinérée et il est en moyenne de 0,34 m³/t-inc. Il dépasse donc la valeur de garantie fixée à 0,24 m³/t-inc.

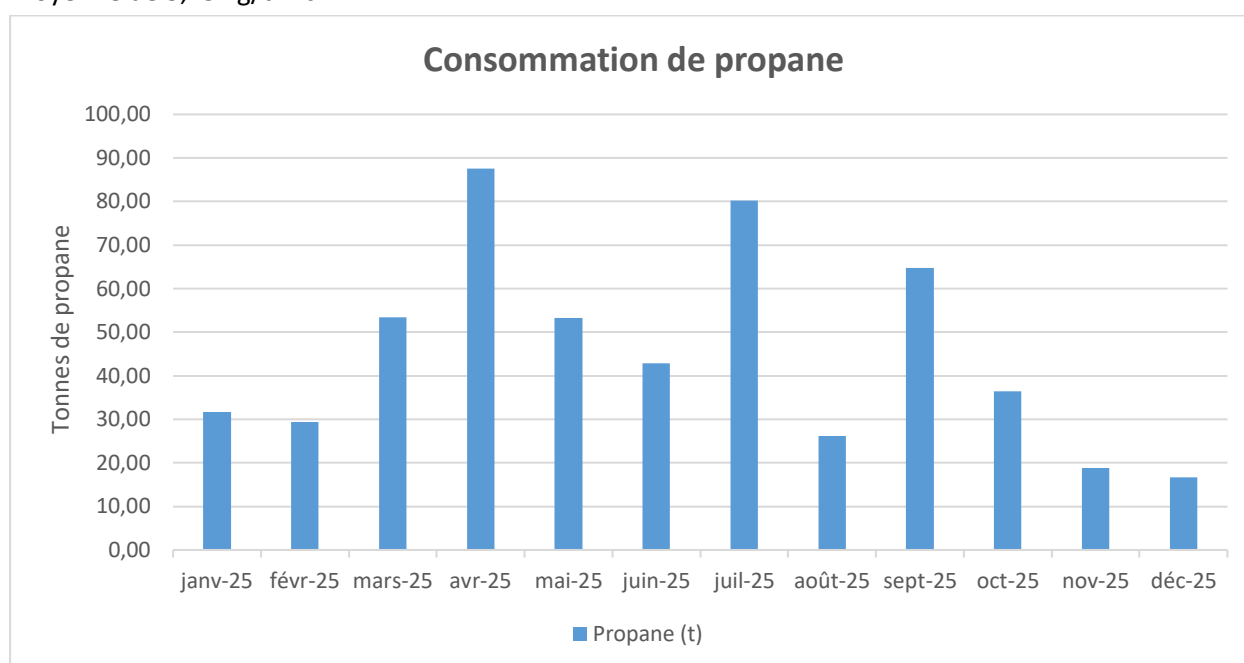


3.7.3.2 Consommation de combustible

La consommation de propane est stable en 2025 avec une consommation de 540,96 tonnes (vs 548,19 tonnes en 2024). Elle est en lien avec les arrêts fortuits survenus sur l'année qui ont engendré l'utilisation des brûleurs.

Dans le rapport annuel du délégataire, la consommation de propane est de 563 tonnes, ce qui ne correspond pas à la somme des données fournies dans les tableaux de bord mensuels de suivi en 2025.

La quantité consommée oscille entre 1,45 et 14,12 kg de propane par tonne incinérée et elle est en moyenne de 5,15 kg/t-inc.

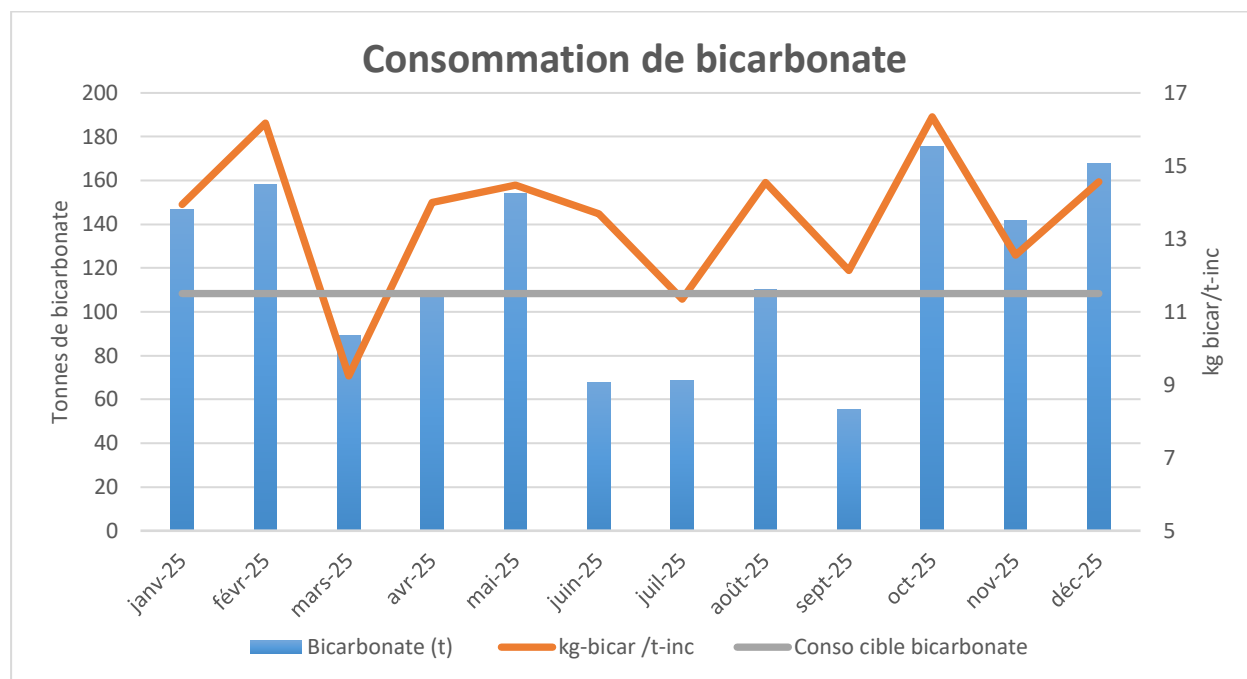


3.7.4 TRAITEMENT DES FUMÉES

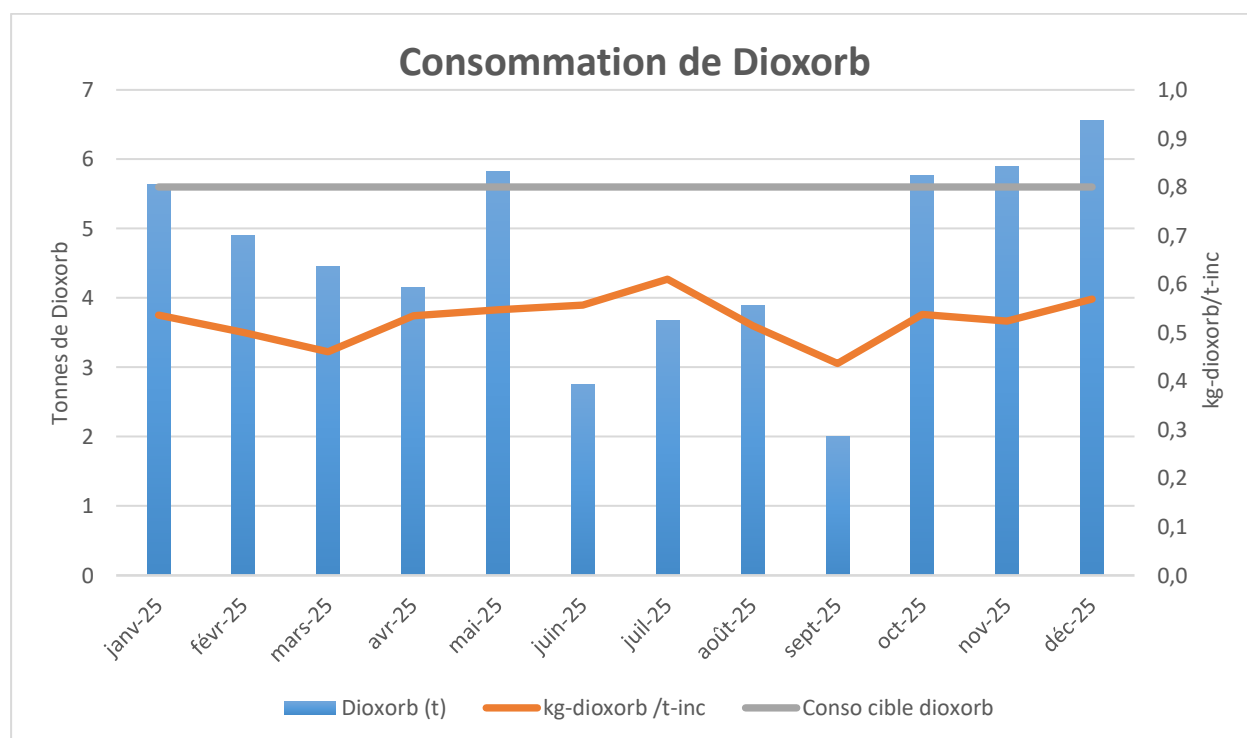
Afin d'abattre les polluants dans les fumées, le traitement des fumées sec du CTVD utilise les réactifs suivants :

- Bicarbonate de sodium afin de traiter les polluants acides (HCl et SO₂)
- Dioxorb (réactif constitué de charbon actif et couches d'argiles dopés en brome et sulfure) pour traiter les métaux lourds, dioxines et furanes
- Ammoniaque pour le traitement des oxydes d'azotes (NOx) au sein de la SCR.

La consommation de bicarbonate de sodium a une moyenne inférieure à celle de 2024 avec un ratio moyen de 13,75 kg/ t-inc (versus 14,5 kg/t-inc en 2024). L'injection évolue en fonction des mesures de SO₂ et HCl en cheminée et témoigne d'un traitement des fumées fonctionnel.



La consommation de Dioxorb est en diminution en 2025 par rapport à 2024 (55,5 tonnes versus 57 tonnes en 2024) avec un ratio de 0,53 kg/t-inc. Ce ratio est similaire à celui des années précédentes. Son injection peut être corrélé à la typologie de déchets incinérés.



La consommation d'eau ammoniacale (Alcali) est de 141 tonnes sur l'année 2025, en légère baisse comparé à 2024 (-4,1%). Le ratio moyen par tonne de déchets incinérés est de 1,34 kg/t-inc. La

consommation d'eau ammoniacale est en lien avec la fréquence de régénération des catalyseurs et la qualité du déchet.

3.8 Rejets Gazeux

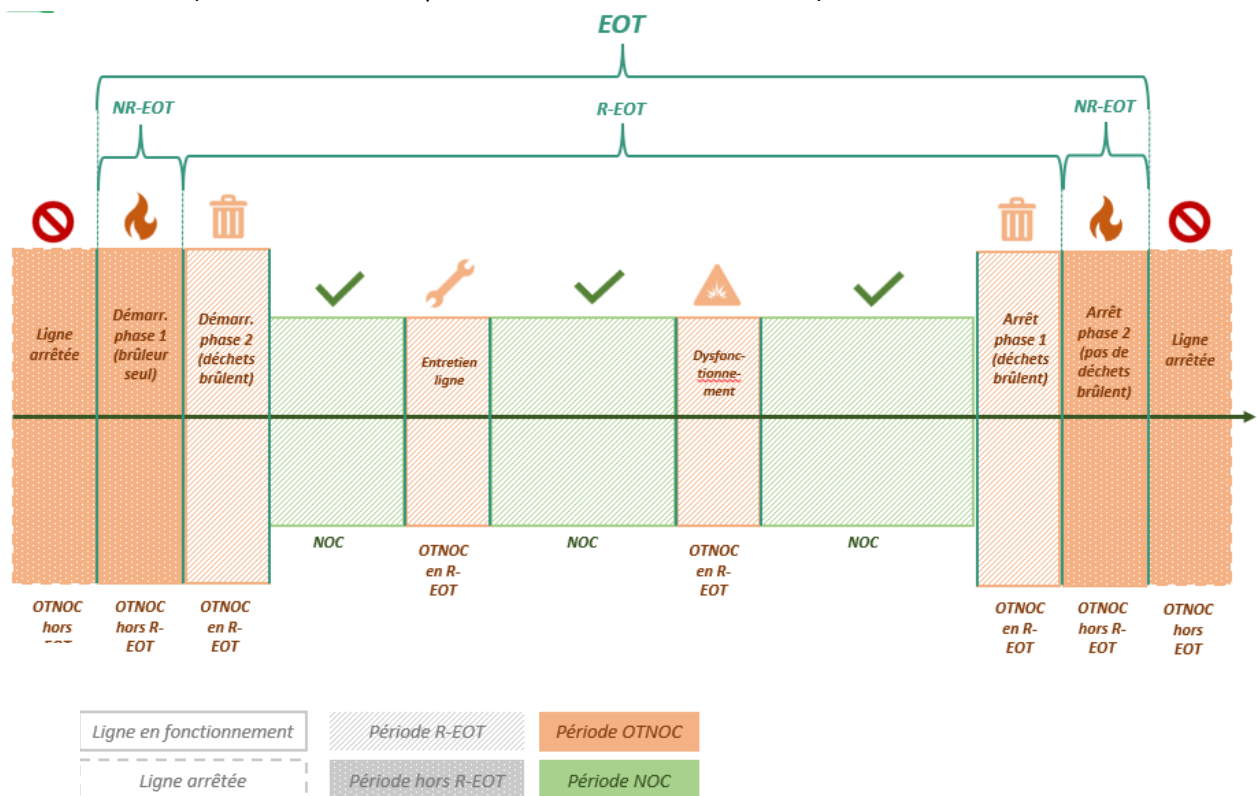
Les rejets gazeux à l'atmosphère doivent être surveillés conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les principales règles à respecter sont décrites :

- Dans l'arrêté préfectoral du 19 Juin 2003 à l'article 13
- Dans l'arrêté du 9 février 2006 à l'article 6 modifiant et remplaçant les prescriptions de l'article de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2003
- Dans l'arrêté du 27 Juin 2011 à l'article 4.15
- Dans l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 (transposition en droit français du BREF)

3.8.1 REGLEMENTATION

De nouvelles valeurs limites d'émissions ont été prescrites par l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 qui traduit les impositions du BREF Incinération durant les périodes NOC (Conditions Normales de Fonctionnement). Elles sont applicables à compter du 3 décembre 2023.

Le graphique ci-après vient illustrer la différence entre les périodes R-EOT, les périodes NOC et les périodes OTNOC (Conditions autres que normales de fonctionnement) :



Ainsi le concessionnaire se doit de fournir deux tableaux de suivi des rejets atmosphériques chaque mois :

- Un suivi des rejets en période R-EOT (VLE journalières et 1/2h)
- Un suivi des rejets en période NOC (VLE journalières)

Le tableau ci-dessous reprend les nouveaux seuils réglementaires applicables depuis le 3 décembre 2023 (BREF Incinération) en termes de rejets atmosphériques :

	Arrêté Ministériel du 12 janvier 2021 (BREF Incinération) (Période NOC)
Rejets atmosphériques	VLE-BREF (ou BATAELS) Moyenne journalière autorisée (mg/Nm ³ , rapportées à 11% d'O ₂)
Poussières totales	5
CO	50
HCl	8
NO _x	80
HF	1
SO ₂	40
COT	10
NH ₃	10
Mercure et ses composés	0,02
Cadmium et ses composés + Thallium et ses composés	0,02
Total des autres métaux	0,3
Dioxines et furanes	0,08 ng/Nm ³
PCB Dioxin-Like	0,01 ng/Nm ³

3.8.2 CONTROLE CONTINU

Le contrôle continu s'effectue sur les concentrations et les flux des polluants listés ci-dessous. Deux valeurs limites d'émissions sont imposées en concentration : une moyenne journalière et une moyenne sur 1/2h. Les valeurs limites d'émission sont communes aux 2 lignes d'incinération pour le flux des émissions gazeuses. Ces valeurs sont applicables depuis le 1^{er} avril 2006.

	Moyenne journalière (mg/Nm ³)	Moyenne sur 1/2h (mg/Nm ³)	Flux journalier maximal (kg/j)
Poussières totales	10	30	9,4
COT	10	20	9,4
CO	50	150	46,8

HCl	10	30	9,4
HF	1	4	0,9
SO ₂	25	60	28
NO _x	80	150	74,8
NH ₃	10	20	9,4
Hg	0,05	0,05	9,4

3.8.2.1 La concentration journalière moyenne (en mg/Nm³)

Tout polluant confondu, on comptabilise sur 2025 :

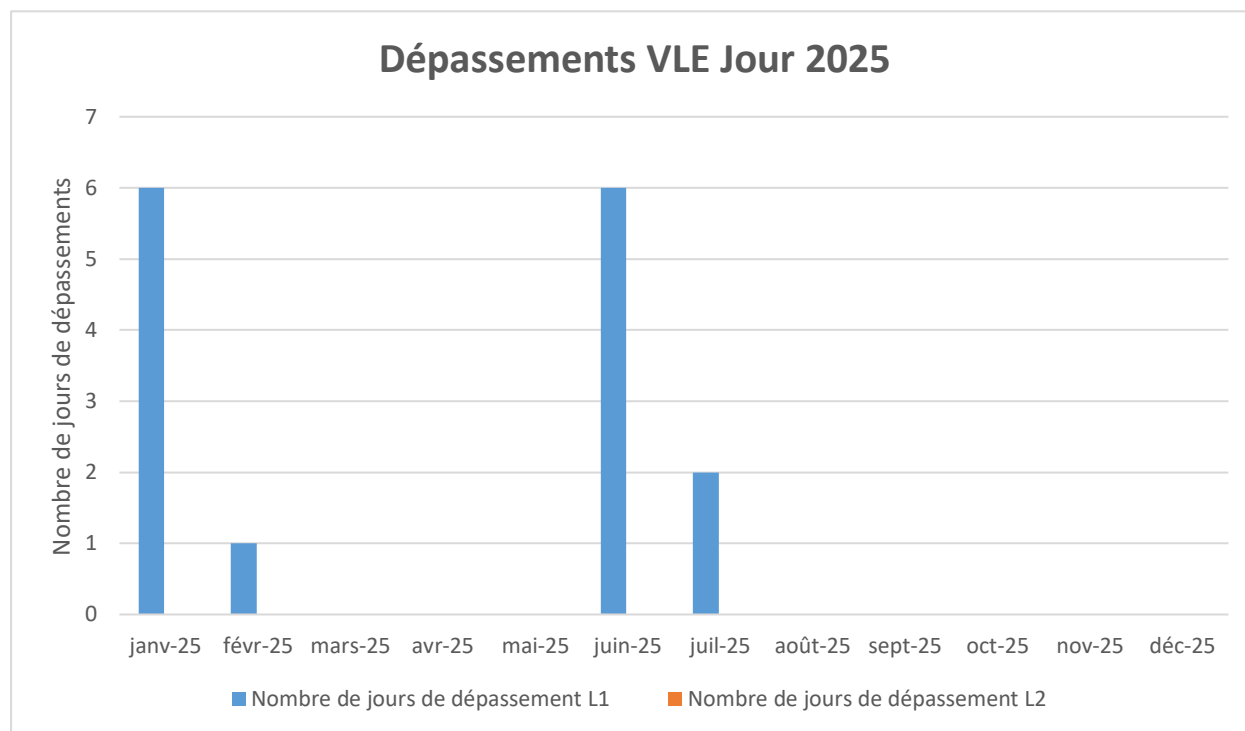
- en R-EOT:
 - 15 Dépassements réglementaires de concentration journalière sur la ligne 1 (contre 42 jours de dépassements en 2024) ;
 - 0 Dépassements réglementaires de concentration journalière sur la ligne 2 (contre 41 jours de dépassements en 2024).

L'annexe 2 du rapport annuel du délégataire (CRTM 2025) n'a pas été mise à jour et affiche 0 jours de dépassements VLE, ce qui n'est pas cohérent.

- En NOC :
 - 4 dépassements réglementaires de concentration journalière sur la ligne 1 (contre 3 jours de dépassement en 2024) ;
 - 7 dépassements réglementaires de concentration journalière sur la ligne 2 (contre 8 jours de dépassements en 2024).

Les valeurs du tableau de bord de l'exploitant ont été croisées par une vérification des tableaux de valeurs transmis à la DRIEAT.

Sur le graphique suivant, on observe les dépassements de Valeur Limites d'Emissions (VLE) jour en R-EOT pour chaque ligne d'incinération sur l'année :



Sur la ligne 1, l'ensemble des dépassements VLE jour R-EOT concerne les polluants NOx et sont liés au désamorçage des pompes de soude et seuil haut de rejets NH3.

3.8.2.2 La concentration moyenne sur ½ h (compteur 60h)

Le total des dépassements en concentration semi-horaires ne doit pas dépasser 60h sur l'année. On rappelle que dans le cadre de la comptabilisation des dépassements pour le respect des 60 h, une seule demi-heure de dépassement est comptabilisée même si plusieurs concentrations de polluants dépassent la limite de façon concomitante.

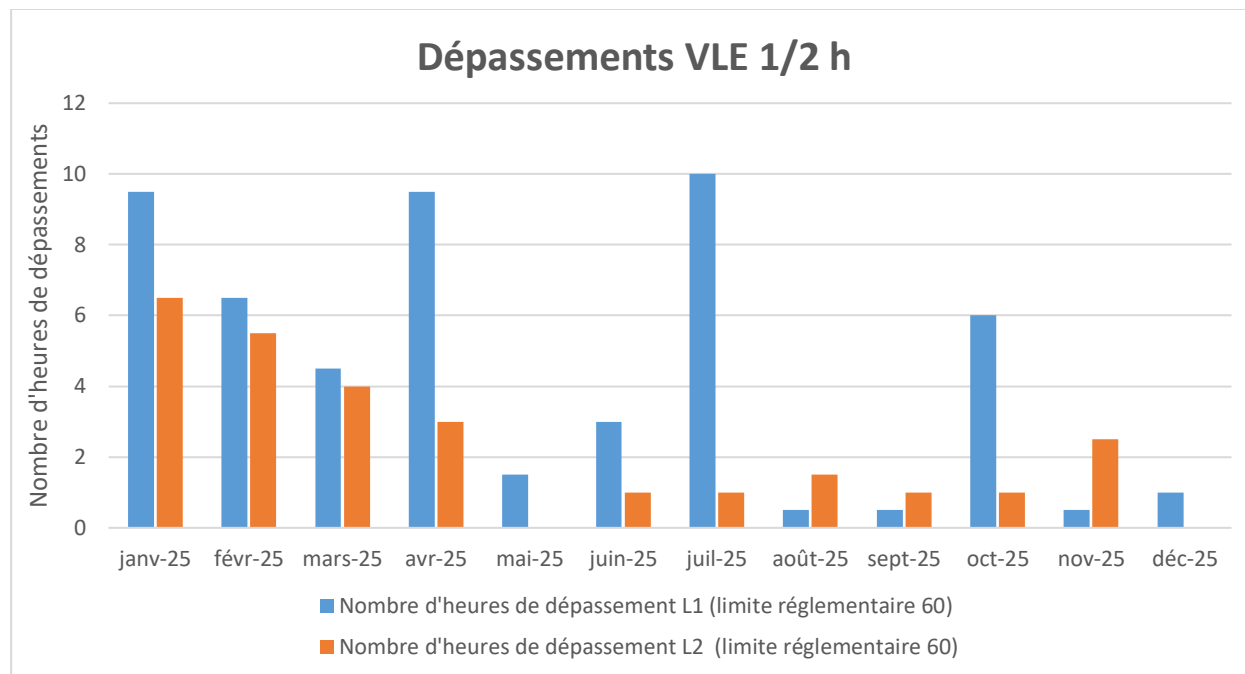
Sur les deux lignes, les 60 h autorisées de dépassements semi-horaire ne sont pas dépassés. Le détail des dépassements est le suivant :

- 53h de dépassements sur la ligne 1
- 27h de dépassements sur la ligne 2.

L'exploitant a fourni le détail des dépassements permettant de relever les dépassements en concomitance, **cependant il reste une incohérence pour le mois de février au niveau de la ligne 2 : 30 min affichée alors qu'il y a 5h30 de dépassement. L'annexe 2 du rapport annuel n'a pas été mis à jour par l'exploitant.**

Les dépassements VLE demi-heure sont supérieurs par rapport à 2024 sur la Ligne 1 et inférieurs sur la Ligne 2. Les polluants HCl et SO₂ sont les principaux polluants présents dans le compteur des dépassements VLE 30 min des deux lignes. Les principales causes sont liées à des problèmes d'injection de bicarbonate (bourrages constatés, de même qu'en 2024) et à la nature des déchets. Les dépassements

en polluants NOx ont été réduits grâce à des travaux sur l'isolation des caissons de catalyseurs et sur la reprogrammation des régénérations.



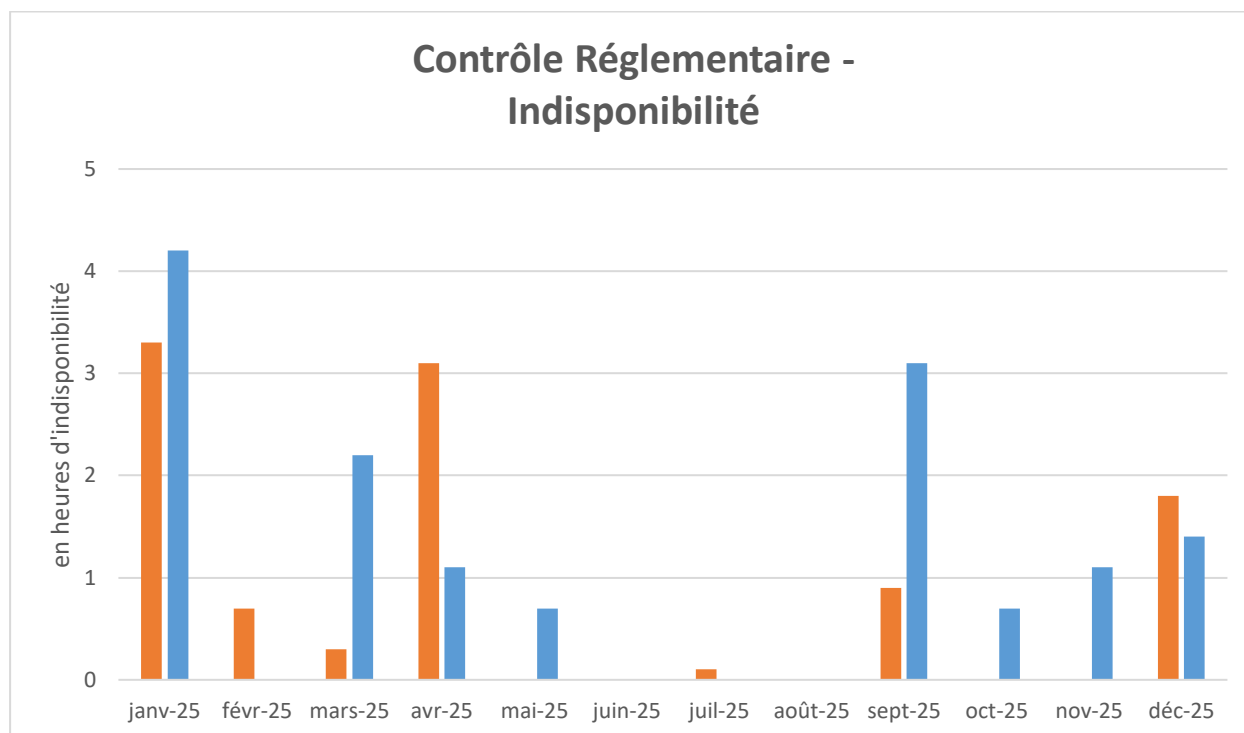
3.8.2.3 Indisponibilité des mesures (compteur 60h)

Les indisponibilités de l'année sont les suivantes :

- Ligne 1 : 10h20 (contre 47h en 2024) ;
- Ligne 2 : 14h30 (contre 64h40 en 2024).

Les données d'indisponibilités présentées dans le rapport annuel du délégataire ne sont pas cohérentes, il s'agit des heures de dépassements VLE 30 min et non les heures d'indisponibilité.

Les indisponibilités de mesures sont en forte baisse comparé à l'année 2024. En effet, en 2024, le nombre d'heures d'indisponibilités était élevé en raison du remplacement des analyseurs, de la mise au point du nouveau matériel et de la communication avec le WEX.



Les valeurs obtenues sur les compteurs d'indisponibilités de mesures sont conformes à la réglementation concernant les 2 lignes. Ces éléments ont été portés à connaissance auprès de la DRIEAT.

3.8.2.4 L'évolution des dépassements de flux

Plusieurs dépassements des flux ont été constatés en 2025, au total 2 jours sur la ligne 1 (similaire à 2024) et 1 jours sur la ligne 2 (en baisse comparé à 2024). L'ensemble des dépassements concerne le HCl, dû aux problèmes d'injection du bicarbonate et de la qualité des déchets.

3.8.3 CONTROLE SEMI-CONTINU

Des prélèvements mensuels sont réalisés pour mesurer les taux de dioxines et furanes rejetées à la cheminée, à l'aide de cartouches.

L'arrêté préfectoral du 27 juin 2011 impose les valeurs limites de concentration des dioxines et furannes à 0,1 ng/Nm³. Les concentrations moyennes relevées sur chaque ligne d'incinération sont les suivantes :

Concentration seuil (ng/m ³ sec à 11% d'O ₂)	Concentration moyenne relevée (L1) (ng/m ³ sec à 11% d'O ₂)	Concentration moyenne relevée (L2) (ng/m ³ sec à 11% d'O ₂)

Dioxines et furannes	0,08	0,0055	0,0070
----------------------	------	--------	--------

Rapport AMESA Dioxines Furanes (ng/m ³ sec à 11% d'O ₂)	L1	L2
Janv-25	0,0062	0,0032
Févr-25	0,003	0,006
Mars-25	0,001	0,002
Avr-25	0,003	0,036
Mai-25	0,002	0,003
Juin-25	0,012	0,014
Juil-25	0,012	0,007
Août-25	0,014	0,007
Sept-25	0,004	0,001
Oct-25	0,001	0,002
Nov-25	0,0005	0,002
Déc-25	0,0004	0,001

Pour l'ensemble des lignes, la concentration en dioxines et furanes relevée en sortie sur les analyseurs semi-continus est bien inférieure au seuil de 0,08 ng/m³ sec à 11% d'O₂ de fumée.

3.8.4 CONTROLE PONCTUEL PAR DES ORGANISMES EXTERIEURS

Les paramètres surveillés en continu et en semi-continu ainsi que les teneurs en métaux doivent faire l'objet d'un contrôle ponctuel 2 fois par an par un organisme accrédité COFRAC.

En 2025, les contrôles suivants ont été effectués :

KALI'AIR les 3 et 4 mars :

- Ligne 1 : L'ensemble des émissions sont conformes
- Ligne 2 : L'ensemble des émissions sont conformes

APAVE du 15 au 17 juillet (contrôle inopiné annuel) :

- Ligne 1 : L'ensemble des émissions sont conformes
- Ligne 2 : L'ensemble des émissions sont conformes

KALI'AIR le 20 octobre :

- Ligne 1 : Les mesures concernant la concentration en composés organiques volatils totaux (COVT) ne sont pas conformes
- Ligne 2 : L'ensemble des émissions sont conformes

KALI'AIR du 15 au 17 décembre :

- Ligne 1 : L'ensemble des émissions sont conformes
- Ligne 2 : L'ensemble des émissions sont conformes

Polluants	Fréquence du contrôle	Résultat 2025
Paramètres surveillés en continu	4 fois / an	Non-conformité de la concentration en COVT sur la ligne 1 lors d'un contrôle
Dioxines et furannes	2 fois / an	Validé sur les 2 lignes
Métaux lourds	2 fois / an	Validé sur les 2 lignes

Les valeurs limites de rejets des métaux lourds sont imposées par l'arrêté préfectoral du 27 Juin 2011. Les deux contrôles réalisés pendant l'année 2025 ont relevé les concentrations suivantes :

	Valeur limite de présence de métaux en mg/Nm ³	Concentration en mg/Nm ³	
		Juillet 2025	Décembre 2025
Cd, Tl	0,02	0,0001	0,0003
Hg	0,02	0,017	0,002
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni ; V	0,3	0,01	0,07

Toutes les limites de métaux lourds sont respectées sur les 2 lignes d'incinération.

3.9 Rejets Liquides

3.9.1 REJETS DES EAUX PLUVIALES

L'arrêté préfectoral du 27 Juin 2011 impose un contrôle de la qualité des effluents rejetés au point de rejet. Il a été modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire de 2023 rédigé suite à la création d'un bassin d'eau et à la demande d'accueil des eaux de purge de la société ECO CHALEUR. Toutefois, il ne modifie ni les valeurs limites de rejet ni les fréquences de contrôle :

Polluants	Fréquence du contrôle	Date du contrôle	Résultat 2025
MES/COT/DCO/Hydrocarbures totaux	Semestriel		
MES/COT/DCO/Hydrocarbures totaux	Semestriel		

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire SOCOR en décembre 2025.

A ce jour, le délégataire n'a pas transmis le rapport d'analyse des eaux concernant l'année 2025.

De même qu'en 2024, les résultats sont conformes aux seuils émis dans notre arrêté préfectoral, excepté pour :

- Les matières en Suspension (MES)
- La demande chimique en oxygène (DCO)
- Les chlorures

Les sources à l'origine de dépassements serait l'empoussièrement lors des arrêts techniques ou encore la circulation des véhicules et engins sur le site.

Le curage des réseaux, les évacuations des eaux de bassins et la ségrégation des flux usines sont des mesures mises en place par l'exploitant pour éviter les dépassements.

Par ailleurs une balayeuse intervient chaque semaine pour effectuer le nettoyage des voiries au sein du site. Un curage de l'ensemble des canalisations du réseau eaux pluviales présent sur le site et un nettoyage et pompage du séparateur d'hydrocarbure est réalisé annuellement.

3.9.2 REJETS DES EAUX INDUSTRIELLES

L'arrêté préfectoral du CTVD autorise depuis mars 2021 à rejeter les eaux industrielles dans le réseau d'assainissement de la commune de Montesson, les éluas (ou concentrats) issus du traitement des eaux sont raccordées et rejetées aux canalisations d'eaux usées du site.

2 514 m³ de concentrats ont été rejetés au réseau d'assainissement de Montesson (Volume annuel autorisé : 6 000 m³)

1 197 m³ d'eaux des bassins ont été injectés dans les fours et les extracteurs, contre 1 220 m³ en 2024.

Et enfin, 702 m³ d'eaux industrielles ont été pompées et évacuées des bassins de décantation pour éviter le risque de débordement et de pollution accidentelle, contre 2 183 m³ en 2024. Ce faible volume d'eau évacuée s'explique par une meilleure maîtrise de l'injection d'eau dans les fours et par une pluviométrie inférieure (582 mm en 2025, contre 901 mm en 2024).

A noter, la consommation annuelle d'eau de ville pour l'usine d'incinération d'ordures ménagères en 2025 est de 35 613 m³, soit une augmentation de 25,1 % par rapport à 2024 (28 457 m³), en lien avec la fin des travaux de la DSP (épreuves lignes, fuites chaudière L2, ...)

3.10 Autres Contrôles Règlementaires

3.10.1 CAMPAGNES DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES

Tel que demandé dans l'arrêté d'exploitation du 27 Juin 2011 à l'article 4.26, l'exploitant doit mettre en œuvre un dispositif de surveillance de l'impact des rejets des installations sur l'environnement (métaux, dioxines, furanes et acides). Pour cela, des mesures doivent être réalisées par un laboratoire compétent *a minima* une fois par an.

Une campagne de surveillance des retombées atmosphériques de dioxines et furanes et de métaux lourds au voisinage de l'installation a été réalisé par KALI'AIR du 6 octobre 2025 (installation des jauges) au 7 novembre 2025 (récupération des jauges).

Les teneurs en dioxines furanes sont comprises entre 2,2 et 2,4 pg-I-TEQ/m²/j, de manière générale, les teneurs en dioxines et furanes sont du même ordre de grandeur sur toutes les zones et sont très faibles (peu importe l'orientation du vent).

Les teneurs en poussières varient entre 59,7 et 233 mg/m²/j (< valeur limite normes allemande LUT 2002 de 350 mg/m²/j).

Les teneurs en métaux lourds varient entre 9,3 et 19 µg/m²/j et les valeurs unitaires de chaque polluant restent inférieures aux seuils de la norme allemande LUT 2002 (pas de norme équivalente française).

3.10.2 MESURES DE BRUIT

Les mesures de bruit sont exigées tous les 3 ans dans l'arrêté préfectoral. Bureau Veritas a réalisé une campagne de mesures entre le 17 et le 24 janvier 2025 afin de répondre aux attentes de l'AP et de la réglementation ICPE. 7 points de mesures ont été intégrés dont 5 en limite de propriété, 1 point chez un riverain et 1 point en ZER. L'ensemble des mesures se sont révélées conformes sauf celles au point 1 (limite de propriété nord-est). Ces mesures se sont révélées non-conformes en période nocturne sur les jours ouvrés et en période diurne et nocturne le dimanche. Ce point devait faire l'objet d'une analyse acoustique complémentaire afin de déceler la source au travers de la signature sonore mesurée et de la configuration des installations à proximité. Cependant, elle n'a pu être réalisée en 2025, en raison de conditions météorologiques défavorables, et devra être reportée à l'automne 2026.

Des mesures au niveau des points 6 (en ZER) et 7 (chez l'habitant) s'étaient révélées non-conformes. Suite à l'installation du bardage au niveau du GTA, une deuxième campagne de mesures a été réalisée. Elle a démontré que les mesures étaient descendues sous les exigences réglementaires et qu'elles étaient donc maintenant conformes.

Une deuxième campagne de mesures a été réalisée du 24 juillet au 7 août 2025. L'objectif de cette campagne était de relever les émissions sonores du site en continu et de les corrélérer selon les événements et tâches ayant lieu pendant son fonctionnement.

20 plaintes en relation avec les bruits ont été dressées dont 4 ont fait l'objet d'une fiche plainte enregistrée par le SITRU :

- 06/02 : M. Bultel (bruit sourd chaudière)
- 03/03 : M. Bultel (bruit de fond)
- 21/04 : M. Bedat (bruit sourd)
- 16/06 : M. Bultel (dégazages très bruyants)

Une plainte a également été adressée à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 27 mai 2025 par M. Bultel concernant le bruit et les odeurs provenant du site CRISTAL.

3.10.3 ODEURS

D'après l'article 26 du contrat de DSP, le maintien en état des portes du hall de réception et leur fermeture systématique doit être assuré par le concessionnaire afin d'éviter la dispersion des odeurs.

Ces portes pour les halls ont été mises en place en avril 2025 et réceptionnées au premier trimestre de 2026. Cependant, M. Bultel indique dans son courrier de plainte les voir fréquemment ouvertes, ne permettant donc pas de résoudre les nuisances olfactives.

3.10.4 VISITE D'INSPECTION ET AUTRES

Une visite de la DRIEAT a eu lieu le 25 juin 2025 et les points suivants ont été mis en avant suite à la visite :

- Consignes relatives à la prévention des risques accidentels : la non-conformité du 25 juin 2024 concernant les mesures à mettre en place en cas de défaillance des équipements de lutte contre l'incendie est levée ;
- Exercices internes de lutte incendie : la non-conformité du 25 juin 2024 concernant les justificatifs d'exercices est levée et remplacée par **une mise en demeure** au sujet de la fréquence de réalisation des exercices internes de lutte incendie ;
- Fréquence et modalités de mise à jour du Plan Interne d'Organisation des Secours (PIOS) : une non-conformité a été relevée, la DRIEAT a fait une demande d'action corrective ;
- Conditions d'exploitation autres que normales (OTNOC) : mise à jour de la liste des OTNOC depuis la précédente inspection ;
- Contrôles des extincteurs, robinets d'incendie armés, canons incendie et poteaux incendie : non-conformité du 25 juin 2024 levée ;
- Poteau incendie « Aérocondenseur » : la non-conformité du 25 juin 2024 est levée et remplacée par **une mise en demeure** ;
- Surveillance des livraisons de déchets : pas d'actions correctives ;
- Techniques de réduction des émissions dans l'air : pas d'actions correctives ;
- Manipulation des déchets en cas d'arrêt des installations : pas d'actions correctives.

4 ANALYSE TECHNIQUE DU GER

L'analyse technique du GER se trouve en annexe du présent rapport.

5 ANALYSE FINANCIERE

5.1 Rappel de la démarche

L'analyse financière a pour **objectifs** :

- De vérifier le respect du dispositif contractuel de la délégation et de s'assurer du respect par le délégataire de l'ensemble de ses obligations contractuelles conformément au contrat de délégation de service public (ci-après DSP) ;
- De mettre en avant les éventuelles marges de manœuvre décelées.

L'analyse qui y est développée s'appuie sur les **documents collectés** dont en particulier :

- L'ensemble des documents devant être remis par le délégataire, prévus au contrat de DSP (outils de suivi, éléments de comptabilité analytique, tableaux de bord) ;
- Les demandes d'informations complémentaires ;
- L'ensemble des documents financiers échangés entre le SITRU et l'exploitant, au moment de la contractualisation du contrat (principalement le compte d'exploitation prévisionnel).

Pour y parvenir, la **démarche mise en œuvre** dans ce rapport est la suivante :

- Analyse de l'application des clauses contractuelles, et notamment :
 - Du respect des dispositifs contractuels du contrat de DSP ;
 - De la permanence des méthodes comptables pour CRISTAL et la cohérence entre les informations techniques et la comptabilité sociale ;
 - De la concordance du montant de la rémunération d'incinération versée par le SITRU avec la réalité économique des opérations et la répartition des risques supportés par le délégataire et le délégant.
- Analyse du compte rendu financier de l'exploitation 2025 et analyse de l'évolution des produits et des charges avec l'exercice 2024 et la concordance avec le budget prévisionnel établi en Annexe 17 du contrat DSP par la vérification :
 - De l'exhaustivité des produits de l'exploitation, comprenant les prestations de traitement des déchets du Syndicat, des déchets tiers, ainsi que les produits de la valorisation énergétique et de la valorisation matière ;
 - De la pertinence des charges d'exploitation prise en compte dans le calcul de la redevance, en particulier lorsque ces charges sont liées au traitement de déchets tiers.

5.2 Synthèse de l'analyse financière de l'exercice précédent

L'audit financier 2024 avait mis en évidence **des écarts structurels significatifs par rapport au compte d'exploitation prévisionnel**, qui appellent une vigilance renforcée pour l'exercice 2025.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, un **décalage systématique** persistait avec le CEP :

- Les recettes perçues auprès du SITRU apparaissaient légèrement inférieures au CEP de 278 k€, principalement en raison du **non-déclenchement de la rémunération fixe dont la cristallisation a été reportée à mars 2025**, soit un écart de 446 K€.
- Le coût global net du SITRU atteignait **43,9 €/t**, soit un niveau maîtrisé et inférieur à **la moyenne du benchmark des installations similaires suivies par Finance Consult à 55 €/t en 2024**.
- En revanche, les recettes tierces affichaient un écart majeur de -3 389 k€, soit presque 70% de différence avec le CEP, qui étaient selon le délégataire **la conséquence d'une perte estimée à 10 000 tonnes liée à l'impact des travaux**.
- Les recettes de valorisation énergétique étaient également largement inférieures aux engagements du délégataire, **alors même que le prix unitaire de vente d'électricité était conforme au CEP**, on constatait **un effet volume de -2 715 MWh lié à la disponibilité dégradée du groupe turbo-alternateur**.

Les charges d'exploitation suivaient **la même tendance que les recettes** :

- Un dépassement de 1 909 k€ par rapport au CEP, soit une hausse de 16%. **Principalement lié au poste d'entretien & réparations à 5 123 k€, 1 179 k€ par rapport au CEP**, pour une part de 60 % des charges de services extérieurs représentant eux-mêmes la majorité des charges totale.
- Les frais de groupe représentent 9,2 % du CA à 829 k€, **un niveau conforme au CEP pour le moment**.

Sur le compte GER, un déficit annuel de 714 k€ et solde cumulé négatif de 602 k€ fin 2024. Les dépenses GER qui étaient facturées **dépassaient la dotation prévisionnelle, créant une incohérence de 408 k€ entre la décomposition technique et le total des comptes analytiques**.

La rentabilité d'exploitation de 2024 était fortement négative à -63,6 %. La société est alors arrivée au terme de son 2^e exercice avec des capitaux propres largement dégradés en raison des pertes accumulées. Au titre du non-respect des performances d'exploitation, elle avait reçu un montant total de pénalités de 163 246 €k en 2024.

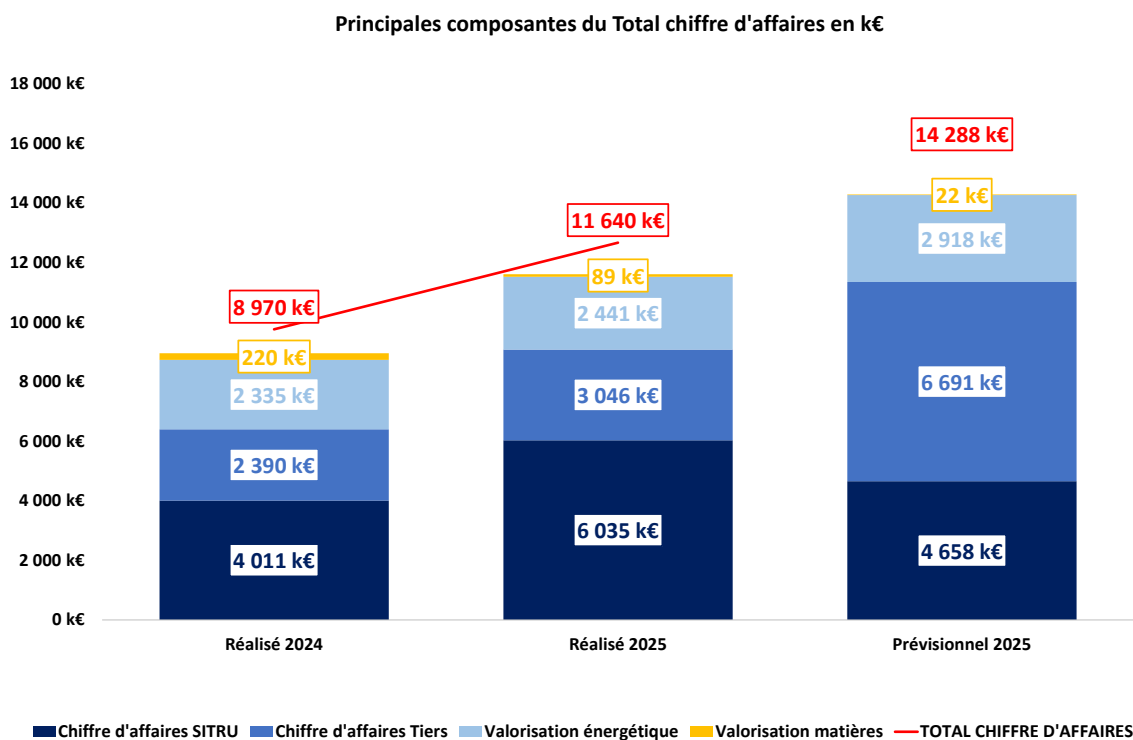
5.3 Rappel des modifications apportées par l'avenant 3 aux conditions économiques d'exploitation du Contrat

L'avenant n°3 au contrat de concession conclu le 10 novembre 2022 entre le SITRU et la société CRISTAL ECO VALO pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) « CRISTAL » modifie plusieurs paramètres économiques d'exploitation, en réponse à trois événements survenus en cours d'exécution :

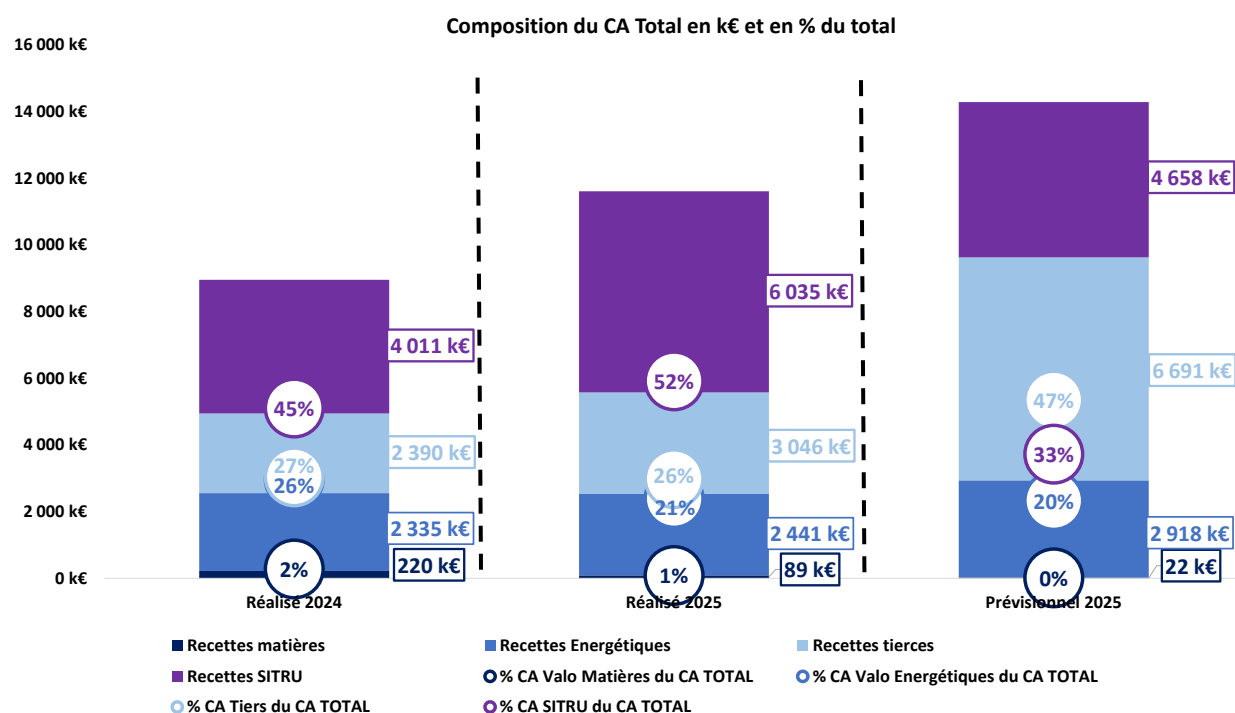
- Augmentation de la capacité de traitement : l'article 44.1 (Redevance d'Occupation du Domaine Public) est modifié afin de prendre en compte le tonnage réel traité sur l'année, dans la perspective d'un relèvement de la capacité nominale autorisée à 130 000 tonnes par an. Ainsi, l'article 45.5 relatif à l'ajustement automatique des rémunérations de traitement du Syndicat à raison de l'augmentation de capacité nominale autorisée est supprimé.
- Absence d'installation de la turbine ORC : à la suite du redressement judiciaire puis de la liquidation de la société ENERTIME, chargée de fabriquer et d'installer la turbine Organic Rankine Cycle, l'avenant prend acte de l'absence de mise en place de cet équipement et modifie en conséquence l'article 22.4 du Contrat, le Compte d'Exploitation Prévisionnel ainsi que le mémoire technique de travaux. L'impact en matière de charges et de recettes est retraduit dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel, sans modification de la rémunération du Syndicat.
- Instauration de la Contribution sur la Rente Inframarginale (CRI) : tirant les conséquences de la réponse de la Direction de la législation fiscale, l'avenant modifie les clauses de remboursement intégral au Concessionnaire par le Concédant en cas de mise en place de mesures de plafonnement de la recette liée à la vente d'électricité, afin d'en exclure la CRI instaurée par l'article 54 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et prolongée par la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.
- Régime des pénalités : les termes de l'article 59.5 relatif à l'atteinte des Performances en cours d'exploitation sont modifiés s'agissant des pénalités applicables au rendement et à la performance énergétique, étant précisé que les stipulations de l'article 59.12 (Pénalités en cas de non-respect du taux de TGAP garanti) sont maintenues.

5.4 Analyse des recettes d'exploitation

5.4.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DE L'EXPLOITATION



En 2025, le chiffre d'affaires de l'exploitation affiche une hausse de 30% par rapport à l'année précédente. Cependant, il demeure largement en deçà du prévisionnel avec un écart de -19% aux 14 288 k€ prévus, **faute des recettes directes du délégataire** :



En effet, en regardant de plus près la composition du chiffre d'affaires réalisé, on comprend que la raison de son écart au compte d'exploitation prévisionnel est liée à **des recettes déchets tiers et énergétiques bien en dessous de celles prévues, elles-mêmes dues aux nombreux arrêts fortuits des lignes d'incinération et à la défaillance des organes de production d'électricité**. Elles étaient supposées composer respectivement 47% et 20% des produits du délégataire mais sont **à peine à l'origine de la moitié des recettes réalisées en 2025**. L'écart structurel au CEP déjà constaté l'année dernière semble persister, voire même s'intensifier, puisque **les recettes perçues auprès du SITRU représentent désormais une part bien plus significative à 52% du total**.

Les principaux agrégats déterminant le chiffre d'affaires total de l'exploitation de l'exercice et leurs évolutions ont été représentés ci-dessus. Toutefois, il existe d'autres recettes qui ne sont pas affichées au sein du graphique en raison de leur impact minime dans ce total, lesquelles sont :

- La Vente de Garanties d'Origine, qui n'étaient pas prévues au CEP et s'appliquent à **la fraction renouvelable de l'électricité commercialisée**. Celles-ci rapportent 1 k€ de recettes en 2025 contre 14 k€ l'année précédente. Selon le délégataire, cette différence s'explique parce que :

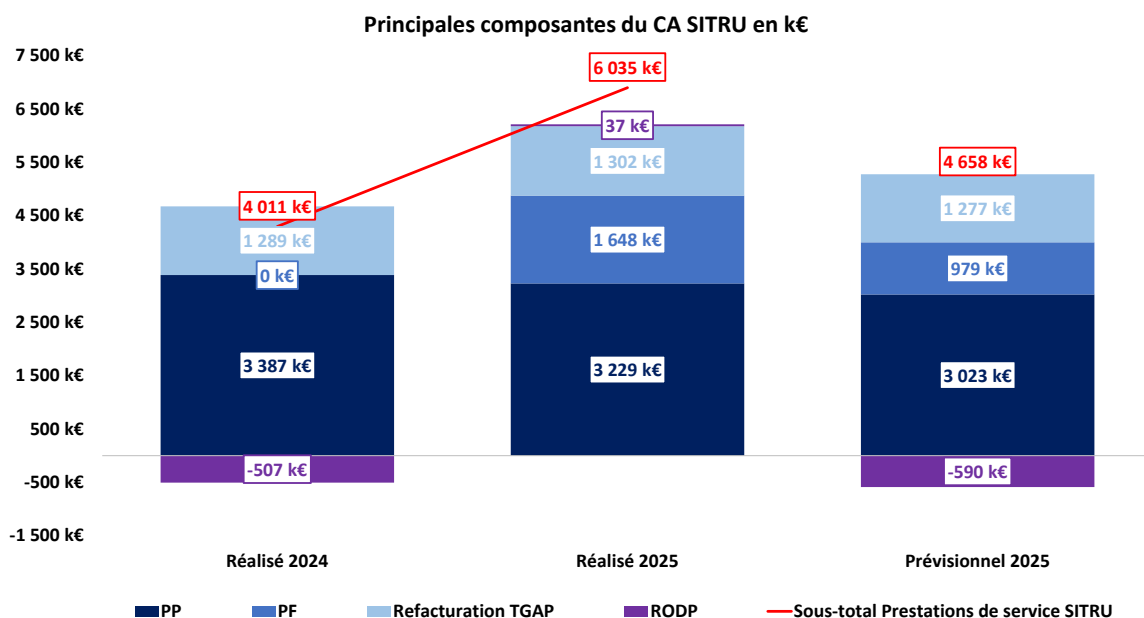
« D'une part, les chiffres présentés dans le rapport annuel 2024 intégraient la commercialisation d'une partie des garanties d'origine 2023. Déduction faite de l'année 2023, les garanties d'origine commercialisées en 2024 représentent un montant de 7 461,30 €. D'autre part, du fait d'une abondance de garanties d'origine sur le marché, les tarifs de revente des garanties d'origine se sont effondrés en 2025, ce qui explique la baisse constatée ».

- La Refacturation de l'avenant 2 pour la réalisation des travaux (réfection étanchéité toiture salle des pompes alimentaires et réfection et mis en peinture des structures de l'ancien four 1, ces travaux ont été réceptionnés en avril 2025), qui apparaît en 2025 pour un montant de 28 k€. Le délégataire justifie ce montant comme suit :

« - 30 547 € pour extourne de provision de facture à émettre au titre de la refacturation des essais de performance de la ligne 2, + 57 745 € Refacturation travaux de l'avenant 2 et + 600 € Frais de désinstallation JPO - Matériel Rueil-Malmaison ».

Le sous-total des Autres recettes est donc de 28 k€ en 2025.

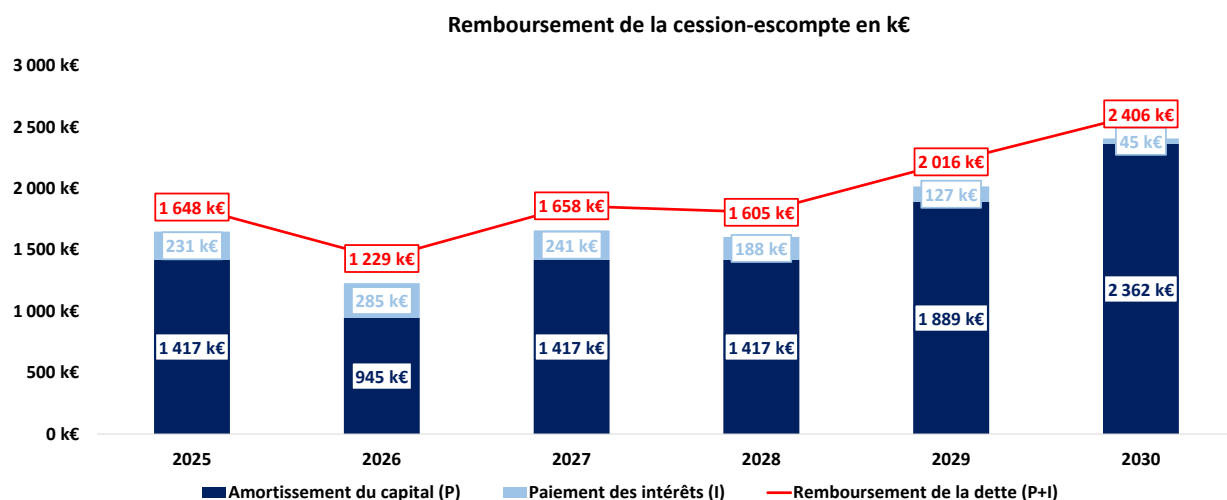
5.4.2 LES RECETTES PERÇUES AUPRES DU SITRU



En 2025, le CA perçu auprès du SITRU progresse de 2 024 k€ par rapport à 2024 pour s'établir à 6 035 k€. Cette hausse de 50% est principalement liée à deux facteurs spécifiques à cet exercice.

Le premier est lié à la part fixe qui n'avait pas été déclenchée en 2024 en raison du report de la cristallisation au mois de mars 2025, contre mars 2024 prévu initialement. Celle-ci s'élève bien à 1 648 k€, soit la somme du capital remboursé (RFk) et des intérêts (Rfi) payés sur la période mars à décembre 2025.

À titre de rappel, ci-dessous l'échéancier final du remboursement de la cession-escompte jusqu'à la fin du contrat :



Le second facteur est la redevance d'occupation du domaine public à 37 k€ € en 2025, qui serait lié à **un retraitements comptable positif** d'après le délégataire :

« La ligne Redevance d'Occupation du Domaine Public correspond aux écritures comptables enregistrées sous les comptes 60210-0010 / 60210-0020.

Ces comptes intègrent également un reclassement d'écriture comptable d'un montant de 126K€ au titre des pénalités 2024. Cette dernière écriture de 126K€ n'est pas relative à la RDOP, mais afin d'être cohérent avec la liasse fiscale provisoire, elle a été présentée sous ce regroupement.

Par ailleurs dans la comptabilité 2025, il y a un cut off favorable de 474K€ qui s'explique par la différence de -903K€ de charges RODP N-1 et d'une extourne de provision de +1 377K€.

La RODP au titre de l'exercice 2025 s'élève à 564K€. »

474 863	débouclage 2024
-564 556	provision pour facture non parvenue 2025
126 972	écriture de reclassement en PB 2930 - impact 0 au P&L
37 280	

Le reclassement de 126 k€ est en cours de vérification par la comptabilité du SITRU.

Les autres composantes évoluent de manière plus modérée. La part proportionnelle diminue de -158 k€, soit -5%, **proportionnellement à la baisse de -5,30% des tonnages SITRU par rapport à 2024**. En effet, le total des déchets du SITRU est de 86 840 tonnes en 2025, soit 4 553 tonnes de moins par rapport à l'année dernière. La TGAP augmente faiblement de 1% **à cause de la hausse du prix à la tonne de cette taxe : 14€/t en 2024 vs 15€/t en 2025**.

En ce qui concerne les autres postes de recettes clôturant le sous-total des prestations de service SITRU, la redevance pour frais de contrôle est stable à -52 k€ par rapport à l'année précédente, de même que la rémunération pour le traitement du verre à 21 k€.

On note aussi une pénalité due pour non-respect des garanties de performances du contrat de concession de DSP qui, selon le délégataire, correspond à :

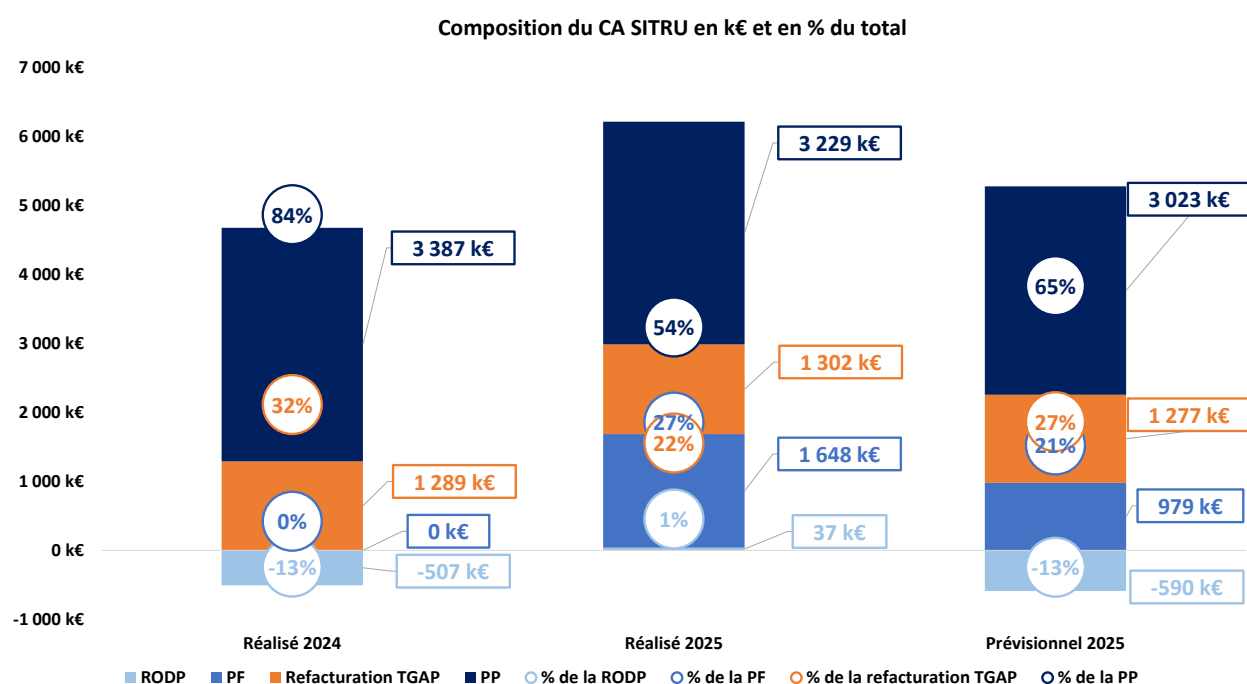
« une charge passée en 2025 au titre des pénalités d'exploitation 2024. Le calcul définitif des pénalités 2024 s'élève à 163 246 euros ».

Les mêmes tendances s'observent globalement lorsqu'on compare le chiffre d'affaires perçu auprès du SITRU à ses prévisions. Celui-ci est en hausse de 1 377 k€ par rapport au CEP, soit une hausse de 30%. **Les événements de l'exercice 2025 liés à la part fixe et à la RODP expliquent aussi la majeure partie de la différence avec le CEP**, avec des augmentations supérieures de respectivement 670 k€ et 628 k€. En revanche, la part proportionnelle affiche une légère hausse de 7% par rapport au CEP. Celle-ci est due à la hausse des tonnages apportés par le SITRU **en 2025**, et notamment aux refus de tri TRIVALO, **qui sont supérieurs aux 85 143 tonnes prévues au CEP**.

La RFC est en très légère hausse (suivant le rythme d'indexation contractuel).

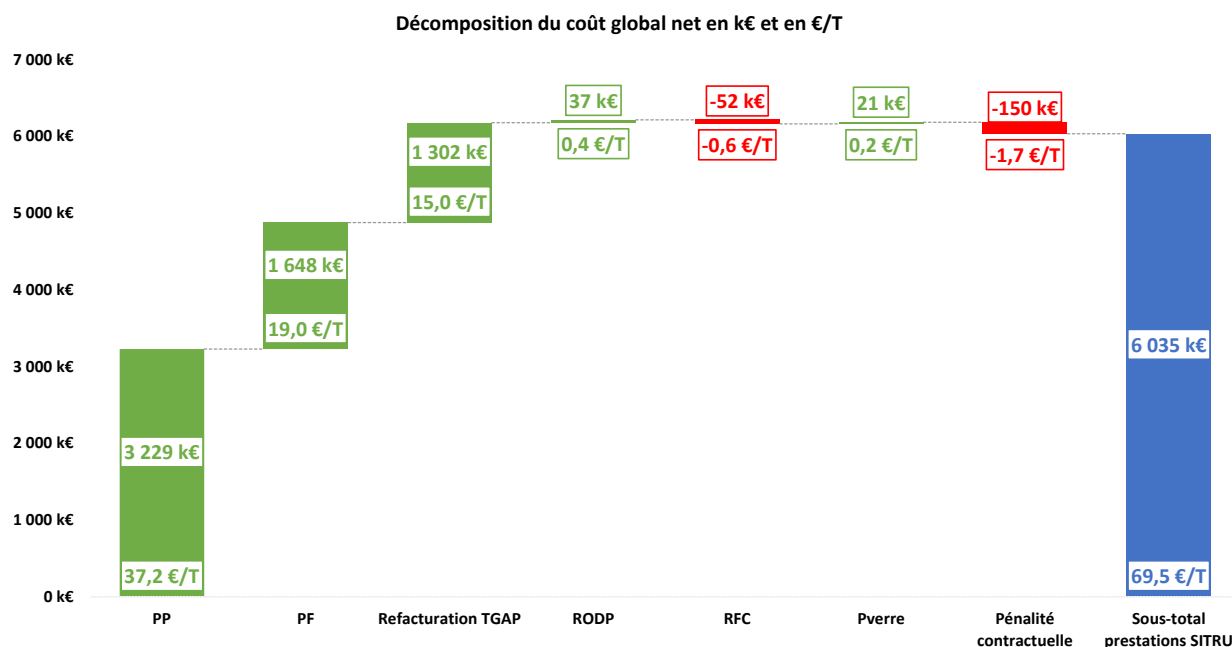
Les recettes issues du traitement du verre PVerre est en très légère hausse, (suivant le rythme d'indexation contractuel).

Enfin, les montants de pénalité contractuelle appliquée au Déléataire n'étaient pas prévus au CEP, venant légèrement diminuer le coût global net SITRU.



On observe ainsi une composition du CA SITRU 2025 beaucoup plus proche des prévisions qu'en 2024, la part fixe venant rééquilibrer ce poste de recettes pour l'exploitation, malgré une RODP anormale.

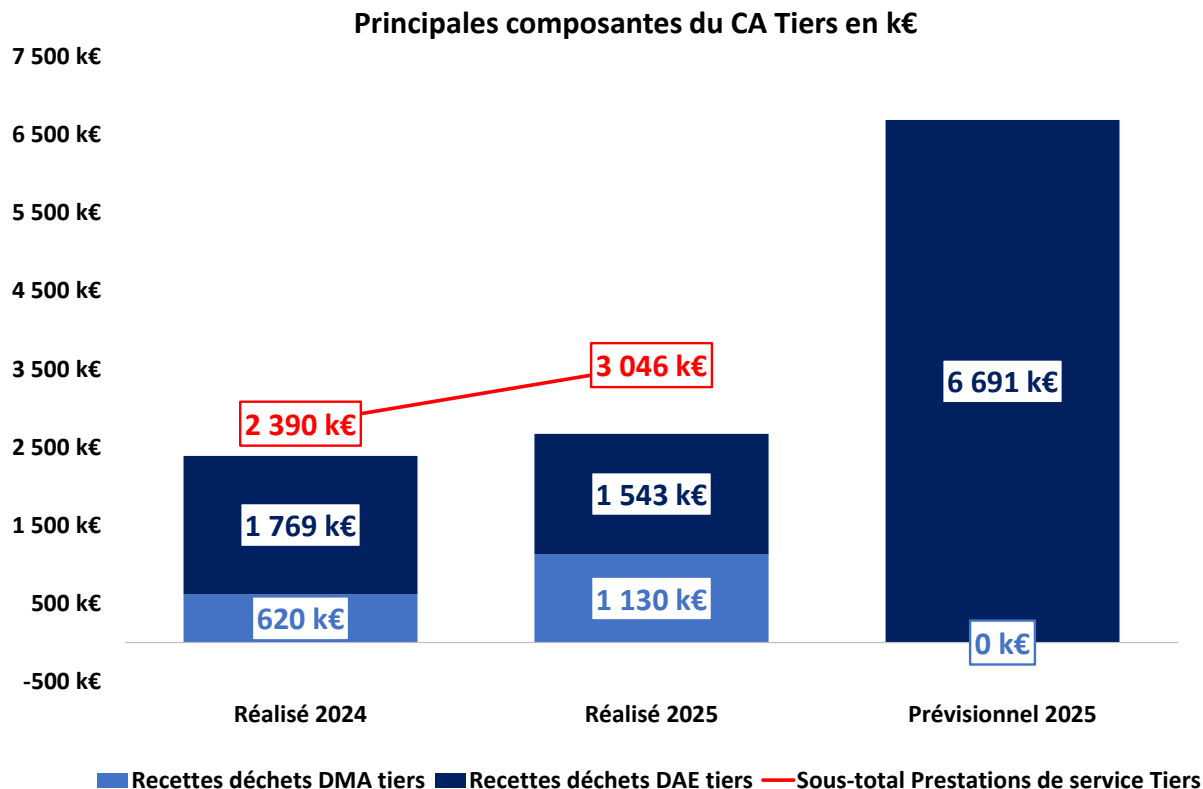
5.4.3 COUT GLOBAL NET POUR LE SITRU



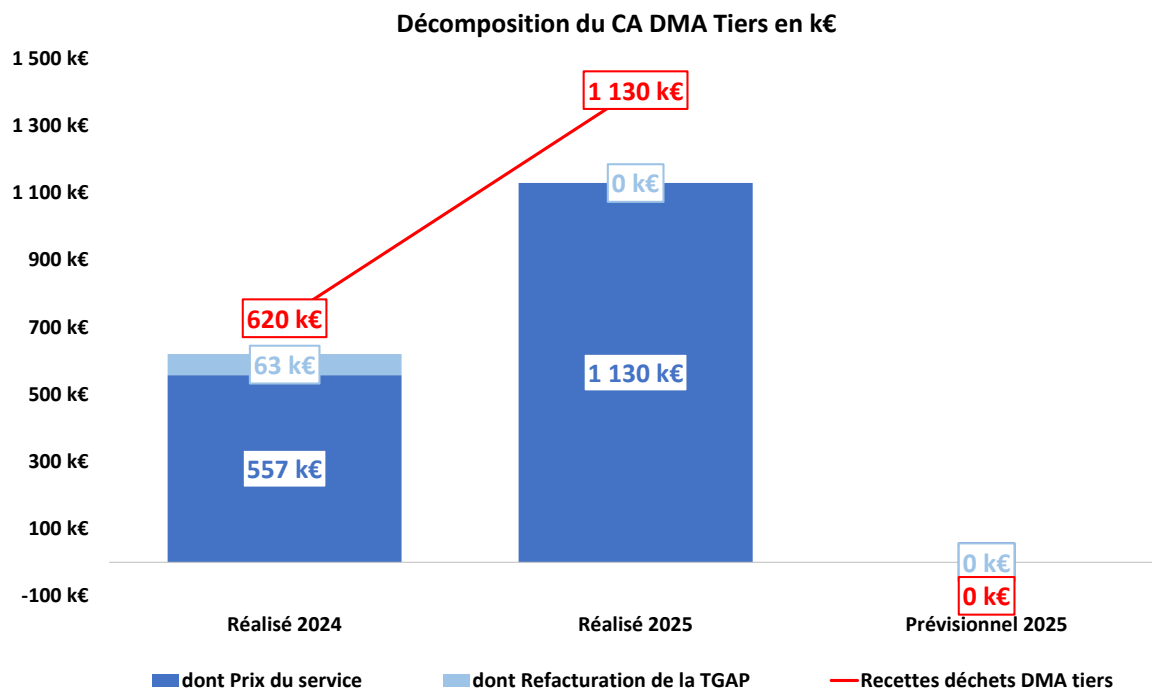
Pour 86 840 tonnes de déchets SITRU traités en 2025, **le coût global net est de 69,5 €/T**. Pour rappel, le coût global net était de 43,9 €/T pour 91 394 tonnes de déchets SITRU traités en 2024.

Cette importante évolution du coût global net **est le résultat des deux mêmes facteurs à l'origine de la hausse du chiffre d'affaires perçu du SITRU en 2025**, lesquels sont l'introduction de la part fixe, qui représente un coût supplémentaire de 19,0 €/T et la variation positive anormale de la RODP qui neutralise une diminution de -5,0 €/T.

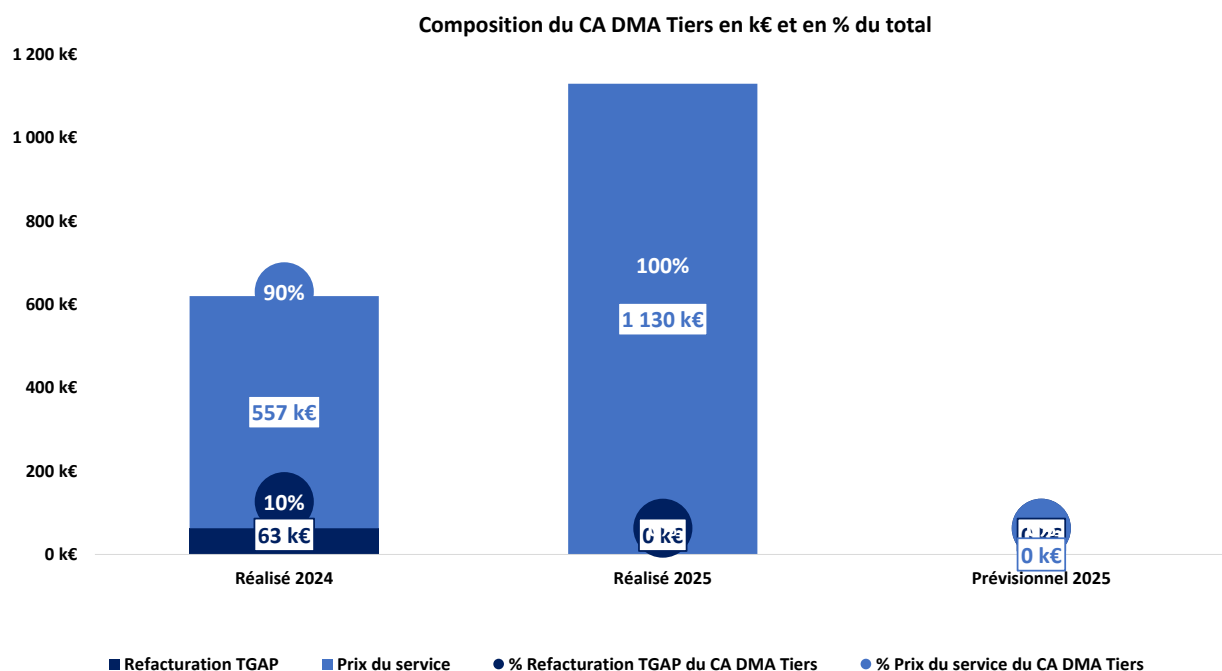
5.4.4 LES RECETTES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS TIERS



Les recettes issus du traitement des déchets tiers sont en augmentation de 657 k€ en 2025, soit une hausse de 27% par rapport à l'année précédente. **Sur la même période les tonnages tiers ont augmenté de +1 054 tonnes, expliquant majoritairement la hausse de ces recettes.** Cependant, le niveau réalisé en 2025 demeure largement en deçà des prévisions faites, avec un écart substantiel de -54% au CEP.



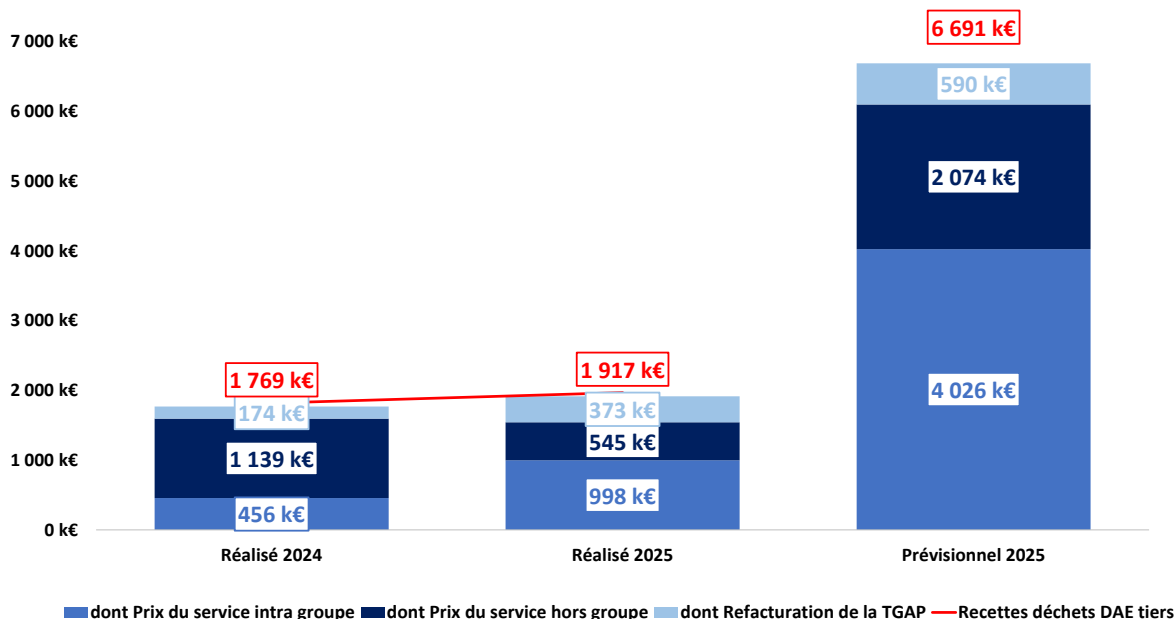
Cette hausse est portée par le chiffre d'affaires des déchets de ménages et assimilés tiers dont les recettes liées au prix du service ont doublé en 2024, passant de 557 k€ à 1 130 k€ en 2025, soit une hausse de 103%. Ces apports de déchets proviennent des filiales SUEZ RV ENERGIES, SUEZ RV Île de France et de VALO'MARNE en début d'année, puis, une importante partie a été apportée par le SYCTOM en fin d'année.



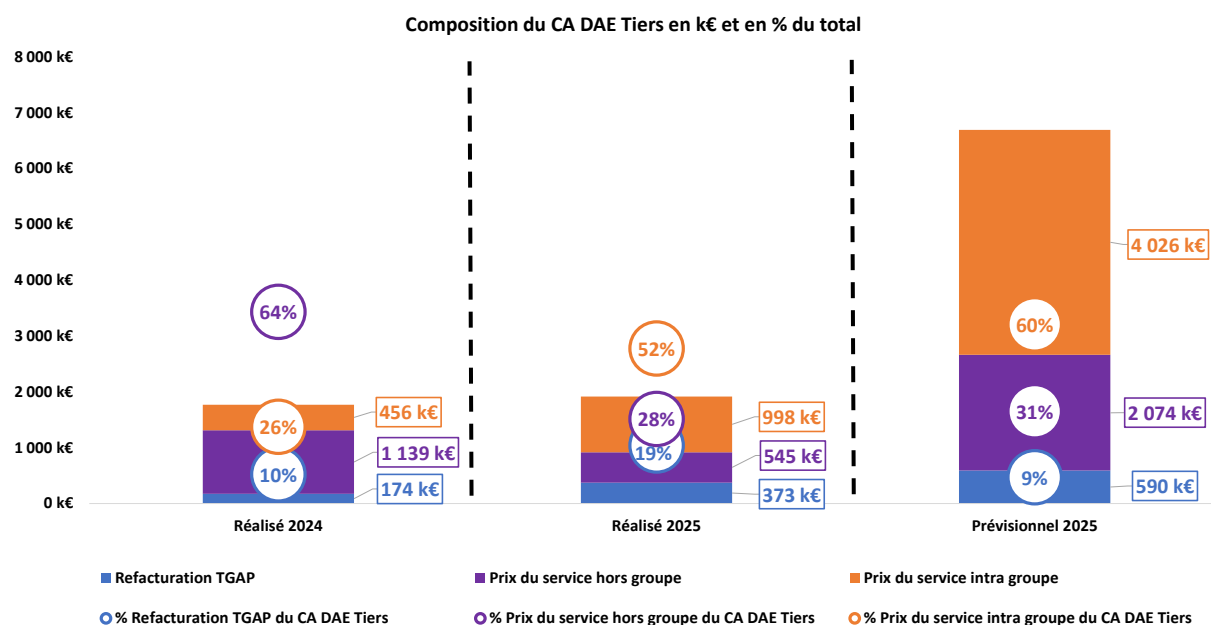
La refacturation TGAP n'apparaît plus lors de cet exercice alors qu'elle composait 10% des recettes de ce poste en 2024, **proportionnellement aux tonnages incinérés**. Son montant et sa part dans le mix des recettes de DMA Tiers devraient ainsi être bien supérieurs cette année.

Les recettes de DMA Tiers n'étaient pas prévues aux CEP, **l'ensemble des projections de recettes tiers avaient été faites sur les recettes de déchets d'activités économiques tiers**.

Décomposition du CA DAE Tiers en k€



Le chiffre d'affaires lié au traitement des déchets d'activités économiques tiers lui, progressent plus faiblement de 147 k€, soit une hausse de 8% par rapport à 2024. Cette faible impulsion est **la faute de recettes liées au prix hors groupe dont les revenus ont été divisés de moitié**, à hauteur de -594 k€, soit -52% par rapport à l'année précédente. Cette forte baisse peine à être compensée par les autres revenus, **malgré les effets très positifs des recettes liées au prix du service intra groupe et de la refacturation TGAP qui toutes deux ont plus que doublé par rapport à l'année dernière**, respectivement de 119% et de 115%. En effet, là où l'on observait des apporteurs de déchets tiers industriels plus variés l'année dernière avec notamment AVR Environnement, Cheze, Nicollin, Semaval, Tais, Trinergy et SUEZ RV Île de France, on ne compte plus que SUEZ RV Île de France, Tais et Nicollin parmi ces apporteurs en 2025.



Dès lors, on observe que **la répartition des revenus de ce poste s'est inversée par rapport à la tendance affichée en 2024 en raison du nouveau mix d'apporteurs de déchets tiers industriels**. Le délégataire justifie cette modification :

« Du fait de travaux conséquent sur certaines UVE du groupe SUEZ en 2025, les déchets habituellement reçus sur ces installations ont pu être provisoirement traités sur Cristal. Ce traitement s'est opéré dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement et de valorisation énergétique, et conformément aux arrêtés préfectoraux des installations concernées ».

Cependant, cette structure se rapproche de celle annoncée au CEP, avec une part significative de recettes liées au prix du service intra groupe, celles-ci doublent par rapport à 2024, passant de 26% à 52%, et se rapprochant des 60% prévus, même si les montants ne sont largement pas à la hauteur du CEP.

Cet écart aux prévisions avait déjà été constaté lors de l'exercice précédent, et il avait été justifié par la non-disponibilité des lignes pendant plusieurs périodes d'arrêts programmés et d'autres fortuits qui avaient entraîné une perte de 10 000 tonnes de déchets tiers.

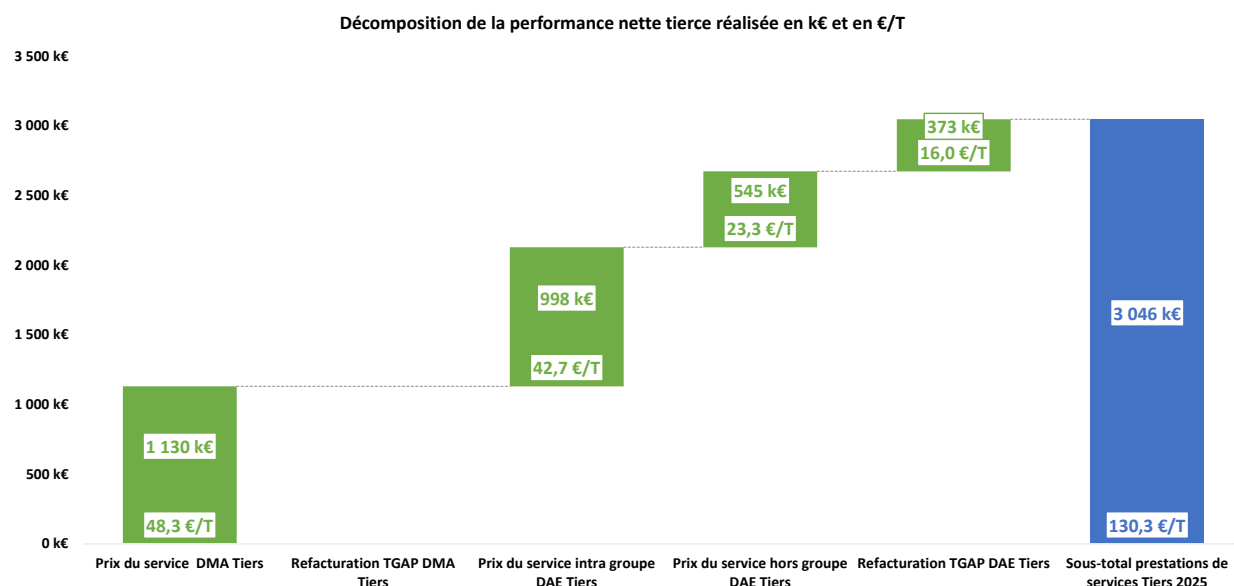
Au même titre, le rapport annuel du délégataire souligne cette année **une estimation de tonnages perdus liés aux principaux fortuits et dysfonctionnements équivalente à 15 434 tonnes**. Les tonnages perdus augmentent encore en 2025, en raison d'opérations de travaux de GER en plus des arrêts programmés et autres fortuits Sur ces tonnages, **seulement 5 050 tonnes ont été évacuées**, ce que le délégataire justifie ainsi :

« Pour éviter des surcoûts liés aux évacuations, une partie des tonnes est détournée en amont du site via le pilotage de la fosse et sans être réceptionnées sur site, ce qui explique que le total des tonnes évacuées soit inférieur aux tonnages totaux perdus ».

Etant désormais presque à la moitié du contrat, et constatant les mêmes problématiques de traitement depuis le début de l'exploitation, il convient donc d'analyser la performance nette du délégataire dans sa commercialisation du vide de four ci-dessous.

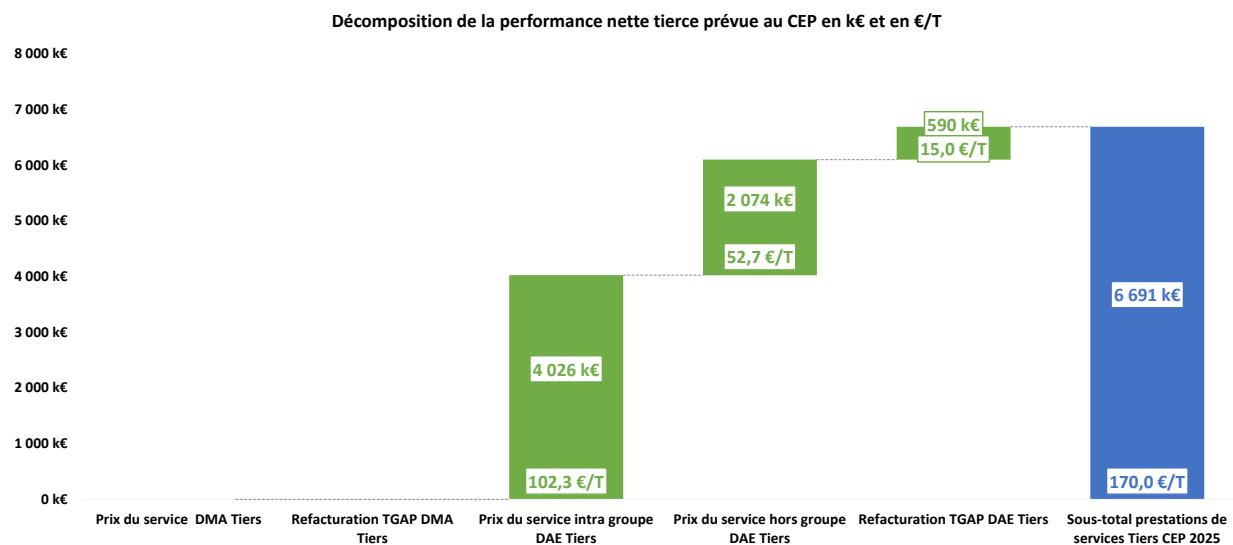
5.4.5 PERFORMANCE NETTE DE LA COMMERCIALISATION TIERCE

L'objectif est ici de mesurer la performance nette du délégataire au regard de l'exercice précédent et des prévisions qu'il avait fait.



En 2025, l'installation a reçu près de 23 379 tonnes d'apporteurs tiers générant un sous-total de recettes à hauteur de 3 046 k€ pour ses prestations de services rendus à ces tiers. **La performance nette de la commercialisation tierce est de 130,3 €/T.** À titre de rappel, la performance nette de la commercialisation tiers était de 127,0 €/T pour 18 822 tonnes reçues en 2024. On constate une légère amélioration du service par rapport à l'année dernière.

Au vu des analyses fournies précédemment, **ce sont les recettes liées au prix du service DMA Tiers qui parviennent à rééquilibrer les revenus en 2025, avec un prix à la tonne de 48,3 €.** Les recettes liées au prix du service intra groupe de DAE Tiers **suivent avec un prix de 42,7 €/T.**



En comparaison aux prévisions faites pour l'exercice 2025, basées sur la réception de 39 357 tonnes d'apporteurs tiers, on constate que le prix à la tonne tiers de 2025 est inférieur à celui de 170,0 €/T prévu pour la commercialisation du vide de four en 2025. **La performance nette de la commercialisation tiers est en deçà de -39,7 €/T, soit une performance qui n'est pas à la hauteur des performances attendues avec un écart de -23%.**

5.4.6 LES RECETTES DE VALORISATION ENERGETIQUE

Principales composantes du CA Valorisation énergétique en k€



En 2025, le chiffre d'affaires généré par la valorisation énergétique des tonnages incinérés s'élève à 2 441 k€, une légère augmentation de 106 k€ par rapport à 2024, soit une hausse de 5%.

Cette augmentation est **presque intégralement portée par les recettes issues de la vente d'électricité injectée sur le réseau qui représentent 95% des revenus énergétiques en 2025** et affichent une augmentation de 90 k€, soit une hausse de 4%. Pourtant, **l'installation voit sa production d'électricité diminuer en 2025, passant de 9 480 MWh à 8 875 MWh**. C'est donc **l'augmentation du prix unitaire de vente à 260 €/MWh en 2025 contre 235 €/MWh en 2024 qui justifie cette hausse**. Ainsi, l'effet prix compense la perte de volume entre 2024 et 2025.

Au sujet de sa stratégie de commercialisation de l'électricité produite, le délégataire nous communique que :

« une partie de l'électricité est commercialisée via des ventes à termes (y.c. PPA). Le reste de l'électricité est vendu au prix spot du marché ».

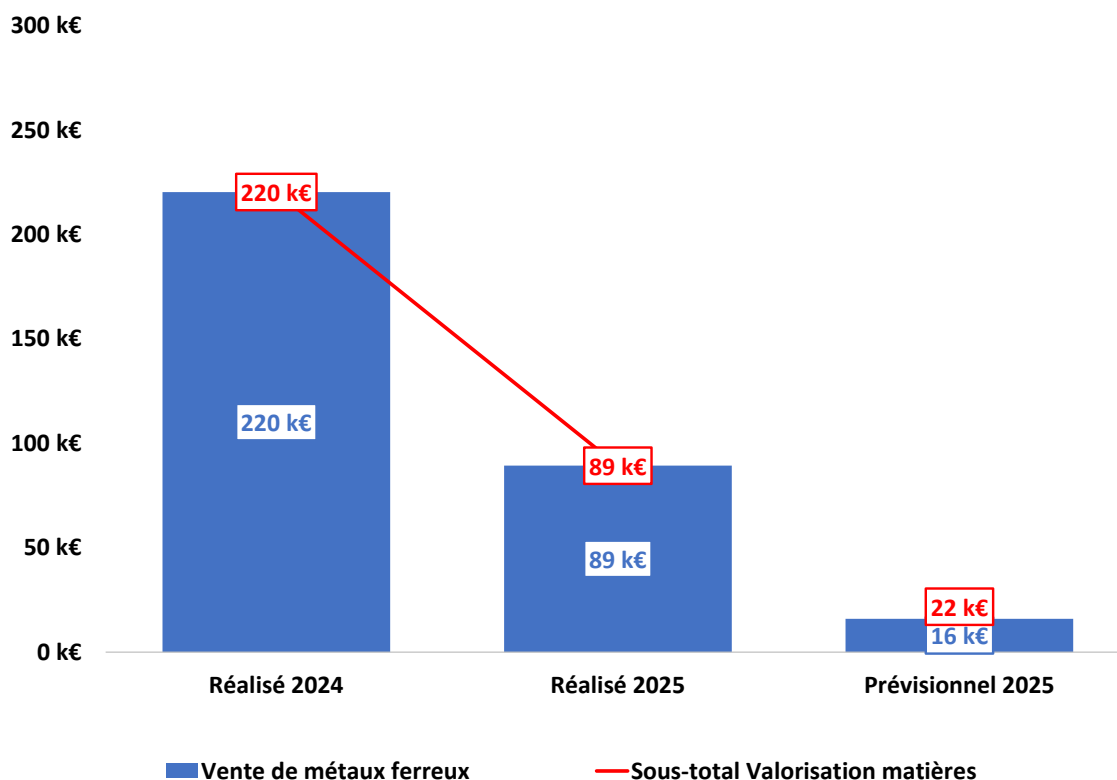
C'est une stratégie hybride qui combine **deux canaux de vente complémentaires afin de trouver un équilibre entre sécurité des revenus et captation des opportunités de marché**. En effet, les contrats de ventes à terme, dont les PPA, sont des **contrats bilatéraux de gré à gré conclus directement avec un acheteur et portent sur de longues durées**. Le délégataire a alors conclu ces contrats lors de **la période 2022 – 2023 où les prix de l'électricité explosaient, ce qui explique le maintien de revenus importants même en cas de baisse de la production**. De plus, le délégataire choisit de garder la part restante de sa production **hors contrat afin de pouvoir la vendre sur le marché de court terme et profiter des hausses du prix de l'électricité sur certaines périodes de l'année ou de la journée**.

Cependant, malgré la poursuite de cette stratégie, le sous-total des recettes de valorisation énergétique réalisé en 2025 est inférieur de -17% aux prévisions faites au CEP, et ce sachant un prix unitaire **largement supérieur à celui sur lequel le délégataire s'était engagé pour l'année 2025 dans son CEP à 200 €/MWh**. Cela s'explique tout simplement par des volumes qui sont **loin des hypothèses de production sur lesquelles il s'était engagé à 13 954 MWh**.

Au regard du Bilan prévisionnel 2025 - 2035 de RTE qui actualise les perspectives pour le système électrique français, les hypothèses prises par le délégataire dans l'avenant 3 sur les volumes d'électricité injectée sur le réseau et leurs évolutions sont réalistes. Cependant, celles concernant les prix d'injection retenues par le délégataire apparaissent très supérieures aux références de marché actuellement observées et aux régimes de prix bas susceptibles de se maintenir en France dans les prochaines années. Cela signifie qu'il a prévu de surperformer par rapport aux prévisions du marché de l'électricité et que le risque qu'il n'y parvienne pas est à sa charge.

5.4.7 LES RECETTES DE VALORISATION MATIERES

Principale composante du CA Valorisation matières en k€



Les recettes de valorisation matières s'établissent à 89 k€ en 2025 contre 220 k€ en 2024, soit une importante baisse de -59%. Cette diminution des recettes matières est **uniquement liée à celle de sa principale composante, laquelle étant la vente de métaux ferreux**. Ce poste reste néanmoins supérieur aux prévisions avec un écart positif de 68 k€. Le délégataire nous a expliqué que :

« En 2025 il y a 1 085 tonnes de métaux ferreux vendues, valorisées à 89 315 € ; vs CEP cela représente une différence favorable de 925 TONNES mais à un tarif moyen inférieur de 22,22 €.

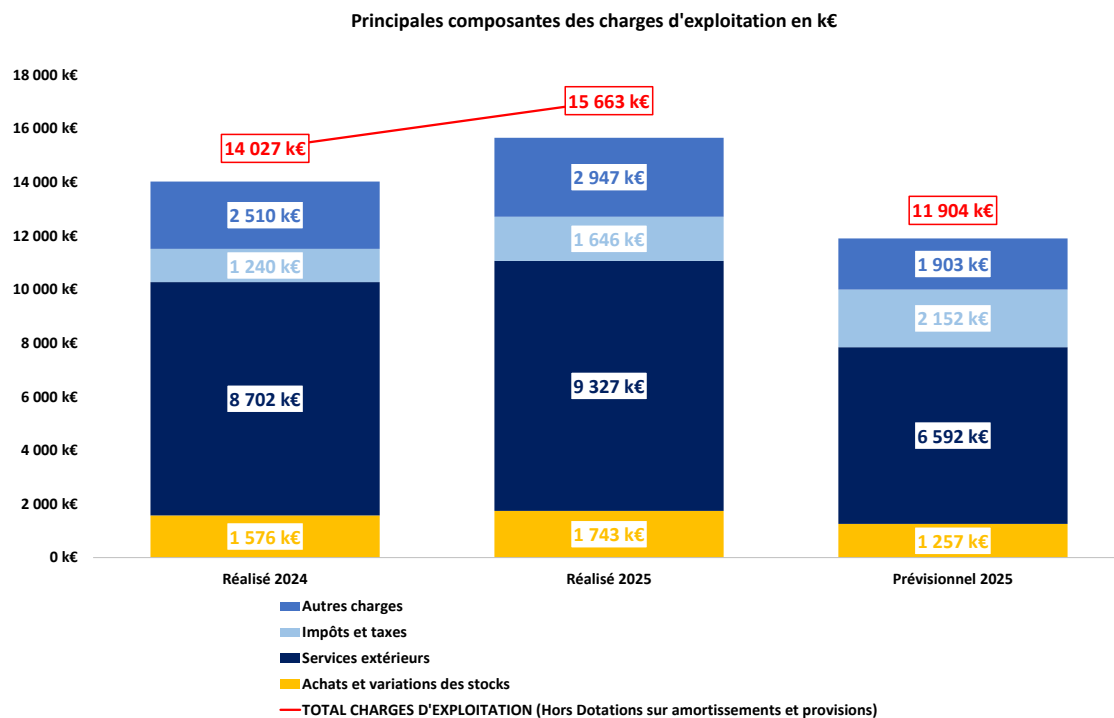
L'effet prix est de -24 097 € et l'effet volume + 96 692 € Vs le réel 2024 : il y a -458 tonnes vendues et à un tarif inférieur de 60,50 €.

L'effet volume vs 2024 est -65 487 € et l'effet prix de -65 621 €.

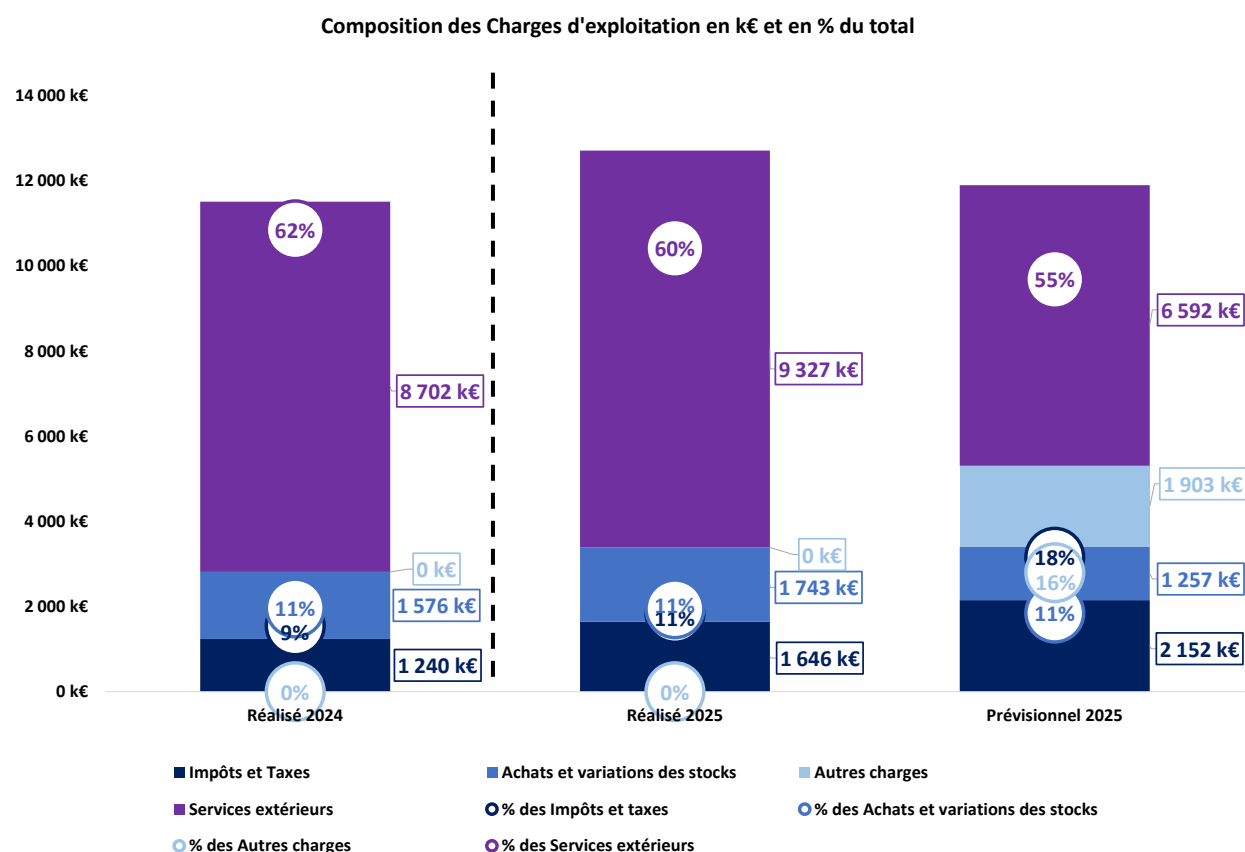
Il y a 1221 tonnes de ferreux collectées en 2024 Vs 1133 tonnes en 2025. Le delta constaté est lié à la qualité des déchets (baisse de la quantité d'encombrants incinérables et de déchets incinérables en provenance des déchetteries, proportion de DIB et provenance) ».

5.5 Analyse des charges d'exploitation

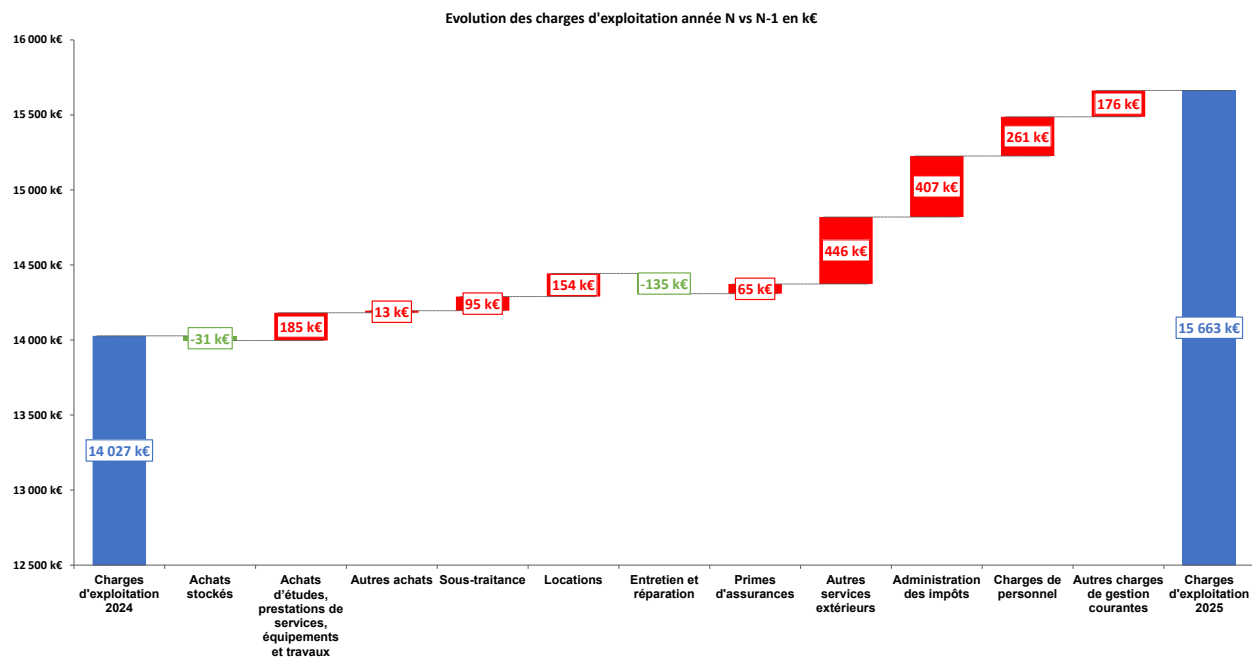
5.5.1 LES CHARGES TOTALES DE L'EXPLOITATION



Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 663 k€ en 2025 et affichent une hausse de 12% par rapport à l'année précédente. Le niveau affiché en 2025 est encore une année de plus bien supérieur à celui prévu au CEP à 11 904 k€, soit un surplus de charges de 3 759 k€, une hausse de 32%. **Ces deux tendances sont liées à une hausse soutenue des charges, qui sont toutes en augmentation par rapport à l'année précédente et aux hypothèses faites au CEP.**

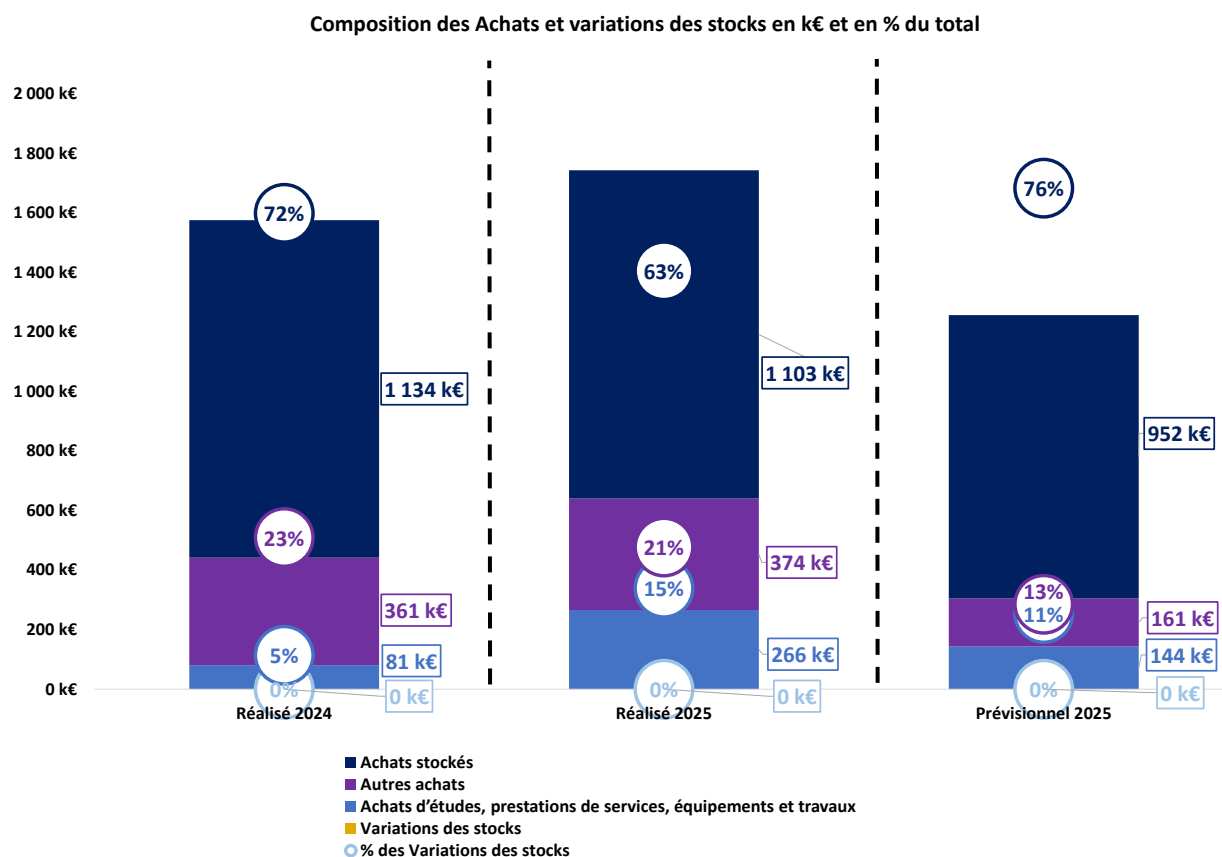


En décomposant les charges d'exploitation, on observe, comme en 2024, que ce sont encore les services extérieurs qui pèsent le plus dans les charges d'exploitation. Malgré une légère baisse dans la part totale, ils pèsent toujours pour 60% des charges d'exploitation. **Ce sont les impôts et taxes et les autres charges qui progressent au profit des services extérieurs dans cette part totale. Tandis que la tendance inverse s'observe vis-à-vis du CEP, les impôts et taxes ont clairement été surestimées au profit des autres charges.**



En dehors des petites économies faites sur les achats stockés et l'entretien et réparation, **toutes les dépenses sont en hausse par rapport à 2024. Les variations des autres services extérieurs et des impôts étant les plus significatives.**

5.5.2 LES CHARGES D'ACHATS ET DE VARIATIONS DES STOCKS



Les Achats et variations des stocks s'élèvent à 1 743 k€ en 2025, en hausse de 168 k€ par rapport à 2024 et 486 k€ par rapport au CEP, soit respectivement des augmentations de 11% et 39%.

Ce sont les **Achats stockés qui pèsent le plus dans les achats et variations de stocks**. Ceux-ci sont principalement composés des **matières premières et des fournitures consommables pour le fonctionnement de l'installation**. En 2025, ils sont en baisse de -3% par rapport à l'année précédente, en raison d'une diminution des dépenses de fournitures et d'achats de matières premières qui restent stables. Par rapport au CEP, l'installation réalisé également des économies sur les dépenses de fournitures, en revanche, les achats de matières premières, dont principalement de propane, dépassent de 184 k€ les prévisions. Le délégataire justifie cela par :

« plusieurs démarrages de fours durant l'année pour des arrêts rendus nécessaires par les travaux, et des arrêts fortuits ».

Le propane étant bien un réactif nécessaire au démarrage des fours.

Les Achats d'études, de prestations de services, d'équipements et travaux représentent le second poste de charges parmi les Achats et variations des stocks. Ils sont en hausse de 185 k€ par rapport à 2024 et de 123 k€ par rapport au **CEP uniquement à cause de la hausse des frais d'analyse et de contrôle**. À ce sujet, le délégataire nous a communiqué que :

« Les hausses s'expliquent souvent par les impacts des hausses tarifaires liées à l'inflation.

Et il y a eu des contrôles supplémentaires au titre des :

- phases transitoires, dans le cadre des BREF, lié au arrêts / démarrage des lignes
- ajouts de contrôles des émissions CO2
- renforcements des analyses et des contrôles liés à la qualité de l'eau ».

Nous émettons une nuance sur la justification inflationniste du Déléataire. En effet, l'inflation a été moins marquée en 2025, comparativement à d'autres exercices antérieurs (2022, 2023).

Les Autres achats sont **stables par rapport à l'exercice précédent, mais excèdent de 213 k€ le CEP car toutes ses dépenses sont supérieures aux prévisions**. Le délégataire justifiant encore ces dépassements par l'impact de l'inflation sur les tarifs, et spécifiquement certains postes ainsi :

- Eau potable à 95 k€ :

« la consommation du site en eau et notamment la consommation d'eau du réseau de chauffage urbain à cause d'une fuite » ;

- Achat d'électricité à 35 k€ :

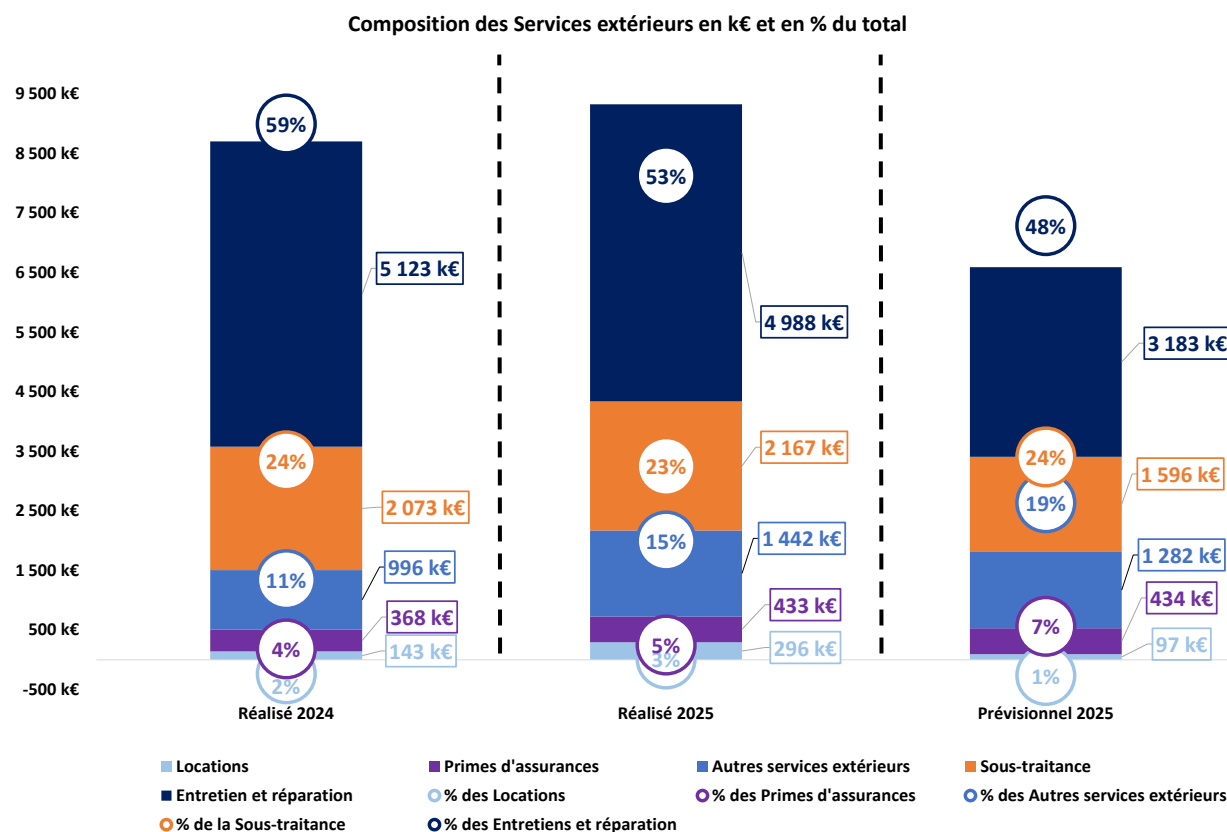
« les consommations d'électricité plus importantes à la suite des arrêts fortuits de l'usine » et
« la reclassification de 112 K€ des factures d'eau relatives aux périodes de prestations de mai 2023 à avril 2025 comptabilisées sur l'ancienne entité juridique de l'usine (SUEZ RV ENERGIE) » ;

- Fournitures administratives (dont imprimantes) à 15 k€ : sans explications particulières ;
- Carburants à 29 k€ : sans explications particulières ;
- Autres matières et fournitures dont EPI + entretiens à 40 k€ :

« l'achat d'EPI spécifiques liés à la protection de nos collaborateurs pour les risques d'explosion des bouteilles de protoxyde d'azote ».

Les Variations de stocks **sont nulles depuis le début de l'exploitation, conformément aux prévisions**.

5.5.3 LES CHARGES DE SERVICES EXTERIEURS

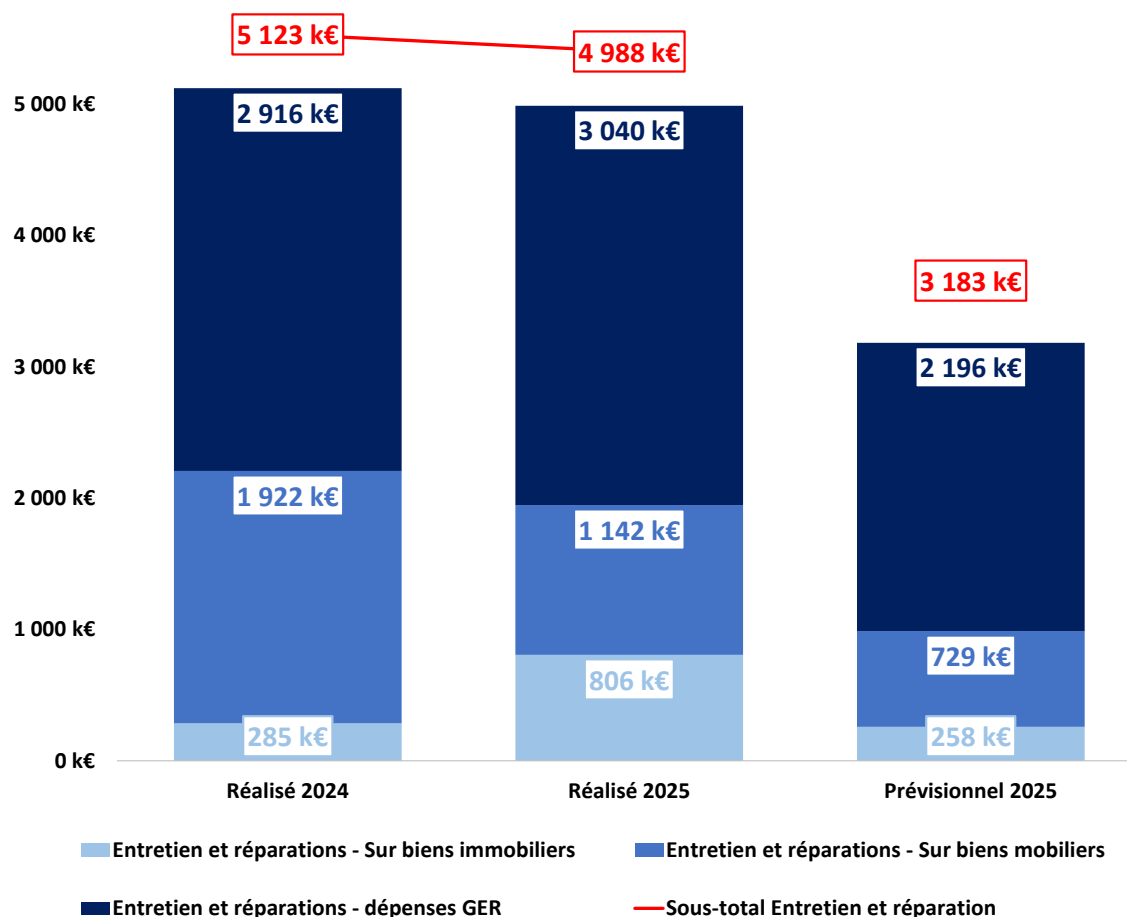


Les charges de services extérieurs s'élèvent à 9 327 k€ en 2025 et **sont encore une fois les plus importantes dans les charges d'exploitation totales**. Néanmoins, **on note que cette sur-représentation des services extérieurs au sein des charges d'exploitation totales est conforme au CEP**. En revanche, **leurs coûts ont été clairement sous-estimés puisqu'on observe un dépassement global de 2 734 k€, soit un écart de 41% par rapport aux prévisions**.

Celles-ci sont aussi en augmentation de 625 k€ par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 7%. Cela s'explique par une **hausse de presque tous les postes de dépenses par rapport à 2024, hormis l'entretien et réparation qui affiche une légère baisse de -3%**. En effet, ces dernières s'élèvent à 4 988 k€ en 2025 contre 5 123 k€ l'année précédente, mais excèdent de 1 805 k€ le CEP, soit un écart de 57%.

Ci-dessous sont présentées les évolutions majeures des charges d'entretien et réparation entre 2024 et 2025 et par rapport au prévisionnel.

Décomposition des charges d'entretien et réparation en k€



La diminution des charges d'entretien et réparation par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à la baisse de -41% des dépenses sur bien immobiliers, même si celles-ci demeurent bien supérieures aux prévisions de 57%.

Les dépenses sur biens immobiliers explosent par rapport à 2024 et aux prévisions, avec des hausses de respectivement 183% et 213%.

Selon le délégataire, les principales explications de ces variations par rapport à 2024 et aux prévisions sont :

« Le renforcement des opérations de nettoyage et le tarif du nouveau contrat / Le développement du plan de maintenance / Un complément de charges liées aux travaux de revamping de l'installation / Des charges non récurrentes : travaux et nettoyages ponctuels »

Il souligne aussi que :

« ce poste tient compte également des charges refacturées au SITRU par voie d'avenant (par exemple : réfection de la travée centrale) ».

En ce qui concerne les dépenses de GER, celles-ci sont stables par rapport au précédent exercice avec une variation de seulement 4%, mais elles dépassent aussi le budget prévu de 38%. D'après le délégataire, **ce serait lié à un retraitement comptable de 400 000 €, un décalage de travaux prévus de 200 000 € et un solde résiduel d'environ 190 000 €,** dont ce dernier est justifié comme tel :

« Le résiduel correspond au décalage des dépenses réelles 2025 vs les dépenses prévus au CEP ».

La sous-traitance constitue le deuxième poste de dépenses parmi les charges de services extérieurs. Celle-ci est en hausse de 95 k€ par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 5%. Elles dépassent également largement les prévisions du CEP à hauteur de 571 k€, soit une augmentation de 36%.

Cela s'explique par **une forte augmentation de la sous-traitance pour l'évacuation des détournements (transports et traitement) incluant la TGAP**, qui augmente respectivement de 217 k€ et 567 k€ par rapport à 2024 et au CEP. Tandis que **les autres postes d'évacuation des mâchefers et des REFIDND sont globalement en baisse**. Cette hausse de la sous-traitance pour l'évacuation des détournements est liée à **l'augmentation des tonnes évacuées en 2025 précédemment évoquée**, le délégataire complétant ainsi :

« Les 769 360€ comprennent les charges de traitement des déchets évacués, leur transport et la TGAP associée.

Pour rappel 5050.31 tonnes ont été évacuées en 2025 vs 1500 tonnes détournées au CEP. La variation de 558 K€ entre le CEP et réel 2025, s'explique par 60K€ d'effet prix (140,48€/T au CEP vs 152,35€/T au réel) et 498 K€ d'effet volume.

Comme précisé à l'annexe 2 du rapport technique, parmi les 5 050.31 tonnes évacuées en 2025, 3 999.35 tonnes ont été envoyées vers des centres d'enfouissement techniques de classe 2, le reste des déchets étant envoyés vers des unités de valorisation énergétique ».

Les autres services extérieurs constituent la troisième composante principale des charges de services extérieurs. Ils s'élèvent à 1 442 k€ en 2025, un niveau proche de celui prévu au CEP à 1 282 k€ avec un dépassement de 160 k€, soit un surcoût de 12% des dépenses d'autres services extérieurs. Cependant, ils affichent une importante augmentation par rapport à l'année précédente avec 446 k€ supplémentaires de dépenses. **Cette hausse est portée par deux éléments : le personnel extérieur au service et les frais de groupe.**

Le personnel extérieur dont le personnel intérimaire augmente encore de 103 k€ en 2025 et excède de 215 k€ le CEP, **puisque aucunes dépenses n'étaient prévues pour ce poste**. Le délégataire nous a communiqué que :

« les principales dépenses d'Intérim correspondent aux postes ouverts : pontiers/rondiers et accueil site ».

L'omission de ces postes dans les charges de personnel prévisionnelles a entraîné ces surcoûts et sont clairement la faute du délégataire. De plus, nous verrons ultérieurement que les charges de personnel sont également en hausse soutenue par rapport au CEP, ce qui démontre déjà clairement un mauvais dimensionnement des besoins nécessaires au fonctionnement de l'usine.

En ce qui concerne les frais de groupes, ils s'élèvent à 1 118 k€ en 2025, soit une augmentation de 290 k€ par rapport à 2024. Désormais, ils atteignent 9,6% du chiffre d'affaires de l'exploitation, ce qui positionne

le délégataire dans la fourchette haute des frais de groupes que l'on observe sur des contrats d'installations similaires. Cependant, ils sont inférieurs aux prévisions du CEP qui les estimaient à 1 212 k€ pour 2025.

Le délégataire nous a fourni un détail des dépenses englobées en comptabilité sociale et leur évolution entre 2023 et 2025 :

REEL	REEL 2023	REEL 2024	REEL 2025
dont Supports opérationnels maison mère	644 818,85	832 752,38	859 671,56
dont Assistance générale maison mère	161 735,59	- 4 003,14	258 707,68
TOTAL	806 554,44	828 749,24	1 118 379,24

CEP	CEP 2023	CEP 2024	CEP 2025
dont Supports opérationnels maison mère	891 690,15	900 952,71	909 173,82
dont Assistance générale maison mère	330 255,61	337 463,91	342 525,87
TOTAL	1 221 945,75	1 238 416,62	1 251 699,69

VAR			
dont Supports opérationnels maison mère	- 246 871,30	- 68 200,33	- 49 502,26
dont Assistance générale maison mère	- 168 520,02	- 341 467,05	- 83 818,19
TOTAL	- 415 391,31	- 409 667,38	- 133 320,45

Il souligne également que :

« Ces frais sont inférieurs aux dépenses prévues dans le CEP (en cumul, et pris séparément exercice par exercice).

La comptabilité sociale englobe plus de dépenses administratives et de frais généraux sous le regroupement " Assistance générale maison mère" par opposition à la comptabilité analytique.

Cette année le compte de résultat est cadré avec la comptabilité sociale et non pas une combinaison d'analytique/social. Nous avons donc une différence de méthode vs 2024 et même vs 2023.

En revanche la présentation "compta sociale" est en ligne avec le CEP en termes de dépenses prises en compte. Avec un réel de réel 2025 de 1.1M€ vs un CEP 2025 de 1.2M€ il y a une variation de -0.1M€ vs CEP.

La variation de -0.1M€ concerne des dépenses suivantes : frais d'hébergement informatiques (baisse), fourniture administratives diverses (baisse), publication, refacturation fonctions supports siège (en hausse, fonctions fortement mobilisées pour l'assistance du site dans le cadre de la finalisation des travaux et de la mise en place de la cession escompte). On peut également noter des dépenses supplémentaires engagées au niveau, entre autres, des plateformes comptables et de la trésorerie : déploiement de nouveaux outils, renfort des équipes (internes et externes) dans le cadre des audits financiers/fiscaux diligentés par l'administration et en augmentation croissante depuis quelques années ».

Les dernières dépenses des charges de services extérieurs sont composées des locations, des primes d'assurances et des études et recherches & divers. Voici leurs principaux montants, variations et les éléments de justification apportés par le délégataire le cas échéant :

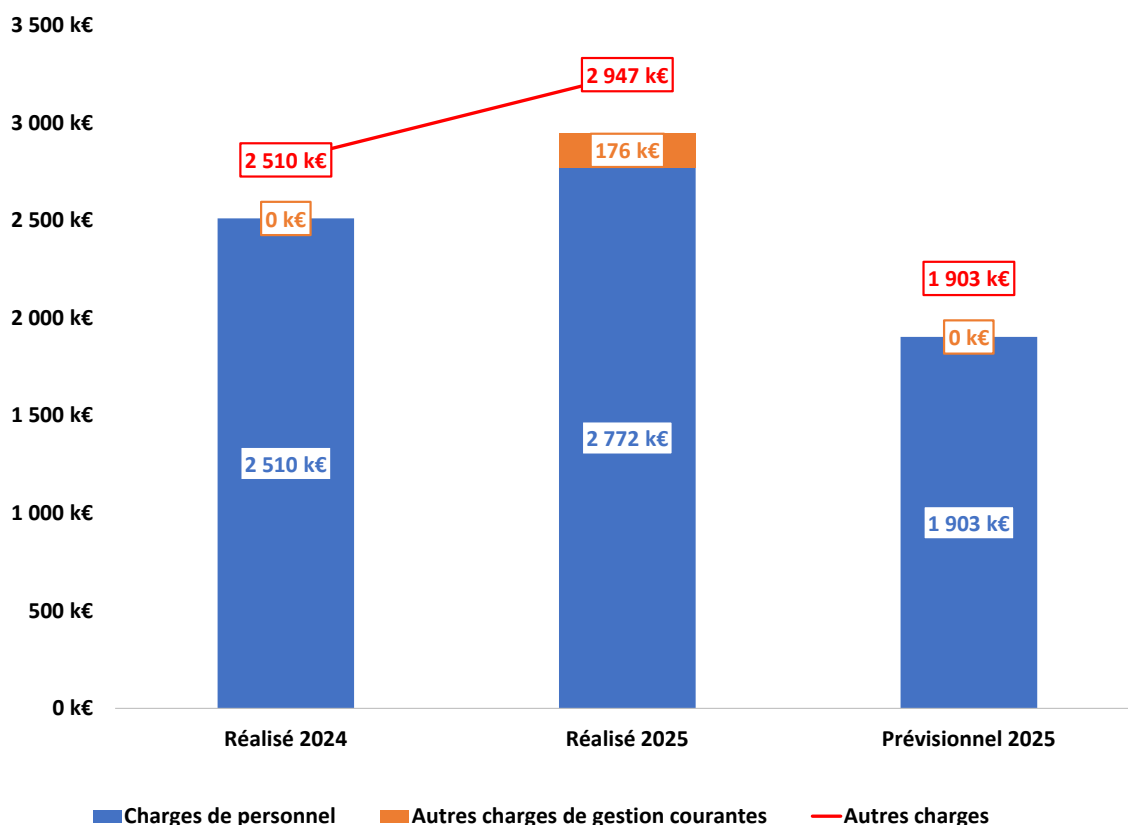
- Redevances crédit-bail & Locations, droits de passage et servitudes diverses s'élèvent à 296 k€ en 2025, elles ont presque doublé par rapport à l'année dernière affichant une augmentation de 154 k€. Elles sont également bien supérieures aux prévisions avec un dépassement de 200 k€ par rapport au CEP. **Ces variations sont uniquement dues aux locations de matériels d'exploitation (dont ORC)**, le délégataire les expliquant ainsi :

« Ce poste comprend les charges de liées aux locations des engins TP / chariots / gerbeurs / chargeurs / Nacelles. Conformément au CEP actualisé de l'avenant 3, les dépenses relatives à l'ORC ont été supprimées de ce poste » ;

- Primes d'assurances, à hauteur de 433 k€ en 2025 et en hausse de 65 k€ par rapport à 2024, mais restent inférieures au CEP qui les estimait à 434 k€ ;
- Etudes et recherches & Divers sont nulles depuis le début de l'exploitation, conformément aux prévisions faites au CEP.

5.5.4 LES AUTRES CHARGES

Principale composante des autres charges en k€



Les autres charges constituent la seconde composante majeure des charges d'exploitation totales en 2025. Celles-ci se composent des charges de personnel (rémunérations du personnel, charges de sécurité sociale et de prévoyage, autres charges sociales, prestations directes, etc...) et des autres charges de gestion courantes (redevances pour concessions, brevets, licences, etc..., indemnités et frais de mission et e formation des élus, pertes sur créances irrécouvrables, charges diverses de gestion courante liées à la création d'une société dédiée). Elles s'élèvent à 2 947 k€ et sont en augmentation de 437 k€ par rapport à 2024, soit une hausse de 17%. Cette augmentation est liée à la hausse des charges de personnel pour 263 k€ et à l'apparition de dépenses pour redevances pour concessions, brevets, licences, etc... à hauteur de 176 k€.

Au sujet des charges de personnel, **leur augmentation par rapport à l'année précédente se justifie par l'arrivée de techniciens de maintenance faisant augmenter le nombre d'ETP de 33 à 35. Le coût moyen par ETP s'établit alors à 78 342 €** contre 73 211 € en 2024.

Les charges de personnel ont presque augmenté de moitié en par rapport aux prévisions avec 894 k€ de dépenses supplémentaires, soit une hausse de 48%, représentative d'une mauvaise estimation du

dimensionnement des besoins de personnel de la part du délégataire. Tandis que les redevances pour concessions, brevets, licences, etc... n'étaient pas prévues au CEP.

Par rapport au dépassement des dépenses de personnel vis-à-vis du CEP, le délégataire explique que :

« Les salaires et appointements incluent les salaires des encadrants du site ainsi qu'une prestation externe d'un cabinet de management de transition au titre de la vacance de poste du responsable maintenance (poste pourvu depuis) et au titre de la finalisation des travaux de revamping de l'installation (mission terminée).

Par ailleurs sur 2025 il y a eu une erreur comptable corrigée sur la clôture de janvier 2026 qui correspondait au maintien d'une provision de mise à disposition de personnel (131K€) quand bien même la facture interco avait été comptabilisée. Cela fera l'objet d'un Cut off dans le prochain rapport financier ».

5.5.5 LES IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 646 k€ en 2025, en augmentation de 407 k€ par rapport à 2024, soit une hausse notable de 33%. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de la TGAP pour 155 k€ € supplémentaires **(une question va être posée au délégataire à ce sujet)**. Néanmoins, ce poste est largement inférieur au montant de 2 152 k€ d'impôts et taxes prévu au CEP.

5.6 Analyse du compte GER

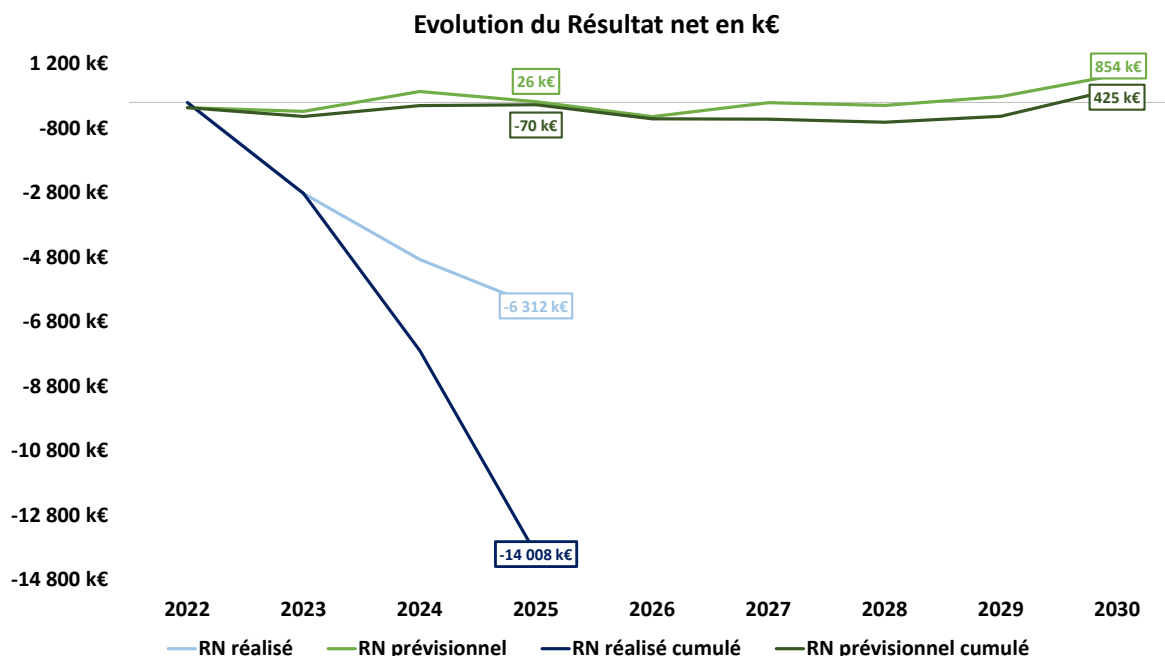
	2022	2023	2024	2025
Compte GER				
Provisions	17 k€	2 298 k€	2 302 k€	2 293 k€
Dépenses	0 k€	2 107 k€	2 916 k€	2 424 k€
Solde annuel	17 k€	191 k€	-615 k€	-131 k€
Solde annuel cumulé	17 k€	209 k€	-406 k€	-537 k€

Selon les dernières données transmises par le délégataire, les dépenses de GER facturées pour l'exercice de 2025 sont de 2 424 k€, contre une dotation GER (indexée) de 2 293 k€, soit un solde annuel de -131 k€. En cumulé, le solde GER fin 2025 est de -537 k€.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler qu'il est impertinent de réaliser une interprétation du solde GER à ce stade du contrat. En effet, le solde du compte GER s'apprécie sur la durée totale du contrat et non sur les premières années d'exploitation.

Il convient cependant de rappeler que, comme précisé dans le contrat de DSP, art. 47.3, le solde négatif en fin de contrat reste à la charge du Concessionnaire.

5.7 Analyse globale de l'exploitation



Approchant de la moitié du contrat, il est intéressant de conclure notre analyse de l'exploitation par une vue globale du résultat net généré par l'installation. Celui-ci s'élève à -6 312 k€ en 2025 contre -4 870 k€ en 2024. Il est en déficit depuis le début du contrat et ce déficit cumulé s'élève désormais à près de -14 008 k€ en 2025.

Au CEP, le délégataire avait fait des hypothèses bien différentes à ce stade du contrat comme observé ci-dessus, et prévoit de terminer l'exploitation avec un résultat net prévisionnel cumulé de 425 k€.

Compte tenu du niveau de résultat net cumulé actuel, il faudrait que le délégataire réalise des résultats nets annuels à hauteur de 3 500 k€ minimum chaque année à partir de 2026 pour résorber ce déficit cumulé et clôturer l'exploitation avec un niveau positif de 100 k€ en 2030, qui ne serait toujours pas à la hauteur des prévisions.

6 CONCLUSION

L'année 2025 est la première année complète suite à la réalisation des travaux d'investissement pour pérenniser le CTVD, il en résulte de meilleures performances que les années précédentes, cependant :

- Les tonnages réceptionnés sont encore inférieurs à la garantie, avec notamment la non-atteinte de la garantie d'apport des déchets tiers, conduisant à une quantité reçue inférieure de 14 000 t à la garantie ;
- La disponibilité du CTVD n'est pas suffisante pour traiter les déchets jusqu'à 123 000 tonnes et ne sera pas suffisante pour traiter les 130 000 tonnes suite à la réception de l'APC ;
- D'une manière générale les performances ne sont pas atteintes.

Le CTVD demeure toutefois toujours respectueux de l'environnement, avec globalement, un respect des prescriptions environnementales malgré quelques dépassements de polluants (NOx principalement).

La réalisation des travaux a permis d'améliorer les performances de l'usine mais les nombreux arrêts fortuits ont impacté son fonctionnement.

SUEZ n'a pas installé l'organe de production d'électricité turbine ORC, suite à la faillite de l'entreprise Enertime. Cette non-installation impacte donc les performances énergétiques sur 2025.

L'exercice 2025 marque la première année complète d'exploitation post-travaux, et si l'on observe logiquement une amélioration du chiffre d'affaires à hauteur de 30%, c'est principalement lié à la hausse des recettes perçues auprès du SITRU. En effet, les recettes du délégataire ne sont toujours pas à la hauteur de ses prévisions et les écarts structurels au CEP persistent, à hauteur de 19% d'écart, voire s'intensifient sur certains postes. Les recettes issues du traitement des déchets tiers n'atteignent pas la moitié de ce qui était prévu au CEP, et les recettes de valorisation énergétique, malgré des révisions à la baisse apportées par l'avenant 3, ne sont pas non plus à la hauteur avec un écart de 16%.

Le coût global net du SITRU s'établit à 69,5 €/T en 2025, contre 43,9 €/T en 2024 (déclenchement de la RF).

Les charges d'exploitation sont également en augmentation par rapport à 2024 et par rapport au CEP à hauteur de +3 759 k€ (+32%), avec une sous-estimation réelle des charges de services extérieurs et de personnel.

Au regard de ces constats, le résultat net 2025 s'établit à -6 312 k€, portant le déficit cumulé à -14 008 k€, très loin des hypothèses du CEP qui prévoyaient un résultat net cumulé quasiment à l'équilibre fin 2025. Pour résorber ce déficit et clôturer l'exploitation dans les conditions prévues, le délégataire devrait réaliser des résultats nets annuels d'au moins 3 500 k€ à compter de 2026, objectif qui apparaît peu réaliste compte tenu des facteurs récurrents constatés depuis le début de l'exploitation tels que la non-atteinte persistante des tonnages tiers prévus et les hypothèses de prix d'injection d'électricité retenues très supérieures aux références de marché actuelles. Nous rappelons que le risque d'exploitation, conformément à l'article 47.3 du contrat, reste à la charge du Concessionnaire.

7 Annexe

Annexe 1 : Analyse technique du GER

Annexe 2 : Tableau récapitulatif du calcul des pénalités